

---

**Travail de fin d'études (mémoire), y compris la communication orale de résultats de recherche : Richaire de Tongres-Liège (921-945) : un évêque lotharingien au crépuscule du pouvoir carolingien**

**Auteur :** Vanoverschelde, Bastien

**Promoteur(s) :** Close, Florence

**Faculté :** Faculté de Philosophie et Lettres

**Diplôme :** Master en histoire, à finalité approfondie

**Année académique :** 2025-2026

**URI/URL :** <http://hdl.handle.net/2268.2/25065>

---

*Avertissement à l'attention des usagers :*

*Tous les documents placés en accès ouvert sur le site le site MatheO sont protégés par le droit d'auteur. Conformément aux principes énoncés par la "Budapest Open Access Initiative"(BOAI, 2002), l'utilisateur du site peut lire, télécharger, copier, transmettre, imprimer, chercher ou faire un lien vers le texte intégral de ces documents, les disséquer pour les indexer, s'en servir de données pour un logiciel, ou s'en servir à toute autre fin légale (ou prévue par la réglementation relative au droit d'auteur). Toute utilisation du document à des fins commerciales est strictement interdite.*

*Par ailleurs, l'utilisateur s'engage à respecter les droits moraux de l'auteur, principalement le droit à l'intégrité de l'oeuvre et le droit de paternité et ce dans toute utilisation que l'utilisateur entreprend. Ainsi, à titre d'exemple, lorsqu'il reproduira un document par extrait ou dans son intégralité, l'utilisateur citera de manière complète les sources telles que mentionnées ci-dessus. Toute utilisation non explicitement autorisée ci-avant (telle que par exemple, la modification du document ou son résumé) nécessite l'autorisation préalable et expresse des auteurs ou de leurs ayants droit.*

---



Université de Liège  
Faculté de Philosophie et Lettres  
Département des Sciences historiques

## **Richaire de Tongres-Liège (921-945) :**

un évêque lotharingien  
au crépuscule du pouvoir carolingien

Mémoire présenté par Bastien VANOVERSCHELDE  
en vue de l'obtention du grade de Master en Histoire à finalité approfondie  
sous la direction du Pr. Florence CLOSE  
Lecteurs : Julien MAQUET & Alexis WILKIN

Année académique 2025-2026



## **REMERCIEMENTS :**

À l'heure de terminer la vaste entreprise qu'est la rédaction d'un mémoire en histoire et de mettre un terme à une formation qui aura couvert cinq ans et demi de ma vie, je souhaite exprimer une pensée pour toutes celles et ceux qui en ont permis la réalisation.

Je souhaite d'abord remercier vivement ma promotrice, Madame Florence Close, qui a toujours été disponible pour moi et qui a su trouver les mots pour me motiver dans la dernière ligne droite. Merci également à mes lecteurs, Monsieur Julien Maquet, dont les réflexions ont beaucoup nourri ce travail, et Monsieur Alexis Wilkin.

J'ai également une pensée pour l'ensemble des membres de la communauté scientifique qui ont pris de leur précieux temps pour échanger avec moi et qui m'ont fait part de pistes plus stimulantes les unes que les autres. En ce sens, je souhaite tout particulièrement remercier Madame Brigitte Neuray et Monsieur Matthias Rozein.

Merci à mes parents de m'avoir accompagnés depuis ma naissance et jusqu'à la rédaction de ce mémoire. Merci aussi au reste de ma famille, Marie, Laurent et Pauline, d'être un soutien infaillible et inconditionnel depuis maintenant vingt-trois ans.

J'ai aussi une pensée particulièrement émue pour ces collègues rencontrés au détour d'une travée, d'une salle de cours ou d'un café, et qui font aujourd'hui irrémédiablement partie de ma vie : mes amis Alice, Louise, Martin, Maude et Noé. Merci pour leur soutien, sans lequel la rédaction de ce mémoire aurait été bien plus compliquée.

Plus largement, merci au Cercle Royal des Étudiants en Histoire, à l'Ordre de Notger et à toutes celles et ceux qui ont peuplé ma mémoire d'autant de souvenirs ineffaçables de cette aventure heureuse et non moins tumultueuse qu'ont été ces études en histoire à l'Université de Liège.

Enfin, je souhaite adresser mes remerciements à toute l'équipe de l'UD des sciences historiques et, plus particulièrement, à Frédérick, Brigitte et Philippine pour m'avoir toujours fait confiance et pour tenir en ordre ce qui aura été, tout au long de mon parcours, comme une seconde maison.

## **Résumé :**

Ce travail a pour objectif la mise en lumière de l'action politique de Richaire, évêque de Tongres-Liège (921-945), de la querelle épiscopale des années 920-921, qui le place au sommet de l'Église mosane jusqu'à sa mort, quelques années après la révolte de l'aristocratie lotharingienne de 939. Cet évêché traverse donc plusieurs moments majeurs de l'histoire de la Lotharingie, de la chute de Charles III le Simple aux confrontations entre Otton I<sup>er</sup> et l'aristocratie lotharingienne en passant par l'annexion du *regnum* par Henri I<sup>er</sup> en 923-925. Notre étude se divise en trois parties, centrées sur la prise du pouvoir épiscopal par Richaire, sa consolidation dans la première moitié de son évêché, puis son plein épanouissement dans sa seconde moitié. Propulsé au sommet de l'Église de Tongres-Liège pour sécuriser l'évêché entre les mains d'un fidèle du pouvoir carolingien et s'opposer à l'influence croissante des Robertiens sur la région de la Meuse moyenne, Richaire a été contraint de jouer un rôle discret et consensuel pendant au moins les dix premières années de son évêché. Néanmoins, sa marge de manœuvre semble croître significativement durant les années 930 puisqu'il multiplie ses coups d'éclat (destruction du *castellum* d'Arches, implantation de la réforme monastique à Saint-Hubert et à Stavelot-Malmedy, etc.) tout au long de cette décennie. Ce travail prend place dans le cadre d'un renouvellement de l'histoire liégeoise à l'époque carolingienne et bénéficie des récentes réévaluations des équilibres politiques en Lotharingie, en particulier sous le règne de Charles le Simple. Ainsi, puisse-t-il à son tour contribuer à notre meilleure compréhension de ces champs d'étude.

Liège – Lotharingie – Richaire

## **Abstract :**

The aim of this work is to shed light on the political actions of Richer, Bishop of Tongeren-Liège (921-945), and the episcopal dispute of 920-921, which places him at the head of the Mosan Church until his death a few years after the revolt of the Lotharingian aristocracy in 939. His episcopate thus spanned several major moments in the history of Lotharingia, from the fall of Charles III the Simple to the confrontations between Otto I and the Lotharingian aristocracy, including the annexation of the *regnum* by Henri I in 923-925. Our study is divided into three parts, focusing on Richer's seizure of episcopal power, its consolidation in the first half of his episcopate, and its full development in the second half. Propelled to the top of the Church of Tongeren-Liège to secure the bishopric in the hands of a loyal supporter of Carolingian power and to oppose the growing influence of the Robertians in the Middle Meuse region, Richer was forced to play a discreet and consensual role for at least the first ten years of his episcopate. Nevertheless, his room for maneuver seems to have grown significantly during the 930s, as he carried out a series of spectacular actions (destruction of the *castellum* of Arches, establishment of monastic reform in Saint-Hubert and Stavelot-Malmedy, etc.) throughout that decade. This work is part of a renewal of the history of Liège during the Carolingian period and benefits from recent reassessments of the political balance in Lotharingia, particularly during the reign of Charles le Simple. Thus, it may in turn contribute to our better understanding of these fields of study.

Liège – Lotharingia – Richer

# Table des matières

Introduction .....	7
1. Préambule.....	7
2. État de l'art .....	9
a. La Lotharingie dans la première moitié du X <sup>e</sup> siècle .....	9
b. Politique et dynamiques aristocratiques dans le monde franc.....	10
c. Richaire († 945).....	12
3. Problématisation.....	15
4. Corpus de sources.....	17
Chapitre I : Prendre le pouvoir épiscopal (920-921) .....	20
1. Recontextualisation .....	20
a. La Lotharingie au temps de Richaire .....	20
b. La mission épiscopale .....	25
c. L'évêché de Tongres-Liège à la veille de la querelle épiscopale .....	27
2. L'élection d'Hilduin et le déclenchement de la querelle épiscopale .....	31
3. Richaire : abbé de Prüm et candidat royal au siège épiscopal de Tongres-Liège.....	36
4. La querelle de l'évêché de Tongres-Liège, un épisode de la révolte de Gislebert (920-921) .....	40
5. Le pallium et le <i>naccus</i> : la victoire de Richaire et de Charles le Simple sur le collège épiscopal de Francie occidentale (4 novembre 921) .....	52
6. Prendre le pouvoir épiscopal : conclusions intermédiaires .....	60
Chapitre II : Consolider le pouvoir épiscopal (922-933) .....	61
1. Richaire et sa cité au lendemain de l'arbitrage romain (922) .....	61
2. L'établissement du chapitre collégial de Saint-Pierre de Liège (29 mai 922).....	64
3. La consécration de l'abbaye Saints-Pierre-et-Eugène de Brogne (22 février 922/923).....	74
4. Le siège de Chèvremont : une offensive royale en faveur du siège de Tongres-Liège ? (922) .....	79
5. Richaire et le ralliement de l'aristocratie lotharingienne à Henri I <sup>er</sup> de Francie orientale (923-925).....	83
6. Richaire, le chapitre de Saint-Lambert et la consécration de l'autel de la Trinité dans la cathédrale (16 novembre 932).....	90
7. La destruction du <i>castellum</i> d'Arches (933) .....	93
8. Consolider le pouvoir épiscopal : conclusions intermédiaires .....	100
Chapitre III : Exercer le pouvoir épiscopal (933-945) .....	101
1. Le monde monastique mosan et la réforme des abbayes de Saint-Hubert (936) et de Stavelot-Malmedy (938) .....	101

a. Le monde monastique mosan et lotharingien à la veille de la réforme de Saint-Hubert.....	101
b. La réforme de Saint-Hubert (936) .....	107
c. La réforme de Stavelot-Malmedy (938).....	111
2. Richaire, acteur au sein d'un réseau ecclésiastique d'envergure lotharingienne ? ....	120
3. Hubert, Richaire et son sarcophage à Saint-Pierre de Liège : construire la mémoire d'un évêché (23 juin 945).....	129
4. Exercer le pouvoir évêché : conclusion intermédiaires.....	133
Conclusions .....	134
Bibliographie.....	138

# Introduction

## 1. Préambule

De tous les évêques de Tongres, Maastricht et Liège, Richaire n'est assurément pas le moins connu<sup>1</sup>. S'appuyant sur le témoignage des *Gesta abbreviata* de Gilles d'Orval, postérieures d'environ trois siècles à son décès, on lui a volontiers attribué la reconstruction de Notre-Dame de Dinant ou encore la construction de l'église Saint-Servais de Liège, faisant de lui l'un des rebâtitseur du diocèse de Tongres-Liège, ravagé par les Normands un peu plus de trente ans avant le début de son épiscopat<sup>2</sup>. L'historiographie actuelle préfère cependant se contenter de l'associer aux grands phénomènes qui ont traversé l'ancien royaume de Lotharingie de son vivant : le prélat est aujourd'hui surtout connu pour son rôle dans la querelle de l'évêché de Tongres-Liège, à l'issue de laquelle il récupère le siège de saint Lambert, ainsi que pour son implication dans les réformes monastiques<sup>3</sup>.

---

<sup>1</sup> KURTH G., « Richer », in *Biographie nationale*, Bruxelles, Académie royale de Belgique, 1907, vol.XIX, p. 288-292 ; KUPPER J.-L., « Leodium (Liège/Luik) », in WEINFURTER S. et ENGELS O. (dir.), *Series episcoporum ecclesiae catholicae occidentalis ab initio usque ad annum MCXCVIII. Series V : Germania*, Stuttgart, Anton Hiersemann, 1982, vol.I, Archiepiscoporum Coloniensis, p. 61-62 ; KUPPER J.-L., « Richer », in *Lexikon des Mittelalters*, Munich, LexMA Verlag, 1995, vol.VII, col. 829-830 ; ZIELINSKI H., « Richer (Richar) », in *Neue Deutsche Biographie*, Berlin, Duncker & Humblot, 2003, vol.21, p. 513-514.

<sup>2</sup> « *Edificavit ecclesiam super rivum Legiam ad honorem beati Servatii. Qui Servatius ibidem de rupe quondam produxerat fontem, qui ductus per canale sub terra usque hodie potum habitatoribus prebet. [...] Hic reedificavit per dyocesis suam, sicut et precessores sui Stephanus et Franco, plures ecclesias a Normannis destructas, interfectis abbatibus, monachis et monialibus. In quibus novenos constituerunt clericos, inter quos unum statuerunt, qui curam gereret et hospitalitatem tam presens quam absens exhiberet, ipsumque abbatem vocaverunt, ne antiqua devotio deperiret. Nomina abbatiarum : Prima Leodiensis sancte Marie sanctique Lamberti. Secunda sancte Marie, sancte Reinile et Herlendis Ekensis. Tercia sancte Marie, sancti Georgii sancteque Ode Amaniensis. Quarta sancte Marie sanctique Domiciani Hoyensis. Quinta sancte Marie sanctique Severi Meffiensis. Sexta sancte Marie Cennacensis. Septima sancte Marie sanctique Hadelani Cellensis. Octava sancte Marie Dionantensis. Nona sancte Marie Nammucensis. Decima sancte Marie, sancti Petri sanctique Bertuini Maloniensis. Uecima sancte Marie sanctique Petri Alnensis. Duodecima sancte Marie sanctique Theodardi Tudiniensis. Tercia decima sancte Marie sanctique Rumoldi Mechliniensis, dyocesis Cameracensis* ». [GILLES D'ORVAL ?], *Gesta pontificum Tungrensium, Traiectensium et Leodiensium abbreviata*, HELLER J. (éd.), Hanovre, 1880, p. 130, lignes 42-54, p. 131, ligne 1 (MGH SS, 25). Sur cet extrait, voir WYMMERSCH G., « La christianisation et les origines de la paroisse et du chapitre (des origines au X<sup>e</sup> siècle) », in LAFFINEUR-CRÉPIN M., LECOCQ I., JORIS J.L. et TOURNEUR F. (dir.), *La collégiale de Huy Notre-Dame et Saint-Domitien*, Liège, Société des bibliophiles liégeois, 2023, p. 30-31. Alors que, à notre connaissance, aucune source proche de Richaire ne l'atteste, l'évêque reste parfois associé à l'établissement du chapitre canonial de Dinant. BAUDRY A., *L'église Notre-Dame à Dinant*, Namur, Institut du Patrimoine wallon, 2017, p. 7. Pour ce qui est de Saint-Servais de Liège, cette ancienne tradition semble aujourd'hui avoir totalement disparu. GOBERT T., « Servais », in *Liège à travers les âges. Les rues de Liège*, Bruxelles, Éditions culture et civilisation, 1977, vol.X, p. 366-392 ; ADAM R., « "L'englise Saint-Bertreimer en Liege, que Godescals avoit fondeit..." Aperçu historiographique sur les origines de la collégiale Saint-Barthélemy à Liège », in *Bulletin de l'institut archéologique liégeois*, vol. 113 (2006), p. 44-47.

<sup>3</sup> Sur la querelle de l'évêché de Liège, voir ZIMMERMANN H., « Der Streit um das Lütticher Bistum vom Jahre 920/921 », in *Mitteilungen des Instituts für Österreichische Geschichtsforschung*, vol. 65 (1957), p. 15-52 ; CLOSE F., « La succession d'Étienne de Liège († 920) : une vacance épiscopale dans l'attente d'un arbitrage pontifical ? »,

Cependant, Richaire n'a jusqu'ici été au centre que de trop rares travaux<sup>4</sup>. Pourtant, son évêché s'inscrit dans un moment charnière de l'histoire politique lotharingienne et, plus largement, de nos régions. Il traverse le crépuscule de la royauté carolingienne, marqué par la déposition du roi de Francie occidentale Charles III le Simple en 923, puis, entre 923 et 925, l'annexion de l'ancien royaume de Lothaire II par le roi premier roi ottonien, Henri I<sup>er</sup> l'Oiseleur, ainsi que la révolte de 939, à laquelle prend part l'aristocratie lotharingienne – la première d'une longue série à travers tout le siècle – aux côtés du duc de Franconie, du frère du roi de Francie orientale Otton I<sup>er</sup>, et du roi de Francie occidentale Louis IV d'Outremer<sup>5</sup>. Vu l'importance de ces phénomènes pour l'histoire de l'évêché mosan lui-même, nous avons décidé d'adopter une approche politique de cet évêché, davantage centrée sur la figure de l'évêque que sur sa gestion du diocèse au sens strict du terme.

---

in *Revue belge de philologie et d'histoire*, vol. 97 (2019), n° 2, p. 261-278 ; ROZEIN M., « La querelle de l'évêché de Liège (920-921). Les enjeux lotharingiens de la destitution de l'évêque Hilduin », in *Revue belge de philologie et d'histoire*, vol. 99 (2021), n° 3-4, p. 647-670. Sur le rôle de Richaire dans la réforme monastique en Lotharingie, voir PARISSÉ M., « L'abbaye de Gorze dans le contexte politique et religieux lorrain à l'époque de Jean de Vandières (900-974) », in PARISSÉ M. et OEXLE O.G. (dir.), *L'abbaye de Gorze au X<sup>e</sup> siècle*, Nancy, Presses Universitaires de Nancy, 1993, p. 83.

<sup>4</sup> Nous pensons surtout aux deux travaux suivants : DIERKENS A., « L'auteur de la *Vita sancti Beregisi abbatis* (BHL 1180) : Frédéric, prévôt de Gorze puis abbé de Saint-Hubert († 942) », in RENARD É., TRIGALET M., HERMAND X. et BERTRAND P. (dir.), « *Scribere sanctorum gesta* ». *Recueil d'études d'hagiographie médiévale offert à Guy Philippart*, Turnhout, Brepols, 2005, p. 417-440 ; CLOSE F., « La charte de Richer de Liège du 16 novembre 932. Une copie historique à réhabiliter », in *Bulletin de la Commission Royale d'Histoire*, vol. 177 (2011), p. 1-20.

<sup>5</sup> BRÜHL C., *Naissance de deux peuples : Français et Allemands (IX<sup>e</sup>-XI<sup>e</sup> siècle)*, Paris, Fayard, 1994, p. 198-202 ; MARGUE M., « Face à l'évêque, le comte. Politique ottonienne et pouvoir comtal en Lotharingie à l'époque de Notger », in *Évêque et prince. Notger et la Basse-Lotharingie aux alentours de l'an mil*, Liège, Presses universitaires de Liège, 2013, p. 237-251.

## 2. État de l'art

### a. La Lotharingie dans la première moitié du X<sup>e</sup> siècle

Le diocèse de Tongres-Liège au X<sup>e</sup> siècle fait partie de l'espace lotharingien. À ce titre, il convient de s'attarder sur l'historiographie de cet ancien royaume carolingien, ce domaine de recherche ayant profité d'un développement considérable ces dernières décennies. Le premier historien à avoir proposé une contribution considérable pour l'histoire de la Lotharingie a été Robert Parisot avec *Le royaume de Lorraine sous les Carolingiens (843-923)*, paru en 1899<sup>6</sup>. Ce travail fondamental a servi de socle à la plupart des travaux sur le *regnum Lotharii* qui l'ont suivi. Le plus grand apport de son travail est la reconnaissance d'une certaine autonomie à cet espace, même lorsqu'il était rattaché à la Francie occidentale ou orientale. Nous pouvons aussi retrouver chez Parisot une idée qui a longtemps fait consensus au sein de la communauté scientifique et qui stipule que la Lotharingie s'est dressée comme héritière du royaume mérovingien d'Austrasie.

À partir des années 1980, Michel Parisse prend une initiative cruciale. Auteur de la première grande synthèse sur l'histoire de la Lotharingie<sup>7</sup>, il a mis entre autres en lumière l'importance des monastères dans la construction du pouvoir aristocratique dans l'espace lotharingien<sup>8</sup>. C'est surtout lui qui, à la fin des années 1970, a organisé les premières *Journées lotharingiennes*, des journées d'études internationales biennales prenant place au Luxembourg. Leur objectif était – et est d'ailleurs toujours – de rassembler les chercheurs des espaces francophones et germanophones autour d'un sujet commun lié à la Lotharingie afin d'en écrire une histoire définitive – pour peu qu'un tel objectif soit un jour atteignable<sup>9</sup>.

Au tournant du XX<sup>e</sup> siècle, Thomas Bauer a ouvert le débat – toujours en cours – de l'identité lotharingienne, cherchant à identifier son émergence, tant perçue à l'intérieur qu'à l'extérieur de ce *regnum*. Pour en retrouver la trace, il s'est servi de la production littéraire et liturgique dans l'espace lotharingien. Selon lui, c'est l'Église qui a joué un rôle déterminant dans la

---

<sup>6</sup> PARISOT R., *Le royaume de Lorraine sous les Carolingiens (843-923)*, Paris, Picard, 1899.

<sup>7</sup> PARISSÉ M., *Austrasie, Lotharingie, Lorraine*, Metz, Éditions Serpenoise, 1990.

<sup>8</sup> ID., « Noblesse et monastère en Lotharingie du IX<sup>e</sup> au XI<sup>e</sup> siècle », in KOTTJE R. et MAURER H. (dir.), *Monastische Reformen im 9. und 10. Jahrhundert*, Sigmaringen, Jan Thorbecke Verlag, 1989, p. 167-196 ; PARISSÉ M., « In Media Francia : Saint-Mihiel, Salonnnes et Saint-Denis (VII<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles) », in DUBY G. (dir.), *Media in Francia... Recueil de mélanges offert à Karl Ferdinand Werner à l'occasion de son 65<sup>e</sup> anniversaire par ses amis et collègues français*, Maulévrier, Hérault éditions, 1989, p. 319-343 ; PARISSÉ M., « L'abbaye de Gorze dans le contexte politique et religieux lorrain à l'époque de Jean de Vandières (900-974) », *op. cit.*

<sup>9</sup> MARGUE M. et PETTIAU H., « Préface », in MARGUE M. et PETTIAU H. (dir.), *La Lotharingie en question. Identités, oppositions, intégration. Actes des 14<sup>es</sup> Journées Lotharingiennes*, Luxembourg, Section Historique de l'Institut Grand-Ducal, 2018, p. 11-12.

fondation d'une *gens* – entendons par là un peuple – lotharingien, distinct des Francs ou des Saxons, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des frontières du royaume. Il a défendu cette hypothèse dans *Lotharingien als historischer Raum : Raumbildung und Raumbewusstsein im Mittelalter*, paru en 1997<sup>10</sup>.

Ses conclusions ont été contestées, à partir de 2010, par Jens Schneider avec *Auf der Suche nach dem verlorenen Reich : Lotharingien im 9. Und 10. Jahrhundert*<sup>11</sup>. En s'intéressant à l'histoire institutionnelle mais aussi linguistique et intellectuelle de l'espace lotharingien, il a défendu l'hypothèse qu'il n'a pas existé d'identité lotharingienne mais plutôt une identité franque plus tenace que dans les royaumes voisins. De plus, il a expliqué l'échec d'un royaume indépendant et autonome de Lotharingie par l'absence d'un pouvoir central, ce qui a empêché l'émergence d'une identité et d'une cohérence propre à ce *regnum*.

Ce débat sur l'existence ou non d'une identité lotharingienne fait aujourd'hui toujours rage, en témoigne la parution régulière d'ouvrages collectifs sur le sujet<sup>12</sup>. À la lecture du travail de Jens Schneider, nous avons tendance à tomber d'accord avec lui. Néanmoins, les travaux de ces deux chercheurs étant particulièrement impressionnants, nous préférons ne pas nous positionner de manière définitive dans ce débat qui n'a, de toute manière, que peu d'implications sur le sujet que nous souhaitons étudier.

### *b. Politique et dynamiques aristocratiques dans le monde franc*

Dans les années 1960, Eduard Hlawitschka, un historien allemand, a cherché à expliquer le rattachement de l'ancien royaume de Lothaire II à la Germanie. Nous retiendrons deux de ses travaux : *Lotharingien und das Reich an der Schwelle der deutschen Geschichte* paru en 1968<sup>13</sup> et *Die Anfänge des Hauses Habsburg-Lothringen. Genealogische Untersuchungen zur Geschichte Lothringens und des Reichs im 9., 10. Und 11. Jahrhundert* paru l'année suivante<sup>14</sup>. L'historiographie actuelle lui doit avant tout trois apports : son étude est pionnière sur les

---

<sup>10</sup> BAUER T., *Lotharingien als historischer Raum : Raumbildung und Raumbewusstsein im Mittelalter*, Cologne-Weimar-Vienne, Böhlau, 1997.

<sup>11</sup> SCHNEIDER J., *Auf der Suche nach dem verlorenen Reich : Lotharingien im 9. und 10. Jahrhundert*, Cologne-Weimar-Vienne, Böhlau, 2010.

<sup>12</sup> Les deux derniers que nous avons pu notifier sont les suivants : MARGUE M. et PETTIAU H. (dir.), *La Lotharingie en question. Identités, oppositions, intégration. Actes des 14<sup>es</sup> Journées Lotharingiennes*, Luxembourg, Section Historique de l'Institut Grand-Ducal, 2018 ; MARTINE T., NOWAK J. et SCHUMACHER D. (dir.), *D'un regnum à l'autre : la Lotharingie, un espace de l'entre-deux ?*, Nancy, Presses Universitaires de Nancy, 2020.

<sup>13</sup> HLAWITSCHKA E., *Lotharingien und das Reich an der Schwelle der deutschen Geschichte*, Stuttgart, Anton Hiersemann, 1968.

<sup>14</sup> HLAWITSCHKA E., *Die Anfänge des Hauses Habsburg-Lothringen. Genealogische Untersuchungen zur Geschichte Lothringens und des Reichs im 9., 10. und 11. Jahrhundert*, Sarrebruck, Minerva, 1969.

rappports entre Lotharingie et espace germanique, jusqu'au début du règne lotharingien d'Henri 1<sup>er</sup> (925) ; il a porté une attention particulière aux dynamiques au sein de l'aristocratie, mettant en avant l'importance de la généalogie pour comprendre les interactions entre les grands du royaume ; et il a le premier mis en avant l'importance du *Liber memorialis* de Remiremont<sup>15</sup>, un obituaire qui rassemble des noms d'aristocrates en les regroupant par groupements d'alliance et/ou de liens familiaux, source qui prend tout son intérêt dès lors que l'on s'intéresse aux liens entre les grands. Il a participé à la seule édition critique de cet obituaire parue à ce jour<sup>16</sup>.

Gerd Althoff a publié une étude importante en 1992, se concentrant sur l'identification de groupes d'alliance politique au sein de l'aristocratie du X<sup>e</sup> siècle<sup>17</sup>. Pour mener à bien son étude, il s'est appuyé sur des sources nécrologiques où il a démontré que, à partir du règne d'Henri 1<sup>er</sup>, les groupements aristocratiques cherchent à être représentés.

Nous devons revenir sur les apports de Régine Le Jan. Son ouvrage le plus significatif est *Famille et pouvoir dans le monde franc (VII<sup>e</sup>-X<sup>e</sup> siècle). Essai d'anthropologie sociale*, paru en 1995<sup>18</sup>. Elle a porté elle aussi un intérêt particulier aux usages de l'aristocratie et à ses apports quant à l'histoire globale des sociétés franques. Elle a mis en lumière la valeur cognatique de la parenté dans le monde franc, revalorisant l'étude de la femme au sein de la société alto-médiévale. Elle a consacré une publication spécialement centré sur l'aristocratie lotharingienne, s'attardant également sur ses particularités, comme la parentèle épiscopale, certains sièges, comme ceux de Verdun ou de Metz, se retrouvant parfois sur plusieurs générations aux mains d'un même lignage, d'oncle en neveu<sup>19</sup>. Elle y a également rappelé la valeur suprarégionale des lignages issus de l'ancien *regnum Francorum*.

---

<sup>15</sup> « Liber memorialis Romaricensis », in BAYERISCHE AKADEMIE DER WISSENSCHAFTEN, *Geschichtsquellen des deutschen Mittelalters*, [en ligne], <https://geschichtsquellen.de/werk/3355> (dernière consultation le 14/08/2025, dernière mise-à-jour le 21/11/2024). La rédaction de cette source nécrologique a débuté au IX<sup>e</sup> siècle, ce manuscrit servait alors à rassembler les obits des religieuses de Remiremont. À partir du début du X<sup>e</sup> siècle, des noms d'aristocrates s'étant montrés généreux avec les moniales ont commencé à rejoindre les listes du *Liber*.

<sup>16</sup> *Liber Memorialis Romaricensis*, HLAWITSCHKA E., SCHMID K. et TELLENBACH G. (éd.), Hanovre, 1970, p. 1-155 (MGH Libri mem., 1/1).

<sup>17</sup> ALTHOFF G., *Amicitiae und Pacta. Bündnis, Einung, Politik und Gebetsgedenken im beginnenden 10. Jahrhundert*, Hanovre, Hahnsche Buchhandlung, 1992.

<sup>18</sup> LE JAN R., *Famille et pouvoir dans le monde franc (VII<sup>e</sup>-X<sup>e</sup> siècle). Essai d'anthropologie sociale*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1995. Régine Le Jan continue encore de publier des travaux centré sur les pratiques sociales de l'aristocratie médiévale. Récemment, elle a par exemple publiée un volume conséquent sur les notions d'amitié et d'adversité dans la société médiévale. ID., *Amis ou ennemis ? Émotions, relations, identités au Moyen Âge*, Paris, Éditions du seuil, 2024.

<sup>19</sup> ID., « L'aristocratie lotharingienne : structure interne et conscience politique », in HERRMANN H.-W. et SCHNEIDER R. (dir.), *Lotharingia : um das jahr 1000 / autour de l'an mil*, Sarrebruck, Saarbrücker Druckerei und Verlag, 1995, p. 71-88.

Ces différents travaux ont ouvert la voie à une réévaluation des différents équilibres aristocratiques en Lotharingie<sup>20</sup>. À ce sujet, le règne de Charles le Simple semble être un champ de recherche particulièrement fécond. Ce renouvellement bibliographique ne semble pas s'être essoufflé à ce jour.

### c. Richaire († 945)

La première approche reposant sur un corpus de sources suffisamment sérieux sur Richaire et son activité en tant qu'évêque de Tongres-Maastricht-Liège a été réalisée par Godefroid Kurth, sous la forme d'une simple notice biographique parue dans la *Biographie nationale de Belgique*, en 1907<sup>21</sup>. Nous y retrouvons les principaux axes auquel nous l'associons toujours aujourd'hui. Richaire est le frère des comtes Gérard et Matfrid. Il récupère d'abord l'abbatiale de Prüm en 899 avec l'aide de ses frères qui en chassent le précédent abbé, Régino de Prüm<sup>22</sup>. L'auteur s'oppose à une ancienne tradition voyant en Richaire un abbé de Saint-Hubert ou encore un prieur de Stavelot<sup>23</sup>. Le chercheur liégeois s'est ensuite arrêté un moment sur la querelle pour le siège épiscopal de Tongres-Liège, entre les années 920 et 921, opposant Richaire au clerc liégeois Hilduin. Il a proposé d'y voir un candidat « français » – Richaire – faisant face à un candidat « allemand » – Hilduin. Il a ensuite constaté le fait que l'évêque a su se maintenir sur le siège épiscopal au moment où les Ottoniens prennent le contrôle de la Lotharingie, en 923-925, leur restant même fidèle en 939 tandis que Louis IV d'Outremer (936-954) tente de récupérer le *regnum Lotharii*. Il fait ensuite mention d'une accusation d'infidélité portée à l'encontre de Richaire devant Otton I<sup>er</sup> (936-973) qu'il place en 944, lors d'un plaid à Duisbourg

---

<sup>20</sup> Nous ne retiendrons ici que ceux qui seront le plus utiles pour notre travail. MCLEAN S., « Insinuation, censorship and the struggle for late Carolingian Lotharingia in Regino of Prüm's chronicle », in *English historical Review*, vol. 124 (2009), n° 506, p. 1-28 ; DEPREUX P., « Le comte Haganon, favori de Charles le Simple, et l'aristocratie d'entre Loire et Rhin », in GAILLARD M., MARGUE M., DIERKENS A. et PETTIAU H. (dir.), *De la mer du Nord à la Méditerranée. Francia Media. Une région au coeur de l'Europe (c.840-c.1050)*, Luxembourg, Publications du CLUDEM, 2011, p. 381-394 ; MCNAIR F., « Kingship and consent in the reign of Charles the Simple : the case of Sint-Servaas », in *The medieval journal*, vol. 7 (2017), n° 2, p. 1-22 ; MARGUE M., « Les Adalbéron - un "lignage épiscopal" ? Fonction épiscopale et structuration parentale en Lotharingie (Xe-XIe siècle) », in *The medieval low countries : an annual review*, vol. 6 (2019), p. 27-53 ; LÖSSLEIN H., *Royal power in the late carolingian age : Charles III the Simple and his predecessors*, Cologne, Modern Academic Publishing, 2019 ; CLOSE F., « Un sage et pieux liturgiste et musicien ? Premières (re)touches à l'épiscopat d'Étienne de Liège (901-920) », in CLOSE F., DUBOIS S., LANNEAU C. et RAXHON P. (dir.), *Passions liégeoises. Mélanges en l'honneur de Bruno Demoulin*, Bruxelles, Archives générales du Royaume, 2022, p. 63-73.

<sup>21</sup> KURTH G., « Richer », *op. cit.*

<sup>22</sup> Régino de Prüm est l'un des principaux chroniqueurs du IX<sup>e</sup> siècle. Tandis qu'il perd Prüm (dont il a été l'abbé de 982 à 899), il est envoyé à Saint-Maximin de Trèves, détruite par les raids normands, pour en reprendre la direction jusqu'à sa mort (899-28 mai 915). HARTMANN W., « Regino », in *Neue Deutsche Biographie*, Berlin, Duncker & Humblot, 2003, vol.21, p. 269-270.

<sup>23</sup> DARIS J., *Histoire du diocèse et de la principauté de Liège. Depuis leur origine jusqu'au XIII<sup>e</sup> siècle*, Liège, Librairie catholique Louis Demarteau, 1890, p. 227-251.

(district de Düsseldorf, Land de Rhénanie-du-Nord-Westphalie)<sup>24</sup>. Possédant peut-être une lecture théologique de son épiscopat, Godefroid Kurth a vu en Richaire un prince-évêque avant l'heure, soulignant la destruction d'un *castellum* à Arches (dans l'actuelle Charleville-Mézières) sur ordre du prélat en 933 pour démontrer sa puissance temporelle. Il a enfin associé l'évêque à plusieurs constructions : l'église Saint-Servais de Liège, un autel dédié à la Trinité dans la cathédrale Notre-Dame-et-Saint-Lambert en 932 et enfin l'agrandissement de Saint-Pierre de Liège qu'il mue en une collégiale de trente chanoines. Après avoir exprimé la gestion du temporel lobbain par l'évêque – qui a à sa charge l'abbatiate de Lobbes en tant qu'évêque de Tongres-Liège<sup>25</sup> – qui s'en serait servi pour s'enrichir, Godefroid Kurth a terminé sa notice par la mention de la mort de l'évêque, le 23 juillet 945.

Il a ensuite fallu attendre 1957 pour voir un travail décisif d'Harald Zimmermann sur l'épiscopat de Richaire et, plus précisément, sur la querelle qui le place au sommet de l'abbaye<sup>26</sup>. C'est ce travail fondateur qui a servi longtemps de socle à cet épisode. Il a conservé la même vision que Godefroid Kurth, interprétant la querelle comme opposant un candidat « français » à un « allemand » et donc comme une manifestation des tensions opposant les rois Charles III le Simple (893-923) et Henri I<sup>er</sup> l'Oiseleur (919-936). Selon lui, Hilduin n'a été élu que par une partie du clergé et de la population liégeoise.

Une première réouverture du dossier a lieu en 2019. À cette occasion, Florence Close a plaidé en faveur d'une réintégration d'Hilduin au sein de la liste des évêques de Tongres-Liège après avoir démontré la légitimité de son accession à l'épiscopat<sup>27</sup>. Dès lors, la prélature d'Hilduin à Liège doit s'étaler entre les mois qui suivirent la mort de son prédécesseur, Étienne de Liège<sup>28</sup>, le 19 mai 920, et l'arbitrage du pape Jean X (914-928) qui le démet de ses fonctions, élevant Richaire à la tête de l'Église de Liège le 4 novembre 921. Selon l'historienne liégeoise, la querelle épiscopale qui fait rage entre Hilduin et Richaire trouve son origine dans une dégradation rapide des relations entre un évêque légitimement consacré et son roi.

---

<sup>24</sup> Il faudrait en fait placer cet épisode en 945. DÜMMLER E., *Kaiser Otto der Grosse*, Leipzig, Verlag von Duncker & Humblot, 1876, p. 143.

<sup>25</sup> VERDOOT J., *Pour les siècles des siècles. L'abbaye Saint-Pierre de Lobbes au Moyen Âge (VII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles)*, Bruxelles, Archives Générales du Royaume, 2018, p. 54-65.

<sup>26</sup> ZIMMERMANN H., « Der Streit um das Lütticher Bistum vom Jahre 920/921 », *op. cit.*

<sup>27</sup> CLOSE F., « La succession d'Étienne de Liège († 920) », *op. cit.*

<sup>28</sup> Évêque de Tongres-Maastricht-Liège de 901 jusqu'à sa mort, le 19 mai 920. On lui reconnaît une grande carrière littéraire. Il est souvent associé à la reconstruction de l'Église liégeoise au lendemain des raids Normands. KUPPER J.-L., « Leodium (Liège/Luik) », *op. cit.*, p. 60.

Dans son article paru en 1921, Matthias Rozein a proposé encore de nouvelles hypothèses concernant le déroulement de la querelle de l'évêché de Tongres-Liège<sup>29</sup>. L'apport le plus important du doctorant de l'Université de Liège est la démonstration de la présence d'Henri I<sup>er</sup> de Germanie dans certaines sources liées à ce dossier comme étant un moyen pour le roi Charles de rallier à lui une frange révoltée de l'aristocratie lotharingienne menée par le comte Gislebert, soutenant les prétentions d'Hilduin sur l'épiscopat liégeois, en se servant du roi de Francie orientale comme bouc-émissaire. Si nous acceptons ses hypothèses – ce qui est notre cas –, il ne convient donc plus d'envisager ce conflit comme étant le prolongement de la confrontation entre deux rois, respectivement de Francie occidentale et de Francie orientale.

Nous souhaitons terminer cet état de l'art sur Richaire avec un léger retour en arrière en abordant un travail d'Alain Dierkens, paru en 2005 et concernant l'abbé Frédéric de Saint-Hubert (936-942)<sup>30</sup>. Le chercheur émérite bruxellois a démontré la forte proximité qui existe entre cet abbé ardennais et Richaire, qui a d'ailleurs pris l'initiative de lui confier cette institution monastique. Nous retiendrons surtout un court développement particulièrement stimulant concernant l'évêque de Tongres-Liège, dressant une série de parallèles probablement trop nombreux que pour être le fruit du hasard entre Richaire et son prédécesseur, saint Hubert, sous la plume de l'abbé Frédéric<sup>31</sup>.

---

<sup>29</sup> ROZEIN M., « La querelle de l'évêché de Liège (920-921) », *op. cit.*

<sup>30</sup> DIERKENS A., « L'auteur de la Vita sancti Bregisi abbatis (BHL 1180) », *op. cit.*

<sup>31</sup> *Ibid.*, p. 434-437.

### 3. Problématisation

Ainsi, la querelle épiscopale qui permet à Richaire de récupérer le siège épiscopal de Tongres-Liège a bénéficié, ces dernières années, d'une réévaluation profonde, prenant elle-même place dans un renouvellement historiographique dans le domaine des équilibres aristocratiques dans le monde franc et, plus encore, en Lotharingie. Le moment paraît donc opportun pour proposer une étude de Richaire et de son épiscopat, enrichie par ce développement récent dans l'historiographie.

Notre travail va donc chercher à identifier la place occupée par Richaire sur l'échiquier politique lotharingien en tant qu'évêque de Tongres-Liège et à travers les différents bouleversements politiques qui prennent place durant son épiscopat. Un peu à la manière de Horst Lösslein dans son étude de la politique de Charles le Simple, nous aurons recours à l'étude du réseau du prélat ainsi qu'à l'examen critique des quelques sources à nous être parvenues<sup>32</sup>. Nous pouvons également nous appuyer sur les apports de l'anthropologie sociale afin d'interpréter au mieux les enjeux des relations entre Richaire et le reste de la société franque de cette première moitié du X<sup>e</sup> siècle<sup>33</sup>.

Nous diviserons notre propos en trois parties distinctes. Dans la première, nous rouvrirons le dossier de la querelle épiscopale dans le but d'en éclairer les éventuelles dernières zones d'ombre laissées par les récentes études de Florence Close et de Matthias Rozein<sup>34</sup>. La deuxième partie porte sur une période qui s'étend du début de l'épiscopat de Richaire jusqu'à la destruction du *castellum* d'Arches en 933 et qui correspond, selon nous, à une première phase de consolidation du siège épiscopal mosan. Dans celle-ci, nous allons essayer d'analyser l'action du successeur de saint Lambert à travers les conséquences de la querelle épiscopale et des bouleversements qui frappent la Lotharingie (l'emprisonnement de Charles le Simple, l'affrontement entre les royaumes francs de l'Est et de l'Ouest pour l'annexion du *regnum Lotharii* et l'établissement du duché de Lotharingie, confié par Henri I<sup>er</sup> à Gislebert). La

---

<sup>32</sup> LÖSSLEIN H., *Royal power in the late carolingian age : Charles III the Simple and his predecessors*, *op. cit.*

<sup>33</sup> ALTHOFF G., *Amicitiae und Pacta. Bündnis, Einung, Politik und Gebetsgedenken im beginnenden 10. Jahrhundert*, *op. cit.* ; LE JAN R., *Famille et pouvoir dans le monde franc (VII<sup>e</sup>-X<sup>e</sup> siècle)*, *op. cit.* ; ID., « L'aristocratie lotharingienne : structure interne et conscience politique », *op. cit.* ; ID., « Élités et révoltes à l'époque carolingienne. Crise des élites ou crise des modèles ? », in BOURGARD F., FELLER L. et LE JAN R. (dir.), *Les élites au haut Moyen Âge. Crises et renouvellements*, Turnhout, Brepols, 2006, p. 403-423 ; MARGUE M., « Les Adalbéron - un "lignage épiscopal" ? », *op. cit.* ; LE JAN R., *Amis ou ennemis ? Emotions, relations, identités au Moyen Âge*, *op. cit.*

<sup>34</sup> CLOSE F., « La succession d'Étienne de Liège († 920) », *op. cit.* ; ROZEIN M., « La querelle de l'évêché de Liège (920-921) », *op. cit.*

dernière, qui correspond selon nous à une période d'épanouissement du pouvoir épiscopal, rassemble la fin de l'épiscopat de Richaire. Nous y étudierons surtout les relations du prélat avec les autres dignitaires du duché, entre autres via l'implantation des réformes monastiques à Saint-Hubert (936) et Stavelot-Malmedy (938)<sup>35</sup>. Enfin, nous terminerons cette ultime partie avec un bref développement sur la portée symbolique des conditions d'inhumation du prélat, mort le 23 juillet 945<sup>36</sup>.

Ainsi, nous espérons inscrire ce travail dans le renouvellement historiographique de l'histoire politique lotharingienne, de la fin du règne de Charles III jusqu'aux premières années du règne d'Otton I<sup>er</sup>. Nous aspirons aussi à placer ce travail dans le large renouvellement de l'historiographie liégeoise couvrant les évêchés mosans de l'époque carolingienne<sup>37</sup>.

---

<sup>35</sup> MARGUE M., « Aspects politiques de la “réforme” monastique en Lotharingie. Le cas des abbayes de Saint-Maximin de Trèves, de Stavelot-Malmedy et d'Echternach (934-973) », in *Revue bénédictine*, vol. 98 (1988), n° 1-2, p. 42-46 ; PARISSÉ M., « L'abbaye de Gorze dans le contexte politique et religieux lorrain à l'époque de Jean de Vandières (900-974) », *op. cit.*, p. 68 ; DIERKENS A., « L'auteur de la Vita sancti Beregisi abbatis (BHL 1180) », *op. cit.*, p. 421.

<sup>36</sup> KUPPER J.-L., « Leodium (Liège/Luik) », *op. cit.*, p. 61.

<sup>37</sup> En dehors des cas déjà mentionnés d'Hilduin et de Richaire, nous pouvons par exemple citer IEZZI S., *Francon évêque de Tongres, Maastricht et Liège (855-901) : Un évêque lotharingien lors de la désagrégation de l'empire carolingien*, mémoire de licence en histoire, inédit, ULiège, année académique 2019-2020 ; KUPPER J.-L., « Walcaud : portrait d'un évêque de Tongres-Liège au temps de Charlemagne et de Louis le Pieux », in CLOSE F., DUBOIS S., LANNEAU C. et RAXHON P. (dir.), *Passions liégeoises. Mélanges en l'honneur de Bruno Demoulin*, Bruxelles, Archives générales du Royaume, 2022, p. 43-61 ; CLOSE F., « Un sage et pieux liturgiste et musicien ? », *op. cit.*

## 4. Corpus de sources

Pour mener à bien cette enquête, nous aurons recours à une grande diversité de types de sources. La plupart ne seront cependant mobilisées qu'à un nombre réduit d'occasions. Pour cette raison, nous les présenterons au moment même où nous les emploierons. Nous allons tout de même pouvoir décrire un peu plus finement le contenu de notre corpus ainsi qu'en présenter les sources principales.

Nous avons cherché à rassembler l'ensemble des sources écrites traitant de Richaire rédigées aux X<sup>e</sup> et XI<sup>e</sup> siècles, ensemble auquel nous avons ajouté quelques sources postérieures, lorsque nous avons estimé cela pertinent. Notre démonstration s'appuie essentiellement sur des sources narratives, essentiellement des annales et des *gesta*. Nous aurons également recours à des sources diplomatiques, majoritairement produites sous les règnes de Charles le Simple (898-923)<sup>38</sup>. À ces deux grandes catégories, il convient d'ajouter quelques sources nécrologiques, une source liturgique ainsi qu'une source épigraphique. C'est donc un corpus assez hétérogène que nous avons rassemblé. Nous allons désormais pouvoir identifier plus précisément les trois sources qui sont, à notre sens, les plus importantes pour notre démonstration.

La première source à laquelle nous allons avoir largement recours sont les *Annales* de Flodoard de Reims<sup>39</sup>. Cette source écrite narrative qui relate les événements des années 919 à 966, connue pour être concise et fiable dans les informations qu'elle transmet, est particulièrement dense pour ce qui est des événements politiques en Francie occidentale et en Lotharingie. Au moment où le chanoine de Reims entame la rédaction de ce texte, l'aristocratie du royaume de l'Ouest se soulève contre le roi Charles le Simple. Comme l'a démontré Stéphane Lecouteux, Flodoard est un partisan des révoltés et prend justement la plume, vers le milieu d'année 922, dans le but de décrédibiliser le souverain carolingien et de justifier sa destitution<sup>40</sup>. De son côté, Michel Sot a démontré que Flodoard a été particulièrement actif dans la vie politique régionale rémoise, raison pour laquelle il s'avère extrêmement bien informé sur les différents contextes politiques de son temps<sup>41</sup>.

---

<sup>38</sup> LAUER Ph. (éd.), *Recueil des actes de Charles III le Simple, roi de France*, Paris, Imprimerie Nationale, 1940.

<sup>39</sup> « Annales », in BAYERISCHE AKADEMIE DER WISSENSCHAFTEN, *Geschichtsquellen des deutschen Mittelalters*, [en ligne], <https://geschichtsquellen.de/werk/2267> (dernière consultation le 03/01/2026, dernière mise-à-jour le 31/07/2023) ; FLODOARD DE REIMS, *Annales*, PERTZ G.H. (éd.), Hanovre, 1839, 368-408 (MGH SS, 3).

<sup>40</sup> LECOUEUX S., « Le contexte de rédaction des Annales de Flodoard de Reims (919-966). Partie 2 : présentation des résultats de la relecture critique du début des Annales », in *Le Moyen Âge*, vol. 116 (2010), n° 2, p. 286-288.

<sup>41</sup> SOT M., *Un historien et son Église : Flodoard de Reims*, Paris, Fayard, 1993, p. 50-53.

Nous allons également avoir recours à l'une des sources majeures pour l'histoire liégeoise du haut Moyen Âge, à savoir les *Gesta episcoporum Tungrensium, Traiectensium et Leodiensium* d'Anselme, chanoine de la cathédrale Notre-Dame-et-Saint-Lambert de Liège<sup>42</sup>. Ce chroniqueur, proche des évêques Wazon (1042-1048)<sup>43</sup> et Théoduin (1048-1075)<sup>44</sup>, a poursuivi l'œuvre d'Hériter de Lobbes qui avait commencé les *Gesta* des évêques de Tongres-Maastricht jusqu'à l'épiscopat de Remacle, mort en 679<sup>45</sup>. Entre 1052 et 1056, le chanoine a donc étendu le récit de l'épiscopat de Théodard jusqu'à celui de Wazon. Il faut à ce stade préciser qu'il a pu rédiger son œuvre avant l'incendie de la cathédrale de 1185 qui a emporté dans les flammes une grande partie des archives du chapitre qui y résidait<sup>46</sup>. De ce fait, il a pu dresser une copie historique partielle d'une charte aujourd'hui perdue de Richaire, datée du 16 novembre 932 et constatant la consécration d'un autel dédié au culte de la sainte Trinité dans la cathédrale<sup>47</sup>.

Toujours dans un cadre liégeois, nous pouvons retrouver les *Gesta abbatum Lobbiensium* de l'abbé Folcuin de Lobbes (965-990)<sup>48</sup>. En effet, Richaire, en sa qualité d'évêque de Tongres-Liège, se trouve également à la tête de l'abbaye de Lobbes comme abbé séculier<sup>49</sup>. C'est pour cette raison qu'il figure en bonne place dans les *Gesta abbatum Lobbiensium* de Folcuin de Lobbes. Ces *gesta*, dont la rédaction a peut-être débuté à partir de 968-970, retracent les abbatiats lobbains depuis 637 jusqu'en 980<sup>50</sup>. Comme a pu le démontrer Jérôme Verdoot,

---

<sup>42</sup> « *Gesta episcoporum Tungrensium, Traiectensium et Leodiensium* (auctore Anselmo) », in BAYERISCHE AKADEMIE DER WISSENSCHAFTEN, *Geschichtsquellen des deutschen Mittelalters*, [en ligne], <https://geschichtsquellen.de/werk/486> (dernière consultation le 17/02/2025, dernière mise-à-jour le 30/10/2025) ; « *Gesta episcoporum Tungrensium, Traiectensium et Leodiensium* », in COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE, *Narrative sources*, [en ligne], [https://www.narrative-sources.be/naso\\_link\\_en.php?link=98](https://www.narrative-sources.be/naso_link_en.php?link=98) (dernière consultation le 17/08/2025, dernière mise-à-jour le 04/03/2014) ; ANSELME DE LIEGE, *Gesta episcoporum Tungrensium, Traiectensium et Leodiensium*, KÖPKE R. (éd.), Hanovre, 1846, p. 189-134 (MGH SS, 7).

<sup>43</sup> KUPPER J.-L., « Leodium (Liège/Luik) », *op. cit.*, p. 71-72.

<sup>44</sup> *Ibid.*, p. 72-73.

<sup>45</sup> « *Gesta episcoporum Tungrensium, Traiectensium et Leodiensium* », in BAYERISCHE AKADEMIE DER WISSENSCHAFTEN, *Geschichtsquellen des deutschen Mittelalters*, [en ligne], <https://geschichtsquellen.de/werk/2755> (dernière consultation le 03/01/2026, dernière mise-à-jour le 18/12/2024).

<sup>46</sup> WILKIN A., « Enquête sur l'impact de l'incendie de 1185 sur les archives de la cathédrale Saint-Lambert de Liège et sur la rédaction d'un premier cartulaire », in *Bulletin de la Commission Royale d'Histoire*, vol. 176 (2010), n° 2, p. 401.

<sup>47</sup> CLOSE F., « La charte de Richer de Liège du 16 novembre 932 », *op. cit.*, p. 5-6.

<sup>48</sup> « *Gesta abbatum Lobbiensium* », in BAYERISCHE AKADEMIE DER WISSENSCHAFTEN, *Geschichtsquellen des deutschen Mittelalters*, [en ligne], <https://geschichtsquellen.de/werk/2285> (dernière consultation le 04/01/2026, dernière mise-à-jour le 29/10/2025) ; « *Gesta abbatum Lobbiensium* », in COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE, *Narrative sources*, [en ligne], [https://www.narrative-sources.be/naso\\_link\\_en.php?link=341](https://www.narrative-sources.be/naso_link_en.php?link=341) (dernière consultation le 17/08/2025, dernière mise-à-jour le 04/03/2014) ; FOLCUIN DE LOBBES, *Gesta abbatum Lobbiensium*, PERTZ G.H. (éd.), Hanovre, 1841, p. 54-74 (MGH SS, 4).

<sup>49</sup> VERDOOT J., *Pour les siècles des siècles. L'abbaye Saint-Pierre de Lobbes au Moyen Âge (VII<sup>e</sup>-XI<sup>e</sup> siècles)*, *op. cit.*, p. 54-65.

<sup>50</sup> DIERKENS A., « Notger, Folcuin et Rathier. L'abbaye de Lobbes et les évêques de Liège à la fin du X<sup>e</sup> siècle », in WILKIN A. et KUPPER J.-L. (dir.), *Évêque et prince. Notger et la Basse-Lotharingie aux alentours de l'an mil*, Liège, Presses universitaires de Liège, 2013, p. 290.

Folcuin a été l'initiateur d'une réforme dans son abbaye et, afin de justifier sa politique, il a dénoncé les abus de plusieurs de ses prédécesseurs, en ce compris les abbés-évêques<sup>51</sup>. Cependant, il a beaucoup dépendu de l'évêque de Liège qui lui a d'ailleurs confirmé sa place à la tête du monastère en 972, après le retour de son principal concurrent, Rathier de Lobbes, jusque-là exilé en Italie<sup>52</sup>. Cette ambivalence entre dénonciation et reconnaissance parcourt sa description de cette période<sup>53</sup>.

---

<sup>51</sup> VERDOOT J., *Pour les siècles des siècles. L'abbaye Saint-Pierre de Lobbes au Moyen Âge (VII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles)*, *op. cit.*, p. 68.

<sup>52</sup> DIERKENS A., « Notger, Folcuin et Rathier. L'abbaye de Lobbes et les évêques de Liège à la fin du X<sup>e</sup> siècle », *op. cit.*, p. 290.

<sup>53</sup> VERDOOT J., *Pour les siècles des siècles. L'abbaye Saint-Pierre de Lobbes au Moyen Âge (VII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles)*, *op. cit.*, p. 54-65.

# Chapitre I : Prendre le pouvoir épiscopal (920-921)

## 1. Recontextualisation

### a. La Lotharingie au temps de Richaire

La Lotharingie est un territoire né des scissions progressivement opérées sur l'ancien empire carolingien, le partage étant la manière dont les descendants de Charles Martel organisent leur héritage<sup>54</sup>. À l'issue du traité de Verdun de 843, Lothaire I<sup>er</sup> obtient la partie centrale de l'imposant royaume de son père, Louis le Pieux, s'étalant de l'Escaut au Rhin dans la largeur et de la mer du Nord à la Méditerranée dans la longueur : la Francie médiane<sup>55</sup>. Après sa mort, le 29 septembre 855, un nouveau partage est opéré et c'est son fils Lothaire II qui récupère l'espace reliant les Alpes à la mer du Nord grâce au soutien de son oncle, Louis le Germanique : c'est cet espace qui sera plus tard connu sous le nom de Lotharingie<sup>56</sup>.

Ce royaume ne lui survit cependant pas vu que, à sa mort, ses oncles et voisins Charles le Chauve et Louis le Germanique revendiquent l'ensemble de son héritage<sup>57</sup>. Ils se partagent l'ancien royaume de leur neveu à l'occasion du traité de Meerssen, signé en 870<sup>58</sup>. Dix ans plus tard, l'ensemble de la Lotharingie est finalement rattachée à la Francie orientale, jusqu'à ce que l'empereur et roi de l'Est Arnoul de Carinthie ne décide d'y tailler un royaume indépendant – bien qu'en réalité sous sa tutelle – pour son fils bâtard Zwentibold, en 895<sup>59</sup>. Les principaux

---

<sup>54</sup> NELSON J.L., « Le partage de Verdun », in GAILLARD M., MARGUE M., DIERKENS A. et PETTIAU H. (dir.), *De la mer du Nord à la Méditerranée. Francia Media. Une région au coeur de l'Europe (c.840-c.1050)*, Luxembourg, Publications du CLUDEM, 2011, p. 248.

<sup>55</sup> Michel Parisse a pu insister que cette *Francia Media* reflète une conception moderne d'un phénomène passé et que les contemporains du traité de Verdun n'ont jamais qualifiés le royaume de Lothaire I<sup>er</sup> avec cette appellation. Il est davantage question d'un royaume de Lothaire, un *Hlotharii regnum*, expression qui est d'ailleurs réemployée pour qualifier le royaume de son fils Lothaire II. PARISSÉ M., « Réflexions à propos de la terminologie et de la géographie », in GAILLARD M., MARGUE M., DIERKENS A. et PETTIAU H. (dir.), *De la mer du Nord à la Méditerranée. Francia Media. Une région au coeur de l'Europe (c.840-c.1050)*, Luxembourg, Publications du CLUDEM, 2011, p. 6-7. Par ailleurs, Janet L. Nelson a bien démontré que, si le nom de Francie médiane est anachronique, le phénomène auquel il est rattaché est lui bien réel, l'ancien royaume franc étant déjà partagé en trois espaces aux frontières floues avant la signature du traité de Verdun. NELSON J.L., « Le partage de Verdun », *op. cit.*, p. 254.

<sup>56</sup> WEST C., *The fall of a Carolingian kingdom : Lotharingia, 855-869*, Toronto, University of Toronto Press, 2023, p. 2-3.

<sup>57</sup> *Ibid.*, p. 5-7.

<sup>58</sup> PARISSÉ M., « La Lotharingie : naissance d'un espace politique », in HERRMANN H.-W. et SCHNEIDER R. (dir.), *Lotharingia : um das jahr 1000 / autour de l'an mil*, Sarrebruck, Saarbrücker Druckerei und Verlag, 1995, p. 40 ; WEST C., *The fall of a Carolingian kingdom*, *op. cit.*, p. 182-186.

<sup>59</sup> MARGUE M., « Zwentibold, roi (895-900) et Gislebert, duc (928-939) du royaume de Lothaire. Pouvoir et légitimation, histoire et mémoire », in MARGUE M. et PETTIAU H. (dir.), *La Lotharingie en question. Identités, oppositions, intégration. Actes des 14<sup>es</sup> Journées Lotharingiennes*, Luxembourg, Section Historique de l'Institut

acteurs de ce règne peuvent être rassemblés en deux groupes d'influence, chacun centré sur un lignage : les Matfrids et les Régniers<sup>60</sup>.

Les Matfrids sont représentés, à l'époque de Zwentibold, par trois frères : les comtes Gérard et Matfrid ainsi que Richaire, placé à la tête de l'abbaye de Prüm en 899. De plus, ce lignage profite d'une proximité avec plusieurs dignitaires à travers le *regnum*, comme l'évêque Étienne de Tongres-Liège, parent de Gérard, Dadon, beau-frère de Matfrid, ainsi que le comte Étienne, fidèle allié<sup>61</sup>. Richaire devient abbé de Prüm suite à la déposition de son prédécesseur, Réginon de Prüm, par ses frères, probablement avec l'approbation du lignage le plus influent de Francie orientale, les Conradiens, qui préparent l'intégration de la Lotharingie par Louis l'Enfant, fils et héritier d'Arnoul de Carinthie pour la couronne de l'Est<sup>62</sup>. Il faut aussi noter que cette éviction se fait au détriment de l'influence des Robertiens, parents de Réginon et principaux rivaux des Carolingiens en Francie occidentale qui ont déjà réussi à placer l'un des leurs, Eudes I<sup>er</sup>, sur le trône de l'Ouest<sup>63</sup>. La zone d'influence des Matfrids englobe le pays messin, le Bliesgau, la région de Spire et l'Eiffel<sup>64</sup>.

L'autre principal lignage lotharingien de l'époque est porté par le comte Régnier I<sup>er</sup> au Long Col, particulièrement influent dans le nord du *regnum*, particulièrement entre le Hainaut et la Hesbaye<sup>65</sup>. Le puissant comte a comme principal allié et beau-frère le comte Odacre, basé entre autres en Ardenne<sup>66</sup>. Il profite de la croissance de son influence auprès du roi pour mettre la main sur la riche collégiale Saint-Servais de Maastricht, puis plus largement la place de premier

---

Grand-Ducal, 2018, p. 60-61. Michel Margue a par ailleurs proposé de voir, derrière ce couronnement, une tentative d'Arnoul de Carinthie de stabiliser sa frontière occidentale en réponse au rétablissement de la royauté en Bourgogne transjurane. *Ibid.*, p. 61.

<sup>60</sup> LÖSSLEIN H., *Royal power in the late carolingian age : Charles III the Simple and his predecessors*, *op. cit.*, p. 167.

<sup>61</sup> *Ibid.*, p. 167, 182-183 ; CLOSE F., « Un sage et pieux liturgiste et musicien ? », *op. cit.*, p. 64-65.

<sup>62</sup> MCLEAN S., « Insinuation, censorship and the struggle for late Carolingian Lotharingia in Regino of Prüm's chronicle », *op. cit.*, p. 21-22.

<sup>63</sup> WERNER K.F., « Les Robertiens », in *Le roi de France et son royaume autour de l'an mil*, Paris, Picard, 1992, p. 16 ; WERNER K.F., « Les premiers Robertiens et les premiers Anjous (IX<sup>e</sup> siècle-début X<sup>e</sup> siècle) », in GUILLOT O. et FAVREAU R. (dir.), *Pays de Loire et Aquitaine de Robert le Fort aux premiers Capétiens, actes du colloque scientifique international (Angers, septembre 1987)*, Poitiers, Société des antiquaires de l'Ouest, 1997, p. 15-16 ; DEPREUX P., « Le comte Haganon, favori de Charles le Simple, et l'aristocratie d'entre Loire et Rhin », *op. cit.*, p. 392. Sur la représentation plus qu'élogieuse du roi Eudes sous la plume de Réginon, voir MCLEAN S., « Insinuation, censorship and the struggle for late Carolingian Lotharingia in Regino of Prüm's chronicle », *op. cit.*, p. 15-16.

<sup>64</sup> CLOSE F., « Un sage et pieux liturgiste et musicien ? », *op. cit.*, p. 71.

<sup>65</sup> LÖSSLEIN H., *Royal power in the late carolingian age : Charles III the Simple and his predecessors*, *op. cit.*, p. 166.

<sup>66</sup> LE JAN R., « L'aristocratie lotharingienne : structure interne et conscience politique », *op. cit.*, p. 80.

conseiller du roi suite à la brève disgrâce des Matfrids en 897, avant de lui-même finir en disgrâce en 898<sup>67</sup>.

Le bref règne de Zwentibold est donc marqué par l'entrée en disgrâce successive des principaux groupes d'influence aristocratiques du royaume. Ces tensions à la cour mènent à une révolte importante de l'aristocratie, à la mort du roi sur le champ de bataille en août 900 contre l'alliance des comtes Gérard, Matfrid et Étienne, et au rattachement de la Lotharingie à la Francie orientale de Louis l'Enfant<sup>68</sup>. Ce rattachement profite surtout aux Conradiens qui peuvent dès lors bénéficier d'une influence croissante en Lotharingie, récupérant même le titre ducal et devenant l'un des trois grands groupes d'influence dans le *regnum Lotharii*, à côté des Matfrids et des Régniers<sup>69</sup>. En 906, les Matfrids et les Conradiens se retrouvent en guerre, conduisant à une perte d'influence significative des frères de Richaire qui sont obligés de s'écraser face à leurs adversaires<sup>70</sup>. De son côté, Régnier I<sup>er</sup> favorise une politique d'entente avec les Conradiens, ce qui lui permet de maintenir son influence à travers toute la durée de ce règne<sup>71</sup>.

À la mort de Louis l'Enfant, en 911, Régnier se désolidarise des Conradiens et appelle le roi de Francie occidentale, Charles III le Simple, à prendre la tête de la Lotharingie, mettant un terme à l'influence conradienne dans le *regnum Lotharii*<sup>72</sup>. Le comte mosan bénéficie alors d'une place prédominante à la cour, étant même qualifié de marquis, ou *marchio*<sup>73</sup>. À sa mort, en 915, ses fils Gislebert et Régnier II récupèrent ses *honores*. Cependant, Gislebert, son principal héritier, ne bénéficie pas de la même place d'influence au sein de la cour que son père<sup>74</sup>. En revanche, un autre aristocrate, issu de la basse aristocratie lotharingienne, gagne rapidement en influence à la cour : Haganon. Cet allié des Matfrids, qui bénéficie eux aussi des grâces du souverain, est issu du lignage des Haganonides, d'anciens rivaux des Robertiens en Saxe, dans

---

<sup>67</sup> MARGUE M., « Zwentibold, roi (895-900) et Gislebert, duc (928-939) du royaume de Lothaire », *op. cit.*, p. 101-102.

<sup>68</sup> SCHNEIDER J., *Auf der Suche nach dem verlorenen Reich : Lotharingien im 9. und 10. Jahrhundert*, *op. cit.*, p. 170-171. L'impunité dont profitent Gérard, Matfrid et Étienne nous permet de deviner le soutien des Conradiens qui bénéficient largement de ce meurtre. MCLEAN S., « Insinuation, censorship and the struggle for late Carolingian Lotharingia in Regino of Prüm's chronicle », *op. cit.*, p. 27.

<sup>69</sup> MARGUE M., « Zwentibold, roi (895-900) et Gislebert, duc (928-939) du royaume de Lothaire », *op. cit.*, p. 68-69.

<sup>70</sup> MCLEAN S., « Insinuation, censorship and the struggle for late Carolingian Lotharingia in Regino of Prüm's chronicle », *op. cit.*, p. 23-24 ; MARGUE M., « Zwentibold, roi (895-900) et Gislebert, duc (928-939) du royaume de Lothaire », *op. cit.*, p. 69.

<sup>71</sup> *Ibid.*

<sup>72</sup> *Ibid.*

<sup>73</sup> LÖSSLEIN H., *Royal power in the late carolingian age : Charles III the Simple and his predecessors*, *op. cit.*, p. 169-170.

<sup>74</sup> MARGUE M., « Zwentibold, roi (895-900) et Gislebert, duc (928-939) du royaume de Lothaire », *op. cit.*, p. 72.

un paysage politique où l'entente entre la famille du roi Eudes et celle de Charles se fracture progressivement<sup>75</sup>.

La situation du pouvoir carolingien en Lotharingie se dégrade également vu que, en 919 au plus tard, Gislebert entre en révolte et se voit confisquer la propriété de Saint-Servais de Maastricht, le 13 juin 919<sup>76</sup>. Charles parvient même vraisemblablement à obtenir l'excommunication du fils de Régnier I<sup>er</sup> par un concile qui aurait rassemblé pas moins de seize évêques ainsi que les marquis du royaume, c'est-à-dire Robert de Neustrie et Richard de Bourgogne<sup>77</sup>.

C'est dans ce contexte que décède Étienne de Tongres-Liège, le 19 mai 920, puis que le clerc Hilduin, est élu *clero et populo* pour lui succéder avec le soutien de Gislebert<sup>78</sup>. Le roi se dépêche de confirmer l'élection de ce candidat, désireux d'apaiser les tensions en Lotharingie où son autorité fait encore relativement consensus<sup>79</sup>. Cependant, durant la moitié de l'année, des dissensions apparaissent entre Charles le Simple et le nouvel évêque de Tongres-Liège ; le roi cherche alors à remplacer Hilduin au profit d'un de ses fidèles : l'abbé de Prüm Richaire<sup>80</sup>. Finalement, c'est le pape Jean X qui tranche la querelle épiscopale tongro-liégeoise : Hilduin est officiellement destitué par le successeur de saint Pierre tandis que Richaire est ordonné évêque de Tongres-Liège le 4 novembre 921<sup>81</sup>.

Le situation s'envenime encore en Francie occidentale en 920, puis en 922, menant à l'élection et au sacre du frère d'Eudes I<sup>er</sup>, le marquis Robert de Neustrie, comme roi de Francie occidentale le 30 juin 922<sup>82</sup>. La confrontation entre les deux prétendants à la couronne atteint son paroxysme à la bataille de Soissons du 15 juin 923, opposant Charles III, soutenu par des troupes lotharingiennes, et Robert I<sup>er</sup>, soutenu par ses propres troupes ainsi que celles du puissant comte

---

<sup>75</sup> DEPREUX P., « Le comte Haganon, favori de Charles le Simple, et l'aristocratie d'entre Loire et Rhin », *op. cit.*, p. 382.

<sup>76</sup> MCNAIR F., « Kingship and consent in the reign of Charles the Simple : the case of Sint-Servaas », *op. cit.*, p. 6 ; LÖSSLEIN H., *Royal power in the late carolingian age : Charles III the Simple and his predecessors*, *op. cit.*, p. 180-181, 312-313. Nous ne savons pas avec certitude si la confiscation de Saint-Servais de Maastricht a été la cause ou la conséquence de la révolte de Gislebert.

<sup>77</sup> LÖSSLEIN H., *Royal power in the late carolingian age : Charles III the Simple and his predecessors*, *op. cit.*, p. 178. Nous ne savons pas, par ailleurs, si cette excommunication s'est arrêtée au stade de la simple menace ou a été réellement appliquée. ROZEIN M., « La querelle de l'évêché de Liège (920-921) », *op. cit.*, p. 657-658. En 919, Robert n'est pas encore en opposition frontale avec Charles, ce qui explique son soutien à l'excommunication de Gislebert.

<sup>78</sup> CLOSE F., « La succession d'Étienne de Liège († 920) », *op. cit.*, p. 265-266. L'élection *clero et populo* d'Hilduin est la thèse plus largement soutenue dans la globalité de cet article.

<sup>79</sup> ROZEIN M., « La querelle de l'évêché de Liège (920-921) », *op. cit.*, p. 660-661.

<sup>80</sup> *Ibid.*, p. 649.

<sup>81</sup> CLOSE F., « La succession d'Étienne de Liège († 920) », *op. cit.*, p. 272-275.

<sup>82</sup> LE JAN R., « Élités et révoltes à l'époque carolingienne. Crise des élites ou crise des modèles ? », *op. cit.*, p. 417-419.

Herbert II de Vermandois ; à l'issue de l'affrontement, Robert trouve la mort mais l'armée carolingienne est mise en déroute<sup>83</sup>. Pour succéder au défunt souverain robertien, le duc de Bourgogne Raoul est élu et couronné roi, reprenant la lutte contre Charles<sup>84</sup>. Ce dernier appelle alors les grands de son royaume à revenir à lui, en réponse à quoi Herbert II de Vermandois l'invite à une réunion ; il s'agit en vérité d'un guet-apens à l'issue duquel le comte fait du souverain son prisonnier, durant le mois d'août 923<sup>85</sup>.

Raoul I<sup>er</sup> obtient la reconnaissance d'une partie de l'aristocratie lotharingienne mais Gislebert et l'archevêque Ruotger de Trèves appellent le roi de Francie orientale Henri I<sup>er</sup> à prendre possession du *regnum Lotharii*. Après deux ans d'affrontements entre les partisans des deux rois, c'est finalement le souverain ottonien qui s'impose en 925<sup>86</sup>. Pour le remercier de son soutien, il fait de Gislebert son duc, bénéficiant de pouvoirs comparables à ceux d'un vice-roi, et son gendre, lui offrant la main de sa fille Gerberge, en 928<sup>87</sup>.

Durant le règne d'Henri, les tensions internes à la Lotharingie s'apaisent, si ce n'est, au début des années 930, autour du comte Boson, frère du roi Raoul, qui espère faire croître son influence dans le sud du duché mais récolte les foudres de plusieurs membres de l'aristocratie<sup>88</sup>. À la mort du roi, son fils Otton I<sup>er</sup> lui succède mais ses relations avec plusieurs soutiens de son père dont Gislebert se détériorent rapidement, aboutissant en 939 en une large révolte rassemblant l'essentiel de l'aristocratie lotharingienne, le duc Evrard de Franconie, le frère d'Otton I<sup>er</sup>, Henri, et le roi de Francie occidentale Louis IV d'Outremer, fils de Charles le Simple et successeur de Raoul<sup>89</sup>. Mais la révolte ne dure pas vu que ses deux meneurs, Gislebert et Evrard, trouvent la mort dans la bataille d'Andernach, le 2 octobre 939. Otton profite ensuite du retour en grâce de son frère pour lui offrir le titre ducal. Cependant, les grands du duché ne s'entendent pas avec lui et finissent par obtenir son départ ainsi que la nomination du comte Otton dit « de

---

<sup>83</sup> LECOUEUX S., « Le contexte de rédaction des Annales de Flodoard de Reims (919-966). Partie 1 : une relecture critique du début des Annales à la lumière de travaux récents », in *Le Moyen Âge*, vol. 116 (2010), n° 1, p. 118.

<sup>84</sup> *Ibid.*, p. 119.

<sup>85</sup> MCNAIR F., « After Soissons : the last years of Charles the Simple (923-929) », in *Reti Medievali Rivista*, vol. 18 (2017), n° 2, p. 29.

<sup>86</sup> VON BÜTTNER H., *Heinrichs I. Südwest- und Westpolitik*, Constance, Konstanzer Arbeitskreis für mittelalterliche Geschichte, 1964, p. 26-42.

<sup>87</sup> MARGUE M., « Zwentibold, roi (895-900) et Gislebert, duc (928-939) du royaume de Lothaire », *op. cit.*, p. 68-75.

<sup>88</sup> DIERKENS A. et MARGUE M., « Memoria ou damnatio memoriae ? L'image de Gislebert, duc de Lotharingie († 939) », in GOUGUENHEIM S., GOULLET M., KAMMERER O., MONNET P., MORELLE L. et PAULMIER-FOUCART M. (dir.), *Retour aux sources. Textes, études et documents d'histoire médiévale offerts à Michel Parisse*, Paris, A. et J. Picard, 2004, p. 877.

<sup>89</sup> MARGUE M., « Zwentibold, roi (895-900) et Gislebert, duc (928-939) du royaume de Lothaire », *op. cit.*, p. 74.

Verdun » à la tête du duché de Lotharingie et la garde du fils de Gislebert, Henri<sup>90</sup>. À leur mort en 944, c'est Conrad le Rouge, membre de la famille des Conradiens qui a vaincu Gislebert et Evrard, qui récupère le titre ducal. Mais, n'étant pas lui-même lotharingien, son pouvoir est extrêmement limité et dépend de la coopération du pouvoir royal ottonien<sup>91</sup>. C'est dans ce contexte politique que Richaire trouve la mort, le 23 juillet 945<sup>92</sup>.

### *b. La mission épiscopale*

Avant d'entamer notre recontextualisation de la situation de l'évêché de Tongres-Liège à la veille de la querelle épiscopale, nous devons présenter clairement la mission épiscopale, telle qu'exercée par Richaire entre les années 921 et 945.

Successeur des Apôtres, l'évêque est relié depuis l'Antiquité à un centre urbain qui sert de capitale à son diocèse : il s'agit de sa cité épiscopale, sa *civitas*. Depuis celle-ci, l'évêque doit coordonner l'encadrement spirituel de l'ensemble de ses ouailles, s'assurant que son « troupeau » de fidèles atteigne le salut<sup>93</sup>. Cette proximité importante entre l'évêque et sa cité dès l'émergence du magistère épiscopal lui confère, au fil des siècles, d'importantes responsabilités dans le gouvernement de cette capitale diocésaine, lui permettant de s'émanciper d'autres autorités publiques telles que le pouvoir comtal<sup>94</sup>. Ainsi, le prélat a entre autres la responsabilité de défendre la cité en cas d'attaque et, par extension, de s'assurer de bon moyens de défenses. Ceux-ci doivent être autant matériels – nous pouvons penser à des remparts, des fossés, ... – que spirituels, via la construction d'une véritable enceinte d'églises considérée comme tout aussi importante pour la survie de la cité à une attaque<sup>95</sup>.

Pour mener à bien l'encadrement des fidèles de l'ensemble de son diocèse, un évêque a accès à une longue liste de pratiques, particulièrement développées à l'époque carolingienne et visant à renforcer les contacts entre le prélat et les représentants locaux de son Église. Nous pouvons penser aux tournées pastorales, où l'évêque se rend directement auprès de ses subalternes, ou

---

<sup>90</sup> SCHNEIDER J., *Auf der Suche nach dem verlorenen Reich : Lotharingien im 9. und 10. Jahrhundert*, op. cit., p. 133-134, 450.

<sup>91</sup> *Ibid.*, p. 134.

<sup>92</sup> KUPPER J.-L., « Leodium (Liège/Luik) », op. cit., p. 61.

<sup>93</sup> MAZEL F., *L'évêque et le territoire. L'invention médiévale de l'espace (V<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècle)*, Paris, Éditions du seuil, 2016, p. 33-34.

<sup>94</sup> *Ibid.*, p. 40-41.

<sup>95</sup> BÜHRER-THIERRY G., *Aux marges du monde germanique : l'évêque, le prince, les païens (VIII<sup>e</sup>-XI<sup>e</sup> siècles)*, Turnhout, Brepols, 2014, p. 124-126.

encore aux réunions synodales qui rassemblent toutes les autorités ecclésiastiques d'un diocèse auprès de son supérieur hiérarchique<sup>96</sup>.

À la fin de l'époque carolingienne, tandis que le pouvoir royal s'affaiblit face au pouvoir comtal, l'épiscopat prend un rôle majeur dans le gouvernement du royaume ; le pouvoir royal protège le royaume par des armes de fer là où le pouvoir épiscopal, complémentaire au premier, le protège par des armes spirituelles, comme l'excommunication<sup>97</sup>. Cette limitation au recours aux seules armes spirituelles peut toutefois être dépassée dans le cadre de la déprédation des biens de l'Église vu que ses biens sont aussi ceux de pauvres. Dès lors, le pouvoir épiscopal a le droit de lui-même punir de mort la spoliation des propriétés de son Église<sup>98</sup>. Le roi est donc l'allié du pouvoir épiscopal qui peut, en échange, souvent bénéficier de son soutien, tant politique que spirituel ou militaire – les évêchés sont à la tête de domaines riches et étendus dont ils sont, avec leur évêque, les seigneurs –, dans les rapports de force qui peuvent régulièrement l'opposer à une partie de l'aristocratie lors de ce crépuscule de la royauté carolingienne<sup>99</sup>.

L'évêque a donc pour mission de protéger le patrimoine de son Église mais aussi, s'il en a la possibilité, de l'étendre. D'une part, les moyens nécessaires au juste exercice de cette mission et, de l'autre, les enjeux de pouvoir qui y sont liés font qu'en Lotharingie, l'épiscopat devient au X<sup>e</sup> siècle l'un des principaux leviers des lignages aristocratiques pour construire leur pouvoir<sup>100</sup>.

Les différents enjeux et attendus de la mission épiscopale au X<sup>e</sup> siècle tels que mentionnés plus haut permettent d'établir un profil-type de l'évêque au crépuscule carolingien. Ainsi, l'évêque-type a déjà été au sommet d'une institution ecclésiastique, qu'elle soit régulière ou séculière. Cela va de pair avec une bonne connaissance théologique, nécessaire à la bonne conduite de son troupeau. Cependant, les évêchés sont des institutions placées à la tête d'un patrimoine foncier important dont il convient d'être en capacité de défendre l'intégrité, raison pour laquelle un candidat avec une puissance personnelle et un réseau déjà bien établi est souvent privilégié<sup>101</sup>.

---

<sup>96</sup> MÉRIAUX C., *Gallia irradiata. Saint et sanctuaires dans le nord de la Gaule du haut Moyen Âge*, Stuttgart, Franz Steiner Verlag, 2006, p. 157-160 ; MAZEL F., *L'évêque et le territoire. L'invention médiévale de l'espace (V<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècle)*, *op. cit.*, p. 111-134.

<sup>97</sup> BÜHRER-THIERRY G., *Aux marges du monde germanique : l'évêque, le prince, les païens (VIII<sup>e</sup>-XI<sup>e</sup> siècles)*, *op. cit.*, p. 102-103.

<sup>98</sup> *Ibid.*, p. 94-95.

<sup>99</sup> *Ibid.*, p. 103.

<sup>100</sup> LE JAN R., « L'aristocratie lotharingienne : structure interne et conscience politique », *op. cit.*, p. 85-87.

<sup>101</sup> PARISSÉ M., « Princes laïques et/ou moines, les évêques du X<sup>e</sup> siècle », in *Il secolo di ferro : Mito e realtà del secolo X*, Spolète, Centro italiano di studi sull'alto medioevo, 1991, vol.1, p. 464-471 ; BÜHRER-THIERRY G.,

### c. L'évêché de Tongres-Liège à la veille de la querelle épiscopale

Le 19 mai 920, après un épiscopat de dix-neuf ans, l'évêque de Étienne de Tongres-Liège s'éteint dans sa cité en bord de Meuse<sup>102</sup>. Apparenté d'une part au comte Gérard, frère de Richaire, et de l'autre à Charles le Simple, il a pu bénéficier de nombreuses connections avec le reste de l'aristocratie du royaume<sup>103</sup>. Comme nous avons déjà pu l'évoquer, sa mort prend place dans un cadre politique particulièrement tendu tandis qu'une frange de l'aristocratie tant occidentale que lotharingienne se met à contester le pouvoir de Charles le Simple<sup>104</sup>. Différents groupes d'influence sont alors représentés au sein de l'évêché de Tongres-Liège.

Le premier groupe d'influence du diocèse est certainement le lignage des Régniers. L'opposition au pouvoir royal est dirigée par Gislebert, principal représentant du lignage. Le reste de sa famille est composé de son frère le comte Régnier II de Hainaut et de son beau-frère le comte Bérenger de Lomme, mais il bénéficie surtout du soutien de l'ancien allié de son père, le comte Ricuin de Verdun<sup>105</sup>, et de son fils le comte Otton<sup>106</sup>. Il faut néanmoins noter qu'à l'approche de la fin du règne de Charles, une importante fracture semble se dessiner au sein du groupe d'influence des Régniers, ne se manifestant clairement qu'à l'occasion des conflits qui prennent place entre Raoul I<sup>er</sup> et Henri I<sup>er</sup> pour le contrôle de la Lotharingie<sup>107</sup>.

---

*Évêques et pouvoir dans le royaume de Germanie : les Églises de Bavière et de Souabe 876-973*, Paris, Picard, 1997, p. 178.

<sup>102</sup> KUPPER J.-L., « Leodium (Liège/Luik) », *op. cit.*, p. 60-61.

<sup>103</sup> LÖSSLEIN H., *Royal power in the late carolingian age : Charles III the Simple and his predecessors*, *op. cit.*, p. 172-173 ; CLOSE F., « Un sage et pieux liturgiste et musicien ? », *op. cit.*, p. 64-65.

<sup>104</sup> BRÜHL C., *Naissance de deux peuples : Français et Allemands (IXe-XI<sup>e</sup> siècle)*, *op. cit.*, p. 197-199.

<sup>105</sup> Ricuin est comte de Verdun et abbé laïc de Moyenmoutier et de Saint-Pierre-aux-Nonnains de Metz. Il exerce aussi un contrôle sur l'abbaye de Saint-Mihiel. Comptant parmi les derniers soutiens de Zwentibold, il n'arrive pas à se maintenir à la cour de Louis l'Enfant et doit attendre l'avènement de Charles en Lotharingie, en 911, pour bénéficier à nouveau des largesses royales. À la mort du comte Wigéric, entre les années 916 et 919, il épouse sa veuve, Cunégonde, sans doute pour resserrer ses liens avec le lignage du défunt. Son alliance avec Gislebert l'amène à subir les assauts de Charles le Simple en 921. Sa vie s'achève brutalement, en 923, tandis que le comte Boson le fait assassiner tandis qu'il est souffrant et alité. « [923] Boso filius Richardi Ricuinum in lecto languentem occidit ». FLODOARD DE REIMS, *Annales*, PERTZ G.H. (éd.), *op. cit.*, p. 371, ligne 25 ; GAILLARD M., *D'une réforme à l'autre (816-934) : les communautés religieuses en Lorraine à l'époque carolingienne*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2006, p. 261-263 ; LÖSSLEIN H., *Royal power in the late carolingian age : Charles III the Simple and his predecessors*, *op. cit.*, p. 180-181.

<sup>106</sup> *Ibid.*

<sup>107</sup> Lors de la révolte de Gislebert, seuls Ricuin et Otton apparaissent auprès du fils de Régnier I<sup>er</sup>. En 924, la situation semble même s'aggraver vu que Bérenger emprisonne Gislebert avant de le libérer à la demande de Régnier II. En guise de revanche, Gislebert ravage les terres de son frère, de son beau-frère et du comte Isaac de Cambrai. « *Iteera Gislebertum Berengarius, qui sororem ipsius uxorem habebat, comprehendit, quemque oblatibus obsidibus sibi pro eo filius Ragenarii, fratris ipsius Gisleberti, dimisit. Idem vero Gislebertus dimissus, terram Berengarii Ragenarii fratris sui et Isaac comitis depraedationibus plurimis vastat* ». FLODOARD DE REIMS, *Annales*, PERTZ G.H. (éd.), *op. cit.*, p. 373, lignes 31-35 ; LÖSSLEIN H., *Royal power in the late carolingian age : Charles III the Simple and his predecessors*, *op. cit.*, p. 176-181.

Comme nous avons déjà pu l'évoquer, c'est l'écartement progressif du lignage après la mort de Régnier I<sup>er</sup> qui amène progressivement Gislebert à la révolte, au plus tard en 919<sup>108</sup>. Malgré cette opposition frontale avec la couronne et les revers qu'il essuie – comme la confiscation de Saint-Servais de Maastricht –, son influence sur la région de la Meuse moyenne reste suffisante pour peser sur l'élection du successeur d'Étienne et faire élire Hilduin à la tête de l'évêché de Tongres-Liège<sup>109</sup>. Il faut dire que le diocèse est situé au centre de la sphère d'influence du puissant aristocrate qui peut se vanter d'être comte dans le Maasgau et en Hesbaye ainsi que de posséder les abbayes d'Aldeneik, de Chèvremont et de Stavelot-Malmedy<sup>110</sup>.

Les Matfrids ont également quelques intérêts dans le diocèse de Tongres-Liège. Tout d'abord, le défunt Étienne de Liège était le parent du comte Gérard, donnant au lignage de ce dernier un relais au sommet de l'Église de saint Lambert<sup>111</sup>. Néanmoins, il ne semble que l'impact de cette parenté avec le prélat mosan n'ait que peu bénéficié à la famille de Richaire<sup>112</sup>. En effet, Étienne nous apparaît aujourd'hui comme étant assez détaché des différents jeux d'alliances qui structurent le monde politique franc de l'époque, s'appuyant autant sur le comte Gérard que sur les marquis Régnier ou Robert pour soutenir sa politique<sup>113</sup>.

Bien que le centre de gravité de leurs possessions semble plutôt se situer autour de Metz, les Matfrids semblent avoir des possessions dans la Meuse moyenne ; en effet, nous savons que Richaire possède la terre de Boingt, près de Huy<sup>114</sup>. Nous pouvons en conclure que, bien qu'ils soient modestes, les Matfrids possèdent une influence et des intérêts dans l'évêché de Tongres-Liège. De plus, le lignage bénéficie d'une véritable ascension à la cour depuis 916 et compte parmi les plus proches alliés du pouvoir royal carolingien, que ce soit par le comte Matfrid ou par leur parent et allié Haganon<sup>115</sup>. Cette influence croissante permet par exemple à Richaire

---

<sup>108</sup> *Ibid.*, p. 178-181 ; ROZEIN M., « La querelle de l'évêché de Liège (920-921) », *op. cit.*, p. 658.

<sup>109</sup> CLOSE F., « La succession d'Étienne de Liège († 920) », *op. cit.*, p. 262.

<sup>110</sup> NONN U., *Pagus und Comitatus in Niederlothringen. Untersuchungen zur politischen Raumgliederung im früheren Mittelalter*, Bonn, Ludwig Röhrscheid Verlag, 1983, p. 96-98 ; MARGUE M., « Zwentibold, roi (895-900) et Gislebert, duc (928-939) du royaume de Lothaire », *op. cit.*, p. 95-96.

<sup>111</sup> CLOSE F., « Un sage et pieux liturgiste et musicien ? », *op. cit.*, p. 65. Pour rappel, au moment de l'élection d'Étienne, en 901, les Matfrids viennent successivement d'évincer Régino à Prüm (en 899) et d'éliminer Zwentibold (en 900) avec l'approbation des Conradiens, principaux acteurs de ce début de règne de Louis l'Enfant. MCLEAN S., « Insinuation, censorship and the struggle for late Carolingian Lotharingia in Regino of Prüm's chronicle », *op. cit.*, p. 23-27. Il est donc vraisemblable que l'élection d'Étienne face partie de la même séquence et bénéficie, elle aussi, du soutien des Conradiens.

<sup>112</sup> CLOSE F., « Un sage et pieux liturgiste et musicien ? », *op. cit.*, p. 73.

<sup>113</sup> LÖSSLEIN H., *Royal power in the late carolingian age : Charles III the Simple and his predecessors*, *op. cit.*, p. 173 ; CLOSE F., « Un sage et pieux liturgiste et musicien ? », *op. cit.*, p. 72-73.

<sup>114</sup> WILKIN A., *La gestion des avoirs de la cathédrale Saint-Lambert de Liège des origines à 1300. Contribution à l'histoire économique et institutionnelle du pays mosan*, Bruxelles, Académie royale de Belgique, 2008, p. 269.

<sup>115</sup> DEPREUX P., « Le comte Haganon, favori de Charles le Simple, et l'aristocratie d'entre Loire et Rhin », *op. cit.*, p. 387-389 ; MCNAIR F., « Kingship and consent in the reign of Charles the Simple : the case of Sint-Servaas »,

d'obtenir la restitution du monastère de Susteren, dans l'actuelle province néerlandaise du Limbourg, à son abbaye de Prüm<sup>116</sup>. Les Matfrids bénéficient donc des grâces du pouvoir royal et espèrent sans doute pouvoir maintenir le siège mosan sous le contrôle d'un de leurs parents.

Un dernier lignage particulièrement important et à l'influence croissante dans l'évêché de Tongres-Liège à la veille de la querelle doit être envisagé : les Robertiens. Déjà durant l'épiscopat d'Étienne, entre 911 et 915, le marquis Robert de Neustrie a intercédé à au moins deux reprises en faveur de l'évêque et de son Église<sup>117</sup>. On sait que le chef de fil du lignage a réussi à se rattacher la fidélité et le soutien d'une partie des élites monastiques tongro-liégeoises. Tout d'abord, la famille de Gérard de Brogne, l'un des principaux acteurs du monde monastique en Francie occidentale et en Lotharingie au X<sup>e</sup> siècle, compte parmi les fidèles de Robert<sup>118</sup>. D'autre part, nous pouvons mentionner que Rathier de Lobbes lui-même est connu pour ses affinités avec les milieux robertiens<sup>119</sup>. Les liens entre le marquis de Neustrie dépassent d'ailleurs le seul monde monastique vu que, en 919, il reçoit des représentants du comte Bérenger de Lomme, beau-frère de Gislebert, traduisant bien la croissance de l'influence du Robertien dans la Meuse moyenne et de l'attention qu'il prête à cette région<sup>120</sup>.

Nous connaissons assez bien le bilan de l'épiscopat d'Étienne. À son décès, l'évêque de Tongres-Liège laisse derrière lui un évêché en bonne partie rétabli des raids normands de la fin du IX<sup>e</sup> siècle et à la liturgie réformée dans l'esprit de la réforme carolingienne, se caractérisant par une production littéraire assez importante, comme avec la réécriture de la *Vita* de saint Lambert, visant à la rendre plus accessible à ses ouailles<sup>121</sup>. En outre, son épiscopat a permis

---

*op. cit.*, p. 15 ; LÖSSLEIN H., *Royal power in the late carolingian age : Charles III the Simple and his predecessors*, *op. cit.*, p. 182-183.

<sup>116</sup> WISPLINGHOFF E., « Untersuchungen zur Geschichte des Klosters Prüm an der Wende vom 9. zum 10. Jahrhundert », in *Deutsches Archiv für Erforschung des Mittelalters*, vol. 55 (1999), p. 464 ; MCNAIR F., « Kingship and consent in the reign of Charles the Simple : the case of Sint-Servaas », *op. cit.*, p. 15 ; LÖSSLEIN H., *Royal power in the late carolingian age : Charles III the Simple and his predecessors*, *op. cit.*, p. 180-181.

<sup>117</sup> LAUER Ph. (éd.), *Recueil des actes de Charles III le Simple, roi de France*, *op. cit.*, n°LXV, p. 146-148 ; *Ibid.*, n°LXXXI, p. 180-182.

<sup>118</sup> WOLLASCH J., « Gerard von Brogne und seine Klostergründung », in *Revue bénédictine*, vol. 70 (1960), p. 63 ; DIERKENS A., *Abbayes et chapitres entre Sambre et Meuse (VII<sup>e</sup>-XI<sup>e</sup> siècles). Contribution à l'histoire religieuse des campagnes du Haut Moyen Âge.*, Sigmaringen, Jan Thorbecke Verlag, 1985, p. 220 ; MISONNE D., « Gérard de Brogne. Moine et réformateur († 959) », in *Revue bénédictine*, vol. 111 (2001), p. 25-27.

<sup>119</sup> Rathier a une proximité toute particulière avec l'abbaye de Saint-Amand, possession de Robert. Il finit d'ailleurs par racheter cette institution monastique vers 968. DIERKENS A., « Notger, Folcuin et Rathier. L'abbaye de Lobbes et les évêques de Liège à la fin du Xe siècle », *op. cit.*, p. 280 ; VERDOOT J., *Pour les siècles des siècles. L'abbaye Saint-Pierre de Lobbes au Moyen Âge (VII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles)*, *op. cit.*, p. 76.

<sup>120</sup> LÖSSLEIN H., *Royal power in the late carolingian age : Charles III the Simple and his predecessors*, *op. cit.*, p. 176.

<sup>121</sup> CLOSE F., « L'Office de la Trinité d'Étienne de Liège (901-920) : Un Témoin de l'héritage liturgique et théologique de la première réforme carolingienne à l'aube du X<sup>e</sup> siècle », in *Revue belge de philologie et d'histoire*, vol. 86 (2008), n° 3-4, p. 623-643 ; CLOSE F., « Un sage et pieux liturgiste et musicien ? », *op. cit.*, p. 63-64.

un accroissement des possessions de l'Église mosane, le pouvoir carolingien cédant à l'évêché la forêt de Theux ainsi que les abbayes d'Hastière et de Saint-Rombaud de Malines<sup>122</sup>.

Cependant, en cette période de fortes tensions qu'est la fin du règne de Charles le Simple, le contrôle du siège épiscopal de Tongres-Liège devient un enjeu de pouvoir important ; non seulement l'évêché comporte en ses frontières des lieux de pouvoir importants comme les palais d'Herstal et d'Aix-la-Chapelle, mais il se retrouve aussi au croisement des intérêts de trois des familles les plus importantes du monde franc. Cela va sans dire, dans un contexte de révolte d'une partie de ces familles, la question de la succession d'Étienne va largement dépasser le seul cadre tongro-liégeois...

---

<sup>122</sup> *Ibid.* p. 66.

## 2. L'élection d'Hilduin et le déclenchement de la querelle épiscopale

C'est au croisement des intérêts des Carolingiens, des Robertiens, des Matfrids et, surtout, des Régniers que le successeur d'Étienne de Tongres-Liège est élu *clero et populo*<sup>123</sup>. Nous savons que Charles le Simple cherche à régler personnellement la succession du siège de saint Lambert vu qu'il confirme l'élection d'Hilduin autour du mois de septembre 920, à Herstal, suite à quoi l'ancien clerc liégeois obtient l'ordination par son métropolitain, Hériman de Cologne<sup>124</sup>.

Mais que savons-nous de l'identité du nouvel évêque mosan ? Si l'on s'en tient au récit de Folcuin de Lobbes dans les *Gesta abbatum Lobbiensium*, Hilduin est, avant son élection, un clerc liégeois dans l'église – cathédrale – de saint Lambert<sup>125</sup>. Florence Close a souligné l'envergure intellectuelle que l'on peut lui deviner en repartant de sa carrière postérieure à la querelle, devenant évêque de Vérone en 928 puis archevêque de Milan en 932<sup>126</sup>. De son côté, Matthias Rozein a proposé de voir derrière le successeur d'Étienne un parent du roi d'Italie Hugues de Provence, sans pour autant pour l'affirmer avec certitude<sup>127</sup>. Il faut aussi ajouter que l'époque carolingienne a vu défiler quantité de dignitaires portant le même prénom que lui, occupant parfois des postes parmi les plus prestigieux de l'Église carolingienne. Nous pouvons penser à l'archichapelain de Louis le Pieux et de Lothaire I<sup>er</sup>, à l'évêque de Verdun (822-846) ou encore à l'abbé de Saint-Mihiel issu de l'entourage de Charles le Chauve<sup>128</sup>. Nous savons

---

<sup>123</sup> La réhabilitation de l'élection d'Hilduin est le principal objectif de l'article de Florence Close sur la succession d'Étienne de Tongres-Liège et la querelle qui en découle. CLOSE F., « La succession d'Étienne de Liège († 920) », *op. cit.* Pour la législation précise qui entoure l'élection *clero et populo* à la fin du IX<sup>e</sup> siècle – mais également valable pour le début du X<sup>e</sup> siècle –, il faut consulter GAUDEMET J., *Les élections dans l'Église latine des origines au XVI<sup>e</sup> siècle*, Paris, Fernand Lanore, 1979, p. 71-81.

<sup>124</sup> ROZEIN M., « La querelle de l'évêché de Liège (920-921) », *op. cit.*, p. 659-660.

<sup>125</sup> « *Hilduinum, eiusdem ecclesiae [sancti Lamberti] clericum* ». FOLCUIN DE LOBBES, *Gesta abbatum Lobbiensium*, PERTZ G.H. (éd.), *op. cit.*, p. 63, lignes 4-5.

<sup>126</sup> CLOSE F., « La succession d'Étienne de Liège († 920) », *op. cit.*, p. 265.

<sup>127</sup> ROZEIN M., « La querelle de l'évêché de Liège (920-921) », *op. cit.*, p. 645. Hugues d'Arles est d'abord duc de Provence et comte d'Arles. En 926, l'aristocratie italienne l'appelle pour prendre la tête du royaume, appel auquel il répond en repoussant son prédécesseur, Rodolphe II de Bourgogne, au-delà des Alpes. Il est d'ascendance bosonide, mais aussi carolingienne par sa mère Berthe de Toscane, fille de Lothaire II. ZIELINSKI H., « Hugo v. Arles und Vienne, Kg. v. Italien », in *Lexikon des Mittelalters*, Munich, Verlag J.B. Metzler, 1993, vol.V, col. 158. Il faut aussi remarquer que les deux principaux soutiens de la carrière d'Hilduin, Gislebert et Hugues d'Arles, sont tous des membres de la très haute aristocratie et sont tous deux d'ascendance carolingienne. CLOSE F., « La succession d'Étienne de Liège († 920) », *op. cit.*, p. 266.

<sup>128</sup> Le prénom possède, au haut Moyen Âge, une fonction indéniablement lignagère, marquant l'appartenance d'un individu à sa famille. LE JAN R., « Dénomination, parenté et pouvoir dans la société du haut Moyen âge (VI<sup>e</sup>-X<sup>e</sup> siècle) », in *Femmes, pouvoir et société dans le haut Moyen Âge*, Paris, Picard, 2001, p. 224-225. Pour l'archichapelain de Louis le Pieux et de Lothaire I<sup>er</sup>, voir GAILLARD M., *D'une réforme à l'autre (816-934)*, *op. cit.*, p. 159. Pour l'évêque de Verdun, voir AUBERT R., « Hilduin, évêque de Verdun », in *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastique*, Paris, Letouzey & Ané, 1993, vol.XXIV, p. 522-523 ; GAILLARD M., *D'une réforme à l'autre (816-934)*, *op. cit.*, p. 192-193. Pour l'abbé de Saint-Mihiel, il doit s'agir soit de l'archichapelain de Charles

également qu'un membre de la petite aristocratie lotharingienne nommé Hilduin bénéficie d'une concession de l'abbaye de Gorze vers 863/864<sup>129</sup>. L'hypothèse d'un rattachement d'Hilduin de Tongres-Liège à la famille d'un ou plusieurs autres Hilduin mériterait sans doute d'être approfondie dans un travail consacré.

Nous savons aussi que le nouvel évêque est un proche de Rathier de Lobbes, qui le rejoint par ailleurs en Italie au plus tard en 928<sup>130</sup>. Il est possible qu'Hilduin bénéficie d'un plus large soutien dans le milieu lobbain mais nous n'en avons hélas conservé aucune trace. En effet, nous n'avons conservé aucune mention du prélat antérieure au témoignage de Folcuin dans l'historiographie lobbaine. Il faut toutefois souligner que l'auteur des *Gesta* de Lobbes a été opposé à Rathier à l'occasion d'un conflit virulent avec pour enjeu la direction de l'abbaye<sup>131</sup>. Dans ce contexte, dépeindre un Rathier isolé dans son soutien à Hilduin peut également être une tentative de l'auteur visant à décrédibiliser son adversaire.

Mais pourquoi Charles choisit-il de soutenir l'élection d'un candidat porté par Gislebert ? Soucieux de maintenir son autorité dans le *regnum Lotharii*, le souverain est déjà intervenu dans plusieurs conflits d'influence au sein de l'évêché de Tongres-Liège dans les années précédant le décès d'Étienne. Le 16 janvier 916, il restitue à l'abbaye de Prüm le monastère de Susteren, dans le comté de Maasgau<sup>132</sup>. Fraser McNair a pu démontrer que l'arbitrage du conflit concernant le contrôle de ce monastère a fait l'objet d'un soin tout particulier du pouvoir royal. En effet, Charles a cherché à obtenir un consensus autour de la restitution du Susteren à l'abbaye de Prüm, cherchant à ne froisser aucun membre de la haute aristocratie du *regnum Lotharii*<sup>133</sup>. Ensuite, le 13 juin 919, tandis que Gislebert se retrouve en opposition frontale avec le pouvoir royal, ce dernier prive le fils de Régnier 1<sup>er</sup> de la collégiale Saint-Servais de Maastricht, la restituant à l'archevêché de Trèves<sup>134</sup>. Pour s'en prendre aussi directement aux intérêts des

---

le Chauve mort en 860, soit de l'abbé de Saint-Bertin et candidat du roi de Francie occidentale au siège métropolitain de Cologne vers 870. *Ibid.*, p. 241.

<sup>129</sup> *Ibid.*, p. 260.

<sup>130</sup> DIERKENS A., « Notger, Folcuin et Rathier. L'abbaye de Lobbes et les évêques de Liège à la fin du X<sup>e</sup> siècle », *op. cit.*, p. 279.

<sup>131</sup> VERDOOT J., *Une clôture hermétique ? Isolement régulier et intérêts séculiers au monastère Saint-Pierre de Lobbes VII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècle*, Heidelberg, Heidelberg University publishing, 2021, p. 39-40.

<sup>132</sup> LAUER Ph. (éd.), *Recueil des actes de Charles III le Simple, roi de France*, *op. cit.*, n°LXXXIV, p. 187-190 ; « DiBe ID 6105 », in Commission royale d'Histoire, *Diplomata Belgica*, [en ligne], [https://www.diplomata-belgica.be/charter\\_details\\_en.php?dibe\\_id=6105](https://www.diplomata-belgica.be/charter_details_en.php?dibe_id=6105) (dernière consultation le 24/06/2025, dernière mise-à-jour le ?).

<sup>133</sup> MCNAIR F., « Kingship and consent in the reign of Charles the Simple : the case of Sint-Servaas », *op. cit.*, p. 15.

<sup>134</sup> LAUER Ph. (éd.), *Recueil des actes de Charles III le Simple, roi de France*, *op. cit.*, n°C, p. 229-231 ; « DiBe ID 6361 », in Commission royale d'Histoire, *Diplomata Belgica*, [en ligne], [https://www.diplomata-belgica.be/charter\\_details\\_en.php?dibe\\_id=6361](https://www.diplomata-belgica.be/charter_details_en.php?dibe_id=6361) (dernière consultation le 24/06/2025, dernière mise-à-jour le ?).

Régniers, il paraît évident que le roi a préalablement dû obtenir le concours d'une partie suffisante de l'aristocratie pour soutenir sa décision<sup>135</sup>. Dans la foulée, il rassemble nombre de hauts dignitaires du royaume pour obtenir l'excommunication de Gislebert<sup>136</sup>. À en croire la fameuse « lettre-capitulaire » de Charles le Simple, cette assemblée a rassemblé pas moins de seize évêques ainsi que les marquis du royaume, à savoir Robert de Neustrie et Richard de Bourgogne<sup>137</sup>.

Cependant, avec l'émergence de tensions importantes entre le roi et l'aristocratie franque occidentale en 920, Charles passe six mois à Reims, auprès de l'archevêque Hervé, isolé d'autres réels soutiens en dehors de la Lotharingie<sup>138</sup>. Après cet exil rémois, le roi retourne en Lotharingie d'où il lance une expédition militaire en Franconie, dans le royaume voisin de Francie orientale<sup>139</sup>. Il s'agit peut-être d'une manœuvre visant à obtenir la cohésion de l'aristocratie lotharingienne afin de consolider son pouvoir en Lotharingie, plus favorable à son autorité que la Francie occidentale<sup>140</sup>. La période à laquelle le roi rassemble ses troupes et prépare sa campagne coïncide avec la confirmation de l'élection d'Hilduin ; c'est donc sûrement afin d'obtenir le soutien de l'ensemble de l'aristocratie, peut-être même en ce compris Gislebert, que Charles accepte de céder le siège de saint Lambert à Hilduin<sup>141</sup>.

Cependant, la campagne de Franconie fait long feu et le roi est contraint de se replier en Lotharingie. C'est probablement à ce stade que son conflit avec Gislebert, peut-être calmé après l'épisode de 919, est ravivé, sans pour autant que l'on en connaisse la cause<sup>142</sup>. Nous ignorons la réaction d'Hilduin à cette reprise du conflit mais l'évêque de Tongres-Liège est rapidement assimilé au camp des révoltés par le parti royal ; il est accusé d'avoir obtenu l'ordination de son métropolitain par la menace, mais aussi d'avoir spolié les biens de la cathédrale de Liège et de

---

<sup>135</sup> LÖSSLEIN H., *Royal power in the late carolingian age : Charles III the Simple and his predecessors*, *op. cit.*, p. 312-313.

<sup>136</sup> ROZEIN M., « La querelle de l'évêché de Liège (920-921) », *op. cit.*, p. 657-658.

<sup>137</sup> LÖSSLEIN H., *Royal power in the late carolingian age : Charles III the Simple and his predecessors*, *op. cit.*, p. 178. Sur la « lettre-capitulaire », lettre de Charles le Simple destinée à plusieurs évêques du royaume pour plaider en faveur de la destitution d'Hilduin dans la première moitié de l'année 921, puis recopiée *a posteriori* sous la forme d'un capitulaire, voir CLOSE F., « La succession d'Étienne de Liège († 920) », *op. cit.*, p. 267-272 ; ROZEIN M., « La querelle de l'évêché de Liège (920-921) », *op. cit.*, p. 663.

<sup>138</sup> LECOUTEUX S., « Le contexte de rédaction des Annales de Flodoard de Reims (919-966). Partie 1 », *op. cit.*, p. 70.

<sup>139</sup> ECKEL A., *Charles le Simple*, Paris, Librairie Émile Bouillon, 1899, p. 110 ; ROZEIN M., « La querelle de l'évêché de Liège (920-921) », *op. cit.*, p. 659.

<sup>140</sup> ZIMMERMANN H., « Der Streit um das Lütticher Bistum vom Jahre 920/921 », *op. cit.*, p. 28 ; ROZEIN M., « La querelle de l'évêché de Liège (920-921) », *op. cit.*, p. 659-661.

<sup>141</sup> CLOSE F., « La succession d'Étienne de Liège († 920) », *op. cit.*, p. 266 ; ROZEIN M., « La querelle de l'évêché de Liège (920-921) », *op. cit.*, p. 659-660.

<sup>142</sup> *Ibid.*, p. 660-661.

la collégiale d'Aix-la-Chapelle<sup>143</sup>. Néanmoins, en dehors du récit propagé par les partisans de Charles, aucun auteur de l'époque ne mentionne une conduite aussi scandaleuse chez le successeur de saint Lambert mais juste d'une opposition politique entre lui et Charles<sup>144</sup>. Vu le caractère polémique des accusations portées à l'encontre du prélat mosan, nous nous contenterons d'acter sa défection au parti royal.

En cette fin d'année 920, l'assise du pouvoir royal est donc assurément compromise, tant en Francie occidentale qu'en Lotharingie. Cependant, si l'on s'en tient à l'hypothèse très convaincante soutenue par Matthias Rozein, le roi reste soucieux de trouver une échappatoire pacifique au conflit qui l'oppose à Gislebert, son seul impératif étant la destitution d'Hilduin<sup>145</sup>.

Comment justifier un tel acharnement envers l'évêque de Tongres-Liège ? Comme nous l'avons déjà vu, seule une minorité de l'aristocratie lotharingienne prend part à la révolte avec Gislebert. En revanche, le mécontentement de l'aristocratie franque occidentale est bien plus préoccupant pour le pouvoir royal vu que, malgré le retour des grands auprès du roi sous la médiation d'Hervé de Reims, le catalyseur de la colère de leur colère, Haganon, est toujours présent dans l'entourage du roi<sup>146</sup>. Charles doit donc être parfaitement conscient du risque d'une reprise du conflit en Francie occidentale et du risque existentiel pour son règne que représenterait une alliance militaire entre les révoltés de Francie occidentale et de Lotharingie en cas de conflit armé. Si, avant le ravivement du conflit entre Charles et Gislebert en 920, le roi a surtout cherché à rassembler l'ensemble de l'aristocratie derrière lui, le retour du comte dans l'opposition provoque un changement brutal du paradigme ; Gislebert doit impérativement être rétabli au sein du giron royal avant un ré-embrasement des tensions en Francie occidentale afin d'éviter à tout prix une alliance entre les deux mouvements d'opposition. De la sorte, le roi pourrait s'assurer d'un pouvoir incontesté en Lotharingie. De plus, le siège de Saint-Lambert doit rapidement revenir entre les mains d'un homme dont la fidélité au parti royal soit

---

<sup>143</sup> CLOSE F., « La succession d'Étienne de Liège († 920) », *op. cit.*, p. 268-272.

<sup>144</sup> « *Hoc anno, sequenti quoque, agitur inter Hilduinum episcopum et Richarium abbatem de episcopatu Tungrensi contentio. Siquidem rex illud episcopium Richario, quia Hilduinus a se descivit, cui prius ipsum concesserat, dedit* ». FLODOARD DE REIMS, *Annales*, PERTZ G.H. (éd.), *op. cit.*, p. 369, lignes 8-10 ; « *Quibus gestis Hilduinus Tungrensi episcopus, cum iis qui ab rege defecerant conspirasse in regem insimulatur. Regique infensus ; ab eo insectabatur* ». RICHER DE REIMS, *Historiae*, HOFFMANN H. (éd.), *op. cit.*, p. 63, lignes 12-13. Sur les Histoires en quatre livres de Richer de Saint-Rémi de Reims, rédigées autour de l'année 998, centrées sur l'histoire du royaume de Francie occidentale, inspirées par les *Annales* de Flodoard de Reims et dépeignant une interprétation du passé favorable aux Carolingiens, voir « Historiarum libri IV », in BAYERISCHE AKADEMIE DER WISSENSCHAFTEN, *Geschichtsquellen des deutschen Mittelalters*, [en ligne], <https://geschichtsquellen.de/werk/4200> (dernière consultation le 02/01/2026, dernière mise-à-jour le 12/11/2025).

<sup>145</sup> ROZEIN M., « La querelle de l'évêché de Liège (920-921) », *op. cit.*, p. 666.

<sup>146</sup> LECOUTEUX S., « Le contexte de rédaction des Annales de Flodoard de Reims (919-966). Partie 1 », *op. cit.*, p. 69-71.

incontestable, qui ne soutiendra pas Gislebert et qui soit étranger à l'influence robertienne, au cas où Carolingiens et Robertiens en viendraient à prendre les armes. Enfin, si l'objectif du roi est de permettre assez rapidement un retour en grâce du fils de Régnier I<sup>er</sup>, le candidat qui viendrait remplacer Hilduin ne doit pas être vu par le comte comme un adversaire et sa candidature doit donc être jugée comme acceptable par celui-ci.

### 3. Richaire : abbé de Prüm et candidat royal au siège épiscopal de Tongres-Liège

Nous allons maintenant chercher à comprendre pourquoi c'est par Richaire que Charles cherche, dès la fin d'année 920 ou l'année 921, à remplacer Hilduin à Liège. Tout d'abord, nous allons regarder en quoi la candidature de Richaire répond aux impératifs stratégiques de la situation décrite plus haut. Ensuite, nous essayerons de voir si le profil de Richaire se rapproche, ou non, du profil-type de l'évêque du X<sup>e</sup> siècle, tel que décrit par Michel Parisse<sup>147</sup>.

Suite au décès de Régnier I<sup>er</sup>, les Matfrids réussissent à manœuvrer adroitement et à renforcer leur influence à la cour, Richaire lui-même voyant le soutien royal à son abbaye confirmé<sup>148</sup>. De plus, l'abbaye en question est Prüm, connue pour son soutien à la dynastie carolingienne<sup>149</sup>. Ce soutien est surtout manifeste dans les *Annales Prumienses*, encore rédigées à Prüm pour l'époque qui nous intéresse. Les opposants de Charles, durant les dernières années de son règne, y sont présentés particulièrement négativement. Par exemple, le comte Herbert II de Vermandois<sup>150</sup> y est qualifié de « tyran »<sup>151</sup>. En bref, que ce soit par sa famille ou par l'abbaye

---

<sup>147</sup> PARISSÉ M., « Princes laïques et/ou moines, les évêques du X<sup>e</sup> siècle », *op. cit.*, p. 464-471. Voir *supra*, p. 25-26.

<sup>148</sup> MCNAIR F., « Kingship and consent in the reign of Charles the Simple : the case of Sint-Servaas », *op. cit.*, p. 15. Outre la restitution de l'abbaye de Susteren, Charles confirme également à l'abbaye la libre élection de son abbé, l'immunité, la libre élection de l'avoué, de battre monnaie et de poursuivre quiconque spolie les biens de la communauté. LAUER Ph. (éd.), *Recueil des actes de Charles III le Simple, roi de France*, *op. cit.*, n°CIV, p. 246-249.

<sup>149</sup> C'est entre autres dans cette abbaye que Zwentibold a retenu prisonnier Hugues, fils illégitime de Lothaire II qui a essayé de récupérer son héritage contre les rois de Francie occidentale et orientale. MARGUE M., « Zwentibold, roi (895-900) et Gislebert, duc (928-939) du royaume de Lothaire », *op. cit.*, p. 94.

<sup>150</sup> Fils du comte de Vermandois Herbert I<sup>er</sup>, hérite d'une véritable principauté lui assurant un rôle au plus haut du royaume de Francie occidentale. Il emprisonne Charles le Simple en août 923, ce qui lui assure un moyen de pression sur le nouveau roi, Raoul I<sup>er</sup>. En 925, il parvient à imposer son fils encore enfant, Hugues, à l'archevêché de Reims, devenant par la même occasion son régent en attendant sa majorité. Herbert a comme allié le duc des Francs Hugues le Grand, fils de Robert I<sup>er</sup>, et ce malgré plusieurs affrontements les opposant au début des années 930. SCHNEIDMÜLLER B., « Heribert II., Gf. v. Vermandois », in *Lexikon des Mittelalters*, Munich, LexMA Verlag, 1989, vol.IV, col. 2154.

<sup>151</sup> « 923. *Bellum inter Carolum et Rotbertum apud urbem Suessionis die 17. Kal. Iul. concertum fuit ; in quo Rotbertus iusto Dei iudicio cum pluribus de suis ruit. Eodem anno Heribertus tyrannus Carolum regem sacramenti dolo circumventum sub obtentu eum recipiendi in regno ad se venire fecit captumque custodiae amncipavit* ». *Annales Prumienses*, HOLDER-EGGER O. (éd.), *op. cit.*, p. 1292, lignes 12-15 ; BOSCHEN L., *Die Annales Prumienses*, Düsseldorf, Schwann, 1972, p. 206-207 ; SCHNEIDER J., *Auf der Suche nach dem verlorenen Reich : Lotharingien im 9. und 10. Jahrhundert*, *op. cit.*, p. 200-201 ; MARGUE M., « Zwentibold, roi (895-900) et Gislebert, duc (928-939) du royaume de Lothaire », *op. cit.*, p. 93-94. Les *Annales Prumienses* ont d'abord été rédigées, à partir des années 820-840, dans le monastère de Murbach, dans le diocèse de Bâle, avant d'arriver à Prüm au plus tard en 887. Leur rédaction s'y poursuit jusqu'à l'ordination de Richaire pour le siège épiscopal de Tongres-Liège, suite à laquelle les annales sont à nouveau déplacées pour suivre le nouvel évêque. Leur rédaction continue donc à Liège jusqu'en 1044. « Annales Prumienses », in BAYERISCHE AKADEMIE DER WISSENSCHAFTEN, *Geschichtsquellen des deutschen Mittelalters*, [en ligne], <https://geschichtsquellen.de/werk/357> (dernière consultation le 03/01/2026, dernière mise-à-jour le 04/12/2025).

où il exerce son abbatiat, il semble irréfutable que Richaire évolue au sein d'un milieu largement acquis à la cause de Charles.

D'autre part et dès les débuts de l'époque carolingienne, les Matfrids et leurs ancêtres ont été opposés aux Robertiens et à leurs ancêtres. Nous en retiendrons les plus importants : le premier et le dernier à avoir eu lieu avant notre propos. Tout d'abord, durant le règne de Louis le Pieux (814-840), le comte Matfrid d'Orléans – ancêtre des Matfrids à qui il a donné son nom<sup>152</sup> – a été déchu de son titre comtal au profit d'Eudes d'Orléans – ancêtre des Robertiens<sup>153</sup>. Plus récemment, c'est dans les conflits relatif au contrôle de la Lotharingie à la fin du règne de Zwentibold et de celui de Louis l'Enfant que les Matfrids expulsent Régignon de Prüm, proche des Robertiens, en 899<sup>154</sup>. Cette opposition annonce les crispations de la fin du règne de Charles : le roi choisi comme proche conseiller Haganon, allié et parent des Matfrids. Tout comme ces derniers, le comte bénéficie de cette position nouvellement acquise, gagnant même de l'influence en Francie occidentale. C'est donc ce dernier qui cristallise autour de lui cette rivalité au sommet du royaume de Charles le Simple<sup>155</sup>.

Quant aux relations entre Régniers et Matfrids, il ont assurément été rivaux, voire adversaires, durant le règne de Zwentibold<sup>156</sup>. En revanche, après la mort de celui-ci, il semble que chacun des deux lignages se contente plus simplement de tirer profit des mésaventures de l'autre pour renforcer sa position : en 906, Régnier 1<sup>er</sup> tire profit de la disgrâce de Gérard et Matfrid pour assurer sa position en Lotharingie tandis qu'à sa mort, en 915, Matfrid en profite pour faire croître son influence auprès de Charles, tout en permettant l'ascension de son allié Haganon à la cour et en faisant bénéficier son frère Richaire et son abbaye de cette nouvelle proximité avec la couronne<sup>157</sup>. Nous n'avons donc pas de traces d'une animosité entre Matfrids et Régniers telle que celle existant entre Matfrids et Robertiens. D'ailleurs, aucun indice dans la suite des événements ne va dans le sens d'une aversion particulière de Richaire pour Gislebert, ce dernier

---

<sup>152</sup> LE JAN R., *Famille et pouvoir dans le monde franc (VII<sup>e</sup>-X<sup>e</sup> siècle)*, *op. cit.*, p. 444.

<sup>153</sup> WERNER K.F., « Les Robertiens », *op. cit.*, p. 16.

<sup>154</sup> *Ibid.* ; DEPREUX P., « Le comte Haganon, favori de Charles le Simple, et l'aristocratie d'entre Loire et Rhin », *op. cit.*, p. 391.

<sup>155</sup> LECOUTEUX S., « Le contexte de rédaction des Annales de Flodoard de Reims (919-966). Partie 1 », *op. cit.*, p. 62-63 ; DEPREUX P., « Le comte Haganon, favori de Charles le Simple, et l'aristocratie d'entre Loire et Rhin », *op. cit.*, p. 391-392.

<sup>156</sup> MARGUE M., « Zwentibold, roi (895-900) et Gislebert, duc (928-939) du royaume de Lothaire », *op. cit.*, p. 103-104.

<sup>157</sup> LECOUTEUX S., « Le contexte de rédaction des Annales de Flodoard de Reims (919-966). Partie 1 », *op. cit.*, p. 64-69 ; DEPREUX P., « Le comte Haganon, favori de Charles le Simple, et l'aristocratie d'entre Loire et Rhin », *op. cit.*, p. 382 ; MARGUE M., « Zwentibold, roi (895-900) et Gislebert, duc (928-939) du royaume de Lothaire », *op. cit.*, p. 69 ; LÖSSLEIN H., *Royal power in the late carolingian age : Charles III the Simple and his predecessors*, *op. cit.*, p. 187-190.

ne s'en prenant à aucun moment au siège épiscopal tongro-liégeois ni tentant d'y rétablir Hilduin<sup>158</sup>.

Il semble donc bien que le profil réponde parfaitement aux impératifs politiques de Charles : l'abbé de Prüm est à la fois adversaire des Robertiens et rival vraisemblablement cordial des Régniers, signifiant que l'élection de Richaire sur le siège de saint Lambert ne sera pas une attaque directe à ses intérêts.

Pour ce qui est du profil-type de l'évêque du X<sup>e</sup> siècle, rappelons qu'un « bon » candidat à l'épiscopat a déjà une carrière à la tête d'une institution ecclésiastique derrière-lui, une importante culture théologique, mais aussi une certaine puissance, se traduisant par une richesse matérielle et/ou un réseau aristocratique influent, avec pour objectif la défense et l'extension du patrimoine de l'Église diocésaine<sup>159</sup>.

En 920, cela fait déjà 21 ans que Richaire est là tête de l'abbaye de Prüm – il en est l'abbé depuis 899 – et c'est donc un administrateur expérimenté qui s'apprête à être présenté pour occuper le siège de Tongres-Liège<sup>160</sup>. Un élément de sa biographie nous permet de deviner sa culture théologique : dans la copie de sa charte du 16 novembre 932 par Anselme de Liège, l'évêque fait étalage de sa culture théologique en truffant son texte de citations de la *Confessio fidei* d'Alcuin, démontrant bien sa connaissance de ce texte important de la réforme culturelle et liturgique carolingienne en faveur du culte de la Trinité<sup>161</sup>. Nous ne savons par contre pas si Richaire maîtrise réellement ces textes ou s'il les a seulement étudiés, probablement lors de son passage par Prüm<sup>162</sup>.

Pour ce qui est de sa richesse personnelle, nous pouvons lui attribuer avec certitude la possession de Norroy-le-Veneur, au nord de Metz, ainsi que celle de Boingt, au nord-ouest de Huy<sup>163</sup>. Il convient donc de remarquer que ces deux seules possessions attestées – et qui ne sont

---

<sup>158</sup> Malgré le fait que l'abbaye et forteresse de Chèvremont soit une possession de Gislebert à seulement 7 kilomètres de la cité épiscopale mosane, il semble qu'il ne s'en soit jamais servi pour chercher à s'attaquer à Richaire. LECOUTEUX S., « Le contexte de rédaction des Annales de Flodoard de Reims (919-966). Partie 1 », *op. cit.*, p. 116-117 ; MARGUE M., « Zwentibold, roi (895-900) et Gislebert, duc (928-939) du royaume de Lothaire », *op. cit.*, p. 96.

<sup>159</sup> PARISSÉ M., « Princes laïques et/ou moines, les évêques du X<sup>e</sup> siècle », *op. cit.*, p. 464-471 ; BÜHRER-THIERRY G., *Évêques et pouvoir dans le royaume de Germanie*, *op. cit.*, p. 178.

<sup>160</sup> KUPPER J.-L., « Leodium (Liège/Luik) », *op. cit.*, p. 61.

<sup>161</sup> CLOSE F., « La charte de Richer de Liège du 16 novembre 932 », *op. cit.*, p. 12-13.

<sup>162</sup> *Ibid.*, p. 13.

<sup>163</sup> MAQUET J., « L'importance des revenus d'églises au XIII<sup>e</sup> siècle. Le cas de Saint-Pierre à Liège et de Saint-Vanne à Verdun », in *Bulletin de la Commission Royale d'Histoire*, vol. 165 (1999), p. 2 ; WILKIN A., *La gestion des avoirs de la cathédrale Saint-Lambert de Liège des origines à 1300*, *op. cit.*, p. 269.

certainement pas les seules à composer le patrimoine personnel de Richaire – sont situées dans le coeur des parties nord et sud de la Lotharingie. En outre, son appartenance au lignage des Matfrids lui donne l'accès à un réseau important, entre autres composé de l'évêque Dadon de Verdun ou encore du comte Haganon<sup>164</sup>.

L'abbé de Prüm semble donc également bien correspondre aux différents critères qui composent le profil-type d'un évêque du X<sup>e</sup> siècle : expérimenté dans la direction d'une structure ecclésiastique, cultivé sur le plan liturgique, riche sur le plan matériel et profitant d'un réseau influent, tant au sein de l'aristocratie qu'auprès du pouvoir royal. Il faut garder en tête que ce profil-type n'est en rien une liste formelle de critères mais simplement un ensemble de tendances identifiées par l'étude en série des évêchés du X<sup>e</sup> siècle. Néanmoins, nous pouvons en conclure que Richaire possède bien la carrure que l'on attend d'un évêque et que son profil semble rencontrer les attentes que l'on peut avoir d'un évêque à l'époque.

---

<sup>164</sup> DEPREUX P., « Le comte Haganon, favori de Charles le Simple, et l'aristocratie d'entre Loire et Rhin », *op. cit.*, p. 391-392 ; LÖSSLEIN H., *Royal power in the late carolingian age : Charles III the Simple and his predecessors*, *op. cit.*, p. 182-183.

## 4. La querelle de l'évêché de Tongres-Liège, un épisode de la révolte de Gislebert (920-921)

Maintenant que nous avons pu restituer les enjeux de la querelle épiscopale de Tongres-Liège, nous allons pouvoir en retracer le déroulement à partir des derniers travaux qui ont été réalisés à son sujet. Une fois les grandes lignes de la querelle esquissées, nous pourrions mettre le doigt sur les dernières zones d'ombres que nous avons pu identifier et essayer de les éclairer par l'examen critique des sources.

Si Charles trouve en Richaire le candidat parfait pour remplacer Hilduin au sommet de l'Église de Tongres-Liège, il doit encore trouver le moyen de destituer l'évêque encore en fonction. Or, Hilduin est bien l'évêque légitime de Tongres-Liège et ne peut, à ce titre, être remplacé sans avoir été canoniquement déposé<sup>165</sup>. Comme le laisse entendre Richer de Reims dans son récit, c'est bien l'archevêque de Cologne qui refuse d'ordonner Richaire tant qu'Hilduin n'aura pas été destitué selon les canons de l'Église<sup>166</sup>. Nous savons également qu'il convoque le successeur de saint Lambert devant le synode provincial à trois reprises pour l'entendre au sujet de ses écarts avec l'autorité carolingienne, sans pour autant que l'évêque de Tongres-Liège n'honore aucune de ces convocations<sup>167</sup>.

De son côté, Charles, dans l'espoir d'obtenir le soutien d'une majorité d'évêques pour soutenir cette destitution, fait rédiger la « lettre-capitulaire » où le parti royal accuse l'évêque de s'être rallié au roi de Francie orientale, Henri I<sup>er</sup> l'Oiseleur, d'avoir pris part à la révolte contre son roi légitime, Charles, d'avoir obtenu l'ordination d'Hérیمان de Cologne par la menace et d'avoir volé les trésors des églises de Liège et d'Aix-la-Chapelle<sup>168</sup>. Harald Zimmermann a démontré que l'auteur de ce texte est probablement Hervé de Reims, auprès de qui le roi carolingien se réfugie au moment de la rédaction<sup>169</sup>. Pour ce qui est de la place occupée par Henri I<sup>er</sup> dans cet épisode, nous nous alignons sur l'hypothèse de Matthias Rozein et pensons qu'elle n'est qu'une invention du parti royal pour disculper Gislebert de son rôle dans la révolte et l'inviter à revenir,

---

<sup>165</sup> CLOSE F., « La succession d'Étienne de Liège († 920) », *op. cit.*, p. 272.

<sup>166</sup> « *Quibus gestis Hilduinus Tungrensium episcopus, cum iis qui ab rege defecerant conspirasse in regem insimulatur. Regique infensus ; ab eo insectabatur. Cuius odii vis eo usque parvenit, ut Richerum Prumiensis monasterii abbatem promoveret, et Hilduinum abdicaret. At Richerus ab rege donatus, cum ab metropolitano Herimanno urgeretur, eo quod contra fas ab rege episcopatum suscepisset supe eum qui tenebat, quique nulla culparum confessione victus, nullo iudicio damnatus esset, regis iussu Romam festinat* ». RICHER DE REIMS, *Historiae*, HOFFMANN H. (éd.), *op. cit.*, p. 63, lignes 12-18.

<sup>167</sup> CLOSE F., « La succession d'Étienne de Liège († 920) », *op. cit.*, p. 270.

<sup>168</sup> *Ibid.*, p. 268-272.

<sup>169</sup> ZIMMERMANN H., « Der Streit um das Lütticher Bistum vom Jahre 920/921 », *op. cit.*, p. 45.

sans conséquence ou presque, auprès du roi vu qu'il n'est plus présenté comme étant à l'origine des troubles qui déstabilisent le royaume<sup>170</sup>.

Pour résumer, ce sont donc trois groupes d'intérêts qui s'opposent dans cette querelle épiscopale. Il y a d'abord le parti royal qui cherche à démettre Hilduin pour le remplacer par Richaire. Cependant, ce premier parti est, au début de cette querelle, dans l'incapacité de dégager un consensus suffisant au sein du collège épiscopal du royaume pour destituer l'évêque de Tongres-Liège. Il a déjà été question de l'existence d'une mouvance liégeoise favorable à l'élection de Richaire, dès les prémices de la querelle, et s'opposant à la mouvance qui a obtenu l'élection d'Hilduin<sup>171</sup>. Cependant, cette hypothèse est rendue caduque dès que l'on admet la régularité de l'élection d'Hilduin<sup>172</sup>. Elle est d'ailleurs très fragile vu que les seules mentions contemporaines d'un tel parti dans les sources proviennent de l'entourage royal qui cherche à tout prix à légitimer la candidature de Richaire, quitte à falsifier la réalité, comme c'est le cas dans la « lettre-capitulaire »<sup>173</sup>.

Ensuite, en opposition directe avec ce premier parti, une partie de l'aristocratie lotharingienne menée par Gislebert est en révolte contre l'autorité royale. Le fils de Régnier I<sup>er</sup> est aidé par ses alliés Ricuin et Otton, mais aussi vraisemblablement par Hilduin qui a été élu par le clergé et le peuple liégeois ainsi que par Gislebert<sup>174</sup>. Nous mentionnerons également le fait que, à l'issue de la querelle, tous les soutiens d'Hilduin à l'exception de Rathier de Lobbes semblent l'avoir

---

<sup>170</sup> Henri est le fauteur de troubles parfait pour Charles car il n'a pas encore fait la paix avec lui depuis la campagne en Franconie, quelques mois auparavant. ROZEIN M., « La querelle de l'évêché de Liège (920-921) », *op. cit.*, p. 664-665.

<sup>171</sup> ZIMMERMANN H., « Der Streit um das Lütticher Bistum vom Jahre 920/921 », *op. cit.*, p. 20.

<sup>172</sup> CLOSE F., « La succession d'Étienne de Liège († 920) », *op. cit.*, p. 265-266.

<sup>173</sup> Pour la mention d'un parti favorable à Richaire à Liège dans la « lettre-capitulaire » : « *Omnes tam clericis, quam laici supradictae ecclesiae nostram adeuntes sublimitatem luctuosis vocibus innotuerunt, quod iam memoratus Hilduinus cum suis praedonibus bona illorum diripuit omnemque illorum facultatem et suppellectilem abstulit nihilque illis remansit, unde saltem sibi victus sufficientiam adhiberent ; addentes etiam in precibus, ut vestro consilio citius ageretur, ne amplius praedae et direptioni paterent, sed illis ad ordinandum daremus pontificem Richerum, quem concorditer elegerunt* ». BORETIUS A., KRAUSE V. (éd.), Hanovre, 1897, n°290, p. 381, lignes 1-7 (MGH Capit. 2). Il y a également une mention notable dans la lettre de Jean X à Hérیمان de Cologne. Cependant, comme nous le verrons plus tard, le pape a été mis au courant de l'affaire par un proche de Charles et il faut certainement voir dans cette mention la récupération d'une partie du discours royal sur la querelle épiscopale. « *Quo vero ordine Gislebertus hoc, quod illi concessum non est, agere non metuit, ut arbitror, quia illicite praesumpsit, rationabiliter imbecille permanebit, tamen quia Richerus, ut Caroli regis testimonium perhibet atque nostri dilecti filii Berengarii, gloriosissimi imperatoris, litterae testantur, primitus a clero electus et a populo expetitus est* ». ZIMMERMANN H. (éd.), *Papsturkunden 896-1046*, Vienne, Österreichischen Akademie der Wissenschaften, vol.1, 1984, n°48, p. 81, lignes 13-17. Sur l'emploi de la falsification de la réalité dans la « lettre-capitulaire », voir ROZEIN M., « La querelle de l'évêché de Liège (920-921) », *op. cit.*, p. 664-665.

<sup>174</sup> Flodoard a placé l'élection d'Hilduin tant sous l'égide du clergé liégeois que sous la ferveur de ses ouailles et de Gislebert. « *Herimannus vero archiepiscopus Hilduinum ibi episcopum, eligente clero, ac populi favente, necnon Gisleberto* ». FLODOARD DE REIMS, *Annales*, PERTZ G.H. (éd.), *op. cit.*, p. 369, lignes 10-12.

totale­ment abandonné<sup>175</sup>. Il est donc dur d'affirmer qu'Hilduin est un membre à part entière de cette alliance révoltée ou n'en est, malgré sa bonne entente avec Gislebert, qu'un allié de circonstance.

Le dernier acteur majeur de cette querelle pour l'évêché de Tongres-Liège n'est autre que le collè­ge épiscopal du royaume, probablement lui-même divisé en interne par plusieurs tendances politiques, et qui s'oppose en majorité à la destitution d'Hilduin<sup>176</sup>. Le seul membre de ce collè­ge dont nous pouvons affirmer clairement de la position est Hériman de Cologne, dont la fidélité au roi ne peut être globalement remise en question, mais dont l'attachement au droit canonique l'empêche d'appuyer la destitution d'Hilduin et l'élection de Richaire au sommet de l'Église mosane<sup>177</sup>. La réticence plus large du collè­ge épiscopal doit probablement s'expliquer par les mêmes craintes de voir bafoué le droit canonique et, peut-être aussi, par la solidarité que plusieurs prélats pourraient ressentir envers un confrère pourtant légitimement installé sur son siège<sup>178</sup>.

Dans cette impasse, un membre de l'entourage de Charles et partisan de la candidature de Richaire – il pourrait s'agir d'Hervé de Reims, d'un autre évêque favorable à la destitution d'Hilduin, voire même de l'abbé de Prüm lui-même<sup>179</sup> – décide de directement contacter le pape Jean X par l'intermédiaire de l'empereur et roi d'Italie Bérenger<sup>180</sup> afin de défaire l'ordination d'Hilduin<sup>181</sup>. Le successeur de Saint-Pierre accepte d'arbitrer la querelle et confie la gestion courante du diocèse disputé pour la durée de l'arbitrage à son métropolitain, Hériman de Cologne. Il convoque les deux candidats ainsi que l'archevêque à Rome, bien que ce dernier, accablé par la maladie, n'est pas en état d'affronter la traversée des Alpes<sup>182</sup>. Dans sa Cité

---

<sup>175</sup> DIERKENS A., « Notger, Folcuin et Rathier. L'abbaye de Lobbes et les évêques de Liège à la fin du X<sup>e</sup> siècle », *op. cit.*, p. 279-280.

<sup>176</sup> Si le collè­ge épiscopal avait été favorable à cette destitution, la querelle aurait pris fin presque immédiatement. CLOSE F., « La succession d'Étienne de Liège († 920) », *op. cit.*, p. 271-272.

<sup>177</sup> ZIMMERMANN H., « Der Streit um das Lütticher Bistum vom Jahre 920/921 », *op. cit.*, p. 29.

<sup>178</sup> ROZEIN M., « La querelle de l'évêché de Liège (920-921) », *op. cit.*, p. 663.

<sup>179</sup> CLOSE F., « La succession d'Étienne de Liège († 920) », *op. cit.*, p. 272-273.

<sup>180</sup> Fils d'Eberhard de Frioul et de Gisèle, fille de Louis le Pieux, c'est grâce au soutien de son neveu Arnoul de Carinthie que Bérenger peut obtenir la couronne d'Italie en 888. Son rival le duc Guy de Spolète se fait cependant reconnaître comme roi et empereur dès l'année suivante. Après le décès de Guy en 894, de son fils et co-empereur Lambert en 898 puis d'Arnoul de Carinthie en 899, les grands d'Italie proclament roi Louis de Provence en 900. Bérenger obtient finalement l'éviction du nouveau roi en 905, lui permettant de reprendre le contrôle du royaume. Il est couronné empereur en 915 par Jean X avec qui il coopère à plusieurs occasions à la fin de son règne. Il meurt assassiné le 7 avril 924 suite à sa défaite contre le roi Rodolphe II de Bourgogne transjurane qui lui conteste son trône. Après sa mort, il n'y a plus d'Empereur en Occident jusqu'au couronnement impérial d'Otton Ier, en 962. KAMINSKY H.H., « Berengar I., Kg. v. Italien », in *Lexikon des Mittelalters*, Munich, Artemis Verlag, 1980, vol.I, col. 1933.

<sup>181</sup> CLOSE F., « La succession d'Étienne de Liège († 920) », *op. cit.*, p. 272.

<sup>182</sup> *Ibid.*, p. 263-273.

éternelle, Jean X excommunie Hilduin et ordonne Richaire comme évêque de Tongres-Liège le 4 novembre 921<sup>183</sup>. Le temps de traverser les Alpes au milieu de l'hiver, ce n'est qu'en début d'année 922 que le nouvel évêque peut réellement prendre possession de sa cité<sup>184</sup>.

Nous avons donc une connaissance bien meilleure des différents tenants et aboutissants du conflit, s'appuyant sur une appréciation plus fine de la fiabilité des différentes sources à la disposition de l'historien qui souhaite écrire cette page de l'histoire liégeoise. Néanmoins, un extrait des *Annales* de Flodoard que nous avons tout jusqu'ici n'a selon nous pas encore trouvé d'interprétation satisfaisante à ce jour. Alors qu'il évoque le commencement de la querelle, le chanoine de Reims fait mention d'une paix dressée entre les révoltés – le parti de Gislebert – et le roi :

« [920] Cette année et la suivante, une querelle s'éleva entre l'évêque Hilduin et l'abbé Richaire à propos de l'épiscopat de Tongres. [...] Mais les Lotharingiens et Gislebert lui-même étant revenu à lui, Charles décida en accord [avec eux de confier] cet évêché à l'abbé Richaire et non à l'évêque Hilduin. »<sup>185</sup>

La première interprétation de cet extrait, d'abord soutenue par Robert Parisot, puis par d'autres après lui, a, sur base de l'absence de Gislebert de la « lettre-capitulaire », vu la mise en place de cette brève paix et de la reconnaissance par Gislebert et ses alliés de la prise de pouvoir de Richaire sur le siège épiscopal en parallèle de la rédaction de ce fameux document, dans la première moitié de l'année 921<sup>186</sup>. Cette proposition chronologique est également renforcée par la lecture de Richer de Reims qui mentionne lui-aussi une paix, cette fois-ci sous la médiation d'Hervé de Reims<sup>187</sup>. Or, nous avons bien vu que la « lettre-capitulaire » a été rédigée aux alentours de Reims, probablement par l'archevêque. Il peut dès lors s'avérer tentant de relier ces négociations de paix à la rédaction du fameux document à charge à l'encontre d'Hilduin.

---

<sup>183</sup> *Ibid.*, p. 263.

<sup>184</sup> ZIMMERMANN H., « Der Streit um das Lütticher Bistum vom Jahre 920/921 », *op. cit.*, p. 30-33.

<sup>185</sup> « [920] Hoc anno, sequenti quoque, agitur inter Hilduinum episcopum et Richarium abbatem de episcopatu Tungrensi contentio. [...] Karolus vero reversis ad se Lothariensibus et ipso Gisleberto, Richario abbati, non Hilduino episcopo, ipsum episcopatum consentiebat ». FLODOARD DE REIMS, *Annales*, PERTZ G.H. (éd.), *op. cit.*, p. 369, lignes 13-14.

<sup>186</sup> PARISOT R., *Le royaume de Lorraine sous les Carolingiens (843-923)*, *op. cit.*, p. 635 ; ZIMMERMANN H., « Der Streit um das Lütticher Bistum vom Jahre 920/921 », *op. cit.*, p. 28 ; CLOSE F., « La succession d'Étienne de Liège († 920) », *op. cit.*, p. 268.

<sup>187</sup> « At Remorum metropolitani Heriuei consilio usus Gislebertum qui in Belgica omnibus potior erat, per legatos accersit. Hic enim ab Heinrico persuasus, cum aliis nonnullis ab rege discesserant. Et accersitus cum multo honore ante regem admittitur. Quod rex moleste ferens eum revocare cupiebat et pro hac re metropolitanum Remensium Heriveum dirigebat ». RICHER DE REIMS, *Historiae*, HOFFMANN H. (éd.), *op. cit.*, p. 60, ligne 20, p. 61, lignes 1-5. La première version des *Historiae* de Richer de Reims ne mentionne pas l'action d'Henri dans cet épisode.

Cette première interprétation chronologique est invalidée dès lors que l'on accepte la proposition de Matthias Rozein d'interpréter l'absence de Gislebert de la « lettre-capitulaire » par une volonté de réconciliation dans le chef de roi et non en conséquence de celle-ci<sup>188</sup>. Ainsi, le chercheur liégeois propose de replacer cette paix à l'occasion de la victoire de Richaire à l'issue de l'arbitrage pontifical, en fin d'année 921. En prenant en compte le temps nécessaire à l'arrivée de l'information en Lotharingie, cette réconciliation serait donc à replacer entre la fin d'année 921 et le début d'année 922<sup>189</sup>.

Cependant, la mention de l'arbitrage pontifical plusieurs lignes plus loin dans les *Annales* de Flodoard nous empêche de dresser un lien de causalité entre les deux, et encore moins de l'arbitrage romain vers la réconciliation. En effet, à part la présence d'Hilduin et de Richaire, les deux événements sont présentés comme parfaitement indépendants l'un de l'autre – l'intervention de Jean X est d'ailleurs accolée à de violents affrontements entre Charles et Gislebert<sup>190</sup>. Le lecture des *Annales* dans leur globalité suggère plutôt un découpage binaire de la querelle ; une première partie de celle-ci se résout en Lotharingie par une acceptation à tout le moins tacite des soutiens locaux d'Hilduin de l'abandonner en faveur de Richaire, puis une seconde partie qui se joue à Rome aboutit à la remise en ordre canonique de l'élection de l'abbé de Prüm. Il semble donc qu'il nous faille faire une troisième interprétation chronologique de l'apaisement entre Charles et Gislebert. En effet, les conséquences d'un tel apaisement et, plus encore, d'un renoncement au soutien à Hilduin au sein du parti de Gislebert, en fonction du moment auquel il prend place, sont d'une importance capitale si nous souhaitons envisager l'assise locale de Richaire dans les premières années de son épiscopat et dans ses relations avec son puissant voisin, le comte Gislebert.

Pour pouvoir replacer cet apaisement, nous devons dresser la chronologie la plus fine possible de l'ensemble de la révolte des grands lotharingiens menés par Gislebert. Ainsi, nous pourrions identifier des phases du conflit pouvant éventuellement correspondre à un apaisement éphémère entre le fils de Régnier I<sup>er</sup> et le roi Charles. Notre principale source étant les *Annales* de Flodoard, rédigées après 921, probablement en milieu d'année 922, les indications chronologiques des années 920-921, qui serviront pourtant de fondement à notre propos grâce

---

<sup>188</sup> Voir *supra*, p. 14.

<sup>189</sup> ROZEIN M., « La querelle de l'évêché de Liège (920-921) », *op. cit.*, p. 664.

<sup>190</sup> « 922. Karolus regnum Lothariense ob persecutionem Gisleberti et Ottonis rapinis, sacrilegiis atque incendiis, etiam in tempore quadragesimae, sicut et tota hieme vastat. Richarius, qui Romam profectus fuerat propter episcopium Tungrense, reversus est, ordinatus a Iohanne papa episcopus, Hilduino ab ipso papa excommunicato, qui etiam illo abierat episcopus ». FLODOARD DE REIMS, *Annales*, PERTZ G.H. (éd.), *op. cit.*, p. 370, lignes 1-6.

à leur grande richesse, peuvent parfois s'avérer assez vagues<sup>191</sup>. Ainsi, nous devons confronter les *Annales* de Flodoard, source principale pour traiter des troubles en Lotharingie à la fin du règne de Charles le Simple, avec les sources diplomatiques – particulièrement utiles pour la réalisation d'un itinéraire précis du souverain carolingien<sup>192</sup> – et les derniers travaux publiés sur la révolte de Gislebert et la querelle épiscopale<sup>193</sup>. Ce n'est qu'en faisant de la sorte que nous pourrions dresser la chronologie la plus précise possible des troubles des années 920-922 en Lotharingie et dans l'évêché de Tongres-Liège.

Si nous rassemblons l'ensemble du récit de la querelle épiscopale et de la révolte de Gislebert contenu dans les *Annales* de Flodoard, nous arrivons à cette trame générale :

*« 920. Cette année et la suivante, une querelle s'éleva entre l'évêque Hilduin et l'abbé Richaire à propos de l'épiscopat de Tongres. En effet, le roi avait donné cet évêché à Richaire car Hilduin lui avait fait défection alors qu'il le lui avait donné en premier lieu. L'archevêque Hérیمان avait consacré Hilduin évêque de cet endroit, par l'élection du clergé, avec la ferveur du peuple mais aussi de Gislebert, que plusieurs Lotharingiens choisirent comme prince, ayant abandonné le roi. Mais les Lotharingiens et Gislebert lui-même étant revenu à lui, Charles décida en accord [avec eux de confier] cet évêché à l'abbé Richaire et non à l'évêque Hilduin. [...] 921. Le roi Charles se rendit dans le royaume de Lothaire et, ayant repris plusieurs places-fortes par la force à son comte infidèle Ricuin et ayant passé un accord [de trêve] avec Henri, prince transrhénan, pour jusqu'à la messe de la Saint-Martin<sup>194</sup>, il revint à Laon [...] 922. Charles ravagea le royaume de Lothaire par des rapines, des sacrilèges et des incendies, même durant le temps du Carême<sup>195</sup> ainsi que pendant tout l'hiver. Richaire, qui s'était rendu à Rome à propos de l'évêché de Tongres,*

---

<sup>191</sup> SOT M., *Un historien et son Église : Flodoard de Reims*, op. cit., p. 83 ; LECOUTEUX S., « Le contexte de rédaction des Annales de Flodoard de Reims (919-966). Partie 1 », op. cit., p. 77.

<sup>192</sup> Hérold Pettiau a réalisé une première approche plus générale de l'itinéraire de Charles le Simple qui s'avère stimulante, bien que non-suffisante pour l'étude que nous souhaitons développer dans ces pages. PETTIAU H., « Présences de souverains dans l'espace du regnum Lotharii : Itinéraires, lieux de pouvoir et fidélités "lotharingiennes" (869-936) », in MARGUE M. et PETTIAU H. (dir.), *La Lotharingie en question. Identités, oppositions, intégration. Actes des 14es Journées Lotharingiennes*, Luxembourg, Section Historique de l'Institut Grand-Ducal, 2018, p. 78-82.

<sup>193</sup> Stéphane Lecouteux a formulé plusieurs propositions chronologiques pour des événements décrits dans les premières années des *Annales* de Flodoard et directement reliés à notre propos. LECOUTEUX S., « Le contexte de rédaction des Annales de Flodoard de Reims (919-966). Partie 1 », op. cit., p. 56-68. Matthias Rozein a également réalisé une réévaluation chronologique de la querelle épiscopale dont nous adhérons à l'ensemble des propositions, à l'exception de la paix temporaire entre Charles et Gislebert – qui ne compose qu'une réflexion annexe à son étude. ROZEIN M., « La querelle de l'évêché de Liège (920-921) », op. cit.

<sup>194</sup> La fête de la Saint-Martin est célébrée le 11 novembre.

<sup>195</sup> Le Carême de l'année 922 dure du 6 mars au 20 avril. La fête de Pâque tombe le dimanche 21 avril. LECOUTEUX S., « Le contexte de rédaction des Annales de Flodoard de Reims (919-966). Partie 1 », op. cit., p. 87.

*revint ordonné par le pape Jean, Hilduin, qui était parti évêque, fut excommunié par ce même pape. »*<sup>196</sup>

Le propos du chanoine de Reims débute donc avec l'élection et l'ordination d'Hilduin qui prennent place autour de l'été 920<sup>197</sup>. La première trace datée que nous possédons encore de la querelle épiscopale est la « lettre-capitulaire », dont nous pouvons replacer la rédaction avant l'été 921<sup>198</sup>. À en croire Flodoard, il semble néanmoins que l'adversité entre Charles et Hilduin ait bien débutée l'année précédente, en 920. Le début de la querelle épiscopale marque aussi, dans le récit de Flodoard, le début de la révolte de Gislebert. Il la décrit comme massive mais aucune autre source ne va dans ce sens ; en guise d'exemple, Haganon, les Matfrids, le comte Boson et une partie importante de l'épiscopat lotharingien apparaissent toujours auprès du souverain en 921<sup>199</sup>. En réalité, en dehors de Gislebert, nous ne pouvons associer, grâce aux *Annales* de Flodoard, que trois dignitaires lotharingiens à la révolte : Ricuin de Verdun, son fils Otton et Hilduin de Tongres-Liège. Cette exagération de la défection de l'aristocratie lotharingienne à Charles sous la plume du chanoine de Reims s'explique par le projet historiographique qu'il poursuit. En effet, Stéphane Lecouteux a bien démontré que les premières années des *Annales* visent en réalité à démontrer l'incapacité de Charles à exercer le pouvoir royal et, ainsi, à justifier l'opposition entre l'aristocratie franque occidentale et le souverain carolingien, aboutissant à l'élection de Robert comme roi en juin 922<sup>200</sup>. En réalité, nous savons que les relations entre le comte mosan et le roi sont déjà au plus bas depuis la confiscation de Saint-Servais de Maastricht le 13 juin 919 et la menace d'excommunication qui l'a visée la même année<sup>201</sup>. Nous devons également préciser que nous n'avons, à ce stade,

---

<sup>196</sup> « 920. Hoc anno, sequenti quoque, agitur inter Hilduinum episcopum et Richarium abbatem de episcopatu Tungrensi contentio. Siquidem rex illud episcopium Richario, quia Hilduinus a se descivit, cui prius ipsum concesserat, dedit. Herimannus vero archiepiscopus Hilduinum ibi episcopum, eligente clero, ac populi favente, necnon Gisleberto, quem plurimi Lotharienses principem, relicto Karolo rege, delegerant, ordinavit. Karolus vero reversis ad se Lothariensibus et ipso Gisleberto, Richario abbati, non Hilduino episcopo, ipsum episcopatum consentiebat. [...] 921. Karolus rex in regnum Lotharii abiit receptisque per vim quibusdam Ricuini infidelis sui praesidiis, et facta pactione usque ad missam sancti Martini cum Heinricho principe Transrhenensi reversus est in montem Lauduni. [...] 922. Karolus regnum Lothariense ob persecutionem Gisleberti et Ottonis rapinis, sacrilegiis atque incendiis, etiam in tempore quadragesimae, sicut et tota hieme vastat. Richarius, qui Romam profectus fuerat propter episcopium Tungrense, reversus est, ordinatus a Iohanne papa episcopus, Hilduino ab ipso papa excommunicato, qui etiam illo abierat episcopus ». FLODOARD DE REIMS, *Annales*, PERTZ G.H. (éd.), *op. cit.*, p. 369, lignes 8-14, 32-34, p. 370, lignes 1-6.

<sup>197</sup> CLOSE F., « La succession d'Étienne de Liège († 920) », *op. cit.*, p. 265.

<sup>198</sup> ROZEIN M., « La querelle de l'évêché de Liège (920-921) », *op. cit.*, p. 659-661.

<sup>199</sup> LÖSSLEIN H., *Royal power in the late carolingian age : Charles III the Simple and his predecessors*, *op. cit.*, p. 177.

<sup>200</sup> LECOUEUX S., « Le contexte de rédaction des *Annales* de Flodoard de Reims (919-966). Partie 2 », *op. cit.*, p. 286-288.

<sup>201</sup> Voir *supra*, p. 23.

aucune mention d'une révolte armée. Il est possible que l'opposition des révoltés ne s'exprime, à ce stade, que par leur insubordination envers la couronne.

Suite à l'échec manifeste de la « lettre-capitulaire » qui visait à persuader le collège épiscopal de Francie occidentale – et donc de Lotharingie – de la nécessité de destituer Hilduin, dans la première moitié de l'année 921, un membre du parti royal décide de contacter le pape par l'intermédiaire de de l'empereur Bérenger<sup>202</sup>. Cet appel à l'autorité pontificale semble aller de pair avec une amplification du conflit vu que c'est à ce moment qu'il quitte la seule sphère politique pour devenir un conflit armé. En effet, dans le courant de l'année, Flodoard précise que Charles lance ses troupes sur plusieurs places-fortes du comte Ricuin. Le chanoine de Reims place également la signature d'une trêve avec le roi de Francie orientale portant jusqu'au 11 novembre 921 dans la foulée de cette campagne. Or, nous savons que le roi ne se retrouve en Lotharingie qu'à deux reprises durant cette année-là : la première fois autour du mois de juin et la seconde vers les mois d'octobre-novembre<sup>203</sup>. Vu que le deuxième séjour du monarque vise à signer la paix avec Henri I<sup>er</sup> juste avant la fin de la trêve, le 7 novembre 921, nous pouvons en conclure que l'assaut de Charles contre Ricuin prend place à la fin du printemps 921<sup>204</sup>. Ces affrontements doivent avoir eu lieu dans le sud du massif ardennais, dans la région du Verdunois, où se rassemblent la majorité des *honores* du comte<sup>205</sup>.

En étudiant plus minutieusement la production diplomatique du souverain carolingien, nous pouvons même affiner les *termini* chronologiques de cette campagne. La présence de Charles est attestée au palais de Compiègne le 25 avril 921<sup>206</sup>. Ensuite, Charles est présent à Attigny, à mi-chemin entre Laon et Verdun, le 11 juin, auprès de Robert de Neustrie<sup>207</sup>. Enfin, réapparaît le 5 septembre à Laon<sup>208</sup>. La campagne de Charles contre Ricuin doit donc prendre place entre les mois de mai et d'août 921 et, peut-être plus précisément encore, après le 11 juin. La présence de Robert au palais d'Attigny peut peut-être s'expliquer par un soutien militaire du marquis de Neustrie, encore vassal du roi, à cette expédition dans le Verdunois. Si tel est bien le cas, Attigny

---

<sup>202</sup> CLOSE F., « La succession d'Étienne de Liège († 920) », *op. cit.*, p. 272 ; ROZEIN M., « La querelle de l'évêché de Liège (920-921) », *op. cit.*, p. 658.

<sup>203</sup> PETTIAU H., « Présences de souverains dans l'espace du *regnum Lotharii* », *op. cit.*, p. 178-179.

<sup>204</sup> LECOUEUX S., « Le contexte de rédaction des Annales de Flodoard de Reims (919-966). Partie 1 », *op. cit.*, p. 83-84.

<sup>205</sup> GAILLARD M., *D'une réforme à l'autre (816-934)*, *op. cit.*, p. 261-263.

<sup>206</sup> LAUER Ph. (éd.), *Recueil des actes de Charles III le Simple, roi de France*, *op. cit.*, n°CIX, p. 261-264.

<sup>207</sup> *Ibid.*, n°CX, p. 264-265.

<sup>208</sup> *Ibid.*, n°CXI, p. 265-266.

pourrait avoir servi de point de ralliement aux troupes de Charles pour lancer cette campagne punitive contre le comte de Verdun.

Si l'on s'en tient toujours à Flodoard, Charles revient doublement couronné de succès de cette expédition : d'une part, il semble que Ricuin n'ait pas eu les moyens de tenir tête au roi et de s'opposer à la prise de ses places-fortes et, d'autre part, le roi peut consolider sa frontière à l'est par la trêve avec Henri, la guerre initiée par sa campagne de Franconie de 920 étant toujours officiellement en cours. De plus, à la fin de l'été 921, le pape accepte d'arbitrer la querelle épiscopale de Tongres-Liège. Enfin, les relations entre Charles et Robert semblent encore se maintenir malgré les premières tensions de l'année 920<sup>209</sup>.

La révolte des Lotharingiens disparaît ensuite du récit de Flodoard jusqu'au début de l'année 922. Malgré tout, nous pouvons compléter ce silence par deux événements particulièrement importants. Tout d'abord, nous savons par les *Annales Prumienses* que Richaire est ordonné évêque par Jean X le 4 novembre 921<sup>210</sup>. C'est aussi à cette occasion qu'Hilduin est frappé d'excommunication. Pour espérer arriver à Rome au début du mois de novembre au plus tard, les deux candidats ont dû quitter la Lotharingie environ un mois-et-demi plus tôt, autour de la première moitié du mois de septembre<sup>211</sup>. Ensuite, le 7 novembre, Charles rencontre Henri à Bonn pour signer la paix entre le royaume de l'Est et celui de l'Ouest. Plusieurs dignitaires de Francie occidentale et de Lotharingie accompagnent le souverain sur le Rhin, mais pas Gislebert ni ses alliés Ricuin et Otton<sup>212</sup>. Nous pouvons donc en conclure que, dans les mois de novembre, le parti de Gislebert est encore en opposition avec le pouvoir royal. Cette impression est

---

<sup>209</sup> LÖSSLEIN H., *Royal power in the late carolingian age : Charles III the Simple and his predecessors*, *op. cit.*, p. 220-221 ; ROZEIN M., « La querelle de l'évêché de Liège (920-921) », *op. cit.*, p. 668.

<sup>210</sup> « 922. *Richarius Rome in sede Tungrensi episcopus ordinatur 2. Non. Novemb., et Hildradus eodem anno in Prumia abba efficitur 3. Non. Marc.* ». *Annales Prumienses*, HOLDER-EGGER O. (éd.), *op. cit.*, p. 1292, lignes 10-11. Malgré l'inscription de l'ordination à l'année 922, il paraît clair que l'ordination de Richaire prend place avant l'élection du nouvel abbé de Prüm, le 5 mars 922.

<sup>211</sup> D'HAENENS A., « Aller à Rome au Moyen Âge », in *Bulletin de l'Institut historique belge de Rome*, vol. 50 (1980), p. 116-117 ; MCCORMICK M., *Origins of the european economy. Communications and commerce, A.D. 300-900*, Cambridge, Cambridge university press, 2001, p. 476-481. Nous n'avons pas trouvé de voyage équivalent pour la période qui nous intéresse. Néanmoins, nous pouvons repartir de voyages mieux documentés et réalisés dans des conditions similaires afin d'estimer la durée du voyage réalisé par Richaire et Hilduin. Le trajet reliant Arras et Rome entre les mois de décembre et de février prend 53 jours entre 1093 et 1094. On peut aussi citer les voyages entre Liège et Rome de Renier de Saint-Jacques, prenant entre 30 et 41 jours pour faire le trajet, entre les années 1184 et 1216. Certains trajets pouvaient être bien plus longs mais il faut garder en tête contexte pressant de cette élection auquel nous avons déjà pu faire allusion ainsi que la mention de plusieurs attaques dans les Alpes à cette époque. De plus, un prolongement du trajet voudrait dire un décalage du trajet du retour toujours plus loin dans l'hiver. Peut-être l'abbé de Prüm espère-t-il fêter Noël auprès de sa communauté, voire dans sa future cité épiscopale ? Dans tous les cas, Richaire n'a aucune raison de vouloir rallonger son trajet que ce soit à cause du contexte politique qui le pousse à traverser les Alpes ou, plus simplement, pour des raisons de sécurité.

<sup>212</sup> WEILAND L. (éd.), Hanovre, 1893, n°1, p. 1-2 (MGH Const.) ; LÖSSLEIN H., *Royal power in the late carolingian age : Charles III the Simple and his predecessors*, *op. cit.*, p. 183-184.

renforcée par le premier évènement mentionné par Flodoard pour l'année 922 : Charles poursuit les fils de Régnier I<sup>er</sup> et de Ricuin durant tout l'hiver. Vu que nous ne connaissons pas l'endroit où s'exerce le pouvoir comtal d'Otton et que Gislebert a hérité de possession à travers toute la Lotharingie, il est compliqué d'estimer où ces affrontements ont lieu. Néanmoins, nous savons que Charles se trouve à Emmerich, au nord-est du *regnum Lotharii*, le 4 mars 922 grâce à un diplôme qu'il octroie à cette occasion<sup>213</sup>. Il est donc probable que ce soit dans cette région que le roi poursuive ses adversaires durant la saison froide. Vu que Flodoard mentionne que ces affrontements prennent place durant « tout l'hiver »<sup>214</sup>, il n'est donc pas impossible que ces évènements prennent place dès la fin du mois de décembre 921. Cette expédition punitive termine avant le 21 avril, date à laquelle Charles retourne à Laon pour fêter Pâques<sup>215</sup>. Nous ne connaissons pas non plus l'issue de cette campagne contre les révoltés, seulement qu'elle engendre, selon le chanoine rémois – qui, rappelons-le, cherche autant que possible à ternir le portrait du Carolingien –, « des rapines, des sacrilèges et des incendies »<sup>216</sup>.

Immédiatement après avoir mentionné le conflit armé entre Charles, Gislebert et Otton, Flodoard revient sur la querelle de l'évêché de Tongres-Liège à l'occasion de l'arbitrage de Jean X. La mention de cet épisode de début novembre 921 au début de l'année 922 s'explique par le fait que c'est le retour de Richaire et d'Hilduin en Lotharingie qui sont avant tout présentés dans les *Annales*, et ce n'est qu'à cette occasion que le chanoine de Reims en profite pour décrire l'arbitrage du pape. D'ailleurs, les conditions du trajet de retour de Rome vers la Lotharingie, en ce compris la traversée des Alpes en plein hiver, nous permet également d'estimer le retour du tout nouvel évêque de Tongres-Liège autour du mois de janvier 922, ce qui s'accorde parfaitement avec les *Annales*<sup>217</sup>.

---

<sup>213</sup> LAUER Ph. (éd.), *Recueil des actes de Charles III le Simple, roi de France*, op. cit., n°CXIV, p. 269-272.

<sup>214</sup> « *tota hieme* ». FLODOARD DE REIMS, *Annales*, PERTZ G.H. (éd.), op. cit., p. 370, ligne 2.

<sup>215</sup> LECOUTEUX S., « Le contexte de rédaction des Annales de Flodoard de Reims (919-966). Partie 1 », op. cit., p. 87-88.

<sup>216</sup> « *rapinis, sacrilegis atque incendis* ». FLODOARD DE REIMS, *Annales*, PERTZ G.H. (éd.), op. cit., p. 370, lignes 1-2.

<sup>217</sup> D'HAENENS A., « Aller à Rome au Moyen Âge », op. cit., p. 116-117 ; MCCORMICK M., *Origins of the european economy. Communications and commerce, A.D. 300-900*, op. cit., p. 476-481. Outre ces deux références déjà abordées plus haut, nous pouvons mentionner le travail de Kevin Schmidt étudiant la traversée des Alpes par l'évêque Alexandre I<sup>er</sup> de Liège et l'abbé Raoul de Saint-Trond, sur leur retour de Rome en décembre 1128. Bien qu'il s'agisse davantage d'une étude de ce qui amène ces deux hommes à traverser les Alpes ensemble au beau milieu de l'hiver, cet article nous permet d'entrevoir les péripéties pouvant découler du franchissement des Alpes dans la saison froide – dans le cas d'Alexandre I<sup>er</sup> et de Raoul de Saint-Trond, une avalanche ensevelit une dizaine de guides, dans le col du Grand-Saint-Bernard. SCHMIDT K., « Alexandre I<sup>er</sup> de Liège et Raoul de Saint-Trond : une alliance de circonstance ? », in *Revue belge de philologie et d'histoire*, vol. 93 (2015), n° 3, p. 647-667.

Maintenant que nous avons retracé chronologiquement l'ensemble de la querelle épiscopale et de la révolte de Gislebert, entre les années 920 et 922, nous allons pouvoir essayer de replacer l'apaisement entre le comte lotharingien et le roi carolingien. L'hypothèse qui nous paraît la plus crédible est celle d'un éphémère retour en grâce de Gislebert et de ses alliés durant l'été 921. En effet, en relisant attentivement les *Annales* de Flodoard, nous remarquons une dynamique de lente amplification du conflit. L'opposition du parti de Gislebert se concrétise dans un premier temps par une contestation de l'autorité du souverain. Vers le fin d'année 920, l'évêque de Tongres-Liège est assimilé au parti des révoltés ; c'est le début de la querelle épiscopale de Tongres-Liège. Après avoir échoué à régler diplomatiquement la situation, vers l'été 921, Charles s'attaque directement aux fortifications du comte Ricuin, allié au fils de Régnier I<sup>er</sup> dans sa révolte, autour de l'été 921. C'est un moment charnière de la révolte vu que c'est à ce moment seulement que l'opposition royale glisse du seul plan politique vers le plan militaire.

Quelques mois plus tard, au début du mois de novembre, Richaire reçoit l'ordination tandis que, en parallèle, le roi de Francie occidentale fait la paix avec son homologue de Francie orientale, assisté par ses fidèles parmi lesquels ne figurent alors ni Gislebert, ni Ricuin, ni Otton, les 4 et 6 novembre 921. Les relations entre les deux partis semble donc toujours être hostiles ou, à tout le moins, extrêmement tendues. Dans tous les cas, dès le début de l'hiver, entre les mois de décembre et de janvier, les violences reprennent entre le roi et le fils de Régnier I<sup>er</sup>. Néanmoins, il semble bien que, malgré cet épisode de tensions, Richaire puisse prendre possession de son nouveau siège sans que l'on ait gardé de mention d'une réelle opposition à son ascension ; Hilduin semble donc bel et bien avoir perdu l'appui de ses soutiens locaux au lendemain de l'arbitrage pontifical.

Nous pouvons donc en conclure que l'apaisement entre Charles et Gislebert doit prendre place, si nous souhaitons rester le plus prudent possible, entre l'appel à l'aide auprès de Bérenger, marquant l'échec de la « lettre-capitulaire », et la signature du traité de Bonn, le 7 novembre 921, moment à l'occasion duquel nous savons que la rupture entre le roi et le comte annonce les affrontements de l'hiver. Dès lors, entre ces deux *termini*, le seul événement susceptible de provoquer une altération suffisante de l'équilibre des forces pour expliquer une soumission de Gislebert, est l'attaque des biens de Ricuin durant l'été 921. Nous l'avons vu, l'assise politique du roi au milieu d'année 921 est bien plus confortable qu'elle n'a pu l'être un an plus. Fort de ses victoires contre Ricuin et de la signature de sa trêve avec Henri, il est totalement possible que Gislebert et ses alliés se soient soumis au roi et, à cette occasion, aient consentis à laisser

le siège de Tongres-Liège à Richaire avant le départ des deux candidats pour Rome. Si c'est bien cette épisode qui marque un apaisement entre les deux partis, alors, il convient de placer ce dernier, plus précisément encore, durant les mois de juillet-août 921.

Cette proposition explique également la structure du témoignage de Flodoard qui précise bien que la candidature de Richaire est d'abord acceptée par les révoltés et puis, seulement dans un second temps, est légitimée par la destitution canonique d'Hilduin. La paix entre les deux partis, bien qu'éphémère, ayant déjà été abordée dans le cadre de la présentation de la querelle épiscopale, le chanoine a dû préférer ne pas revenir dessus au moment d'évoquer l'offensive royale contre Ricuin en 921.

À la relecture attentive des *Annales* de Flodoard de Reims, il paraît donc clair que Richaire a obtenu la reconnaissance de l'essentiel de l'aristocratie lotharingienne avant même son départ pour Rome, vraisemblablement suite à la prise de plusieurs possessions du comte de Verdun par Charles. Si nous avons pu mieux comprendre la victoire du parti royal sur le parti des révoltés grâce à ces quelques pages, il convient maintenant d'étudier celle de Charles et de Richaire sur le collège épiscopal du royaume par l'arbitrage de Jean X.

## 5. Le pallium et le *naccus* : la victoire de Richaire et de Charles le Simple sur le collège épiscopal de Francie occidentale (4 novembre 921)

Malgré la soumission de Gislebert et de ses alliés durant l'été et leur accord de céder le siège épiscopal tongro-liégeois à Richaire, l'incapacité de Charles de déposer légitimement Hilduin bloque toujours la situation. Incapable d'obtenir le soutien de suffisamment de ses évêques, c'est finalement vers Rome que le parti royal se tourne. L'arbitrage que Jean X opère, favorablement à Richaire, est déjà bien connu<sup>218</sup>. De plus, on associe aujourd'hui volontiers à ce voyage l'obtention par Richaire du pallium<sup>219</sup>. Or, la seule mention de ce privilège a été écrite dans les *Gesta abbatum Lobbiensium* de Folcuin de Lobbes et mérite que nous y portions notre intérêt :

*« Hilduin, il est incertain par quelle faction, échappa au jugement. Quand cela a été découvert, Richaire fut acclamé, désigné, fait et ordonné et consacré évêque par le pape lui-même, le pallium archiepiscopal lui ayant été donné seul de tous ses prédécesseurs ainsi qu'un cheval ayant été couvert à la manière apostolique pour faire procession. Donc, avec un tel et si grand privilège, il revint en Gaules, mit fin à la dissension du parti opposé et siégea seul aux faisceaux de l'Église de Liège. »<sup>220</sup>*

---

<sup>218</sup> ZIMMERMANN H., « Der Streit um das Lütticher Bistum vom Jahre 920/921 », *op. cit.*, p. 33 ; KUPPER J.-L., *Liège et l'église impériale, XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles*, Paris, Les Belles Lettres, 1981, p. 112 ; CLOSE F., « La succession d'Étienne de Liège († 920) », *op. cit.*, p. 272-275.

<sup>219</sup> ZIMMERMANN H., « Der Streit um das Lütticher Bistum vom Jahre 920/921 », *op. cit.*, p. 51 ; KUPPER J.-L., « Leodium (Liège/Luik) », *op. cit.*, p. 62 ; CLOSE F., « La succession d'Étienne de Liège († 920) », *op. cit.*, p. 263 ; ROZEIN M., « La querelle de l'évêché de Liège (920-921) », *op. cit.*, p. 663. Le pallium, toujours aujourd'hui, est une bande de laine entourant les épaules de son porteur et arborant deux autres bandes, tombant le long de sa poitrine et de son dos. Il s'agit d'un accessoire liturgique témoignant d'un soutien direct de son porteur par la papauté. Il constituait, à l'époque médiévale, un outil de contrôle et d'influence au service de l'évêque de Rome qui le décernait aux archevêques. De plus, il pouvait le décerner à des évêques afin de se rapprocher de ceux-ci, souvent au détriment de leur métropolitain. SCHOENIG S., *Bonds of wool. The pallium & papal power in the Middle Ages*, Washington D.C., The Catholic University of America Press, 2016, p. 2-5.

<sup>220</sup> « Hilduinus, incertum qua factione, iudicium subterfugit. Ubi rescitur, Richario acclamatur, eligitur, producitur et ab ipso summo pontifice ordinatur et consecratur, donato sibi omnium praedecessorum suorum soli archiepiscopali pallio, et equo apostolico more ad procedendum strato. Tali ergo et tanto cum privilegio Gallias reversus, contrariae partis dissidium diremit, et solus in Leodiensis ecclesiae fascibus resedit ». FOLCUIN DE LOBBES, *Gesta abbatum Lobbiensium*, PERTZ G.H. (éd.), *op. cit.*, p. 63, lignes 19-24.

Contrairement à ce qu'ont rapportés Flodoard<sup>221</sup> puis Richer<sup>222</sup>, Folcuin présente Hilduin comme ayant été simplement déposé et non frappé d'excommunication ou d'anathème. En revanche, son témoignage rejoint une partie de celui de Richer de Saint-Rémy de Reims : les deux moines ont fait la mention d'une désertion d'Hilduin. Les deux seuls témoignages de ce retard, volontaire ou non, de l'ancien clerc liégeois dans son trajet pour Rome n'apparaissent donc qu'à la fin du siècle, entre soixante à quatre-vingts ans après les événements. Ainsi, il pourrait paraître téméraire de nous y fier aveuglément.

Une autre différence des récits de Flodoard et Richer avec les *Gesta abbatum Lobbiensium* de Folcuin est aussi identifiable au niveau de l'origine prêtée à la querelle épiscopale. Selon les premiers, il s'agit bien d'une tentative de destitution d'Hilduin là où, pour l'abbé de Lobbes, il s'agit clairement d'une querelle de succession<sup>223</sup>. Cette orientation propre au discours lobbain semble cependant trouver une explication dans les sources mobilisées par son chroniqueur. En effet, les *Gesta* font mention de la lettre envoyée à Hérیمان de Cologne par Jean X :

« C'est pourquoi des lettres se plaignant de cela [l'ordination d'Hilduin] furent envoyées vers le siège apostolique par le clergé de l'autre parti. Jean dirigeait alors la cathèdre apostolique, il ordonna que l'ordonnateur<sup>224</sup>, l'ordonné<sup>225</sup> et un troisième<sup>226</sup>, désigné par l'autorité royale, viennent à Rome, des lettres ayant été envoyées. »<sup>227</sup>

Pour récapituler, nous savons que le pape a envoyé une lettre à Hérیمان afin qu'il puisse, à son tour, convoquer Hilduin et Richaire. C'est ce qu'il fait et c'est justement celle qu'il a envoyée à Richaire que nous avons conservée<sup>228</sup>. De plus, bien que nous n'en ayons pas gardé la trace,

---

<sup>221</sup> *Richarius, qui Romam profectus fuerat propter episcopium Tungrense, reversus est, ordinatus a Iohanne papa episcopus, Hilduino ab ipso papa excommunicato, qui etiam illo abierat episcopus* ». FLODOARD DE REIMS, *Annales*, PERTZ G.H. (éd.), *op. cit.*, p. 370, lignes 2-5.

<sup>222</sup> « *Papa in Hilduinum desertorem indignans, ab officio eum suspendit ac anathemate damnat* ». RICHER DE REIMS, *Historiae*, HOFFMANN H. (éd.), *op. cit.*, p. 64, lignes 1-2.

<sup>223</sup> « *Hoc anno, sequenti quoque, agitur inter Hilduinum episcopum et Richarium abbatem de episcopatu Tungrensi contentio. Siquidem rex illud episcopium Richario, quia Hilduinus a se descivit, cui prius ipsum concesserat, dedit* ». FLODOARD DE REIMS, *Annales*, PERTZ G.H. (éd.), *op. cit.*, p. 369, lignes 8-10 ; « *Quibus gestis Hilduinus Tungrensi episcopus, cum iis qui ab rege defecerant conspirasse in regem insimulatur. Regique infensus ; ab eo insectabatur* ». RICHER DE REIMS, *Historiae*, HOFFMANN H. (éd.), *op. cit.*, p. 63, lignes 12-13 ; CLOSE F., « La succession d'Étienne de Liège († 920) », *op. cit.*, p. 273.

<sup>224</sup> Hérیمان de Cologne.

<sup>225</sup> Hilduin.

<sup>226</sup> Richaire.

<sup>227</sup> « *Quapropter mittuntur a clero alterius partis ad apostolicam sedem litterae conquerentes de his. Iohannes tunc apostolicae cathedrae praesidebat, qui ordinatorem et ordinatum et tertium regis auctoritate designatum, Romam ut veniant, missis epistolis iubet* ». FOLCUIN DE LOBBES, *Gesta abbatum Lobbiensium*, PERTZ G.H. (éd.), *op. cit.*, p. 63, lignes 15-18.

<sup>228</sup> ROZEIN M., « La querelle de l'évêché de Liège (920-921) », *op. cit.*, p. 651.

nous savons qu'une autre lettre a été envoyée par l'archevêque de Cologne à Hilduin<sup>229</sup>. Une lettre a donc dû être envoyée à Liège et une autre à Prüm. Nous pouvons penser que Richaire a emmené son exemplaire de la lettre avec lui à Liège après avoir pris fonction, tout comme il est possible qu'Hilduin ait quitté la cité épiscopale avec son propre exemplaire.

Néanmoins, Hilduin possède un lien particulier avec Lobbes. Si ce lien est aujourd'hui surtout connu à travers la proximité entre lui et Rathier, il faut aussi prendre en compte qu'une historiographie aujourd'hui datée a fait d'Hilduin un abbé de Lobbes (ca 873-880), durant le règne de Charles le Chauve et de Louis le Bègue<sup>230</sup>. Nous ne possédons plus les sources nécessaires pour l'évaluation du lien qui a pu exister entre Hilduin et Lobbes mais, en fonction de celui-ci, il n'est pas impossible qu'un exemplaire de la lettre aujourd'hui perdue et destinée au successeur direct d'Étienne de Tongres-Liège ait pu être conservée un certain temps à l'abbaye Saint-Pierre de Lobbes.

Il faut aussi retenir que Folcuin possède de son côté un lien particulier avec Liège et le pouvoir épiscopal qui y est, de son temps, incarné par Notger<sup>231</sup>. Dès lors, il est très probable que celui-ci lui ait donné accès aux documents conservés dans la cité épiscopale afin de l'aider dans la réalisation de son œuvre. Dans tous les cas, il est clair que l'abbé appuie la rédaction de son texte sur des documents directement issus du conflit, d'où les originalités de son propos par rapport aux autres chroniques, et il est même possible qu'il ait eu accès à des documents aujourd'hui disparus qui n'ont pas laissé de trace derrière eux en dehors des mentions des *Gesta abbatum Lobbiensium*.

Cette impression est renforcée par la suite de l'extrait. Dans celui-ci, Folcuin a présenté des privilèges octroyés à Richaire par le pape. Il s'agit de la seule mention de ceux-ci à nous être parvenue. Nous sommes donc amenés à nous poser la question de leur vraisemblance. Ce qui est le plus surprenant dans ces privilèges, c'est la place qu'ils occupent dans la narration. À en croire l'abbé de Lobbes, ce sont ceux-ci qui sont à l'origine de la réussite de Richaire, au moins autant que l'éviction d'Hilduin qui n'est réellement développée qu'à l'occasion du passage

---

<sup>229</sup> CLOSE F., « La succession d'Étienne de Liège († 920) », *op. cit.*, p. 262.

<sup>230</sup> LEJEUNE T., *L'ancienne abbaye de Lobbes*, Mons, Imprimerie de Masquillier et Lamir, 1859, p. 47. Cependant, les *Annales Laubienses* et les *Gesta abbatum Lobbiensium* ne vont pas dans ce sens, les *Annales*, rédigées dans la première moitié du XI<sup>e</sup> siècle, indiquant que l'abbaye est retombée sous le contrôle des rois carolingiens de Francie occidentale avant de retourner à Hugues, fils illégitime de Lothaire II et de sa maîtresse Waldrade. De leur côté, les *Gesta abbatum Lobbiensium* se contentent de ne pas évoquer cette période de l'histoire de l'abbaye. BERLIÈRE U., *Monasticon belge*, Maredsous, Centre national de recherches d'histoire religieuse, vol.I, 2, 1897, p. 204.

<sup>231</sup> VERDOOT J., *Une clôture hermétique ?*, *op. cit.*, p. 73-76.

concernant Rathier, évoquant le départ de celui-ci pour l'Italie, aux côtés de l'ancien évêque déposé par le pape<sup>232</sup>.

La seule véritable analyse que nous ayons pu trouver sur ces privilèges a été menée par Steven Schoenig. Il a distingué deux privilèges allant de pair : le droit de porter le pallium et celui de monter un cheval arborant un *naccus*<sup>233</sup>. Bien que l'abbé de Lobbes ne l'a pas écrit sous ces mots, sa description d'un « cheval ayant été couvert à la manière apostolique pour faire procession »<sup>234</sup> correspond exactement à la définition de ce privilège pontifical rare<sup>235</sup>. Si l'on s'en tient à la seule description du cheval du pape lors des processions, datant de la fin du XII<sup>e</sup> siècle, celui-ci doit arborer une housse – un « *naccus* » – rouge et doit avoir le cou à nu<sup>236</sup>. Une identification de ce privilège pontifical comme étant un *naccus* est d'autant renforcée qu'il va systématiquement de pair avec celui du pallium<sup>237</sup>. Cependant, cette mention d'un tel privilège peut légitimement nous surprendre vu que ses premières attestations sont postérieures à la querelle de l'évêché de Tongres-Maastricht-Liège de plus d'un siècle – Thietmar II de Salzbourg obtient le privilège du *naccus* en 1026 et Bardon de Mayence en 1032<sup>238</sup>. Cela nous mène à trois conclusions : le privilège du *naccus* doit déjà exister au moment de la rédaction des *Gesta* par Folcuin ; vu que celui-ci prend la peine de le décrire plutôt que de simplement le nommer, le privilège du *naccus* doit être méconnu dans la région lobbaine et peut-être même plus largement liégeoise, l'abbé de Lobbes n'a donc pas eu réellement d'intérêt à inventer un tel privilège à Richaire pour renforcer la puissance du pallium dans son récit ; s'il n'a pas inventé ces privilèges, c'est probablement que Folcuin a pu consulter un ou plusieurs documents d'époque faisant mention de ceux-ci, comme une bulle de Jean X actant de leur octroi au nouvel évêque de Tongres-Liège.

---

<sup>232</sup> « [...] qui videlicet Ratherius partibus Hilduini favens, illi inseparabiliter adhaesit. Hilduinus enim fraudatus Leodiensi episcopo, ab Hugone rege Italiae, apud quem fecerat configium, usu stipendiario promeruerat Veronense episcopium, promisso regis manente, quod ubi illum altius provendi tempus emergeret, Ratherius Veronensibus daretur episcopus ». FOLCUIN DE LOBBES, *Gesta abbatum Lobbiensium*, PERTZ G.H. (éd.), *op. cit.*, p. 63, lignes 37-41.

<sup>233</sup> SCHOENIG S., *Bonds of wool*, *op. cit.*, p. 250-251.

<sup>234</sup> « equo apostolico more ad procedendum strato ». FOLCUIN DE LOBBES, *Gesta abbatum Lobbiensium*, PERTZ G.H. (éd.), *op. cit.*, p. 63, lignes 21-22.

<sup>235</sup> NIERMEYER J.F., « Naccus », in *Mediae latinitatis lexicon minus*, Leyde, Brill, 1976, p. 713.

<sup>236</sup> PARAVICINI BAGLIANI A., « Le cheval blanc du pape. Symbolique et autoreprésentation (XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècle) », in ANDENMATTEN B., PARAVICINI BAGLIANI A. et PIBIRI E. (dir.), *Le cheval dans la culture médiévale*, Florence, SISMELE, Edizioni del galluzzo, 2015, p. 247.

<sup>237</sup> SCHOENIG S., *Bonds of wool*, *op. cit.*, p. 250-251.

<sup>238</sup> *Ibid.*, p. 251 ; ZIMMERMANN H. (éd.), *Papsturkunden 896-1046*, Vienne, Österreichischen Akademie der Wissenschaften, vol.2, 1985, n° 566, p. 1072-1073 ; *Ibid.*, n° 595, p. 1121-1122.

Folcuin aurait donc bel et bien eu accès aux archives de la cathédrale en plus de celles de Lobbes pour la rédaction de ses *Gesta*, faisant de celles-ci le dernier témoin des privilèges pontificaux décernés à Richaire, l'essentiel des chartes de l'Église mosane ayant brûlées en 1185<sup>239</sup>. Une question se pose alors : pourquoi Jean X offre-t-il de tels privilèges à l'évêque qu'il vient d'ordonner ?

Si Richaire a été reconnu par la haute aristocratie lotharingienne avant d'arriver à Rome, une majorité au sein du collège épiscopal du royaume est toujours opposée à la destitution d'Hilduin, quelles qu'en soient les raisons. De plus, aucune source ne nous permet de connaître l'attachement liégeois à Hilduin. Le chapitre cathédral de Saint-Lambert a-t-il suivi le courant en s'alignant sur la résignation de Gislebert et ses alliés face à la candidature de Richaire ? Rien ne nous permet réellement de le dire. Dans un tel contexte, l'octroi de deux privilèges si puissants que le pallium et le *naccus* n'est pas innocent, en témoigne la place qu'ils occupent dans le discours de Folcuin, peut-être encore plus importante que l'élimination d'Hilduin par son excommunication ainsi que l'ordination de Richaire. Pour pouvoir comprendre le sens de ces privilèges, nous devons d'abord savoir ce qu'ils représentent.

Le pallium est un vêtement normalement réservé aux seuls archevêques et inspiré d'une relique de Saint-Pierre<sup>240</sup>. Cependant, dès l'année 513 au plus tard, les évêques de Rome ont commencés à étendre le droit de porter cet accessoire distinctif à d'autres évêques<sup>241</sup>. Le pape se sert du pallium entre autres afin d'interférer dans des élections épiscopales contestées, comme celle de Tongres-Liège, afin d'élever son candidat favori à la fonction épiscopale<sup>242</sup>. Ce privilège ne s'étend normalement qu'à l'occasion de quelques fêtes liturgiques spécifiées dans la bulle du privilège et ne profite d'ordinaire qu'à un évêque spécifique et non à son siège<sup>243</sup>.

Le *naccus* est quant à lui un privilège bien moins connu vu que donné à seulement quelques rares occasions. Steven Schoenig a proposé d'y voir un moyen pour le pape de privilégier un rapprochement entre lui et un évêque qui obtient au même temps le pallium<sup>244</sup>. Si nous prenons en compte que seul le pape décore à l'origine son cheval à l'aide d'un *naccus* pour faire procession, il est possible qu'il s'agisse symboliquement de faire de l'évêque bénéficiaire de ce

---

<sup>239</sup> WILKIN A., « Enquête sur l'impact de l'incendie de 1185 sur les archives de la cathédrale Saint-Lambert de Liège et sur la rédaction d'un premier cartulaire », *op. cit.*, p. 401.

<sup>240</sup> SCHOENIG S., *Bonds of wool*, *op. cit.*, p. 5, 194-195.

<sup>241</sup> *Ibid.*, p. 1.

<sup>242</sup> *Ibid.*, p. 228-232.

<sup>243</sup> *Ibid.*, p. 206-207.

<sup>244</sup> *Ibid.*, p. 250-251.

privilège une sorte de représentant du pape, quasiment son vicaire – comme cela a été le cas à l’origine pour le pallium<sup>245</sup>.

Véritable outil au service de l’évêque, son cheval lui sert dans nombre de ses missions ; c’est surtout le cas des processions et des tournées pastorales. Si les premières permettent d’ancrer le contrôle épiscopal dans plusieurs lieux, dont le milieu urbain, les secondes sont l’occasion de rappeler la présence de l’évêque aux quatre coins de son diocèse<sup>246</sup>. Alain Dierkens a pu souligner le parallèle entre la relation d’un évêque avec sa monture et celle d’un guerrier aristocratique avec la sienne<sup>247</sup>. En effet, il paraît aujourd’hui clair que le cheval a dans la société franque un statut bien particulier, profitant d’un réel attachement par certains membres de l’aristocratie<sup>248</sup>. Davantage qu’un outil aux mains des évêques, le cheval est surtout le compagnon de guerre de l’aristocrate<sup>249</sup>. L’importance que leur monture peut constituer aux yeux des guerriers francs a d’ailleurs été soulignée par Alain Dierkens<sup>250</sup>. Dès lors, nous pouvons supposer qu’une telle distinction offerte à la monture d’un évêque doit servir à mettre en scène sa puissance comme combattant de Dieu ; cette impression est renforcée quand on sait que Folcuin, auteur des *Gesta abbatum* lobbaines ainsi que de la *Vita* de son arrière-grand-oncle Folcuin de Thérouanne, a utilisé le cheval pour directement représenter la volonté divine dans ses autres œuvres<sup>251</sup>.

Pourquoi le pape a-t-il gâté Richaire par de si prestigieux privilèges ? Tout d’abord, le pallium est le marqueur du soutien direct du pape dans une élection épiscopale, le moyen par lequel il permet d’assurer l’élection du candidat qui convient au mieux à ses intérêts<sup>252</sup>. Par la tournure

---

<sup>245</sup> *Ibid.*, p. 84.

<sup>246</sup> Le rôle des processions dans l’ancrage urbain du pouvoir épiscopal a été étudié par GAILLARD M., « La présence épiscopale dans la ville du haut Moyen Âge : sanctuaires et processions », in *Histoire urbaine*, vol. 10 (2004), p. 123-140. Sur les tournées pastorales, voir PARISSE M., « Princes laïques et/ou moines, les évêques du X<sup>e</sup> siècle », *op. cit.*, p. 472-473 ; MÉRIAUX C., *Gallia irradiata. Saint et sanctuaires dans le nord de la Gaule du haut Moyen Âge*, *op. cit.*, p. 157.

<sup>247</sup> DIERKENS A., « Le cheval de l’évêque Folcuin de Thérouanne († 855) », in JÉGOU L., LIENHARD T. et SCHNEIDER J. (dir.), *Faire lien. Aristocratie, réseaux et échanges compétitifs. Mélanges en l’honneur de Régine Le Jan*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2015, p. 286.

<sup>248</sup> Alors qu’il revient sur le statut du cheval entre les IX<sup>e</sup> et XI<sup>e</sup> siècles, Alain Dierkens met en lumière le cas du cheval de l’évêque Folcuin de Thérouanne, que son homonyme et arrière-petit-neveu et homonyme Folcuin de Lobbes a décrit sous des traits anthropomorphes, précisant qu’il aurait suivi le cortège funèbre de l’évêque en pleurant et aurait refusé tout autre cavalier, les chiens et corbeaux auraient même refusés d’abîmer son cadavre par leurs morsures. *Ibid.*, p. 84-85.

<sup>249</sup> Sur l’évolution des cavaliers francs du début de l’époque carolingienne vers les aristocrates du début du X<sup>e</sup> siècle, voir BARTHÉLEMY D., *La chevalerie : de la Germanie antique à la France du XII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Fayard, 2007, p. 83-122.

<sup>250</sup> DIERKENS A., « Le cheval de l’évêque Folcuin de Thérouanne († 855) », *op. cit.*, p. 286-287.

<sup>251</sup> *Ibid.*, p. 288.

<sup>252</sup> SCHOENIG S., *Bonds of wool*, *op. cit.*, p. 231-232.

de sa phrase, Folcuin de Lobbes semble avoir discrètement prêté une intention supplémentaire au successeur de saint Pierre. En effet, la qualification du pallium comme étant « archiépiscopal » – alors que le pallium est par nature réservé aux archevêques, en dehors de quelques évêques qui, comme Richaire, ont pu l’obtenir directement des mains du pape – pourrait apparaître comme étant une attaque indirecte au consécrateur d’Hilduin, l’archevêque Hériman de Cologne. Ainsi, en confiant des distinctions semblables à celles d’Hériman à Richaire, Jean X chercherait à rappeler son autorité auprès de l’archevêque colonais tout en faisant croître son influence dans la lointaine Lotharingie. Peut-être prêtons-nous à l’abbé de Lobbes des intentions qu’il n’a pas eu lors de la rédaction des *Gesta abbatum Lobbiensium* et que cet adjectif accolé à cette distinction liturgique est réellement innocent, mais une telle interprétation de ce privilège pontifical est néanmoins fort séduisante.

En plus de son opposition à Hériman, Jean X marque la défaite de la majorité du collège épiscopal de Charles qui est opposée à la destitution d’Hilduin. Il va même plus loin que le traditionnel pallium qui marque la victoire de son candidat<sup>253</sup>. Nous avons deux hypothèses qui expliqueraient la générosité de ces privilèges pontificaux. La première voit dans cette donation du *naccus* pour appuyer le pallium un moyen pour le pape de consolider la légitimité de Richaire dans un contexte politique lotharingien encore troublé vu que, si notre proposition de chronologie avancée plus haut est correcte, les combats font encore rage dans le *regnum Lotharii* environ deux ou trois mois avant le départ de l’abbé de Prüm pour Rome. La seconde hypothèse propose de voir ces privilèges comme étant un moyen de compenser le manque de légitimité de Richaire au niveau local. En effet, nous ne savons pas si les élites liégeoises ont suivi la haute aristocratie lotharingienne dans sa défection au soutien d’Hilduin. Si tel n’était pas le cas, cela peut être une manière de renforcer l’arbitrage du pape. C’est d’ailleurs ce que laissent entendre les *Annales Lobienses* si nous lisons les entrées des années 920 et 922<sup>254</sup> :

« 920. Étienne, évêque des Liégeois, mourut et une dissension apparut entre Hilduin et Richaire à propos de l’évêché ; et puisque Hilduin l’avait obtenu, soutenu par la faction du duc Gislebert, qui s’était opposée à la fidélité à son seigneur Charles, mais Richaire l’avait obtenu de Charles, Hilduin fut déposé par l’autorité du pape.

---

<sup>253</sup> *Ibid.*, p. 232.

<sup>254</sup> Sur ces Annales probablement rédigées dans la région liégeoise pour les années qui nous intéressent, voir « Annales Lobienses », in BAYERISCHE AKADEMIE DER WISSENSCHAFTEN, *Geschichtsquellen des deutschen Mittelalters*, [en ligne], <https://geschichtsquellen.de/werk/312> (dernière consultation le 03/01/2026, dernière mise-à-jour le 19/06/2020).

922. *Richaire a été fait évêque par le vœu et l'élection de tous les Liégeois.* »<sup>255</sup>

Si, contrairement aux *Annales* de Flodoard, l'intervention pontificale a été envisagée par l'auteur des *Annales Lobienses* dans la foulée du reste de la querelle épiscopale, démontrant bien que cet épisode a été écrit *a posteriori*, c'est bien à l'occasion du retour de Richaire de Rome que l'abbé de Prüm est présenté comme ayant été accepté comme évêque par les Liégeois. Si l'on se tient à elles, ces *Annales Lobienses* nous laissent donc bien entendre que Richaire n'a été accepté dans sa cité qu'à l'occasion de l'exclusion d'Hilduin par le pape. En ôtant au principal opposant de l'abbé de Prüm toute légitimité tout en mettant en ordre la sienne, l'intervention de Jean X au bénéfice de Richaire lève les derniers grands obstacles à son entrée en fonction à Notre-Dame-et-Saint-Lambert. Cependant, qu'il ait été accepté par les Liégeois ne veut pas forcément dire que ceux-ci soutiennent forcément Richaire avec enthousiasme mais simplement qu'ils ne s'opposent pas à son ascension.

---

<sup>255</sup> « 920. *Stephanus episcopus Leodicensium obiit, et disensio inter Hilduinum et Richarium de episcopio fit ; et quia Hilduinus factione tantum Gisleberti ducis, qui a fidelitate domini sui Karoli regravaverat, illus adeptus erat, Richarius autem a Karolo consecutus erat, auctoritate papae Hilduinus abicitur. 922. Richarius voto et electione cunctorum Leodicensium episcopus instituitur* ». *Annales Lobienses*, WAITZ G. (éd.), Hanovre, 1881, p. 233, lignes 17-21 (MGH SS, 13).

## 6. Prendre le pouvoir épiscopal : conclusions intermédiaires

À l'issue de cette réouverture du dossier de la querelle de l'évêché de Tongres-Liège, il semble bien que Richaire soit présenté comme candidat au siège épiscopal mosan dans l'objectif de consolider le contrôle de ce siège stratégique entre les mains d'un fidèle de Charles. L'homme qu'il souhaite substituer à Hilduin sur le siège de saint Lambert a déjà l'expérience d'une vingtaine d'années d'abbatiate à Prüm derrière lui mais, surtout, son lignage est adversaire des Robertiens et semble être capable de coopérer sereinement avec les Régniers, sans pour autant suivre ces derniers dans une nouvelle révolte. Ainsi, cette candidature poursuit bien le même objectif que la « lettre-capitulaire » rédigée dans la première moitié de l'année 921 : destituer Hilduin pour le remplacer par un fidèle du roi tout en tendant la main à Gislebert et ses alliés dans l'espoir de rétablir la paix en Lotharingie et, ensuite, dans le reste du royaume.

Acculés face à un roi qui semble retrouver une bonne partie de son pouvoir à la moitié de l'année 921, Gislebert et ses alliés se soumettent brièvement à Charles, acceptant de cesser leur soutien à Hilduin malgré la régularité de son élection. C'est donc avec le soutien du roi et l'acceptation de l'ensemble de l'aristocratie que Richaire se rend à Rome pour faire face à son concurrent dans le cadre de l'arbitrage de Jean X. C'est donc avec l'ordination épiscopale des mains du pape et fort des privilèges du pallium et du *naccus* que le nouvel évêque regagne la Lotharingie au cours des premières semaines de l'année 922, dans un contexte d'affrontements entre l'aristocratie et la couronne.

# Chapitre II : Consolider le pouvoir épiscopal (922-933)

## 1. Richaire et sa cité au lendemain de l'arbitrage romain (922)

« 922. Richaire a été fait évêque par le vœu et l'élection de tous les Liégeois. »<sup>256</sup>

C'est ainsi que les *Annales Lobienses* ont présentées l'arrivée de Richaire dans sa cité après l'intervention de Jean X. Selon l'auteur de cette section des annales, ce n'est qu'au retour de Rome du nouvel évêque, situé en 922, que son épiscopat a été accepté au sein de la cité mosane<sup>257</sup>.

Tout d'abord, toutes les informations que nous avons à notre disposition vont dans le sens d'un retour du prélat en début d'année 922. Considérant les conditions du trajet entre la cité de saint Lambert et celle de saint Pierre, nous avons vu précédemment qu'un tel voyage pouvait aisément prendre une quarantaine de jours à cette époque<sup>258</sup>.

Notre corpus narratif va également dans le sens de ce retour durant le mois de janvier 922. Les *Annales Prumienses* ont mentionnées l'arbitrage pontifical en 922, mais sous-entendent clairement que l'ordination romaine de Richaire doit être replacée en 921<sup>259</sup>. De son côté, Flodoard a directement exposé sa version de l'épisode en démarrant par l'évocation du sort

---

<sup>256</sup> « 922. Richarius voto et electione cunctorum Leodicensium episcopus instituitur ». *Annales Lobienses*, WAITZ G. (éd.), *op. cit.*, p. 233, ligne 21.

<sup>257</sup> L'entrée précédente, indiquée pour l'année 920, retrace la totalité de la querelle épiscopale, en commençant par la mort d'Étienne jusqu'à l'intervention de Jean X en fin d'année 921. Dès lors, nous pouvons établir que l'épisode est considéré comme clos au moment de la rédaction de l'entrée de l'année 920. *Ibid.*, p. 233, lignes 17-20.

<sup>258</sup> D'HAENENS A., « Aller à Rome au Moyen Âge », *op. cit.*, p. 116-117 ; MCCORMICK M., *Origins of the european economy. Communications and commerce, A.D. 300-900*, *op. cit.*, p. 476-481. Outre ces deux références déjà évoquées plus haut, nous pouvons mentionner le travail de Kevin Schmidt relatif à la traversée alpine de l'évêque de Liège Alexandre 1<sup>er</sup> et de l'abbé Raoul de Saint-Trond, lors de leur retour de Rome en décembre 1128. Au cours de leur périple, ils sont pris dans une avalanche dans le col du Grand-Saint-Bernard. Cet extrait nous permet d'appréhender les complications et la difficulté du passage des Alpes durant la saison froide. SCHMIDT K., « Alexandre 1<sup>er</sup> de Liège et Raoul de Saint-Trond : une alliance de circonstance ? », *op. cit.*

<sup>259</sup> « 922. Richarius Rome in sede Tungrensi episcopus ordinatur 2. Non. Novemb., et Hildradus eodem anno in Prümia abba efficitur 3. Non. Marc. ». *Annales Prumienses*, HOLDER-EGGER O. (éd.), *op. cit.*, p. 1292, lignes 10-11. L'élection de Richaire qui est mentionnée chronologiquement avant celle de son successeur à Prüm dans le mois mars nous laisse comprendre que c'est bien du mois de novembre 921 qu'il est ici question. Cette présentation chronologique est également logique étant donné que Richaire est ordonné évêque par le pape, suite à quoi un successeur lui est choisi dans son abbaye de Prüm.

réservé à chacun des candidats en 922<sup>260</sup>. Le retour de Richaire et, par extension, les évènements relatés par les *Annales Lobienses* doivent donc être replacés au plus tôt dans le courant du mois de janvier 922<sup>261</sup>.

Ensuite, il faut préciser que nous n'avons que peu d'éléments nous permettant d'apprécier le positionnement politique de la cité mosane et de ses élites religieuses à la fin de la querelle épiscopale. Si le clergé liégeois s'est, dans un premier temps, clairement exprimé en faveur d'Hilduin, nous ne savons pas si la fin du soutien de la haute aristocratie à son épiscopat durant l'été 921 a ou non été imitée dans la cité et le chapitre cathédral. Selon Richer de Reims – son éloignement par rapport aux faits étudiés nous forçant à manipuler son discours avec prudence –, Richaire doit avoir eu recours à une intervention du roi pour pouvoir prendre possession de son siège après le jugement pontifical<sup>262</sup>. La fin de cet épisode illustre bien un effort de l'évêque lors de son retour en Lotharingie pour apaiser ses relations avec les anciens soutiens d'Hilduin – ou plus largement par rapport à ses opposants. Aucune autre source ne va dans le sens d'une telle intervention de Charles le Simple mais l'idée d'une réticence liégeoise à l'avènement de Richaire est de son côté récurrente. Si la cité soutient Gislebert, elle a probablement encore moins de raisons de soutenir une décision royale qu'une ordination pontificale, surtout à une période où le fils de Régnier I<sup>er</sup> et le roi sont en guerre ouverte<sup>263</sup>. Folcuin de Lobbes mentionne la présence de deux partis dès le décès d'Étienne : l'un favorable au candidat royal, Richaire, et l'autre à Hilduin, élu *clero et populo* et soutenu par Gislebert<sup>264</sup>. Toujours selon l'abbé de

---

<sup>260</sup> « [922] Richarius, qui Romam profectus fuerat propter episcopium Tungrense, reversus est, ordinatus a Iohanne papa episcopus, Hilduino ab ipso papa excommunicato, qui etiam illo abierat episcopus ». FLODOARD DE REIMS, *Annales*, PERTZ G.H. (éd.), Hanovre 1839, p. 370, lignes 3-6 (MGH SS, 3).

<sup>261</sup> ZIMMERMANN H., « Der Streit um das Lütticher Bistum vom Jahre 920/921 », *op. cit.*, p. 32-33.

<sup>262</sup> « Quo conquerente, Richerus redit, ac sedem vacuum iussus ab rege ingreditur ». RICHER DE REIMS, *Historiae*, HOFFMANN H. (éd.), *op. cit.*, p. 64, lignes 4-5.

<sup>263</sup> « Karolus regnum Lothariense ob persecutionem Gisleberti et Ottonis rapinis, sacrilegiis atque incendiis, etiam in tempore quadragesimae, sicut et tota hieme vastat. Richarius, qui Romam profectus fuerat propter episcopium Tungrense, reversus est, ordinatus a Iohanne papa episcopus, Hilduino ab ipso papa excommunicatio, qui etiam illo abierat episcopus ». FLODOARD DE REIMS, *Annales*, PERTZ G.H. (éd.), p. 370, lignes 1-5 ; LECOUTEUX S., « Le contexte de rédaction des Annales de Flodoard de Reims (919-966). Partie 1 », *op. cit.*, p. 87.

<sup>264</sup> « Isto quoque mortuo et in ecclesia sancti Lamberti sepulto, turbatur rursus ecclesia de antistite substiando. Nam pars una Hilduinum, eiusdem ecclesiae clericum, sibi poscebat episcopum, favente sibi ad hoc Gisleberto Lothariensi duce, qui floccipendens regiam maiestatem, regni sibi usurpaverat summam; alia Richarium Prumiae abbatem, dono et consensu Caroli regis expetitum ». FOLCUIN DE LOBBES, *Gesta abbatum Lobbiensium*, PERTZ G.H. (éd.), *op. cit.*, p. 63, lignes 3-7. L'existence d'un réel parti favorable à Richaire à l'aube de la querelle épiscopale, tel qu'assumé par Folcuin de Lobbes et repris comme une possibilité par Harald Zimmermann (ZIMMERMANN H., « Der Streit um das Lütticher Bistum vom Jahre 920/921 », *op. cit.*, p. 20.) n'est plus soutenable si nous acceptons l'hypothèse avancée par Florence Close décalant l'éclatement des tensions entre Richaire et Hilduin après l'ordination régulière de ce dernier par Hérیمان de Cologne (CLOSE F., « La succession d'Étienne de Liège († 920) », *op. cit.*, p. 265-266.). L'existence d'un parti favorable à Richaire après le début de l'opposition royale à Hilduin n'est pas à écarter mais son absence dans les sources, en dehors du récit du parti royal qui a recours à la déformation de la réalité pour soutenir ses positions, nous force à considérer son influence comme marginale voire nulle (ROZEIN M., « La querelle de l'évêché de Liège (920-921) », *op. cit.*, p. 654-655.).

Lobbès, à son retour de Rome, l'évêque fraîchement ordonné s'efforce d'apaiser les tensions entre les deux partis<sup>265</sup>. Il s'agit probablement d'une récupération de la production historiographique du parti royal rédigée durant de la querelle épiscopale. Malgré les différents privilèges donnés par Jean X à Rome, Richaire ne bénéficie alors probablement que d'un soutien réduit au sein de sa nouvelle cité et sa priorité doit être d'établir un consensus autour de son autorité.

C'est sûrement en ce sens qu'il faut lire cet extrait des *Annales Lobienses* ; rien ne nous permet néanmoins d'attester d'une élection après l'ordination pontificale de l'abbé de Prüm et nouvel évêque de Tongres-Liège qui n'aurait pas vraiment de sens. Il faut plutôt y voir, selon nous, la représentation de la première direction donnée à la politique épiscopale de Richaire.

---

<sup>265</sup> « Tali ergo et tanto cum privilegio Gallias reversus, contrariae partis dissidium diremit, et solus in Leodiensis ecclesiae fascibus resedit. ». FOLCUIN DE LOBBES, *Gesta abbatum Lobbiensium*, PERTZ G.H. (éd.), *op. cit.*, p. 63, lignes 22-24.

## 2. L'établissement du chapitre collégial de Saint-Pierre de Liège (29 mai 922)

Il est aujourd'hui admis que Richaire consacre, dans les premiers mois de son épiscopat, l'église Saint-Pierre de Liège comme collégiale le 29 mai 922, y installant un vaste chapitre de chanoines<sup>266</sup>. Julien Maquet a proposé de replacer la mise en œuvre du chantier d'agrandissement de l'église primitive avant l'entrée en fonction de Richaire, sans trancher la question du nom auquel associer cette initiative : Hilduin ou, plus vraisemblablement, Étienne. La nouvelle église est en effet consacrée moins de deux mois seulement après l'entrée en fonction du nouveau prélat, délais qui semble particulièrement court pour un chantier d'extension de l'église. S'il ne semble pas être à l'origine du chantier, la volonté d'implanter un chapitre collégial si important dans l'édifice doit, elle, bien être du fait de Richaire<sup>267</sup>.

On tient des *Gesta abbreviata* des évêques de Liège réalisées à partir du récit de Gilles d'Orval que Richaire offre à sa nouvelle fondation la *villa* de *Wavres*, c'est-à-dire Wavreille, dans la commune de Rochefort en province de Namur ainsi que l'alleu de *Nauroit*, c'est-à-dire Norroy-le-Veneur, juste au nord de Metz, gisant au bord de la Moselle et étant issu de son propre patrimoine<sup>268</sup>. Il attribue également à cette nouvelle communauté les dîmes d'Ans et de Hombroux, juste au nord-ouest de Liège<sup>269</sup>. L'abondance de ces donations a un objectif simple : introduire à Saint-Pierre, première collégiale de la cité mosane, un imposant chapitre de trente chanoines<sup>270</sup>. Ce nombre, tout comme celui des donations foncières dont il fait profiter cette

---

<sup>266</sup> MAQUET J., *La collégiale de Saint-Pierre de Liège : origines, domaine et revenus (début du VIII<sup>e</sup> siècle-1467)*, mémoire de licence en histoire, inédit, ULiège, année académique 1994-1995, p. 26-29 ; Julien Maquet nous a généreusement donné l'accès à un travail à paraître réactualisant plusieurs des résultats de son mémoire. Nous lui adressons ici nos plus sincères remerciements. MAQUET J., « Les premiers siècles de l'église Saint-Pierre à Liège (VIII<sup>e</sup>-X<sup>e</sup> siècles) : relecture des sources », in *Les collégiales dans la cité de Liège au Moyen Âge. Des bâtiments et des hommes. Actes du colloque tenu à Liège (15-17 novembre 2021)*, [à paraître].

<sup>267</sup> Nous renvoyons aux dernières pages dudit travail à paraître. *Ibid.*

<sup>268</sup> « *Patrimonium suum [Richarius] in parochia Metensi, scilicet allodium de Nauroit cum suis pertinentiis, decimis, vineis, censu, hominibus, et villam de Wavres cum tota parochia eius eidem [monasterio Sancti Petri in Leodio] contulit.* ». [GILLES D'ORVAL ?], *Gesta pontificum Tungrensium, Traiectensium et Leodiensium abbreviata*, HELLER J. (éd.), *op. cit.*, p. 130, lignes 37-39 ; Les identifications des toponymes ont été réalisées par Julien Maquet dans MAQUET J., *La collégiale de Saint-Pierre de Liège : origines, domaine et revenus (début du VIII<sup>e</sup> siècle-1467)*, *op. cit.*, p. 29 ; ID., « L'importance des revenus d'églises au XIII<sup>e</sup> siècle. Le cas de Saint-Pierre à Liège et de Saint-Vanne à Verdun », in *Bulletin de la Commission Royale d'Histoire*, vol. 165 (1999), p. 2.

<sup>269</sup> « *Totam decimam de Anz et de Hambru custodie beati Petri contulit.* ». [GILLES D'ORVAL ?], *Gesta pontificum Tungrensium, Traiectensium et Leodiensium abbreviata*, HELLER J. (éd.), *op. cit.*, p. 130, lignes 41-42 ; MAQUET J., *La collégiale de Saint-Pierre de Liège : origines, domaine et revenus (début du VIII<sup>e</sup> siècle-1467)*, *op. cit.*, p. 29.

<sup>270</sup> « *Hic aecclesiam, in qua sanctus Hupertus primum requievit, ampliavit, et in honore apostolorum principis consecravit, deputans illic tantum praediorum, unde usque nunc 30 fratres canonici victus et vestitus habent sufficientiam.* ». ANSELME DE LIÈGE, *Gesta episcoporum Tungrensium, Traiectensium et Leodiensium*, KÖPKE R. (éd.), Hanovre, 1846, p. 201, lignes 11-14 (MGH SS, 7).

première collégiale liégeoise, est particulièrement important pour l'époque. Il dépasse ainsi l'ampleur de la plupart de ses petites sœurs à leur fondation, démontrant bien la rareté d'un si grand chapitre collégial dès son installation<sup>271</sup>. Il apparaît donc que l'installation de la communauté à Saint-Pierre doit revêtir un intérêt particulier aux yeux de l'évêque dont l'autorité est, comme nous venons de le voir, encore mal assise.

Repartant des derniers apports de la recherche au sujet de la querelle épiscopale, Julien Maquet a vu dans cette première initiative de Richaire une volonté de s'attacher les services d'administrateurs dévoués qui lui soient redevables de leur prébende<sup>272</sup>. Nous le rejoignons, mais pensons qu'une raison supplémentaire – que le chercheur liégeois évoque dans une moindre mesure –, sûrement encore plus essentielle, a dû motiver l'évêque de Tongres-Liège à prendre une telle initiative. La composition majoritairement aristocratique des chapitres canoniaux, tout comme celle des communautés monastiques, est bien connue<sup>273</sup>. Connaissant l'emprise que Gislebert peut exercer sur l'évêché, réel centre de sa zone d'influence, par l'accumulation d'*honores* tant laïcs qu'ecclésiastiques, mais aussi par le rôle important qu'il semble jouer dans la politique locale – comme cela a pu être le cas pour l'élection d'Hilduin en 920 – l'ampleur de son influence sur l'aristocratie mosane ne fait aucun doute. Dès lors, pourquoi ne pas voir l'installation d'un nouveau chapitre collégial dans la cité épiscopale comme un moyen pour l'évêque de renouer avec une partie importante de l'aristocratie locale favorable à Gislebert ? Il n'est d'ailleurs pas improbable que celle-ci l'assiste même dans ses différents combats contre le pouvoir royal, ceux-ci étant alors à leur paroxysme. En d'autres mots, nous pensons qu'en ouvrant trente canonicats à Saint-Pierre de Liège, Richaire ait cherché à trancher avec la position imminemment politique de son ordination pour se présenter comme le pasteur de l'Église de Tongres-Liège, chargé du salut de ses ouailles, sans considérations de leur alignement politique<sup>274</sup>.

---

<sup>271</sup> À sa fondation, Sainte-Croix accueille quinze chanoines. Saint-Paul, Saint-Denis et Saint-Denis en ont vingt. Saint-Jean, particulièrement importante aux yeux de Notger, possède trente chanoines dès sa fondation. Nous ne connaissons pas le nombre de prébendes originellement disponibles à Saint-Martin. KUPPER J.-L., *Notger de Liège (972-1008)*, Bruxelles, Académie royale de Belgique, 2015, p. 65-84.

<sup>272</sup> MAQUET J., « Les premiers siècles de l'église Saint-Pierre à Liège (VIII<sup>e</sup>-X<sup>e</sup> siècles) », *op. cit.*

<sup>273</sup> KUPPER J.-L., *Liège et l'église impériale, XI<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles*, *op. cit.*, p. 272-273 ; PARISSÉ M., « Noblesse et monastère en Lotharingie du IX<sup>e</sup> au XI<sup>e</sup> siècle », *op. cit.*, p. 183 ; KUPPER J.-L., « Liège au VIII<sup>e</sup> siècle. Naissance d'une ville sanctuaire », in *L'évangélisation des régions entre Meuse et Moselle et la fondation de l'abbaye d'Echternach (Ve-IX<sup>e</sup> siècle). Actes des Xes Journées lotharingiennes, 28-30 octobre 1998*, Luxembourg, Publications du CLUDEM, 2000, p. 361 ; WILKIN A., *La gestion des avoires de la cathédrale Saint-Lambert de Liège des origines à 1300*, *op. cit.*, p. 95-96, 120-123.

<sup>274</sup> BÜHRER-THIERRY G., « Épiscopat et royauté dans le monde carolingien », in FAKOWSKI W. et SASSIER Y. (dir.), *Le monde carolingien : Bilan, perspectives, champs de recherches. Actes du colloque international de Poitiers, Centre d'Études supérieures de Civilisation médiévale, 18-20 novembre 2004*, Turnhout, Brepols, 2009, p. 145.

Nous n'avons qu'un aperçu réduit des résultats de cette tentative d'apaisement avec les élites religieuses diocésaines. Le cas le plus significatif représentant les relations entre Richaire et celles-ci est le départ de Rathier de Lobbes pour Vérone, où il rejoint Hilduin dans son exil<sup>275</sup>. Ce moine est alors déjà reconnu comme étant parmi les érudits les plus éminents de son abbaye – et probablement du diocèse<sup>276</sup>. Qu'il choisisse de rompre avec le pouvoir épiscopal et de rejoindre Hilduin à Vérone, entre 928 et 931, illustre donc bien un échec partiel de cette tentative de rapprochement<sup>277</sup>. Contrairement au monde canonial connu pour avoir une tendance « épiscopète » – c'est-à-dire davantage sujet à s'associer au pouvoir épiscopal dans la gestion interne de ses communautés –, les monastères sont connus pour être plus autonomistes, plus « épiscopofuges »<sup>278</sup>. Dans un contexte où le pouvoir abbatial lobbain se confond avec le pouvoir épiscopal tongro-liégeois, une opposition à l'évêque est peut-être aussi l'expression d'une recherche d'autonomie d'une partie de la communauté, représentée par Rathier. C'est peut-être aussi cette question de l'influence épiscopale dans les affaires internes à la communauté qui pousse Richaire à favoriser l'installation de chanoines plutôt que de moines à Saint-Pierre<sup>279</sup>.

Ensuite, il est plus que probable que le développement de Saint-Pierre soit en lien avec le développement urbain de la ville de Liège. La titulature des évêques de (Tongres-)Liège en est un exemple parfaitement éloquent. En effet, il est connu que le X<sup>e</sup> siècle est d'une importance cruciale dans le développement de Liège. Si Richaire a encore recours au titre d'évêque de Tongres, Éracle, lui, se fait immédiatement connaître comme évêque de Liège, démontrant bien

<sup>275</sup> DIERKENS A., « Notger, Folcuin et Rathier. L'abbaye de Lobbes et les évêques de Liège à la fin du Xe siècle », *op. cit.*, p. 278-279 ; VERDOOT J., *Pour les siècles des siècles. L'abbaye Saint-Pierre de Lobbes au Moyen Âge (VIIe-XVe siècles)*, *op. cit.*, p. 64-65.

<sup>276</sup> « *Flouerunt his temporibus apud nos studia litterarum, quibus ediscendis operam dantes opinatissimi fuerunt Scaminus, Theoduinus, et perpicaeissimus horum Ratherius ; qui videlicet Ratherius partibus Hilduini favens, illi inseparabiliter adhaesit. Hilduinus enim fraudatus Leodiensi episcopio, ab Hugone rege Italiae, apud quem fecerat confugium, usu stipendiario promeruerat Veronense episcopium, promisso regis manente, quod ubi illum altius promevendi tempus emergeret, Ratherius Veronensibus daretur episcopus* ». FOLCUIN DE LOBBES, *Gesta abbatum Lobbiensium*, PERTZ G.H. (éd.), *op. cit.*, p. 63, lignes 35-37.

<sup>277</sup> Sur cette partie de la carrière de Rathier, voir VERDOOT J., *Pour les siècles des siècles. L'abbaye Saint-Pierre de Lobbes au Moyen Âge (VIIe-XVe siècles)*, *op. cit.*, p. 56.

<sup>278</sup> SILVESTRE H., « Sur une des causes de la grande expansion de l'ordre canonial dans le diocèse de Liège aux X<sup>e</sup> et XI<sup>e</sup> siècles », in *Revue belge de philologie et d'histoire*, vol. 31 (1953), n° 1, p. 65-74 ; KUPPER J.-L., *Liège et l'église impériale, XIe-XIIe siècles*, *op. cit.*, p. 327-328 ; KUPPER J.-L., *Notger de Liège (972-1008)*, *op. cit.*, p. 82.

<sup>279</sup> Saint-Pierre abrite une communauté de *fratres* dès sa fondation ou, au moins, depuis l'élevation des reliques de saint Hubert en 743. Nous ne pouvons cependant affirmer qu'il s'agisse d'une communauté monastique ou proto-canoniale. WILKIN A., *La gestion des avoirs de la cathédrale Saint-Lambert de Liège des origines à 1300*, *op. cit.*, p. 108-109 ; MAQUET J., « Les premiers siècles de l'église Saint-Pierre à Liège (VIII<sup>e</sup>-X<sup>e</sup> siècles) », *op. cit.* ; DIERKENS A. et WYMMERSCH G., « Avant les fondations des collégiales : les communautés cléricales et proto-canoniales en pays mosan des origines au début du IX<sup>e</sup> siècle », in *Les collégiales dans la cité de Liège au Moyen Âge. Des bâtiments et des hommes. Actes du colloque tenu à Liège (15-17 novembre 2021)*, [à paraître], p. 24.

le développement urbain qui mène même la cité épiscopale à être dotée d'un véritable rempart – remplaçant un système défensif primitif plus légèrement défendu – attribué à son successeur, Notger<sup>280</sup>. Durant le siècle qui sépare Richaire de Réginard (1025-1037), clochers, remparts et ponts sont érigés autour de la plaine alluviale où se trouve encore la place du Marché, repoussant les limites de la cité épiscopale toujours plus loin<sup>281</sup>. C'est d'ailleurs quelques décennies après le passage de Richaire sur le siège de saint Lambert que nous avons la trace des premiers heurts entre le pouvoir épiscopal, alors incarné par Éracle, et les habitants de sa cité, autour de l'année 970<sup>282</sup>. Dans ce rapide développement urbain, le rôle joué par les différentes institutions ecclésiastiques, le plus souvent des collégiales installées et/ou soutenues par les évêques de Tongres-Liège – puis de Liège –, est bien connu<sup>283</sup>. Il faut d'ailleurs ajouter que l'installation d'une communauté plus importante à Saint-Pierre est sans doute aussi un moyen de s'assurer que l'église fondée par saint Hubert soit mieux desservie, sans doute pour mieux répondre à la croissance de la population autour de celle-ci<sup>284</sup>. Il peut dès lors s'avérer tentant de voir, derrière le développement de Saint-Pierre de Liège par Richaire, une dynamisation du développement urbain liégeois au pied du Publémont. C'est d'ailleurs au sommet de celui-ci que, dès 965,

---

<sup>280</sup> Dans la copie historique de sa charte du 16 novembre 932, Richaire est présenté comme étant « *Richarius Tungrensis ecclesiae episcopus* ». CLOSE F. (éd.), « La charte de Richer de Liège du 16 novembre 932. Une copie historique à réhabiliter », in *Bulletin de la Commission Royale d'Histoire*, vol. 177 (2011), p. 18. De son côté, Éracle apparaît dans une charte qu'il décerna à la communauté de Stavelot-Malmedy le 1<sup>er</sup> juillet 960, en tant que « *Eueracrus miseratu solummodo Salvatoris, sancte Marie virginis sanctique martiris Christi Lamberti Leodiensis ecclesie episcopus* ». HALKIN J., ROLAND C.-G. (éd.), *Recueil des chartes de l'abbaye de Stavelot-Malmedy*, vol. 1, Bruxelles, Académie royale de Belgique, 1909, n° 79, p. 179, lignes 19-21. Il s'agit de la première revendication connue des évêques de Tongres-Liège à un évêché ouvertement liégeois. KUPPER J.-L., « Leodium (Liège/Luik) », *op. cit.*, p. 44. Pour ce qui est de l'enceinte attribuée à Notger, il est aujourd'hui admis qu'elle est la dernière étape d'un long processus de fortification attesté dès les origines de la bourgade. Il est d'abord probablement constitué de palissades, de palanques, de fossés ou de haies défensives. MORA-DIEU G., « Questionnements autour de l'an mil : essai sur les fortifications "notgériennes" », in *Bulletin de l'institut archéologique liégeois*, vol. 119 (2015), p. 8-10. L'enceinte qui existe à Liège au début du X<sup>e</sup> siècle, héritée de l'évêché de Francon, doit englober le palais épiscopal, la cathédrale et le Marché, avec comme principale entrée la porte Hasseline. KUPPER J.-L., « Aux origines de la cité de Liège. Sur deux chartes inédites de 1171 et 1266 », in *Bulletin de la Commission Royale d'Histoire*, vol. 175 (2009), p. 328-334 ; KUPPER J.-L., « Sur les incursions normandes dans le pays mosan : le roi Arnoul, l'évêque Francon, le duc Henri, Franchimont, Limbourg et la porte Hasseline de Liège », in *Bulletin de l'institut archéologique liégeois*, vol. 116 (2012), p. 6-11.

<sup>281</sup> MORA-DIEU G., « Questionnements autour de l'an mil », *op. cit.*, p. 10-11.

<sup>282</sup> KUPPER J.-L., « Sur les émeutes ou "émotions" populaires dans la cité de Liège, du X<sup>e</sup> au XII<sup>e</sup> siècle », in *Bulletin de la société d'art et d'histoire du diocèse de Liège*, vol. 70 (2011-2012), p. 15-18.

<sup>283</sup> KUPPER J.-L., *Liège et l'église impériale, XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles*, *op. cit.*, p. 328-329. Frank Hirschmann plaide lui aussi en faveur d'un lien entre l'instauration du chapitre canonial de Saint-Pierre et le développement de l'agglomération liégeoise, sans pour autant le développer davantage. Il propose donc de voir cet agrandissement de la fondation de saint Hubert comme la préfiguration de la rapide croissance du tissu urbain dans la seconde moitié du siècle. HIRSCHMANN F., *Die Anfänge des Städtewesens in Mitteleuropa. Die Bischofssitze des Reiches bis ins 12. Jahrhundert*, Stuttgart, Anton Hiersemann, vol.2, 2012, p. 492.

<sup>284</sup> S'assurer que ses églises soient suffisamment desservie que pour accueillir convenablement l'ensemble de ses ouailles fait partie de la mission épiscopale. BÜHRER-THIERRY G., *Aux marges du monde germanique : l'évêque, le prince, les païens (VIIIe-XIe siècles)*, *op. cit.*, p. 145.

Éracle débute le chantier d'une nouvelle cathédrale, aboutissant finalement à la fondation de la collégiale Saint-Martin<sup>285</sup>.

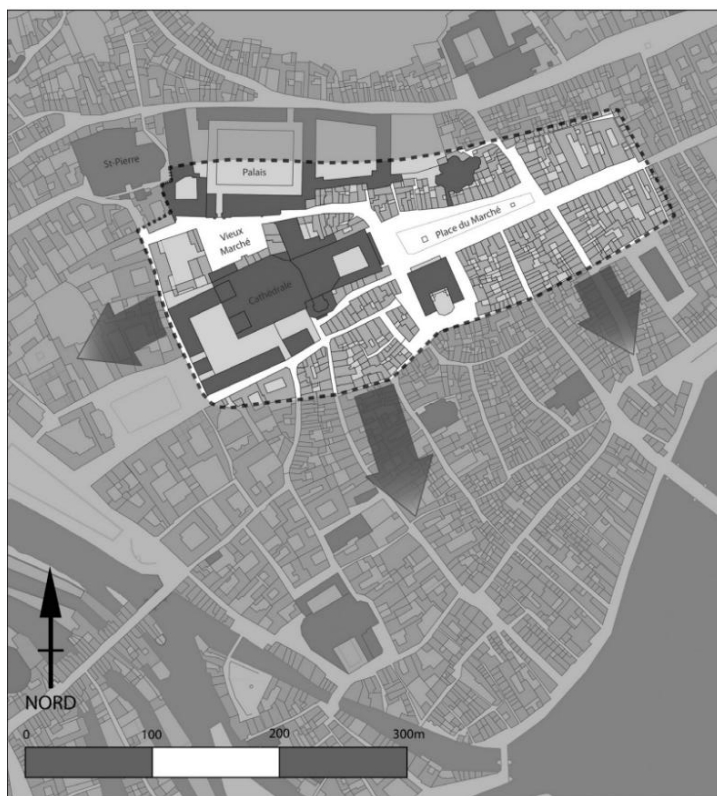


Fig. 1 : Le *castrum* de Liège après le milieu du IX<sup>e</sup> siècle. Suggestion hypothétique du tracé, reportée sur le cadastre ancien de Liège, avec les principales possibilités d'extension de l'agglomération.

Infographie I. Gilles & G. Mora-Dieu. © SPW/DGO4, Direction extérieure de Liège 1, Service de l'Archéologie. Carte issue du travail suivant : MORA-DIEU G., « Questionnements autour de l'an mil : essai sur les fortifications "notgériennes" », in *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, vol. 119 (2015), p. 2.

Nous n'avons pas identifié de preuves archéologiques concrètes de ce développement de la première moitié du X<sup>e</sup> siècle, d'autant que la collégiale consacrée en 922 n'est que l'agrandissement d'un édifice largement antérieur et déjà ancré dans la réalité géographique de Liège<sup>286</sup>. Cependant, étant donné le contexte global du développement de l'agglomération liégeoise et l'emplacement de Saint-Pierre par rapport à celle-ci ainsi que par rapport aux limites extérieures supposées de son enceinte primitive en plein dans l'axe de développement qui repousse ensuite les limites de la ville jusqu'au Publémont, nous pensons que cette générosité de l'évêque doit revêtir un intérêt hautement politique<sup>287</sup>. Ceci nous semble d'autant plus vrai au vu du contexte politique extrêmement tendu dans lequel Richaire prend possession de l'évêché de Tongres-Liège : le contrôle des marges de la cité, au moment-même où la (menaçante ?) forteresse de Chèvremont était aux mains de l'opposition au pouvoir royal et où l'évêché comptait parmi les champs de batailles où s'affrontait l'aristocratie, devait être une

<sup>285</sup> KUPPER J.-L., *Notger de Liège (972-1008)*, *op. cit.*, p. 65-66.

<sup>286</sup> MAQUET J., « Les origines de la collégiale Saint-Pierre à Liège », in *Bulletin de la Société Royale le Vieux Lièges*, (1997), n° 279, p. 702-703.

<sup>287</sup> Pour les limites de l'enceinte primitive de Liège à cette époque, nous repartons des travaux de Guillaume Mora-Dieu. MORA-DIEU G., « Questionnements autour de l'an mil », *op. cit.*, p. 52.

priorité absolue pour le pouvoir épiscopal. Or, comme nous l'avons vu, ce contrôle peut s'organiser par l'installation d'un chapitre collégial, fonctionnant en étroite collaboration avec le pouvoir épiscopal qui peut, dès lors, rayonner bien plus aisément au-delà du *castrum*<sup>288</sup>. Bien que nous n'ayons pas de preuve formelle que ces effets de l'installation d'un chapitre collégial à Saint-Pierre sur le développement de la ville soient désirés ou non, nous pouvons aisément concevoir que Richaire imagine bien les conséquences d'un développement économique et liturgique dans les marges de sa cité. En d'autres termes, il ne s'agit probablement pas là que d'une heureuse conséquence d'une politique épiscopale visant à simplement assurer le maintien de l'influence épiscopale sur les pourtours de la cité et l'efficacité du service liturgique dans ceux-ci<sup>289</sup>.

Un autre axe doit aussi être exploité au sujet de cette consécration du mercredi 29 mai 922 : la portée symbolique de l'évènement. D'une part, en se plaçant comme le bienfaiteur de la première demeure de la dépouille de saint Hubert par la générosité de ses dons, Richaire fait visiblement appel au souvenir de l'un des grands saints liégeois, peut-être même déjà associé à

---

<sup>288</sup> Il faut également ajouter qu'une église importante dans les marges d'une cité contribue au moins autant à sa défense que ses ouvrages militaires (palissades, fossés, éventuels remparts, ...) dans le regard des médiévaux. BÜHRER-THIERRY G., *Aux marges du monde germanique : l'évêque, le prince, les païens (VIII<sup>e</sup>-XI<sup>e</sup> siècles)*, *op. cit.*, p. 125-126.

<sup>289</sup> En évoquant le dynamisme socio-économique provoqué par les collégiales sous Éracle et Notger, Jean-Louis Kupper en résume les résultats de cette manière : « Nous n'oserions affirmer qu'en construisant leurs collégiales les évêques aient eu des desseins socio-économiques bien arrêtés. Mais que ces fondations entraînent des conséquences de cette nature nul, croyons-nous, ne peut en douter ». KUPPER J.-L., *Liège et l'église impériale, XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles*, *op. cit.*, p. 329. Nous reprenons cette réflexion au sujet des potentielles conséquences socio-économiques de l'établissement, à Saint-Pierre, d'un chapitre collégial. Dans tous les cas, une extension en direction du Publémont semble claire, d'autant que Saint-Pierre est *a priori* située en dehors de cette enceinte pré-notgérienne. MORA-DIEU G., « Questionnements autour de l'an mil », *op. cit.*, p. 51-54. Les collégiales épiscopales peuvent servir, entre autres en Lotharingie, à maintenir des villes d'un diocèse sous le contrôle du pouvoir épiscopal et donc dans la zone d'influence de la cité diocésaine. FRAY J.-L., « Du "principal siège" à la concurrence. Cathédrales, villes épiscopales et structuration du réseau urbain au cours du Moyen Âge », in *Histoire urbaine*, vol. 7 (2003), p. 63-64. Dès lors, en particulier dans le cadre d'une cité encore jeune et en plein développement démographique, il nous paraît plausible d'envisager une stratégie dans le chef de l'évêque visant à lui assurer un certain contrôle sur les marges de la capitale de son évêché. De plus, voir l'installation de chanoines comme affirmation spatiale de son autorité nous paraît d'autant plus envisageable lorsque l'on sait à quel point le respect de celle-ci ne devait pas couler de source seulement quelques mois après l'excommunication d'Hilduin et l'ordination de Richaire. Cette idée est renforcée si l'on sait que la principale explication que l'on donne à l'installation de la paroissiale Saint-Servais, sise en face de Saint-Pierre de l'autre côté de la Légia, probablement construite après l'enceinte « notgérienne », est justement le contrôle de l'espace urbain en dehors de l'espace fortifié de la cité tout en y permettant une certaine forme de fortification spirituelle. GOBERT T., « Servais », in *Liège à travers les âges. Les rues de Liège*, Bruxelles, Éditions culture et civilisation, 1977, vol.X, p. 368-370 ; ADAM R., « L'englise Saint-Bertreimer en Liege, que Godescals avoit fondeit... » Aperçu historiographique sur les origines de la collégiale Saint-Barthélemy à Liège », in *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, vol. 113 (2006), p. 45-47. Nous ajouterons finalement que la promotion d'un culte des Apôtres et donc de saint Pierre aux abords d'une cité épiscopale n'est en rien une exception. Il s'agit probablement d'un héritage ambrosien, en place à Milan dès l'épiscopat de saint Ambroise à la fin du IV<sup>e</sup> siècle. BOUCHERON P., *La trace et l'aura. Vies posthumes d'Ambroise de Milan (IV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècle)*, Paris, Éditions du seuil, 2019, p. 89-92.

la fondation de la cité à cette époque<sup>290</sup>. D'autre part, une telle générosité pour une église d'ores-et-déjà dédicacée au premier évêque de Rome ne nous surprend pas plus. En effet, on ne peut oublier que Richaire doit son siège épiscopal à l'arbitrage du successeur du Prince des Apôtres. Il paraît dès lors séduisant de voir dans cet intérêt porté à Saint-Pierre de Liège et dans le soutien adressé à la communauté qu'il y établit un moyen de soutenir et de rappeler les différents privilèges qu'il a obtenu de Jean X à l'ensemble de ses ouailles. Si le pallium ou le *naccus* s'ancrent dans l'espace, c'est précisément parce qu'ils sont portés dans des contextes précis et en public. Ainsi, le fait de richement doter Saint-Pierre de Liège a aussi pu être un moyen de rappeler l'origine pétrinienne de son ordination, présentant le nouvel évêque comme triomphant. Cela lui permet d'ancrer l'origine de son autorité directement dans le tissu urbain de l'agglomération liégeoise, juste derrière les fortifications primitives protégeant la cathédrale et le palais épiscopal, si l'on s'en tient aux dernières représentations de l'enceinte liégeoise primitive<sup>291</sup>.

Il faut peut-être aussi voir derrière l'établissement d'un chapitre canonial à Saint-Pierre la volonté d'affirmer la position de Liège comme sanctuaire et capitale de l'évêché face à Tongres, que Richaire soit entièrement derrière cette décision ou ne lui donne que son ampleur finale. En effet, bien que la volonté de déplacer le centre administratif du diocèse à Liège semble dater

---

<sup>290</sup> « *Hic aecclesiam, in qua sanctus Hupertus primum requievit, ampliavit, et in honore apostolorum principis consecravit* ». ANSELME DE LIÈGE, *Gesta episcoporum Tungrensium, Traiectensium et Leodiensium*, KÖPKE R. (éd.), *op. cit.*, p. 201, lignes 11-12. Dans cet extrait largement postérieur aux faits, le chanoine de la cathédrale identifie clairement Saint-Pierre par sa première fonction mortuaire, attachée aux reliques de saint Hubert, démontrant l'importance du souvenir laissé par le successeur de saint Lambert, et ce malgré la translation de ses reliques vers Andage. Julien Maquet, dans son travail à paraître, insiste sur cette hypothèse – à laquelle nous adhérons – d'un réel attachement liégeois aux reliques de saint Hubert. MAQUET J., « Les premiers siècles de l'église Saint-Pierre à Liège (VIII<sup>e</sup>-X<sup>e</sup> siècles) », *op. cit.* Pour ce qui est des liens dressés entre les personnalités d'Hubert et de Richaire, voir DIERKENS A., « L'auteur de la *Vita sancti Beregisi abbatis* (BHL 1180) », *op. cit.*, p. 434-437. Nous avons un autre exemple chronologiquement peu éloigné d'appropriation de la sainteté d'un de ses prédécesseurs par un évêque de Liège en la personne de Notger qui cherche à renforcer sa position par l'invocation du souvenir de saint Remacle via la *Vita Remacli* d'Hériger de Lobbes. GEORGE P. et KUPPER J.-L., « Hagiographie et politique autour de l'an Mil : Notger et l'abbaye de Stavelot », in RENARD É., TRIGALET M., HERMAND X. et BERTRAND P. (dir.), « *Scribere sanctorum gesta* ». *Recueil d'études d'hagiographie médiévale offert à Guy Philippart*, Turnhout, Brepols, 2005, p. 447-449. Le culte d'Hubert est soutenu par les Carolingiens à Liège dès Carloman qui fait élever le corps du défunt évêque en 743. Hubert est considéré comme le fondateur de la ville de Liège au plus tard au temps d'Anselme, à la moitié du XI<sup>e</sup> siècle, bien qu'il ne s'agisse que du *terminus ante quem* de cette association entre le prélat et le déplacement du siège épiscopal à Liège. SAUCIER C., *A paradise of priests : singing the civic and episcopal hagiography of medieval Liège*, Rochester, University of Rochester press, 2014, p. 96-99.

<sup>291</sup> Le recours à des saints spécifiques comme moyen d'asseoir sa légitimité et/ou son autorité est un phénomène bien connu, entre autres à l'époque carolingienne. Par exemple, les évêques francs de Vérone ont recours aux saint locaux pour faire accepter leur autorité suite à l'intégration de l'ancien royaume Lombards à l'espace franc. VERONESE F., « Foreign bishops using local saints. The *Passio et translatio sanctorum Firmi et Rustici* (BHL 3020-3021) and Carolingian Verona », in FERRARI M.C. (dir.), *Saints and the City. Beiträge zum Verständnis urbaner Sakralität in christlichen Gemeinschaften (5.-17. Jh.)*, Erlangen, FAU University Press, 2015, p. 85-114. Le recours au souvenir de saint Hubert par Richaire fait l'objet d'un développement plus loin dans ce travail.

des environs de l'an 800, la titulature des évêques, au moins jusqu'à Richaire, les relie inexorablement à la première cité du diocèse<sup>292</sup>. Jean-Louis Kupper a justement remarqué que c'est l'établissement d'un véritable « sanctuaire » à Liège qui a permis aux successeurs de saint Lambert d'y déplacer le siège de leur Église<sup>293</sup>. C'est donc selon lui la présence de deux reliques importantes (celles de Lambert et d'Hubert) ainsi que la présence de trois basiliques (Saint-Lambert et Sainte-Marie, qui fusionnent probablement au moment où l'évêque s'installe à Liège, et Saint-Pierre) qui permet le déplacement de la *civitas* à Liège, de pair avec le soutien carolingien<sup>294</sup>. Néanmoins, l'ombre de Tongres semble encore, du vivant de Richaire, empêcher la ville de siéger seule au sommet de l'Église mosane, au moins dans les esprits<sup>295</sup>. Or, il est aujourd'hui admis qu'une cité épiscopale alto-médiévale est autant un ensemble urbain fortifié (même de façon sommaire) qu'un ensemble d'églises<sup>296</sup>. Peut-être le renforcement de ce sanctuaire liégeois par l'embellissement de l'une de ses églises les plus importantes cherche-t-il à accompagner, voire à parachever, le renouvellement liturgique initié par Étienne de Tongres-Liège, entre autres via sa *Vita secunda sancti Landiberti*, ici par un renforcement du service divin au sein de cette institution liégeoise<sup>297</sup>.

L'ancienne collégiale Saint-Pierre de Liège est connue pour avoir abritée la Clé-reliquaire de Saint-Hubert. Il s'agit d'une relique de contact prenant la forme d'une limaille et qui serait directement issue des liens du prince des Apôtres<sup>298</sup>. Cette pratique romaine de division des limailles des liens de saint Pierre en autant de reliques est déjà bien installée dès le VI<sup>e</sup> siècle, témoignant d'un pèlerinage important vers la Cité Éternelle. En plus de sa fonction

---

<sup>292</sup> Sur le développement de Liège entre l'assassinat de Lambert et l'installation du siège épiscopal au temps de Charlemagne, voir KUPPER J.-L., « Liège au VIII<sup>e</sup> siècle. Naissance d'une ville sanctuaire », *op. cit.*, p. 361-362. Sur la titulature des évêques mosans, voir ID., « Leodium (Liège/Luik) », *op. cit.*, p. 44.

<sup>293</sup> KUPPER J.-L., « Liège au VIII<sup>e</sup> siècle. Naissance d'une ville sanctuaire », *op. cit.*, p. 363.

<sup>294</sup> *Ibid.*, p. 360-362.

<sup>295</sup> Outre le cas des titulatures déjà envisagé, nous pouvons mentionner l'identification de la *civitas* comme étant Tongres (alors qu'il s'agit certainement d'une référence à Liège, réel siège du pouvoir épiscopal au X<sup>e</sup> siècle) chez Richer de Saint-Rémi de Reims. « *Karolus vero rex cum metropolitano aliisque paucis qui a se quidem defecerant, sapientium tamen consilio ad se reversi erant, Belgicae interiora repetit, ac Tungros concedit* ». RICHER DE REIMS, *Historiae*, HOFFMANN H. (éd.), *op. cit.*, p. 60, lignes 11-13. Sur cette toponymie chez Richer de Reims voir ROZEIN M., « La querelle de l'évêché de Liège (920-921) », *op. cit.*, p. 660.

<sup>296</sup> BÜHRER-THIERRY G., *Aux marges du monde germanique : l'évêque, le prince, les païens (VIII<sup>e</sup>-XI<sup>e</sup> siècles)*, *op. cit.*, p. 124-126.

<sup>297</sup> CLOSE F., « L'Office de la Trinité d'Étienne de Liège (901-920) », *op. cit.*, p. 628-632 ; SAUCIER C., *A paradise of priests*, *op. cit.*, p. 51-53 ; CLOSE F., « Un sage et pieux liturgiste et musicien ? », *op. cit.*, p. 66. Pour la *Vita secunda s. Landiberti*, remaniement de la *Vita vetustissima* de Lambert commandée à l'évêque par son chapitre cathédral et écrite entre son accession à l'épiscopat en 915, voir « Vita Landiberti episcopi Traiectensis auctore Stephano », in COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE, *Narrative sources*, [en ligne], [https://www.narrative-sources.be/naso\\_link\\_en.php?link=1393](https://www.narrative-sources.be/naso_link_en.php?link=1393) (dernière consultation le 10/12/2025, dernière mise-à-jour le 10/06/2013) ; CLOSE F., « L'Office de la Trinité d'Étienne de Liège (901-920) », *op. cit.*, p. 630-631.

<sup>298</sup> GEORGE P., *La clé-reliquaire de saint Hubert*, Namur, La traversée d'une œuvre, 2019, p. 13.

fondamentale d'accueillir des reliques, une clé-reliquaire telle que celle de saint Hubert sert également à manifester le souvenir d'un pèlerinage<sup>299</sup>. Nous savons que le reliquaire lui-même est largement postérieur à l'épiscopat de Richaire, la poignée – partie la plus récente de la Clé – n'étant pas antérieure au XI<sup>e</sup> siècle selon les estimations faisant remonter au plus tôt sa confection<sup>300</sup>. Néanmoins, nous ne connaissons en rien le parcours de la relique contenue au centre de la poignée et il est parfaitement concevable qu'elle soit arrivée bien plus tôt dans le diocèse de Tongres-Liège. C'est pourquoi Julien Maquet a évoqué, dans son travail à paraître, la possibilité d'attribuer l'arrivée de la relique de saint Pierre de la Clé-reliquaire de saint Hubert dans la cité mosane à Richaire et au séjour romain visant à son ordination<sup>301</sup>. Bien qu'elle soit très séduisante, cette hypothèse ne peut hélas être soutenue par les sources, particulièrement parcellaires en ce qui concerne le voyage romain de Richaire. Pour ce qui est de la Clé elle-même, la figure de saint Hubert fini par être étroitement liée à Rome et au pape dans le courant du XII<sup>e</sup> siècle au plus tard, peut-être pour soutenir l'élection du prince-évêque Henri II de Leez (1145-1164) par le pape Eugène III (1145-1159)<sup>302</sup>. Pourquoi ne pas y voir, au moins en partie, la manifestation de l'héritage du second fondateur de Saint-Pierre et successeur d'Hubert, Richaire, qui aurait reçu du pape une limaille des liens de saint Pierre pour témoigner de son passage à Rome à l'occasion de son ordination, à côté de son pallium et de son *naccus* ? Serait-il possible que la figure de Richaire se soit, au fil du temps, confondue avec celle d'Hubert pour aboutir à la légende de l'élection romaine du successeur de saint Lambert<sup>303</sup> ?

Pour récapituler, la riche dotation de Saint-Pierre de Liège a visé à y assurer la subsistance de trente chanoines et a rempli un ensemble d'objectifs dont les principaux devaient être : d'apaiser les relations entre le nouveau prélat et les élites mosanes ; d'assurer le service divin à la périphérie de la cité épiscopale tout en dynamisant le développement ; et de renforcer le sanctuaire liégeois afin d'affirmer cette ville comme seule capitale diocésaine face à Tongres. En outre, cette nouvelle collégiale liégeoise permet à Richaire de nommer des administrateurs de confiance à une époque où il n'a peut-être pas encore obtenu l'adhésion du chapitre cathédral. En parallèle, cette fondation permet à l'évêque d'affirmer et affermir son autorité ainsi que son contrôle sur les marges de sa cité alors en plein développement démographique. Il ancre spatialement – et même monumentalement – son ordination romaine via la référence

---

<sup>299</sup> *Ibid.*, p. 26.

<sup>300</sup> *Ibid.*, p. 29.

<sup>301</sup> MAQUET J., « Les premiers siècles de l'église Saint-Pierre à Liège (VIII<sup>e</sup>-X<sup>e</sup> siècles) », *op. cit.*

<sup>302</sup> SAUCIER C., *A paradise of priests, op. cit.*, p. 116-118.

<sup>303</sup> Catherine Saucier a proposé une étude de la liturgie autour de la légende de l'élection romaine d'Hubert. *Ibid.*, p. 116-135.

pétrinienne de l'église qu'il embellit et rappelle sa fonction pourtant péniblement acquise d'évêque de Tongres-Liège, succédant à saint Hubert, lui-même inhumé dans la crypte de cette église.

### 3. La consécration de l'abbaye Saints-Pierre-et-Eugène de Brogne (22 février 922/923)

Nous savons que Richaire consacre l'abbaye de Brogne, dont la construction est fraîchement achevée, un 22 février. La principale source pour cet évènement est l'*Adventus sancti Eugenii Martyris*. On y apprend que Richaire, en pleine tournée pastorale, rend visite à la communauté de Brogne avec son archidiacre Adelhelm. C'est à cette occasion qu'il offre un précieux reliquaire pour les reliques de saint Eugène et consacre l'église, les bâtiments claustraux et la porte de la nouvelle abbaye<sup>304</sup>.

Dom Misonne a d'abord proposé de placer la datation de cette consécration entre les années 925 et 936, à l'appui de la mention du règne d'Henri 1<sup>er</sup> trouvée dans le texte<sup>305</sup>. Cependant, en croisant cette source liturgique avec des sources diplomatiques attestant la consécration de l'abbaye avant le mois de décembre 923, Alain Dierkens a proposé de revoir cette datation pour l'identifier comme étant le 22 février 922 ou 923<sup>306</sup>. C'est cette dernière datation que nous acceptons pour le reste de ce travail. Nous sommes même enclins – mais sans certitude – à nous en tenir à la seule année 923 dans la mesure où la première date est probablement trop proche du retour de Rome de Richaire en Lotharingie ; rappelons qu'il serait rentré durant le mois de janvier.

En effet, Gérard de Brogne, le fondateur de l'abbaye éponyme, est le fils de Sancion, un fidèle de Robert de Neustrie<sup>307</sup>. Il a probablement été formé à la vie monastique dans l'abbaye de Saint-Denis, largement acquise au lignage des Robertiens<sup>308</sup>. Il est d'ailleurs possible que les

---

<sup>304</sup> « *Sequenti uero tempore, regnante Henrico rege, uenerandus praesul Rikarius solito more circumiens parrochiam sibi commissam, uisendi gratia adiit locum saepe dictum. Qui officiosissime ut decebat cum archidiacono iam dicto Adhelmo susceptus VIII Kal. Marcii benedixit noua oratorii aedificia, sanctumque corpus Eugenii in loco ubi requiescebat reuisit, et confitio aromatibus in scrinio optimo reposuit. Quo peracto circumiens claustra monasterii omnia habitacula fratrum benedixit. Deinde pergens ad portam sanctificauit eam in honore sancti Michaelis archangelo, sanctique Thomae apostoli atque Agathae uirginis* ». *Adventus sancti Eugenii Martyris*, MISONNE D. (éd.), « La légende liturgique de la translation de saint Eugène de Saint-Denis à Brogne », in *Revue bénédictine*, vol. 74 (1964), n° 1-2, p. 101, lignes 98-107. Le sermon de l'*Adventus sancti Eugenii Martyris* est une source liturgique qui a servi pour l'office de la célébration de l'arrivée des reliques de saint Eugène à Brogne, le 18 août. La première partie du texte a été rédigée à Saint-Denis à la fin du IX<sup>e</sup> siècle et conte la vue de saint Eugène, tandis que la seconde a été rédigée à Brogne, entre les années 925 et 945, et explique l'acquisition des reliques par Gérard de Brogne et la consécration de l'abbaye par Richaire, en 922-923. Voir DIERKENS A., *Abbayes et chapitres entre Sambre et Meuse (VII<sup>e</sup>-XI<sup>e</sup> siècles)*, *op. cit.*, p. 199-200.

<sup>305</sup> « *regnante Henrico rege* ». *Ibid.*, p.101, ligne 98 ; MISONNE D., « La légende liturgique de la translation de saint Eugène et de Saint-Denis de Brogne », *op. cit.*, p. 107.

<sup>306</sup> DIERKENS A., *Abbayes et chapitres entre Sambre et Meuse (VII<sup>e</sup>-XI<sup>e</sup> siècles)*, *op. cit.*, p. 223.

<sup>307</sup> *Ibid.*, p. 220.

<sup>308</sup> *Ibid.*, p. 224-229 ; MISONNE D., « Gérard de Brogne. Moine et réformateur († 959) », *op. cit.*, p. 25-27.

premiers moines qui s'installèrent à Brogne étaient issus de Saint-Denis, tout comme les reliques de saint Eugène<sup>309</sup>. Cependant, connaissant le contexte politique franc des années 922 et 923, la consécration d'une abbaye robertienne par un proche collaborateur du pouvoir carolingien, quand bien même elle fait strictement partie de sa mission épiscopale, mérite quelques considérations.

En février 922, les tensions entre Charles et Robert sont très probablement vives, mais la paix entre les deux lignages est encore observable jusqu'à la fête de Pâques environ<sup>310</sup>. Dès lors, les partis auxquels adhèrent Richaire et Gérard ne sont pas encore en guerre, facilitant peut-être une étroite collaboration entre les deux hommes. Mais, encore une fois, la brièveté des délais nous encourage à écarter cette possibilité.

En revanche, si l'on retient l'année 923 – qui est selon nous plus vraisemblable –, la situation de cette consécration est toute autre. Robert, après avoir été élu et couronné roi en juin 922, est en guerre ouverte avec le Carolingien, les combats font rage dans les deux *regna* de Charles. En Francie occidentale, Robert, outre ses nombreux vassaux, s'est allié à Herbert II de Vermandois. Tandis qu'en Lotharingie, Gislebert, allié à Robert, a repris les hostilités contre le pouvoir royal jusque dans la région de la Meuse moyenne, profitant même du soutien militaire d'Hugues<sup>311</sup>. Il faut tout de même ajouter à cela une trêve entre Robert et les Lotharingiens restés fidèles à Charles, normalement d'application jusqu'au mois d'octobre de la même année<sup>312</sup>. Ainsi, une consécration le 22 février 923 profiterait assurément de la trêve entre Robert et les Lotharingiens mais prendrait tout de même place dans un contexte de guerre entre les deux camps.

Dans tous les cas, en février 922 ou 923, la consécration de Brogne par Richaire, tant par la proximité de celle-ci avec son ordination que par le contexte politique troublé dans lequel elle prend place, doit être un message important adressé par le nouvel évêque à ses ouailles et plus

---

<sup>309</sup> DIERKENS A., *Abbayes et chapitres entre Sambre et Meuse (VII<sup>e</sup>-XI<sup>e</sup> siècles)*, *op. cit.*, p. 229 ; GEORGE P., *Toucher l'invisible. Pour une histoire des reliques de l'Antiquité tardive à nos jours*, Rome, Viella, 2024, p. 184-185.

<sup>310</sup> LECOUTEUX S., « Le contexte de rédaction des Annales de Flodoard de Reims (919-966). Partie I », *op. cit.*, p. 89-90.

<sup>311</sup> *Ibid.*, p. 113-117.

<sup>312</sup> *Ibid.*, p. 117-118. Si les conflits armés entre Robertiens et Lotharingiens ont pris fin, ceux opposant les Lotharingiens fidèles à Charles à ceux révoltés aux côtés de Gislebert se poursuivent encore, comme en témoigne l'assassinat du comte Ricuin de Verdun, allié à Gislebert, par le comte Boson, partisan de Charles, probablement le 14 mars 923. PARISOT R., *Le royaume de Lorraine sous les Carolingiens (843-923)*, *op. cit.*, p. 663. Ricuin n'a été envisagé que par peu de plumes et mériterait sans doute d'être remis au cœur d'une étude critique, rassemblant et réactualisant les mentions éparses du comte de Verdun dans l'historiographie depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle.

particulièrement aux différentes autorités ecclésiastiques tongro-liégeoises. En agissant de la sorte, il semble chercher, tout comme pour Saint-Pierre de Liège, à s’extirper du conflit qui ravage le royaume pour pacifier ses relations avec les différentes élites laïques et surtout ecclésiastiques de son diocèse, quel que soit le parti qu’elles soutiennent dans cette guerre. C’est ainsi qu’il met à profit ce qui est d’ailleurs, peut-être, sa première tournée pastorale, tournées dont l’*Adventus sancti Eugenii Martyris* nous précise bien qu’il a fréquemment recours<sup>313</sup>.

Concernant ces tournées pastorales, malgré qu’elles soient qualifiées de fréquentes, nous n’en avons aucune autre mention, que ce soit pour Brogne ou pour n’importe quelle autre institution relevant de l’évêché en dehors de ce sermon. Cependant, celui-ci ayant été rédigé du vivant de Richaire, nous pouvons raisonnablement le considérer comme fiable sur ce sujet<sup>314</sup>. Vu l’assise politique peu confortable de l’évêque de Tongres-Liège, les tournées pastorales ont un intérêt certain, lui permettant de maintenir des contacts réguliers avec les différentes institutions ecclésiastiques de son évêché malgré les dissensions politiques qui peuvent se dresser entre le prélat et les différentes autorités ecclésiastiques dépendant d’une manière ou d’une autre de son siège<sup>315</sup>. D’une certaine façon, en s’invisibilisant de la scène politique régionale, Richaire cherche sûrement à accomplir la mission épiscopale dans la plus pure tradition carolingienne, devenant au même titre que le roi le garant de l’ordre public, des biens d’Église et de la concorde<sup>316</sup> – en ne prenant pas les armes, l’évêque peut peut-être se présenter comme médiateur entre Charles et les Lotharingiens révoltés pour mettre en place une paix, son diocèse étant le centre du pouvoir de Gislebert<sup>317</sup>. En effet, si les sources ne témoignent pas d’actions mises en place par Richaire en faveur de Charles dans les premiers mois de son épiscopat, rien ne nous permet de supposer que c’est car il lui a tourné le dos. C’est plus probablement

---

<sup>313</sup> « *Sequenti uero tempore, regnante Henrico rege, uenerandus praesul Rikarius solito more circumiens parrochiam sibi commissam, uisendi gratia adiit locum saepe dictum* ». *Adventus sancti Eugenii Martyris*, MISONNE D. (éd.), « La légende liturgique de la translation de saint Eugène de Saint-Denis à Brogne », *op. cit.*, p. 101, lignes 98-100. **RENOYER À LA NOTE DE LA PREMIERE MENTION**

<sup>314</sup> DIERKENS A., *Abbayes et chapitres entre Sambre et Meuse (VII<sup>e</sup>-XI<sup>e</sup> siècles)*, *op. cit.*, p. 200.

<sup>315</sup> PARISSE M., « Princes laïques et/ou moines, les évêques du Xe siècle », *op. cit.*, p. 472-473 ; MÉRIAUX C., *Gallia irradiata. Saint et sanctuaires dans le nord de la Gaule du haut Moyen Âge*, *op. cit.*, p. 157.

<sup>316</sup> L’épiscopat carolingien se dresse au côté de la protection royale dans la défense de l’Église et, par extension de ses biens. BÜHRER-THIERRY G., « Épiscopat et royauté dans le monde carolingien », *op. cit.*, p. 153-155. Ce phénomène s’amplifie dans les dernières décennies du IX<sup>e</sup> siècle face à l’inefficacité de la seule protection royale. BÜHRER-THIERRY G., *Aux marges du monde germanique : l’évêque, le prince, les païens (VIII<sup>e</sup>-XI<sup>e</sup> siècles)*, *op. cit.*, p. 92-98.

<sup>317</sup> L’intercession en faveur de la paix et la protection de la concorde au sein de l’Église fait pleinement partie de la mission épiscopale. LE JAN R., *Amis ou ennemis ? Émotions, relations, identités au Moyen Âge*, *op. cit.*, p. 357-358.

l'étroitesse de sa marge de manœuvre qui le contraint de se dégager du conflit faute de capacité réelle d'agir contre Gislebert et ses alliés, favorisant une posture de compromis et d'apaisement.

Un dernier élément de l'*Adventus* mérite encore d'être soulevé. Dans son effort manifeste de collaborer avec les différentes élites de l'évêché de Tongres-Liège, Richaire se retrouve aussi à coopérer avec l'archidiacre déjà en fonction sous Étienne : Adhelhelm, qui ne suis donc pas l'exemple de Rathier et pérennise plutôt sa place dans l'entourage épiscopal<sup>318</sup>. Nous ne possédons aucune trace du reste de l'entourage épiscopal mais nous pouvons supposer, à partir du cas de Brogne, que Richaire ne cherche pas à bouleverser les équilibres politiques locaux durant cette première partie de son épiscopat.

La consécration de l'abbaye de Brogne se place clairement dans la lignée de la politique d'Étienne. En effet, celui-ci a, selon l'*Adventus*, promu le culte d'Eugène au sein du diocèse de Tongres-Liège, privilégiant par la même occasion les liens entre Saint-Denis et l'Église mosane<sup>319</sup>. Il est important de mentionner que le prédécesseur de Richaire, malgré son rattachement au lignage des Matfrid par alliance avec le comte Gérard, n'a visiblement rencontré aucune difficulté à travailler de concert avec les Robertiens<sup>320</sup>. Ainsi, comme c'est le cas pour Saint-Pierre, la consécration de la nouvelle abbaye de Brogne est celle d'un chantier soutenu par son prédécesseur, rentrant dans la même dynamique que la première collégiale liégeoise. Cette similitude avec l'action de Richaire à Saint-Pierre est d'autant plus intéressante que, si cette dernière est portée vers le clergé séculier, l'action du prélat à Brogne le porte vers le monde régulier. Il s'agit donc, selon nous, assurément d'un message politique porté en plein

---

<sup>318</sup> « *Qui [uenerandus praesul Rikarius] officiosissime ut decebat cum archidiacono iam dicto Adhehelmo susceptus VIII Kal. Marcii benedixit noua oratorii aedificia, [...]* ». *Adventus sancti Eugenii Martyris*, MISONNE D., « La légende liturgique de la translation de saint Eugène de Saint-Denis à Brogne », *op. cit.*, p. 101, lignes 100-102 ; KUPPER J.-L., *Liège et l'église impériale, XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles, op. cit.*, p. 333.

<sup>319</sup> « *Eadem autem tempestate, karissimi fratres, qua uenerandi martiris corpus ad istum coenobium fuit delatum, Stephanus dignus memoria bonorum strenuissime praesidebat cathedram sedis Tungrensium. Cuius iussu atque praecepto archidiaconus Adhehelmus collecti coetu innumerabilis multitudinis fidelium clericorum uirorum ac mulierum, cum magnae uenerationis tripudio in isto quo nunc iacet loco XV Kl. Septembris deportauerunt, deum laudantes et glorificantes, qui eis tantae dignitatis ac sanctitatis concesserat patronum* ». *Adventus sancti Eugenii Martyris*, MISONNE D., « La légende liturgique de la translation de saint Eugène de Saint-Denis à Brogne », *op. cit.*, p. 100-101, lignes 90-97 ; GEORGE P., *Toucher l'invisible. Pour une histoire des reliques de l'Antiquité tardive à nos jours*, Rome, Viella, 2024, p. 184-185.

<sup>320</sup> Robert de Neustrie a intercédé à deux reprises en faveur d'Étienne de Tongres-Liège. Dans le premier, le marquis intercède avec Régnier I<sup>er</sup> en faveur d'Étienne et du comte Wigéric pour faire constater le don de l'abbaye d'Hastière à Saint-Lambert par le roi. LAUER Ph. (éd.), *Recueil des actes de Charles III le Simple, roi de France*, Paris, Imprimerie Nationale, 1940, n°LXV, p. 146-148. Dans le second, Charles concède à Saint-Lambert la forêt de la villa de Theux avec le soutien de l'évêque Dadon de Verdun, de Régnier et de Robert. *Ibid.*, n°LXXXI, p. 180-182 ; LÖSSLEIN H., *Royal power in the late carolingian age : Charles III the Simple and his predecessors, op. cit.*, p. 64. Sur les liens de parenté entre Étienne de Liège et le comte Gérard, voir CLOSE F., « Un sage et pieux liturgiste et musicien ? », *op. cit.*, p. 70-72.

durant une période d'instabilité du pouvoir royal, assurant la continuité de la mission épiscopale, indifféremment des alliances politiques représentées au sein de l'évêché dont il a récupéré la charge. Nous proposons donc de voir derrière ces entreprises, tant à Saint-Pierre de Liège qu'à Brogne, l'expression de toute la bonne volonté de Richaire dans l'accomplissement de sa mission pastorale.

## 4. Le siège de Chèvremont : une offensive royale en faveur du siège de Tongres-Liège ? (922)

De toute évidence, Richaire met tout en œuvre, dès ses premiers instants sur le siège de saint Lambert, pour s'inscrire dans la continuité de ses prédécesseurs et ramener la paix et la stabilité dans son diocèse. Cependant, si les conflits au sein de l'Église de Liège semblent s'estomper ou, tout du moins, ne pas s'aggraver, ceux dans le reste du royaume de Charles se sont largement empirés depuis l'arbitrage de Jean X. Suite à l'élection royale de Robert de Neustrie par une partie de l'aristocratie à Reims le 30 juin 922, une opposition jusque-là strictement politique se mue en opposition armée. D'une part, Charles est toujours reconnu et activement soutenu par la majorité des Lotharingiens et les Normands. D'autre part, Robert a obtenu l'adhésion d'une partie importante de l'aristocratie de Francie occidentale, dont le comte Herbert II de Vermandois et une partie importante du lignage des Bosonides, portée par le marquis Raoul de Bourgogne. Il s'est également allié à l'aristocratie révoltée de Lotharingie, portée par Gislebert<sup>321</sup>. Avec cette nouvelle élection royale, les ambitions de l'aristocratie franque occidentale n'est donc plus de faire plier le pouvoir royal carolingien mais de lui substituer celui des Robertiens<sup>322</sup>. Cette opposition provoque plusieurs affrontements au moins jusqu'à la bataille de Soissons, le dimanche 15 juin 923, marquée par la mort de Robert I<sup>er</sup>, transpercé par au moins une lance, ainsi que par la déroute et la dissolution de l'armée – majoritairement lotharingienne – de Charles III<sup>323</sup>.

C'est dans ce contexte de la seconde moitié de l'année 922, entre le couronnement de Robert et sa mort, que Charles assiège le *castellum* de Chèvremont à 7 kilomètres de Liège alors contrôlé par des fidèles de Gislebert. Ayant appris cette manœuvre, Robert dépêche son fils Hugues, à la tête d'une armée, pour venir en aide aux assiégés et forcer le Carolingien au repli<sup>324</sup>. La lecture

---

<sup>321</sup> LECOUTEUX S., « Le contexte de rédaction des Annales de Flodoard de Reims (919-966). Partie 1 », *op. cit.*, p. 107-113.

<sup>322</sup> Tomasz Dalewski a consacré tout un article à la démonstration des ambitions dynastiques des Robertiens et de Robert I<sup>er</sup>. DALEWSKI T., « Les Robertiens furent-ils une famille royale ? Quelques réflexions sur l'avènement de Robert I<sup>er</sup> en 922 », in *Cahiers de civilisation médiévale*, vol. 65 (2022), p. 333-348.

<sup>323</sup> LECOUTEUX S., « Le contexte de rédaction des Annales de Flodoard de Reims (919-966). Partie 1 », *op. cit.*, p. 118 ; FRANCE J., *Medieval France at war. A military history of the french monarchy, 885-1305*, Leeds, Arc Humanities Press, 2022, p. 54.

<sup>324</sup> « *Rotbertus filium suum Hugonem in regnum Lotharii mittit cum aliquo Francorum agmine propter Capraemontem, Gisleberti castrum, obsidione liberandum, quod Karolus premebat obsessum. Quo comperto, Karolus obsidionem reliquit, et Hugo, acceptis obsidibus a quibusdam Lothariensibus, ad patrem remeavit* ». FLODOARD DE REIMS, *Annales*, PERTZ G.H. (éd.), *op. cit.*, p. 371, lignes 7-10. Le seul indice chronologique accolé à l'évènement par Flodoard est l'année 922. Néanmoins, prenant place après le couronnement de Robert et l'explosion de la violence entre les deux prétendants à la royauté, nous pouvons le replacer dans la seconde moitié de l'année.

de ce passage des *Annales* de Flodoard de Reims consacré au siège soulève chez nous deux principales interrogations. Dans quelle mesure Chèvremont figure comme possession de Gislebert ? Et quelles sont les motivations de Charles et mener un tel siège ?

Chèvremont est un important centre de pouvoir pippinide puis carolingien depuis au moins le début du VIII<sup>e</sup> siècle<sup>325</sup>. Coiffant le sommet d'un imposant promontoire dominant la Vesdre, le *castellum* est une abbaye royale protégée par un important mur de grès flanqué de quatorze tours, rendant vaine toute tentative d'attaque directe. En effet, les armes de siège de l'époque sont impuissantes face à une forteresse de pierre ainsi surélevée<sup>326</sup>. La seule solution dans pareil siège est dès lors un blocage total de l'approvisionnement, allant de pair avec des déprédations dans la campagne environnante ; la guerre au X<sup>e</sup> siècle est avant tout économique<sup>327</sup>.

Le *castellum* disparaît de la zone d'influence des souverains carolingiens après 909 au plus tôt, année de délivrance du dernier diplôme d'un roi carolingien, Louis l'Enfant, en faveur du monastère. S'ensuit un silence diplomatique de presque quarante ans, soit bien au-delà du crépuscule carolingien sur la Lotharingie<sup>328</sup>. L'histoire de cette abbaye durant le X<sup>e</sup> siècle est en réalité assez obscure jusqu'en 972 tandis que le pouvoir ottonien confie cette institution au chapitre d'Aix-la-Chapelle<sup>329</sup>. Pour éclairer cette histoire, ce sont surtout les sources narratives que nous devons interroger. Sous la plume de Flodoard de Reims, cette institution ecclésiastique apparaît alors dans l'escarcelle de Gislebert à l'occasion de ce premier siège de 922<sup>330</sup>. Mais comment le fils de Régnier I<sup>er</sup> a-t-il récupéré un bien aussi prestigieux ?

---

<sup>325</sup> JOSSE M., « Les sources historiques », in *Bulletin de l'institut archéologique liégeois*, vol. 100 (1988), p. 17-18 ; DIERKENS A., « Im Zentrum der karolingischen Macht im 8. Jahrhundert: Herstal, Jupille und Chèvremont », in POHLE F. (dir.), *Karl der Grosse : Orte der Macht*, Dresde, Standstein Verlag, 2014, p. 205-207.

<sup>326</sup> GAIER C., *Grandes batailles de l'histoire liégeoise au Moyen Âge*, Liège, Eugène Wahle, 1980, p. 19-23 ; ID., « Les moyens d'attaque et de défense des fortifications aux environs de l'an mil », in *Bulletin de l'institut archéologique liégeois*, vol. 100 (1988), p. 68-70.

<sup>327</sup> FRANCE J., *Medieval France at war. A military history of the french monarchy, 885-1305*, op. cit., p. 14-15.

<sup>328</sup> Sur ce diplôme daté du 9 septembre 909, voir SCHIEFFER T. (éd.), *MGH DD LdK*, Berlin, 1960, n°70, p. 205-207 ; « DiBe ID 3576 », in COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE, *Diplomata Belgica*, [en ligne], [https://www.diplomata-belgica.be/charter\\_details\\_en.php?dibe\\_id=3576](https://www.diplomata-belgica.be/charter_details_en.php?dibe_id=3576) (dernière consultation le 22/10/2025, dernière mise-à-jour le ?).

<sup>329</sup> Sur ce diplôme d'Otton I<sup>er</sup> daté du premier août 972, voir VON SICKEL Th. (éd.), *MGH DD O.I.*, Hanovre, 1879-1884, n°417, p. 569-570 ; « DiBe ID 3649 », in COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE, *Diplomata Belgica*, [en ligne], [https://www.diplomata-belgica.be/charter\\_details\\_en.php?dibe\\_id=3649](https://www.diplomata-belgica.be/charter_details_en.php?dibe_id=3649) (dernière consultation le 22/10/2025, dernière mise-à-jour le ?) ; FALKENSTEIN L., « La cession de l'abbaye de Chèvremont à l'église Notre-Dame d'Aix-la-Chapelle en 972 et ses conséquences immédiates », in *Bulletin de l'institut archéologique liégeois*, vol. 100 (1988), p. 47-49 ; FALKENSTEIN L., « Notger et Aix-la-Chapelle », in *Evêque et prince. Notger et la Basse-Lotharingie aux alentours de l'an mil*, Liège, Presses universitaires de Liège, 2013, p. 322-324.

<sup>330</sup> MARGUE M., « Aspects politiques de la "réforme" monastique en Lotharingie », op. cit., p. 53 ; LECOUTEUX S., « Le contexte de rédaction des Annales de Flodoard de Reims (919-966). Partie 1 », op. cit., p. 116-117.

Nous savons que la fin de l'époque carolingienne est marquée par une importante distribution de biens ecclésiastiques et en particulier d'abbayes royales, telles que Notre-Dame de Chèvremont<sup>331</sup>. Les bénéficiaires de ces donations sont souvent les évêchés, mais aussi la haute aristocratie<sup>332</sup>. C'est probablement dans ce contexte politico-institutionnel que le comte récupère la gestion de ce monastère. Il est même possible qu'il l'ait récupéré par héritage de son père, Régnier I<sup>er</sup>, qui était bien plus proche de Charles le Simple que son fils. Pourquoi ne pas y voir un remerciement du roi de Francie occidentale à celui qui a joué un rôle si central dans son annexion de la Lotharingie<sup>333</sup> ? Nous ne pensons pas qu'il puisse s'agir d'une usurpation, le pouvoir royal et le pouvoir épiscopal n'ayant visiblement pas cherché à revendiquer le contrôle exclusif de la forteresse après le décès de Gislebert<sup>334</sup>.

Vient ensuite la question des motivations de Charles à mener un siège aussi périlleux que celui de Chèvremont. Une première hypothèse sans doute trop hâtive pourrait être d'y voir, par analogie au siège mené par Notger et l'impératrice Théophano en 986, une tentative du pouvoir royal de défaire une place forte hostile aux portes d'une cité épiscopale contrôlée par un évêque fidèle<sup>335</sup>. Maintenant que nous avons pu analyser les premières mesures prises par Richaire à Liège, largement dirigées dans le sens d'un apaisement des tensions avec les élites locales, en ce compris celles fidèles à Gislebert, nous sommes amenés à penser que le nouvel évêque n'a pas dû représenter une menace pour le comte révolté et qu'il n'a donc aucune raison de s'en prendre à lui. D'autant plus que nous pensons avoir démontré plus haut qu'il a accepté et reconnu le droit de Richaire à occuper le siège de saint Lambert. Nous n'avons donc aucune raison de penser que la forteresse ait représenté une menace pour la cité épiscopale en 922<sup>336</sup>.

---

<sup>331</sup> CHANTINNE F., DEMETER S. et MIGNOT P., « Abbayes "belges" du traité de Meerssen, autour des IX<sup>e</sup>-X<sup>e</sup> siècles. Réflexions archéologiques », in *Revue belge de Philologie et d'Histoire*, vol. 96 (2018), n° 1, p. 238. D'après l'identification du toponyme dans JOSSE M., *Le domaine de Jupille des origines à 1297*, [s.l.], Pro Civitate, 1966, p. 24-31.

<sup>332</sup> FALKENSTEIN L., « La cession de l'abbaye de Chèvremont », *op. cit.*, p. 41-42.

<sup>333</sup> HLAWITSCHKA E., *Lotharingien und das Reich an der Schwelle der deutschen Geschichte*, *op. cit.*, p. 202 ; LÖSSLEIN H., *Royal power in the late carolingian age : Charles III the Simple and his predecessors*, *op. cit.*, p. 48-50-169.

<sup>334</sup> Après la mort de Gislebert en 939, révolté contre Otton I<sup>er</sup>, le roi confie l'abbaye au comte Immon qui l'a aidé à mettre fin aux dernières résistances en Lotharingie, en particulier à Chèvremont. DIERKENS A., « Un membre de l'aristocratie lotharingienne au X<sup>e</sup> siècle : le comte Immon », in *Bulletin de l'institut archéologique liégeois*, vol. 100 (1988), p. 21-32. La fortification n'est d'ailleurs visiblement même pas revenue au pouvoir ducal au lendemain de la révolte. Nous sommes donc amenés à penser que Gislebert était le détenteur légitime de la forteresse en 939 et, vraisemblablement déjà, en 922, tel que décrit par Flodoard.

<sup>335</sup> Sur la destruction du *castellum* de Chèvremont en 986, voir KUPPER J.-L., « La chute de Chèvremont dans le contexte politique de la seconde moitié du X<sup>e</sup> siècle », in *Bulletin de l'institut archéologique liégeois*, vol. 100 (1988), p. 38.

<sup>336</sup> Ce sujet dépassant l'épiscopat de Richaire, nous nous contenterons de souligner la présence d'intérêts carolingiens autour de la cité épiscopale mosane, surtout avec le palais de Herstal, résidence régulière de Charles

Le siège doit plutôt s'expliquer par le fait que Chèvremont constitue un véritable verrou stratégique sur les voies de communication (surtout fluviales) au sud de la Meuse moyenne, d'autant que c'est à peu près à cette époque que le *castellum* acquiert progressivement la réputation d'être imprenable<sup>337</sup>. Il est également possible que Charles cherche toujours à regagner la fidélité de Gislebert<sup>338</sup>. Si tel est le cas, la capture d'une place forte telle que Chèvremont pourrait constituer la monnaie d'échange nécessaire au retour du comte auprès du roi, tout comme il l'a fait pour le comte Ricuin au début de l'été 921<sup>339</sup>. Un dernier élément nous conforte dans cette interprétation : la fin du siège provoquée par l'arrivée de l'armée robertienne d'Hugues ne semble pas réellement ébranler les équilibres politiques locaux, si ce n'est par la prise de quelques otages parmi les Lotharingiens restés fidèles à Charles<sup>340</sup>.

Ainsi, tout comme le reste de cette première année de l'épiscopat que nous étudions, le siège de Chèvremont par l'armée carolingienne et sa levée par l'arrivée de renforts robertiens soulignent le désengagement de Richaire dans les conflits tiraillant la Francie occidentale et la Lotharingie à la fin du règne de Charles le Simple et au lendemain de la querelle épiscopale de Tongres-Liège. Trop occupé à conforter son assise auprès des élites locales partagées entre les sphères d'influence des Régniers, des Robertiens et des Carolingiens, nous avons cherché à établir que Richaire n'a plus cherché, dès le début de sa mission épiscopale, à exercer un réel poids à l'avant-plan de la scène politique lotharingienne, se concentrant plutôt sur son diocèse, dans un premier temps tout du moins.

---

dans la région de la Meuse moyenne à environ 5,5 kilomètres de Liège et à 8 kilomètres de Chèvremont. LÖSSLEIN H., *Royal power in the late carolingian age : Charles III the Simple and his predecessors*, *op. cit.*, p. 132-133.

<sup>337</sup> HOFFSUMMER-BOSSON A., « Chèvremont : l'apport des sources archéologiques », in *Bulletin de l'institut archéologique liégeois*, vol. 100 (1988), p. 77-78.

<sup>338</sup> ROZEIN M., « La querelle de l'évêché de Liège (920-921) », *op. cit.*, p. 663-666.

<sup>339</sup> « *Karolus rex in regnum Lotharii abiit, receptisque per vim quibusdam Ricuini infidelis sui praesidiis* ». FLODOARD DE REIMS, *Annales*, PERTZ G.H. (éd.), *op. cit.*, p. 369, lignes 32-33.

<sup>340</sup> « *Hugo, acceptis obsidibus a quibusdam Lothariensibus [...]* ». FLODOARD DE REIMS, *Annales*, PERTZ G.H. (éd.), *op. cit.*, p. 371, ligne 10. La question de l'origine de ces otages mérite d'être posée. En effet, la prise d'otages est autant un signe de soumission qu'un gage de paix. Une autre possibilité serait d'y voir un moyen pour Hugues de chercher des garanties de sécurité pour son retour auprès de son père, en Francie occidentale. KOSTO A.J., *Hostages in the Middle Ages*, Oxford, Oxford University Press, 2012, p. 53-59 ; FERRAGU G., *Otages, une histoire. De l'Antiquité à nos jours*, Paris, Gallimard, 2020, p. 76-84. Vu le contexte politique de ce siège et, plus largement, de ce conflit, il s'agit selon nous de la première option, Hugues combattant pour que son père Robert s'impose pleinement comme roi de Francie occidentale face à Charles. Mais auprès de qui a-t-il fait ces otages ? En effet, l'armée carolingienne s'est repliée avant l'arrivée d'Hugues et ne peut donc plus fournir d'otages. Ainsi, soit les *Lotharienses* pris en otages sont issus de la garnison de Chèvremont et servent donc à faire reconnaître définitivement la soumission de Gislebert et de ses fidèles à Robert I<sup>er</sup>, soit Hugues les a pris dans la région, auprès de fidèles de Charles. Vu la grande proximité entre Liège et Chèvremont, séparés par sept à huit kilomètres seulement, peut-être Hugues a-t-il pris ses otages dans la cité de Richaire pour le forcer à reconnaître son père comme roi légitime. Nous n'avons pas plus de moyens de trancher la question, d'autant que l'impact de ces otages n'est vraisemblablement pas significatif, Richaire continuant de se maintenir autant que possible en dehors du conflit à partir de son ordination à Rome, n'agissant à aucun moment en faveur de Robert I<sup>er</sup>.

## 5. Richaire et le ralliement de l'aristocratie lotharingienne à Henri I<sup>er</sup> de Francie orientale (923-925)

Les mois qui suivent le siège de Chèvremont sont également les derniers du règne de Charles. Malgré le décès de Robert I<sup>er</sup> lors de la bataille de Soissons, le 15 juin 923, l'armée du roi carolingien est défaite<sup>341</sup>. Le souverain est ensuite appelé en août 923 par Herbert II de Vermandois qui lui dit vouloir lui rendre son royaume ; il s'agit en réalité d'un subterfuge qui permet au comte de l'emprisonner. Il laisse ainsi le successeur de Robert I<sup>er</sup>, le Bosonide Raoul I<sup>er</sup>, jusque-là marquis et duc de Bourgogne, seul concurrent à la royauté<sup>342</sup>. Tous n'abandonnent pourtant pas la cause du roi. Les Normands lui restent un temps favorables, tout comme l'Aquitaine et la marche d'Espagne qui continuent pendant plusieurs années à dater les actes selon le règne de Charles<sup>343</sup>. En Lotharingie non plus, le règne de Raoul I<sup>er</sup> ne fait pas l'unanimité, si bien que Gislebert et l'archevêque Ruotger de Trèves appellent Henri I<sup>er</sup> de Francie orientale à prendre la tête du *regnum Lotharii* peu après l'emprisonnement du Carolingien. C'est donc une période d'instabilité dans le royaume qui débute avec la révolte de Gislebert en Lotharingie et se poursuit donc entre les années 923 et 925. Elle ne prend fin qu'avec l'annexion de la Lotharingie à la Francie orientale, au terme de deux années de luttes internes durant lesquelles l'aristocratie lotharingienne s'affronte en faveur du ralliement à l'une ou l'autre couronne<sup>344</sup>. Cette victoire d'Henri I<sup>er</sup> est donc également celle de Gislebert qui devient le principal relais du pouvoir royal dans le *regnum Lotharii*. Il obtient d'ailleurs la main de la fille du roi, Gerberge, en même temps que le titre ducal en 928<sup>345</sup>.

Les sources sont muettes quant au rôle tenu par Richaire dans cette partition complexe. La seule exception à ce silence est la datation relative de sa charte du 16 novembre 932 actant la consécration d'un autel dédié à la sainte Trinité dans la cathédrale. Celle-ci est clairement datée

---

<sup>341</sup> LECOUEUX S., « Le contexte de rédaction des Annales de Flodoard de Reims (919-966). Partie 1 », *op. cit.*, p. 118-119.

<sup>342</sup> MCNAIR F., « After Soissons : the last years of Charles the Simple (923-929) », *op. cit.*, p. 29.

<sup>343</sup> *Ibid.*, p. 38, 43.

<sup>344</sup> VON BÜTTNER H., *Heinrichs I. Südwest- und Westpolitik*, *op. cit.*, p. 28-40. Henri ne s'attaque pas à la Lotharingie du vivant de Robert, probablement car il est lié à ce dernier par un pacte d'*amicitia*. Après Soissons, Raoul n'ayant pas encore passé un tel accord avec le roi de Francie orientale, ce dernier profite de la situation pour se lancer sur l'ancien royaume de Lothaire II. BRÜHL C., *Naissance de deux peuples : Français et Allemands (IXe-XIe siècle)*, *op. cit.*, p. 200-201.

<sup>345</sup> MARGUE M., « Zwentibold, roi (895-900) et Gislebert, duc (928-939) du royaume de Lothaire. Pouvoir et légitimation, histoire et mémoire », in MARGUE M. et PETTIAU H. (dir.), *La Lotharingie en question. Identités, oppositions, intégration. Actes des 14<sup>es</sup> Journées lotharingiennes*, Luxembourg, Section historique de l'Institut grand-ducal, 2018, p. 72-73.

de la onzième année du règne d'Henri<sup>346</sup>. Dans son analyse de la charte, Florence Close a souligné l'originalité de cette datation qui marquerait la reconnaissance de la souveraineté d'Henri I<sup>er</sup> sur le diocèse de Tongres-Liège au plus tard en novembre 922 alors que Gislebert et Ruotger de Trèves n'ont commencé à dater leurs actes en fonction du règne de l'Ottonien qu'en 923<sup>347</sup>. Sur base de ce constat, l'historienne liégeoise a formulé l'hypothèse d'y voir une anticipation volontaire de quelques mois du soutien de l'évêque mosan au roi de Francie orientale en raison de la perte d'influence de Charles<sup>348</sup>.

Matthias Rozein, dans sa réévaluation de la querelle épiscopale de 920-921, est revenu sur ce problème de datation. Connaissant la fidélité des Lotharingiens – à l'exception de Gislebert et de ses alliés –, et particulièrement des Matfrids, à la cause de Charles, il a mis en doute l'hypothèse de leur rattachement au roi ottonien avant la bataille de Soissons. Selon lui, il s'agirait donc d'une erreur de calcul ou de copiste, intentionnelle ou non, qui marquerait en réalité la dixième année de règne d'Henri. Pour lui, la reconnaissance de la souveraineté ottonienne sur l'évêché dû s'opérer après la défaite de Charles à Soissons et son emprisonnement par Herbert II de Vermandois durant l'été. Le rattachement de Richaire à la couronne orientale serait à situer parallèlement à celui de Gislebert et de Ruotger de Trèves<sup>349</sup>.

Avec Matthias Rozein, nous considérons que la datation en référence à la onzième année de règne soit être imputée à une erreur de calcul ou de copiste ; 922 correspond plus vraisemblablement à la dixième année de règne d'Henri. En revanche, nous doutons du rattachement de Richaire au roi de Francie orientale dès 923. Nous n'avons aucun élément suffisamment convaincant pour remettre en cause la fidélité de Richaire au parti carolingien. Comme nous l'avons vu, l'échiquier politique tongro-liégeois est dominé d'une part par les Régniers et est, d'autre part, influencé par les Robertiens. Cet état de fait limite donc la marge de manœuvre de Richaire, en particulier dans une entreprise de soutien Charles, en guerre contre ces deux puissants lignages. La priorité de l'évêque doit donc être de consolider sa propre position, s'éloignant du conflit et limitant (peut-être aussi faute de moyens réels ?) son soutien au roi qui l'a placé au sommet de l'Église de Tongres-Liège.

---

<sup>346</sup> « *regnante Heinrico rege gloriosissimo anno XI<sup>mo</sup>* ». CLOSE F. (éd.), « La charte de Richer de Liège du 16 novembre 932 », *op. cit.*, p. 19.

<sup>347</sup> *Ibid.*, p. 15.

<sup>348</sup> *Ibid.*, p. 16.

<sup>349</sup> ROZEIN M., « La querelle de l'évêché de Liège (920-921) », *op. cit.*, p. 667.

Ensuite, dans le cas d'un rattachement anticipé au parti ottonien, les chroniqueurs n'auraient pas manqué de pointer du doigt les agissements de l'évêque de Tongres-Liège, comme elles l'ont fait pour Gislebert et Ruotger<sup>350</sup>. D'ailleurs, contrairement à ces deux supports de la première heure, Richaire ne semble pas profiter réellement des faveurs du pouvoir ottonien<sup>351</sup>. Afin de clarifier la position de l'évêque sur l'échiquier politique lotharingien des années 923-925, nous proposons d'en revenir à celle de son lignage : les Matfrids.

Comme l'a démontré Heinrich Büttner, la famille de Richaire est restée très discrète durant les années 923-924<sup>352</sup>. Les sources ne nous indiquent à aucune occasion si le comte Matfrid a maintenu son soutien à Charles après son emprisonnement par le comte de Vermandois, dans l'attente d'une éventuelle libération, ou s'il s'en est éloigné suite aux attaques des Normands alliés au Carolingien après la bataille de Soissons<sup>353</sup>. Dès lors, il ne nous est pas possible d'attester une prise de position claire au sein du lignage au moment où Henri franchit le Rhin en 923, que ce soit en la faveur de ce dernier ou de Raoul<sup>354</sup>. En revanche, nous savons que l'alliance entre Carolingiens et Matfrids est étroite. Nous avons déjà pu l'apercevoir via le soutien réciproque des deux lignages dans les troubles qui ont secoués les dernières années du

---

<sup>350</sup> Par exemple, les *Annales* de Flodoard pointent clairement la participation des deux hommes dans l'arrivée d'Henri en Lotharingie. « *Dum haec geruntur, Henricus, invitantis se Gisleberto comite et Rotgario Trevirorum praesule, qui necdum se Rodulfo subdierant, Rhenum transmisisse regnumque Lotharii depraedari nuntiat* ». FLODOARD DE REIMS, *Annales*, PERTZ G.H. (éd.), *op. cit.*, p. 372, lignes 41-43.

<sup>351</sup> Le ralliement précoce des deux hommes et la position prééminente qu'ils en tirent en Lotharingie sont largement établies (d'autant plus pour Gislebert). DESPY G., « Abbatia laïc et manipulations foncières en Lotharingie vers 900 : la "charte de précaire" du duc Gislebert de 928. », in DELATTRE J.-L., DESPY G., DEVROEY J.-P., DIERKENS A., DUVOSQUEL J.-M. et UYTTEBROUCK A. (dir.), *La Belgique rurale du Moyen Âge à nos jours. Mélanges offerts à Jean-Jacques Hoebanx*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, 1985, p. 20-21 ; MARGUE M., « Zwentibold, roi (895-900) et Gislebert, duc (928-939) du royaume de Lothaire », *op. cit.*, p. 72-73 ; MARTINE T., NOWAK J. et SCHUMACHER D. (dir.), « Zwischen Ost- und Westfranken : Herzog Giselbert von Lothringen », in *D'un regnum à l'autre : la Lotharingie, un espace de l'entre-deux ? - Lotharingien als Zwischenreich ?*, Nancy, Presses universitaires de Nancy, 2020, p. 130-132. De son côté, Richaire n'est attesté auprès d'Henri que le 5 juin 930, en tant qu'intercesseur dans un diplôme attribué à Aix-la-Chapelle. VON SICKEL Th. (éd.), *MGH DD. H.I.*, Hanovre, 1879-1884, n°23, p. 58-59.

« RI II, 1 n. 27 », in *Akademie der Wissenschaften und der Literatur, Regesta Imperii*, [en ligne], [http://www.regesta-imperii.de/id/0930-06-05\\_1\\_0\\_2\\_1\\_1\\_80\\_27](http://www.regesta-imperii.de/id/0930-06-05_1_0_2_1_1_80_27) (dernière consultation le 24/12/2025, dernière mise-à-jour le ?). Aucune des sources à nous être parvenue ne nous permet de supposer de la moindre position privilégiée du prélat par rapport à ses semblables auprès du roi, ou l'octroi d'un éventuel privilège en remerciement ou en contrepartie d'un ralliement, de la même manière dont Charles le Simple obtint le soutien de Francon contre la restitution d'une possession usurpée de l'Église de Tongres-Liège en Francie occidentale. IEZZI S., *Francon évêque de Tongres, Maastricht et Liège (855-901) : Un évêque lotharingien lors de la désagrégation de l'empire carolingien*, *op. cit.*, p. 133-134 ; LÖSSLEIN H., *Royal power in the late carolingian age : Charles III the Simple and his predecessors*, *op. cit.*, p. 64.

<sup>352</sup> VON BÜTTNER H., *Heinrichs I. Südwest- und Westpolitik*, *op. cit.*, p. 40.

<sup>353</sup> Les pillages normands suite à la bataille de Soissons et l'emprisonnement de Charles ont marqué, à ce qu'il semble, suffisamment les esprits au sein du royaume de Francie occidentale pour amener une frange de l'aristocratie à cesser tout soutien au Carolingien. MCNAIR F., « After Soissons : the last years of Charles the Simple (923-929) », *op. cit.*, p. 39.

<sup>354</sup> VON BÜTTNER H., *Heinrichs I. Südwest- und Westpolitik*, *op. cit.*, p. 40.

règne de Charles, que ce soit via l'installation de Richaire sur le siège de saint Lambert ou la présence de Matfrid dans l'entourage le plus proche du souverain, au moins jusqu'au traité de Bonn, le 7 novembre 921<sup>355</sup>. D'autre part, Charles offre en mariage Ermentrude, fille qu'il a eu avec la reine Frénone, à Godefroid, le fils du comte Gérard<sup>356</sup>. Pour ces différentes raisons et vu qu'il est aujourd'hui admis que l'emprisonnement de Charles ne marque à aucun moment et à coup sûr son éloignement définitif du trône, nous pensons que l'absence du lignage dans les mentions des allégeances lotharingiennes aux couronnes de l'Est et de l'Ouest peut s'expliquer par une continuité de la fidélité du lignage à Charles, dans l'attente de son éventuelle libération<sup>357</sup>.

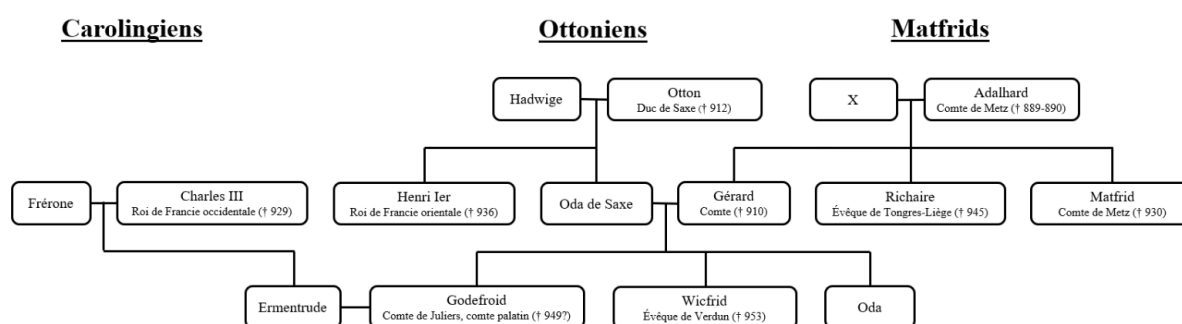


Fig. 2 : Liens familiaux entre les Matfrids et les familles royales ottonienne et carolingienne. D'après HLAUITSCHKA E., *Die Anfänge des Hauses Habsburg-Lothringen. Genealogische Untersuchungen zur Geschichte Lothringens und des Reichs im 9., 10. und 11. Jahrhundert*, Sarrebruck, Minerva, 1969, p. 45-55 ; LE JAN R., *Famille et pouvoir dans le monde franc (VII<sup>e</sup>-X<sup>e</sup> siècle). Essai d'anthropologie sociale*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1995, p. 444.

Les Matfrids peuvent également revendiquer un lien familial direct avec les Ottoniens. En effet, pour apaiser la situation politique régionale au lendemain de la mort de Zwentibold en 900, Gérard prend comme épouse sa veuve, Oda, fille du duc Otton de Saxe et sœur de Henri I<sup>er</sup><sup>358</sup>.

<sup>355</sup> La grande proximité des Matfrids avec Haganon, favori de Charles jusqu'à la fin de son règne, nous laisse supposer que le lignage est resté fidèle au roi. DEPREUX P., « Le comte Haganon, favori de Charles le Simple, et l'aristocratie d'entre Loire et Rhin », *op. cit.*, p. 287-290. Néanmoins, l'absence de Matfrid dans les *Annales* de Flodoard, principale source pour l'histoire de la guerre entre Charles et Robert, ne nous permet pas de confirmer que c'est entre autres ce puissant comte que le chanoine de Reims place derrière le vocable très général de « *Lotharienses* », recouvrant un ensemble indéterminé de soutiens de Charles possessionnés dans le *regnum Lotharii*.

<sup>356</sup> LE JAN R., « L'aristocratie lotharingienne : structure interne et conscience politique », *op. cit.*, p. 83. Comme l'a souligné Horst Lösslein, le mariage de Godefroid et d'Ermentrude a probablement eu lieu durant le règne de Charles. LÖSSLEIN H., *Royal power in the late carolingian age : Charles III the Simple and his predecessors*, *op. cit.*, p. 200.

<sup>357</sup> Le maintien de l'emprisonnement de Charles n'avait rien d'évident à l'époque. Fraser McNair a bien démontré que l'emprisonnement du souverain était un motif récurrent dans la dynastie carolingienne. Celui de Charles, marquant son éloignement quasiment définitif à la couronne (à l'exception d'une tentative vaine d'Herbert II de Vermandois qui cherche alors à rassembler une coalition de seigneurs francs occidentaux contre Raoul), figure plutôt parmi les exceptions, l'emprisonnement étant d'ordinaire suivi de la libération du roi. MCNAIR F., « After Soissons : the last years of Charles the Simple (923-929) », *op. cit.*, en particulier p. 30.

<sup>358</sup> LÖSSLEIN H., *Royal power in the late carolingian age : Charles III the Simple and his predecessors*, *op. cit.*, p. 164.

Malgré le décès du comte en 910, les liens entre les deux familles sont toujours importants, le couple ayant mis au monde au moins trois enfants : Godefroid, Wicfrid et Oda<sup>359</sup>.

Leur volonté manifeste de ne pas se prononcer en faveur de l'une des deux couronnes n'empêche pas les Matfrids d'améliorer leur position en Lotharingie. C'est d'ailleurs peut-être même grâce à celle-ci que Wicfrid, diacre de la cathédrale de Cologne depuis au moins 922, se fait élire comme successeur d'Hériman à la tête de l'archevêché après le 9 juillet 924<sup>360</sup>.

C'est dans le diocèse de Verdun que les événements prennent une tournure décisive. Dadon décède en 923, laissant son siège vacant. Cette mort désert l'influence des Matfrids vu que l'évêque défunt était le beau-frère du comte Matfrid<sup>361</sup>. Afin d'assurer la continuité de la mission pastorale à Verdun, Raoul essaie de placer un certain clerc Hugues à la tête de l'évêché avec le soutien de Séulf de Reims, successeur d'Hervé de Reims et très proche collaborateur du roi bosonide de l'Ouest. Cependant, Ruotger de Trèves, métropolitain de Verdun et soutien d'Henri I<sup>er</sup>, refuse d'ordonner le clerc allié à Raoul<sup>362</sup>. La vacance épiscopale ne se résout qu'en 925, alors qu'Henri récupère l'adhésion de l'ensemble de l'aristocratie lotharingienne, Ruotger ordonne Bernoin comme successeur de Dadon à la demande du roi victorieux de Francie orientale<sup>363</sup>. Le nouvel évêque est encore plus proche des Matfrids que son prédécesseur vu qu'il est le fils du comte éponyme de Metz et le neveu de Dadon. Cette élection épiscopale répond donc à une logique de « dynastie épiscopale », fréquente dans la Lotharingie du X<sup>e</sup> siècle<sup>364</sup>. Grâce au soutien du nouveau pouvoir royal, les Matfrids jouissent du contrôle direct de deux comtés<sup>365</sup> et de trois évêchés<sup>366</sup> en Lotharingie.

---

<sup>359</sup> LE JAN R., « L'aristocratie lotharingienne : structure interne et conscience politique », *op. cit.*, p. 86.

<sup>360</sup> WEINFURTER S., « Colonia (Köln) », in WEINFURTER S. et ENGELS O. (dir.), *Series episcoporum ecclesiae catholicae occidentalis ab initio usque ad annum MCXCVIII. Series V : Germania*, Stuttgart, Anton Hiersemann, 1982, vol.I, Archiepiscoporum Coloniensis, p. 18.

<sup>361</sup> LÖSSLEIN H., *Royal power in the late carolingian age : Charles III the Simple and his predecessors*, *op. cit.*, p. 182-183.

<sup>362</sup> VON BÜTTNER H., *Heinrichs I. Südwest- und Westpolitik*, *op. cit.*, p. 33-34.

<sup>363</sup> « *Heinrico cuncti se Lotharienses committunt ; et ipso Bernuino, Dadonis episcopi nepoti, episcopium Verdunense concedit, qui et expulso Hugone presbitero, cui Rodulfus illud dederat, ibidem ordinatur episcopus* ». FLODOARD DE REIMS, *Annales*, PERTZ G.H. (éd.), *op. cit.*, p. 376, lignes 23-25.

<sup>364</sup> Voir MARGUE M., « Les Adalbéron - un "lignage épiscopal" ? Fonction épiscopale et structuration parentale en Lotharingie (X<sup>e</sup>-XI<sup>e</sup> siècle) », in *The medieval Low Countries : an annual review*, vol. 6 (2019), p. 27-53.

<sup>365</sup> Matfrid est en charge du comté de Metz et Godefroid du comté de Juliers.

<sup>366</sup> Richaire est en charge de l'évêché de Tongres-Liège, Wicfrid de Cologne et Bernoin de Verdun.

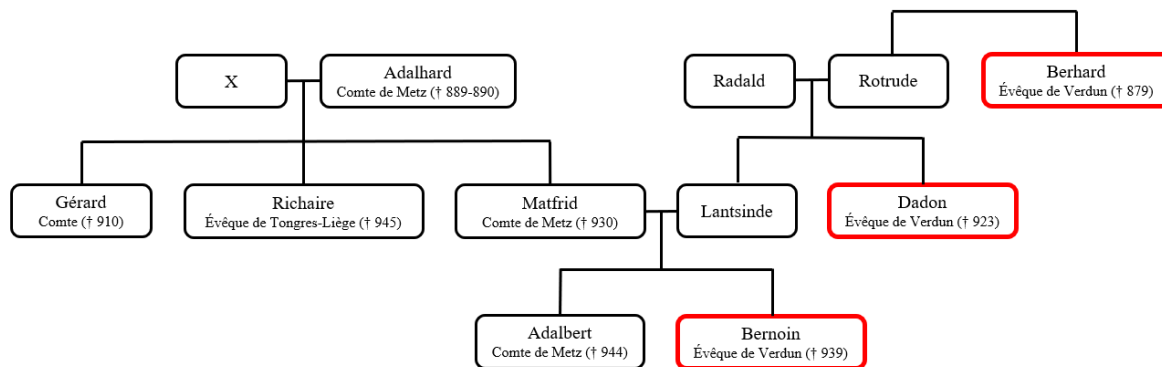


Fig. 3 : Les Matfrids et le pouvoir épiscopal verdunois. Les évêques de Verdun sont encadrés en rouge. D’après LE JAN R., *Famille et pouvoir dans le monde franc (VII<sup>e</sup>-X<sup>e</sup> siècle). Essai d’anthropologie sociale*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1995, p. 444-445.

C’est vraisemblablement par cette élection qui leur assure le soutien royal à l’Est que les Matfrids se rattachent au parti ottonien<sup>367</sup>. En confiant le siège de Verdun à un fils du comte Matfrid, le roi confirme l’ancrage de l’ensemble du lignage des Matfrids en Lotharingie et dans la région de Verdun – et non celui de ses seuls neveux issus de l’union entre Gérard et sa sœur Oda.

Les enfants de ce couple profitent tout de même de ce ralliement étant donné qu’Henri fait de Godefroid son comte palatin à une date qui nous reste inconnue<sup>368</sup>. Nous ne savons pas si cette nomination fait suite au ralliement des Matfrids aux Ottoniens ou s’il concorde avec l’attribution du titre ducal à Gislebert, en 928<sup>369</sup>. Il est possible qu’en donnant un évêché à un fils de Matfrid et le titre de comte palatin à un fils de Gérard, Henri ait cherché à maintenir un certain équilibre entre les différentes branches des Matfrids<sup>370</sup>.

Ainsi, tout comme c’est le cas pour le seul évêque de Tongres-Liège, nous n’avons pas gardé la trace d’un ralliement à la couronne de Francie orientale ou occidentale par le reste des Matfrids

<sup>367</sup> VON BÜTTNER H., *Heinrichs I. Südwest- und Westpolitik*, op. cit., p. 39-40. Il est possible que l’élection de Bernoin ait paru comme étant naturelle, comme étant la succession logique à l’épiscopat de Dadon, vu qu’il est le neveu de son prédécesseur, qui succéda lui-même à son oncle Bernhard sur le siège épiscopal de Verdun. Il n’est donc pas impossible que l’action d’Henri dans sa gestion de la vacance verdunoise ait simplement été de confirmer une élection que n’aurait pas reconnu Raoul, avant cela maître de cette partie de la Lotharingie. Il faudrait chercher dans les sources des traces de Bernoin dans une abbaye épiscopale verdunoise qui pourrait sous-entendre une volonté claire de l’oncle d’assurer sa succession à son neveu. Sur les mécanismes de succession au sein des « lignages épiscopaux », voir MARGUE M., « Les Adalbéron - un “lignage épiscopal” ? », op. cit., p. 42-45.

<sup>368</sup> HLAWITSCHKA E., *Lotharingien und das Reich an der Schwelle der deutschen Geschichte*, op. cit., p. 54-55.

<sup>369</sup> MARGUE M., « Zwentibold, roi (895-900) et Gislebert, duc (928-939) du royaume de Lothaire », op. cit., p. 73.

<sup>370</sup> Peut-être que les dissensions (et même les affrontements) qui ont fracturées le lignage des Régniers, les frères Gislebert et Régnier II en tête, durant la guerre pour la Lotharingie en 923-925 ont-elles encouragées le roi fraîchement installé dans le *regnum Lotharii* à s’assurer de l’allégeance des différentes branches de ce lignage sur lequel il s’est appuyé pour obtenir la victoire. Sur ces affrontements au sein des Régniers autour de l’année 924, voir LE JAN R., « L’aristocratie lotharingienne : structure interne et conscience politique », op. cit., p. 82.

durant les années 923 et 924. Ce n'est qu'en 925, à la fin du conflit entre les deux rois de l'espace franc, que nous trouvons la trace d'une prise de position claire du lignage en faveur de l'un des deux prétendants, en parallèle de la soumission du reste de l'aristocratie lotharingienne au roi ottonien de l'Est. Que ce soit par l'absence de bénéfices tirés par Richaire du changement de dynastie, quelle qu'en soit la nature, ou par le rattachement vraisemblablement tardif du reste de son lignage au parti ottonien, nous ne pensons pas pouvoir placer la soumission de Richaire à Henri avant l'année 925.

## 6. Richaire, le chapitre de Saint-Lambert et la consécration de l'autel de la Trinité dans la cathédrale (16 novembre 932)

L'avènement de Richaire ne semble donc pas avoir infléchi la composition de l'entourage épiscopal. Il doit dès lors composer avec un clergé liégeois déjà structuré et bien en place. Sa composition à la veille de la querelle épiscopale reste pour le moins obscure vu que nous ne pouvons en identifier que de deux clercs. Le premier est Hilduin, clerc élu à la mort d'Étienne pour lui succéder, et le second est Adelhelm, premier archidiacre connu du diocèse de Tongres-Liège, attesté dès le 18 août 919<sup>371</sup>. Mais qu'est-ce qu'un archidiacre ? « Premier des diacres », il est chargé de seconder l'évêque dans sa mission<sup>372</sup>. Selon Jean-Louis Kupper, l'autorité d'Adelhelm s'étend sur l'ensemble de l'évêché, ce n'est qu'avec le temps que les postes vont se démultiplier<sup>373</sup>. Il s'oppose ainsi à l'hypothèse de Daniel Misonne qui a vu dans Adelhelm l'archidiacre du Hainaut<sup>374</sup>. Dans la mesure où Adelhelm est attesté dans la même charge sous les évêques d'Étienne et de Richaire, il doit également avoir rempli cette mission sous celui d'Hilduin. Comme cela est le cas au plus tard sous Notger, il est possible qu'Adelhelm soit aussi le prévôt du chapitre cathédral<sup>375</sup>.

La seule autre information dont nous disposons quant à la cathédrale et son chapitre sous l'épiscopat de Richaire est la consécration d'un autel dédié à la sainte Trinité dans la cathédrale, constatée par une charte du 16 novembre 932. Florence Close a déjà souligné l'intérêt tout particulier que représente cette source diplomatique pour l'étude du culte de la Trinité dans le diocèse de Liège et a pu s'en servir pour démontrer la connaissance d'ouvrages d'Alcuin par Richaire, que ce soit par son passage à Prüm ou depuis son arrivée à Liège. Ce sont d'ailleurs

---

<sup>371</sup> Sur l'identification d'Hilduin comme clerc liégeois : « *Hilduinum, eiusdem ecclesiae [sancti Lamberti] clericum* ». FOLCUIN DE LOBBES, *Gesta abbatum Lobbiensium*, PERTZ G.H. (éd.), *op. cit.*, p. 63, lignes 4-5 ; ROZEIN M., « La querelle de l'évêché de Liège (920-921) », *op. cit.*, p. 654. Sur celle d'Adelhelm comme archidiacre : « [...] *Stephanus dignus memoria bonorum strenuissime praesidebat cathedram sedis Tungrensium. Cuius iussu atque praecepto archidiaconus Adhelelmus collecto coetu innumerabilis multitudinis fidelium clericorum uirorum ac mulierum, cum magnae uenerationis tripudio in isto quo nunc iacet loco XV<sup>o</sup> Kl. Septembris deportauerunt, deum laudantes et glorificantes, qui eis tantae dignitatis ac sanctitatis concesserat patronum* ». *Adventus sancti Eugenii Martyris*, MISONNE D. (éd.), « La légende liturgique de la translation de saint Eugène de Saint-Denis à Brogne », *op. cit.*, p. 101, lignes 92-97. La datation la plus convaincante de cet événement a été proposée par Étienne Sabbe. SABBE É., « Étude critique sur la biographie et la réforme de Gérard de Brogne », in *Études sur l'histoire du pays mosan au Moyen Âge*, Bruxelles, La renaissance du livre, 1958, p. 507.

<sup>372</sup> KUPPER J.-L., *Liège et l'église impériale, XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles*, *op. cit.*, p. 232-233.

<sup>373</sup> *Ibid.*, p. 333.

<sup>374</sup> MISONNE D., « La légende liturgique de la translation de saint Eugène de Saint-Denis à Brogne », *op. cit.*, p. 107.

<sup>375</sup> KUPPER J.-L., *Liège et l'église impériale, XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles*, *op. cit.*, p. 334-335.

ces ouvrages qui sont ensuite remployés pour rédiger la charte<sup>376</sup>. Nous retiendrons surtout de l'influence liturgique de cet acte épiscopal qu'il se place dans une tradition résolument carolingienne de la promotion du culte du Dieu trine<sup>377</sup>.

Par les justifications théologiques omniprésentes dans l'acte de la mise en place d'un autel dédié à ce culte instauré dans l'évêché par Étienne, Richaire cherche surtout à se placer dans la suite directe de l'action de celui-ci<sup>378</sup>. En effet, là où Étienne a composé l'office nécessaire à la consécration d'une journée entière en l'honneur de la sainte Trinité, son successeur consacre un autel pour la vénérer au quotidien<sup>379</sup>. Cependant, entretenir un tel autel demande des revenus. Hélas, la copie de l'acte par le chanoine Anselme de Liège qui a traversé le temps n'est que partielle et cherche surtout à souligner l'œuvre liturgique d'Étienne par le témoignage de son successeur et ne porte donc que peu d'intérêt à l'aspect matériel de la consécration :

*« S'ensuit le don d'une certaine terre à ce même autel pour qu'y soient assurés les luminaires, que les autres solennités du service divin soient accomplies continuellement, ce que j'ai estimé superflu d'insérer ici. »*<sup>380</sup>

Fort heureusement, l'obituaire de la cathédrale commémore Richaire en lui attribuant la donation d'une terre au chapitre de Saint-Lambert : Boingt, dans l'actuelle commune de Héron à d'une seule terre octroyée par Richaire au chapitre de Saint-Lambert<sup>381</sup>. Dans la mesure où l'obituaire ne mentionne que cette terre et où la charte du 16 novembre 932 est le seul document qui fasse état d'une donation foncière de Richaire en faveur du chapitre, nous supposons que la terre donnée pour l'entretien de l'autel de la Trinité devait être Boingt.

Alexis Wilkin a pu démontrer la richesse de cette donation, sise sur une enclave de quelques kilomètres carrés sis sur un sol crayeux, significativement plus fertiles que le reste de la

---

<sup>376</sup> ID., « La charte de Richer de Liège du 16 novembre 932 », *op. cit.*, p. 12-14.

<sup>377</sup> ID., « De l'office de la Trinité pour le diocèse de Liège au X<sup>e</sup> siècle. Liège, Metz, Mayence, Saint-Gall. », in WILKIN A. et KUPPER J.-L. (dir.), *Évêque et prince. Notger et la Basse-Lotharingie aux alentours de l'an mil*, Liège, Presses universitaires de Liège, 2013, p. 357-359.

<sup>378</sup> « *Idcirco noverit industria fidelium, tam praesentium quamque futurorum, quia venerabilis vir, praedecessor videlicet noster Stephanus, in honore sanctae Trinitatis quaedam reponsoria cum antiphonis nocturnalibus sive matutinalibus necnon vespertinalibus totumque ad plene officium dulcissimae modulationis stabilire curavit* ». CLOSE F. (éd.), « La charte de Richer de Liège du 16 novembre 932 », *op. cit.*, p. 18. Pour une analyse de l'acte sur sa portée théologique trinitaire, voir *Ibid.*, p. 12-14.

<sup>379</sup> *Ibid.*, p. 10-11.

<sup>380</sup> « *Sequitur deinceps cuiusdam fundi ad idem altare traditio unde ibidem continentur luminaria et reliqua divinae servitutis iugiter adimpleantur solemnita que hic interponere supervacuum existimavi* ». *Ibid.*, p. 19.

<sup>381</sup> « *X kalendas augusti. Commemoratio domini Richarii episcopi nostri qui dedit nobis Boin* ». MARCHANDISSE A. (éd.), *L'obituaire de la cathédrale Saint-Lambert de Liège (XI<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup>)*, Bruxelles, Commission royale d'Histoire, 1991, p. 100, lignes 1-3.

Hesbaye namuroise<sup>382</sup>. La bonne connaissance de la qualité de leurs terres par les chanoines de la cathédrale au XIII<sup>e</sup> siècle explique aussi pourquoi ils tiennent à se rappeler de cette riche donation encore trois siècles plus tard<sup>383</sup>.

Nous ne connaissons pas le contexte politique liégeois de la consécration de cet autel. Nous retiendrons surtout que l'embellissement spirituel et matériel de son Église fait partie intégrante de la mission épiscopale<sup>384</sup>. La destruction des archives de la cathédrale dans l'incendie de 1185 nous empêche de connaître l'intensité de l'action diplomatique de Richaire en faveur de sa cathédrale et de l'ensemble de ses ouailles<sup>385</sup>. Ne remarquerons tout de même le grand soucis explicite du prélat de se placer dans la continuité de l'épiscopat d'Étienne. Ainsi, même s'il pousse l'action de son prédécesseur plus loin, l'évêque de Tongres-Liège rouvre une fois encore un dossier de cet épiscopat du début du siècle, tout comme c'était le cas de la consécration de l'abbaye de Brogne et, vraisemblablement, de Saint-Pierre de Liège. Il faut enfin mentionner le rattachement du culte de la Trinité à la réforme carolingienne. Nous ne pouvons cependant affirmer que Richaire avait intentionnellement le soucis de poursuivre la réforme carolingienne ou si cette continuation n'est en réalité qu'indirecte et tributaire de l'action d'Étienne, elle-même reliée à la réforme carolingienne<sup>386</sup>. Néanmoins, il ne faut pas, à ce stade, mettre en lien cet éventuel rattachement à la réforme liturgique carolingienne avec une allégeance concurrente à la dynastie ottonienne. En effet, Charles le Simple est alors mort depuis 929 et son fils, le futur Louis IV d'Outremer, encore réfugié de l'autre côté de la Manche<sup>387</sup>. En revanche et contrairement aux premières actions attribuables à l'épiscopat de Richaire dont nous avons connaissance, il paraît clair qu'il s'agit ici d'une initiative de l'évêque et non de la concrétisation de celle d'un prédécesseur.

---

<sup>382</sup> WILKIN A., *La gestion des avoirs de la cathédrale Saint-Lambert de Liège des origines à 1300*, *op. cit.*, p. 290.

<sup>383</sup> Alexis Wilkin a démontré la fine connaissance que les chanoines de Notre-Dame-et-Saint-Lambert avaient de la qualité de leurs terres. *Ibid.*, p. 291.

<sup>384</sup> PARISSÉ M., « Princes laïques et/ou moines, les évêques du Xe siècle », *op. cit.*, p. 471 ; BÜHRER-THIERRY G., *Évêques et pouvoir dans le royaume de Germanie*, *op. cit.*, p. 178.

<sup>385</sup> WILKIN A., « Enquête sur l'impact de l'incendie de 1185 sur les archives de la cathédrale Saint-Lambert de Liège et sur la rédaction d'un premier cartulaire », *op. cit.*, p. 401.

<sup>386</sup> CLOSE F., « La charte de Richer de Liège du 16 novembre 932 », *op. cit.*, p. 12 ; ID., « De l'office de la Trinité pour le diocèse de Liège au X<sup>e</sup> siècle », *op. cit.*, p. 357-359.

<sup>387</sup> MCNAIR F., « After Soissons : the last years of Charles the Simple (923-929) », *op. cit.*, p. 45 ; LÖSSLEIN H., *Royal power in the late carolingian age : Charles III the Simple and his predecessors*, *op. cit.*, p. 342-343.

## 7. La destruction du *castellum* d'Arches (933)

Un dernier évènement remarquable, rapporté par Flodoard à l'année 933 de ses *Annales*, vient clôturer ce que nous considérons être la première phase de l'épiscopat de Richaire, marquant la consolidation de son pouvoir. L'importance de cet évènement se mesure à l'aune de son insertion dans cette source qui ne prête d'habitude pas d'intérêt à l'action de Richaire après la querelle épiscopale :

« Richaire, évêque de Tongres, détruisit une forteresse du comte Bernard, que ce même Bernard avait construit à Arches, dans le pagus de Porcien, parce qu'il était situé sur une terre de son Église. »<sup>388</sup>

Arches est située dans l'actuelle Charleville-Mézières, dans le département français des Ardennes. Cette terre est attestée comme possession de l'Église de Liège avant le 26 septembre 894, date à laquelle Charles le Simple en confirme la propriété à l'évêque Francon<sup>389</sup>. Le diplôme précise que l'Église de Tongres-Liège a reçu le fisc d'Arches par un précaire d'Eve, épouse de Conrad, père du roi de Francie orientale Conrad I<sup>er</sup>. Cependant, cette propriété légitime a été usurpée par un tiers non-identifié par l'acte. C'est la raison pour laquelle l'évêque de Tongres-Liège s'en est remis au roi de Francie occidentale, dont dépend le fisc d'Arches, pour faire confirmer ses droits sur cette terre<sup>390</sup>. Horst Lösslein a démontré que ce diplôme octroyé au prélat par le Carolingien de l'Ouest visait en réalité à entraver l'influence robertienne dans la région mosane qui était alors en plein développement<sup>391</sup>. Charles étant alors en guerre contre Eudes, frère de Robert, pour la couronne de Francie occidentale, il devait trouver le

---

<sup>388</sup> « Richarius, episcopus Tungrensis, quoddam castellum Bernardi comitis, quod ipse Bernardus apud Harceias in pago Porcinse construxerat, evertit, eo quod in suae aecclesiae terra situm esset ». FLODOARD DE REIMS, *Annales*, PERTZ G.H. (éd.), *op. cit.*, p. 381, lignes 22-25. La raison de l'existence de cette mention dans les *Annales* tient probablement du fait que le comte Bernard, comme nous l'avons vu, doit être rattaché au lignage des Vermandois. Or, cette famille fait l'objet d'une profonde aversion de la part du chanoine de Reims, qui lui a d'ailleurs valut la déchéances de ses différents bénéfices au sein de l'Église de Reims. ROBERTS E., *Flodoard of Rheims and the Writing of History in the Tenth Century*, Cambridge, Cambridge university press, 2019, p. 38.

<sup>389</sup> LAUER Ph. (éd.), *Recueil des actes de Charles III le Simple, roi de France*, *op. cit.*, n°V, p. 5-7 ; « DiBe ID 1113 », in COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE, *Diplomata Belgica*, [en ligne], [https://www.diplomata-belgica.be/charter\\_details\\_en.php?dibe\\_id=1113](https://www.diplomata-belgica.be/charter_details_en.php?dibe_id=1113) (dernière consultation le 03/11/2025, dernière mise-à-jour le ?).

<sup>390</sup> « Quapropter notum esse volumus omnibus sancte Dei ecclesie fidelibus, tam presentibus quam et futuris, quoniam nostre genua serenitatis adiens domnus Franco, venerabilis episcopus, reclamavit se de quibusdam rebus, de fisco scilicet Arceias in pago Portunensi sito, quas etiam ab Eva, Chunradi quondam muliere, per precariam acceperat, quod vi atque violentia sibi ac ecclesiae sue fuissent ablate ». LAUER Ph. (éd.), *Recueil des actes de Charles III le Simple, roi de France*, *op. cit.*, n°V, p. 6, lignes 19-24.

<sup>391</sup> LÖSSLEIN H., *Royal power in the late carolingian age: Charles III the Simple and his predecessors*, *op. cit.*, p. 64.

moyen de s'assurer du soutien des évêques lotharingiens, dont Francon, pour s'assurer la victoire<sup>392</sup>.

Arches est située le long d'un passage sur la Meuse – nous ne savons pas s'il s'agit déjà d'un pont ou d'un simple gué – reliant directement la Lotharingie à la Francie occidentale<sup>393</sup>. La localité fait face à Mézières, qui est alors l'un des principaux débarcadères sur la Meuse moyenne<sup>394</sup>. C'est ainsi l'un des plus importants nœuds commerciaux de Lotharingie, reliant le sud du *regnum* à la riche Champagne et embarquant ses marchandises directement vers le reste de la vallée mosane – en particulier le vin et les céréales qui sont ensuite écoulées dans le diocèse de Tongres-Liège<sup>395</sup>. Contrôler Arches revient donc à contrôler le commerce sur la Meuse, principale alternative à la traversée du massif ardennais qui coupe la Lotharingie en deux. Le fisc d'Arches n'est donc pas dénué d'intérêts économiques et stratégiques. Cependant, c'est un bien isolé du patrimoine de l'évêché de Tongres-Liège, ce qui rend son contrôle plus compliqué.

Si la confirmation de Charles le Simple a vraisemblablement permis à Francon de remettre la main sur le précieux domaine d'Arches, celui-ci n'en reste visiblement pas moins la cible de nombreuses convoitises. En effet, l'extrait de l'œuvre de Flodoard, que nous avons cité précédemment, nous apprend qu'un certain comte Bernard, certainement le comte Bernard de Senlis, cousin et allié d'Herbert II de Vermandois, a usurpé à son tour la terre de Saint-Lambert<sup>396</sup>. Nous ne sommes pas au courant d'un conflit ayant opposé directement le comte à Richaire en dehors de cet événement isolé. Néanmoins, la lecture attentive des *Annales* de Flodoard pour les années 932 et 933 nous permet de restituer le contexte global dans lequel prend place la destruction de ce *castellum*.

En Francie occidentale, Gislebert est engagé depuis au moins 930 dans les conflits qui opposent entre eux Hugues le Grand, Herbert II de Vermandois, Raoul I<sup>er</sup> et, un temps seulement, le comte Boson, frère du même roi<sup>397</sup>. En raison des différents retournements d'alliances dans le conflit

---

<sup>392</sup> IEZZI S., *Francon évêque de Tongres, Maastricht et Liège (855-901) : Un évêque lotharingien lors de la désagrégation de l'empire carolingien*, op. cit., p. 133-134.

<sup>393</sup> SUTTON M., « Les infrastructures fluviales et l'essor des villes de la Meuse moyenne. Des origines au XVII<sup>e</sup> siècle », in *Histoire urbaine*, vol. 45 (2016), p. 42.

<sup>394</sup> *Ibid.*, p. 41.

<sup>395</sup> WILKIN A., *La gestion des avoirs de la cathédrale Saint-Lambert de Liège des origines à 1300*, op. cit., p. 284 ; SUTTON M., « Les infrastructures fluviales et l'essor des villes de la Meuse moyenne », op. cit., p. 41.

<sup>396</sup> LE JAN R., *Famille et pouvoir dans le monde franc (VIIe-Xe siècle)*, op. cit., p. 258.

<sup>397</sup> La première mention d'une intervention de Gislebert dans la politique franque occidentale dans les *Annales* de Flodoard est placée en 930, le duc intervenant auprès d'Hugues le Grand, fils de Robert I<sup>er</sup>, contre un allié d'Herbert II de Vermandois au siège de Douai. Au même moment, le comte de Vermandois est en guerre contre Boson.

qui déchire la très haute aristocratie franque occidentale et les nombreux repositionnements de Gislebert dans le conflit, nous sommes limités dans la compréhension du conflit par les dernières bribes d'explications présentées par Flodoard. En effet, la politique franque occidentale de Gislebert a été trop peu étudiée pour elle-même<sup>398</sup>. En fin d'année 932, Gislebert se rallie à Hugues avec qui il assiège Péronne, possédée par Herbert, puis se réconcilie avec Raoul I<sup>er</sup><sup>399</sup>. Le duc de Lotharingie disparaît ensuite du récit du chanoine de Reims avant de réapparaître au début de l'année 934, lorsqu'il se rend auprès de Raoul et Hugues qui assiègent Château-Thierry (dans l'actuel département de l'Aisne), un autre *castellum* d'Herbert. Il y est envoyé par Henri et est accompagné par le duc Evrard de Franconie<sup>400</sup> ainsi que par plusieurs évêques de Lotharingie ; cette ambassade était chargée de plaider la cause du comte de Vermandois<sup>401</sup>. Il est possible que Richaire était présent sur le siège de Château-Thierry. En effet, il apparaît auprès de Gislebert et Evrard devant le roi dans le diplôme de 930 octroyé à Aix-la-Chapelle, marquant un rapprochement entre le prélat et les deux ducs, bien que ce seul document ne soit pas suffisant pour en apprécier la proximité<sup>402</sup>.

Cette intervention d'Henri en faveur d'Herbert s'explique par le fait que le comte cherche dès la fin d'année 931 à se rapprocher de lui<sup>403</sup>. Néanmoins, le roi de Francie orientale n'intervient

---

« *Rodulfo rege in Burgundiam regresso, Lotharienses in Franciam cum Gisleberto obviam Hugoni veniunt, et oppidum quoddam nomine Duagium, quod Arnoldus tenebat, adactum obsidione capiunt. Interea homines Bosonis Victoriacum proditione recipiunt, et Mosomum fraude pervadunt. Boso, relictis quibusdam fidelibus suis ad custodiam Mosomi, proficiscitur ad obsidionem castris praememorati. At Heribertus, a quibusdam Mosomensibus evocatus, supervenit insperatus, tramissaque Mosa vadis inopinatis, et intrans oppidum, porta latenter a castellanis aperta, vassallos Bosonis, qui ibi relictis ad munimen loci fuerant, omnes capit* ». FLODOARD DE REIMS, *Annales*, PERTZ G.H. (éd.), *op. cit.*, p. 379, lignes 10-17.

<sup>398</sup> Sur cette question, nous sommes surtout tributaires des études sur la politique franque occidentale d'Henri I<sup>er</sup>. Voir surtout VON BÜTTNER H., *Heinrichs I. Südwest- und Westpolitik*, *op. cit.*, p. 57-82 ; GIESE W., *Heinrich I. Begründer der ottonischen Herrschaft*, Darmstadt, Wissenschaftliche Buchgesellschaft, 2008, p. 157-163.

<sup>399</sup> « *Gislebertus cum Lothariensibus, invitante se Hugone, Perronam obsidet ; ubi congressione frequenti plures occiduntur Lotharienses ; reliqui munitionem capere non valentes recedunt, locuto prius Gisleberto duce cum Rodulfo rege, mediante Hugone* ». FLODOARD DE REIMS, *Annales*, PERTZ G.H. (éd.), *op. cit.*, p. 381, lignes 5-8.

<sup>400</sup> Frère du roi Conrad I<sup>er</sup> dont il récupère le duché de Franconie, c'est lui qui s'assure de l'accession à la royauté d'Henri dès 919. Sa fidélité envers le roi ottonien ne se reflète pas auprès de fils de celui-ci. En effet, il s'allie à Thankmar, demi-frère aîné d'Otton I<sup>er</sup>, dans une révolte qui vise à destituer le roi. Après le décès de son premier associé, c'est au petit-frère du roi, Henri, que le duc s'associe. Il meurt finalement le 2 octobre 939 avec son allié Gislebert à la bataille d'Andernach. KARP E., « Eberhard, Hzg. v. Franken », in *Lexikon des Mittelalters*, Munich, Artemis Verlag, 1986, vol.III, col. 1512-1513.

<sup>401</sup> « *Rex iterum cum Hugone, neglectis ab Heriberto quos sui dederant obsidibus, omissam repetit obsidionem. Henricus Gislebertum et Eberardum cum episopis regni Lothariensis ad Rodulfum regem pro Heriberto dirigit* ». FLODOARD DE REIMS, *Annales*, PERTZ G.H. (éd.), *op. cit.*, p. 382, lignes 14-16.

<sup>402</sup> « *Noverit omnium fidelium nostrorum presentium scilicet et futurorum industria qualiter quidam fideles nostri, Hacharius videlicet venerandus episcopus nec non Ebehardus et Gisalbertus egregii comites, nostre serenitatis celsitudinem accedentes nostram petierunt clementiam [...]* ». VON SICKEL Th. (éd.), *MGH DD. H.I.*, *op. cit.*, n°23, p. 58, ligne 42, p. 59, lignes 1-3.

<sup>403</sup> VON BÜTTNER H., *Heinrichs I. Südwest- und Westpolitik*, *op. cit.*, p. 79 ; GIESE W., *Heinrich I. Begründer der ottonischen Herrschaft*, *op. cit.*, p. 160-161. Herbert rend même hommage à Henri en 931. « *Heribertus comes ad Henricum proficiscitur, eique sese committit* ». FLODOARD DE REIMS, *Annales*, PERTZ G.H. (éd.), *op. cit.*, p. 380,

jamais militairement<sup>404</sup>. De son côté, Gislebert participe au conflit en suivant ses propres intérêts mais se rattache définitivement aux directives de son roi au moment où celui-ci décide de soutenir diplomatiquement le comte de Vermandois au siège de Château-Thierry en 934<sup>405</sup>.

On peut imaginer que c'est dans le contexte de ces affrontements que le propre cousin d'Herbert, Bernard de Senlis, cherche à fortifier Arches, propriété de l'Église de Tongres-Liège. À la fin de l'année 932, Gislebert, soutenu par une partie importante de l'aristocratie lotharingienne, se rallie à Hugues contre le comte de Vermandois et donc contre le comte Bernard. Peut-être celui-ci cherche-t-il alors à sécuriser la frontière entre la Lotharingie et la Francie occidentale, à l'un des passages sur la Meuse, pour protéger le sud des positions de sa famille<sup>406</sup>.

Un autre conflit, peut-être en lien avec ce premier, fait rage au même moment en plein dans les frontières de la Lotharingie. À la fin de l'année 932, après la rencontre entre Raoul et les représentants d'Henri au siège de Château-Thierry, des déprédations mutuelles et des incendies ravagent les terres du comte Boson, frère du roi de Francie occidentale largement possessionné en Lotharingie, et de Bernoin, évêque de Verdun, neveu de Richaire et allié du pouvoir royal ottonien<sup>407</sup>. C'est déjà pour contrer l'influence du comte bosonide que Gislebert rejoint le conflit en Francie occidentale, se plaçant dans un premier temps aux côtés d'Herbert II, déjà engagé dans les hostilités depuis plusieurs années<sup>408</sup>. Justement, entre 931 et 936, Gislebert parvient à récupérer le contrôle de l'abbaye de Remiremont, dans le sud-est du royaume, que Boson détenait jusque-là en tant qu'*auctor*, c'est-à-dire en tant qu'avoué<sup>409</sup>. Le cousin de l'évêque de Verdun, le comte palatin Godefroid, est mentionné avec d'autres grands

---

ligne 10. Sans doute faut-il voir dans ce rattachement du comte de Vermandois à la mouvance germanique jamais concrétisé un simple moyen de renverser le rapport de force entre Raoul, Hugues et Herbert. En faisant de la sorte, Henri s'affirme également comme une figure incontournable, même en dehors des frontières de son royaume. S'opposer à l'influence de Raoul peut aussi être un moyen d'affaiblir le comte Boson, son frère, étant largement possessionné dans le *regnum Lotharii*, qui entre régulièrement en conflit avec le roi ottonien et avec le reste de la haute aristocratie lotharingienne.

<sup>404</sup> GIESE W., *Heinrich I. Begründer der ottonischen Herrschaft*, *op. cit.*, p. 159.

<sup>405</sup> VON BÜTTNER H., *Heinrichs I. Südwest- und Westpolitik*, *op. cit.*, p. 84.

<sup>406</sup> Herbert II de Vermandois possède de nombreuses forteresses parmi lesquelles Saint-Quentin, Château-Thierry, Roye, Péronne et Denain, mais également l'archevêché de Reims dont il détient les possessions, parmi lesquelles les châteaux de Hautmont, Coucy, Épernay, Chausot ou Châtillon-sur-Marne. Tous ces biens sont situés dans le nord-est de la France actuelle, entre la frontière franque avec la Lotharingie menée par Gislebert, la Neustrie d'Hugues le Grand et la Normandie du duc Rollon (et de son fils Guillaume Longue-Épée après sa mort). LE JAN R., *Famille et pouvoir dans le monde franc (VII<sup>e</sup>-X<sup>e</sup> siècle)*, *op. cit.*, p. 115.

<sup>407</sup> « *Boso, frater regis, et Bernuinus episcopus Verdunensis, incendiis inter se deprædationibusque bachantur* ». FLODOARD DE REIMS, *Annales*, PERTZ G.H. (éd.), *op. cit.*, p. 381, lignes 11-12.

<sup>408</sup> GIESE W., *Heinrich I. Begründer der ottonischen Herrschaft*, *op. cit.*, p. 159.

<sup>409</sup> DIERKENS A. et MARGUE M., « *Memoria ou damnatio memoriae ?* », *op. cit.*, p. 876-878 ; GAILLARD M., *D'une réforme à l'autre (816-934)*, *op. cit.*, p. 263.

lotharingiens proches de Gislebert dans l'inscription commémorant la donation effectuée par le duc à l'occasion de sa prise de fonction à Remiremont dans le *Liber memorialis* de la communauté<sup>410</sup>. Dès lors, nous pensons que Bernoin se retrouve en conflit avec Boson dans le cadre de cette lutte de pouvoir menée, en tête, par Gislebert contre Boson<sup>411</sup>.

Pour récapituler, les tensions sont à leur comble entre plusieurs factions des aristocraties franques occidentale et lotharingienne au début des années 930. Ces conflits voient interagir quelques acteurs principaux : Raoul I<sup>er</sup>, Hugues le Grand, Herbert II de Vermandois, Boson et Gislebert. Ces différents protagonistes s'unissent et s'attaquent à plusieurs reprises de part et d'autre de la frontière entre le *regnum* de l'Est et celui de l'Ouest. Participant à ces manœuvres en tant que cousin d'Herbert, le comte Bernard de Senlis décide d'investir le fisc d'Archesau plus tard en 932. Cette année correspond à la fois à la période où Gislebert se rallie à Hugues et Raoul contre Herbert et à celle où Bernoin et Boson sont en conflit ouvert<sup>412</sup>. Arches est une possession de l'Église de Tongres-Liège située au bord d'un passage sur la Meuse, frontière entre Lotharingie et Francie occidentale, du côté de cette dernière. Bernard y établit un *castellum* ou en renforce un préexistant qui ne serait pas documenté. Si nous nous rattachons à l'hypothèse de sa construction peu avant sa destruction, la fortification est alors probablement construite en matériaux légers comme du bois et de la terre<sup>413</sup>.

Nous ne pouvons pas non plus éloigner la possibilité, peut-être plus vraisemblable encore, que cette usurpation ait été largement antérieure à sa destruction. Si Richaire a été obligé de se limiter à des positions assez consensuelles dans les premières années de son épiscopat, il est aussi possible que cette aliénation du fisc d'Arches par un membre du clan des Vermandois ait même débuté dès le rattachement d'Herbert II de Vermandois au parti de Robert I<sup>er</sup> contre Charles III en 922. Herbert, cousin du comte Bernard, se retrouve en conflit à plusieurs reprises pour des biens situés dans cette région, en particulier contre le comte Boson qu'il affronte à

---

<sup>410</sup> « *Dumnus Gislbertus dux com omnibus fidelibus suis. Dumna Girberga. Ainricus. Haduidis. Gottefridus comes cum infantibus et omnibus fidelibus suis. Ermentridis comitissa. Arnulfus comes cum omnibus suis. Rodbertus. Dumnus Adhelbero cum omnibus suis. Dumnus Gauzlinus ep. Dumnus Ruodbertus archiep.* ». *Liber Memorialis Romaricensis*, HLAWITSCHKA E., SCHMID K. et TELLENBACH G. (éd.), Hanovre, 1970, p. 9 (MGH Libri mem., 1/1).

<sup>411</sup> DIERKENS A. et MARGUE M., « Memoria ou damnatio memoriae ? », *op. cit.*, p. 877.

<sup>412</sup> VON BÜTTNER H., *Heinrichs I. Südwest- und Westpolitik*, *op. cit.*, p. 78 ; LE JAN R., « L'aristocratie lotharingienne : structure interne et conscience politique », *op. cit.*, p. 78. Avant 932, les réseaux aristocratiques en Lotharingie ne devaient pas menacer les possessions du camp d'Herbert II de Vermandois. Nous ne pensons donc pas que Bernard aurait eu intérêt à usurpé les terres d'un évêque lotharingien avant 932.

<sup>413</sup> BUR M., *Le château*, Turnhout, Brepols, 1999, p. 23-30, 43-47 ; DE WAHA M., « *Oppida quaedam ipsorum novitia* : des fortifications lotharingiennes », in *De la mer du Nord à la Méditerranée. Francia Media. Une région au coeur de l'Europe (c.840-c.1050)*, Luxembourg, Publications du CLUDEM, 2011, p. 217-224.

plusieurs reprises pour la possession de Vitry-en-Perthois ou encore de Mouzon en 929 et en 930<sup>414</sup>. L'intervention de Richaire en 933 peut, si tel est le cas, alors être vue comme la matérialisation du succès de sa politique d'apaisement avec les élites de la terre de saint Lambert, l'adhésion des vassaux de l'Église de Tongres-Liège étant nécessaire à la mise en place d'une telle opération. L'usurpation d'Arches, point stratégiquement pour l'Église de Tongres-Liège, force le prélat à réagir fermement. C'est ainsi qu'il se lance dans la délicate entreprise de la destruction du *castellum* – une première dans l'histoire liégeoise ! – dès 933<sup>415</sup>.

Au X<sup>e</sup> siècle, détruire une forteresse est tout sauf chose aisée. Les assauts, essentiels pour maintenir la pression sur les défenses, se soldent la majorité du temps par un échec. Les ouvrages défensifs surpassant souvent les ouvrages offensifs, le principal moyen de s'emparer d'une fortification est donc de l'assiéger jusqu'à obtenir la reddition des défenseurs, coupés trop longtemps de vivres<sup>416</sup>. Pour soutenir leurs assauts, les assiégeants peuvent avoir recours à d'imposantes armes de jet, mais leur coût est prohibitif et leur portée extrêmement limitée. Les engins d'attaque rapprochée, comme les tours de siège, sont quant-à-elles très mal maîtrisées par les ingénieurs en Occident. Lors de la plupart des sièges, les assaillants se contentent donc, au mieux, d'employer des armes plus simples comme des béliers, mais la reddition reste la première cause du succès d'un siège<sup>417</sup>. Si Richaire détruit la fortification d'Arches, c'est donc vraisemblablement que la garnison s'est rendue à lui.

Que Richaire puisse entreprendre à titre personnel (c'est ce que laisse entendre les *Annales* de Flodoard qui n'ont d'ordinaire pas de mal à décrire des alliances entre aristocrates dans les jeux de pouvoirs) une expédition militaire assez importante pour s'attaquer à une fortification démontre d'abord sa capacité à rassembler un nombre important de vassaux<sup>418</sup>. En effet, Arches est relativement isolée de la cité épiscopale, à quelques 115 kilomètres de celle-ci. C'est également un coup de force qui démontre que l'Église de Tongres-Liège et son prélat sont

---

<sup>414</sup> En 929 : « *At Heribertus comes Victoriacum, Bosonis castellum, cepit* ». FLODOARD DE REIMS, *Annales*, PERTZ G.H. (éd.), *op. cit.*, p. 378, lignes 34-35. En 930 : « *Rodulfus rex in Franciam veniens, pacem inter eos atque Bosonem multo labore per diversa placita componit ; et Heribertus Victoriacum Bosoni reddit. [...] Interea homines Bosonis Victoriacum proditione recipiunt, et Mosomum fraude pervadunt. Boso, relictis quibusdam fidelibus suis ad custodiam Mosomi, profiscitur ad obsidionem castris praememorati. At Heribertus, a quibusdam Mosomensibus evocatus, supervenit insperatus, transmissaque Mosa vadis inopinatis, et intrans oppidum, porta latenter a castellanis civibus aperta, vassallos Bosonis, qui ibi relictis ad munimem loci fuerant, omnes capit* ». *Ibid.*, p. 379, lignes 5-7, 12-17.

<sup>415</sup> KUPPER J.-L., *Liège et l'église impériale, XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles*, *op. cit.*, p. 436.

<sup>416</sup> GAIER C., « Les moyens d'attaque et de défense des fortifications aux environs de l'an mil », *op. cit.*, p. 68-70.

<sup>417</sup> *Ibid.*, p. 65-70.

<sup>418</sup> Nous ne pouvons entièrement éloigner la présence de renforts issus de son lignage ou d'éventuels alliés. Néanmoins, l'extrait des *Annales* laisse clairement entendre que c'est bien Richaire qui est perçu comme étant à la manœuvre de cette destruction.

capables de se défendre face à la spoliation de leurs biens, même lorsque ceux-ci sont situés dans un royaume voisin. L'évêque agit une fois de plus en réaction à un événement extérieur à sa volonté, mais il le fait avec fermeté, engageant ses propres forces dans une véritable opération militaire. La destruction du *castellum* d'Arches illustre surtout le succès de son action depuis son élévation au siège de saint Lambert en vue d'élargir sa marge de manœuvre : il s'adapte à une conjoncture peu favorable au niveau local afin de lentement consolider sa position et rassembler les moyens de l'Église de Tongres-Liège malgré plusieurs divisions politiques initiales. À l'occasion de cette destruction, il apparaît bien plus puissant qu'une dizaine d'années plus tôt. Il est maintenant capable de mobiliser une armée – dont nous serions bien incapables d'estimer l'envergure – et de la par-delà les confins de la Lotharingie pour défendre militairement les intérêts de son Église<sup>419</sup>.

---

<sup>419</sup> Il convient de souligner que cette expédition a sans doute été plus aisée à organiser, malgré la présence de différents intérêts robertiens dans le bassin de la Meuse moyenne (et en particulier dans le diocèse de Tongres-Liège) dans la mesure où elle visait directement la zone d'influence d'Herbert II de Vermandois, alors en conflit avec Hugues le Grand. Sur l'influence robertienne dans le bassin de la Meuse moyenne, voir WOLLASCH J., « Gerard von Brogne und seine Klostergründung », *op. cit.*, p. 63 ; DIERKENS A., *Abbayes et chapitres entre Sambre et Meuse (VII<sup>e</sup>-XI<sup>e</sup> siècles)*, *op. cit.*, p. 220 ; MISONNE D., « Gérard de Brogne. Moine et réformateur († 959) », *op. cit.*, p. 25-27 ; DIERKENS A., « Notger, Folcuin et Rathier. L'abbaye de Lobbes et les évêques de Liège à la fin du Xe siècle », *op. cit.*, p. 280 ; VERDOOT J., *Pour les siècles des siècles. L'abbaye Saint-Pierre de Lobbes au Moyen Âge (VII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles)*, *op. cit.*, p. 76 ; LÖSSLEIN H., *Royal power in the late carolingian age : Charles III the Simple and his predecessors*, *op. cit.*, p. 176. ; D'autre part, l'influence de Gislebert, allié traditionnel du comte de Vermandois, ne doit pas jouer en défaveur du prélat non plus étant donné que l'année 933 marque un bref désengagement des armées ducales dans la guerre en Francie occidentale. VON BÜTTNER H., *Heinrichs I. Südwest- und Westpolitik*, *op. cit.*, p. 84.

## 8. Consolider le pouvoir épiscopal : conclusions intermédiaires

Les premières années de l'épiscopat de Richaire sont marquées par un contexte politique au moins aussi troublé que celui de son ordination : l'opposition entre Carolingiens et Robertiens vire à la guerre civile tandis qu'une partie importante de l'aristocratie franque occidentale élit le marquis Robert de Neustrie comme roi, ne reconnaissant plus l'autorité de Charles. Dans ce contexte de tensions, nous avons pu souligner l'emplacement stratégique de l'évêché de Tongres-Liège, situé à la convergence des intérêts de plusieurs lignages impliqués dans le conflit dans des camps adverses. Malgré les différents affrontements – dont un siège à seulement sept kilomètres de la cité épiscopale – et l'emprisonnement de Charles en 923, Richaire réussit à se tenir en dehors du conflit, probablement car il ne profite pas encore de la marge de manœuvre nécessaire à une prise de parti claire. Le reste de son lignage semble d'ailleurs, lui aussi, adopter une posture attentiste face aux événements des années 923-925, peut-être dans l'expectative d'une éventuelle libération de Charles, de laquelle l'ensemble du lignage bénéficierait à coup sûr. L'installation de l'un des leurs, Bernoin, à Verdun semble par contre faire basculer le lignage des Matfrids dans le camp des Ottoniens en 925.

L'évêque met donc un point d'honneur à coopérer avec les élites religieuses tongro-liégeoises partout à travers le diocèse et à poursuivre l'œuvre d'Étienne, que ce soit par l'installation de chanoines dans l'église dont son prédécesseur avait ordonné la reconstruction ou par la consécration de l'autel dédié à la sainte Trinité dont il justifie la fondation par la production liturgique de son illustre prédécesseur.

Cette première phase plus discrète de son épiscopat, davantage centrée sur la seule gestion interne du diocèse, permet néanmoins à Richaire d'accroître lentement sa marge de manœuvre, allant jusqu'à s'en prendre à un *castellum* bâti illégalement par le comte de Senlis, cousin d'Herbert II de Vermandois, sur une possession de son Église, à Arches. À l'issue de la destruction du *castellum* d'Arches, Richaire fait une grande démonstration de force qui annonce déjà la suite de son épiscopat, accordant une meilleure marge de manœuvre au prélat.

## **Chapitre III : Exercer le pouvoir épiscopal (933-945)**

### **1. Le monde monastique mosan et la réforme des abbayes de Saint-Hubert (936) et de Stavelot-Malmedy (938)**

#### *a. Le monde monastique mosan et lotharingien à la veille de la réforme de Saint-Hubert*

On associe volontiers Richaire aux réformes monastiques qui traversent la Lotharingie durant le X<sup>e</sup> siècle et, plus particulièrement, aux réformes des abbayes ardennaises de Saint-Hubert et de Stavelot-Malmedy<sup>420</sup>. Ces dynamiques de réforme appliquées au monde monastique ont été définies de bien des manières, distinguant souvent les « réformes » des « restaurations » ou encore des « rénovations »<sup>421</sup>. Cependant, l'historiographie plus récente préfère simplement rassembler ces différentes typologies, référant globalement à une volonté d'un retour à un passé fantasmé, derrière la seule appellation de « réforme monastique », tout en restant critique avec cette terminologie qui sous-entend que ces réformes font suite à des périodes de déclin monastique<sup>422</sup>. Il est important de mentionner que ces différents mouvements de réformes ne sont pas homogènes mais sont caractérisés par une adaptation plus ou moins prononcée aux réalités propres aux différentes institutions réformées<sup>423</sup>.

Avant d'arriver aux cas de Saint-Hubert et de Stavelot-Malmedy, nous devons dresser un premier aperçu de la vie monastique dans le diocèse de Tongres-Liège et, plus largement, en Lotharingie.

---

<sup>420</sup> MARGUE M., « Aspects politiques de la “réforme” monastique en Lotharingie », *op. cit.*, p. 42-46 ; PARISSÉ M., « L'abbaye de Gorze dans le contexte politique et religieux lorrain à l'époque de Jean de Vandières (900-974) », *op. cit.*, p. 68 ; DIERKENS A., « L'auteur de la Vita sancti Berregisi abbatis (BHL 1180) », *op. cit.*, p. 421.

<sup>421</sup> Ces différentes définitions étant aujourd'hui dépassées pour la plupart des auteurs, nous ne souhaitons pas nous appesantir dessus. Pour un exemple de l'emploi de certains de ces termes, voir entre autres DIERKENS A., *Abbayes et chapitres entre Sambre et Meuse (VII<sup>e</sup>-XI<sup>e</sup> siècles)*, *op. cit.*, p. 247. Pour une explication plus détaillée des raisons de passer outre cet ancien vocabulaire, voir VANDERPUTTEN S., « Deconstructing/Reconstructing Monastic Reform », in VANDERPUTTEN S. (dir.), *Rethinking reform in the latin west, 10th to early 12th century*, Leyde, Brill, 2023, p. 46-49.

<sup>422</sup> GAILLARD M., *D'une réforme à l'autre (816-934)*, *op. cit.*, p. 20 ; VANDERPUTTEN S., *Monastic reform as process. Realities and representations in Medieval Flanders 900-1100*, Londres, Cornell University press, 2013, p. 3-8 ; VANDERPUTTEN S., « Deconstructing/Reconstructing Monastic Reform », *op. cit.*, p. 49.

<sup>423</sup> SCHROEDER N., *Les hommes et la terre de saint Remacle. Histoire sociale et économique de l'abbaye de Stavelot-Malmedy, VII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècle*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, 2015, p. 59-65 ; VANDERPUTTEN S., « À quoi sert la renovatio ? Réforme carolingienne et changements institutionnel dans la vie religieuse des IX<sup>e</sup> et X<sup>e</sup> siècles », in *Cahiers de civilisation médiévale*, vol. 265 (2024), p. 270-272.

Tout d'abord, en tant qu'évêque, Richaire se trouve également à la tête de l'abbaye de Lobbes. Le prestigieux monastère est en effet une possession des évêques de Tongres-Liège depuis 881 ou 882<sup>424</sup>. Le principal témoignage mobilisable pour cette période de l'histoire lobbaine sont les *Gesta abbatum Lobbiensium* de Folcuin de Lobbes. Le portrait que le collaborateur de Notger dresse de Richaire est nuancé. D'une part, il lui reproche la mise en vente annuelle des obédiences et des ministérialités, pratique qui atteindrait son paroxysme durant cet épiscopat<sup>425</sup>. Il s'étonne d'ailleurs d'une telle vénalité chez un homme qu'il présente comme étant élevé au sein du milieu monastique<sup>426</sup>. D'autre part, l'auteur n'hésite pas à présenter le prélat comme un homme généreux et assidu quant à l'ornementation et la construction de biens d'Église, si bien que son comportement éclipe les reproches qu'il lui fait plus tôt<sup>427</sup>. Malgré les dérives pointées du doigt par l'abbé de l'époque notgérienne, celui-ci n'hésite pas à dépeindre l'institution comme étant un haut lieu d'érudition par la présence de plusieurs lettrés parmi lesquels Rathier, son parrain<sup>428</sup>. Que ce soit par cette description de l'abbaye par Folcuin ou par la continuité de la fréquentation aristocratique de l'abbaye, nous devons clairement considérer Lobbes comme un haut lieu de culture à cette période<sup>429</sup>.

Nous ne savons pas quelle position prend l'abbaye dans la querelle épiscopale. Nous pouvons par contre peut-être trouver un indice dans le fait que Rathier ait suivi Hilduin dans son exil en Italie<sup>430</sup>. Néanmoins, tout comme il l'a fait ailleurs, nous pouvons supposer que Richaire ait cherché à rapidement apaiser ses relations avec ses opposants au sein de la communauté. Rathier, de son côté, réapparaît comme évêque de Vérone en 931, avant de se faire destituer et emprisonner en 934 pour avoir essayé de céder la ville à un parent, Arnoul de Bavière<sup>431</sup>. Il

<sup>424</sup> VERDOOT J., *Pour les siècles des siècles. L'abbaye Saint-Pierre de Lobbes au Moyen Âge (VII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles)*, op. cit., p. 54.

<sup>425</sup> « *Nam sub eo apud nos omnia fuere venalia. Siquidem annua, non dicam obedientiae, quod quidem regulare est, sed ministeriorum commutatio, eorundemque dura coemptio, quicquid apud nos optimum erat, exhauserat, reliquum parasitorum turba abligurierat* ». FOLCUIN DE LOBBES, *Gesta abbatum Lobbiensium*, PERTZ G.H. (éd.), op. cit., p. 63, lignes 28-31. ; VERDOOT J., *Pour les siècles des siècles. L'abbaye Saint-Pierre de Lobbes au Moyen Âge (VII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles)*, op. cit., p. 63.

<sup>426</sup> « *Solum erga monachicam vitam minus fuerat cautus, et hoc in eo mirandum, qui a puero monachico lacte nutritus, monachicis ferulis edoctus, monachicis institutionibus fuerat assuefactus* ». FOLCUIN DE LOBBES, *Gesta abbatum Lobbiensium*, PERTZ G.H. (éd.), op. cit., p. 63, lignes 25-28.

<sup>427</sup> « *De quo satis ad dicendum esset, quam amabilis omnibus, quam munificus, quam in exornandis sive construendis ecclesiae rebus fuerit assiduus. [...] Sed cetera eiusdem episcopi bene gesta et animus civilis hanc infamiam obvelaverant, eumque omnibus gentibus summum effecerant* ». Ibid., p. 63, lignes 24-25, 31-32.

<sup>428</sup> « *Floruerunt his temporibus apud nos studia litterarum, quibus ediscendis operam dantes opinatissimi fuerunt Scaminus, Theoduinus, et perspicacissimus horum Ratherius ; qui videlicet Ratherius partibus Hilduini favens* ». Ibid., p. 63, l. 35-37.

<sup>429</sup> VERDOOT J., *Une clôture hermétique ?*, op. cit., p. 37.

<sup>430</sup> DIERKENS A., *Abbayes et chapitres entre Sambre et Meuse (VII<sup>e</sup>-XI<sup>e</sup> siècles)*, op. cit., p. 115.

<sup>431</sup> VERDOOT J., *Pour les siècles des siècles. L'abbaye Saint-Pierre de Lobbes au Moyen Âge (VII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles)*, op. cit., p. 56.

n'est relâché qu'en 939, suite à quoi il décide de rester cinq ans en Provence, ce séjour s'expliquant peut-être par sa proximité avec les milieux robertiens ou encore par crainte des retombées de la révolte en Lotharingie, ayant lieu la même année<sup>432</sup>. Il revient ensuite à Lobbes en 944 avec l'approbation de Richaire, plus de vingt ans après la querelle qui a précipité son départ<sup>433</sup>. Cette réintroduction de l'influent moine à la communauté peut aussi être un moyen pour l'évêque-abbé de renforcer ses relations avec le reste de la communauté monastique lobbaine ou, *a minima*, de répondre positivement à ses sollicitations<sup>434</sup>.

Un autre pôle important du monde monastique mosan, voire même plutôt lotharingien, du temps de Richaire doit être mis en évidence : il s'agit de Gérard de Brogne. En dehors de l'*Adventus sancti Eugenii Martyris* évoqué plus haut, nous n'avons pas conservé d'autres traces d'échanges entre le fondateur de Brogne et l'évêque de Tongres-Liège. Ceci ne peut être anodin vu que Gérard, à la tête de l'un des principaux mouvements de réforme monastique du X<sup>e</sup> siècle, est précisément issu de l'évêché sur lequel Richaire exerce sa mission<sup>435</sup>. En effet, ce sont plutôt ceux de Cambrai et de Tournai qui profitent de cette action réformatrice<sup>436</sup>. Nous allons donc chercher à expliquer pour l'évêché ne bénéficie pas de l'action réformatrice de Gérard de Brogne et pourquoi, selon nous, c'est aussi en réponse à celle-ci que Richaire place des moines de Gorze à la tête des abbayes de Saint-Hubert et de Stavelot-Malmedy.

Après la consécration de 922/923, Gérard de Brogne s'est fait discret sur les scènes lotharingienne et franque occidentale. En 931, Gislebert l'approche pour l'inviter à réformer l'abbaye de Saint-Ghislain, dans l'actuel arrondissement de Mons, dans la province de Hainaut et dans l'ancien diocèse de Cambrai<sup>437</sup>. Albert d'Haenens, remarquant l'énergie déployée par l'évêque Étienne de Cambrai pour développer le culte des reliques de saint Ghislain, a suggéré que l'appel lancé à l'abbé de Brogne par le duc de Lotharingie a été lancé avec le concours du prélat cambrésien<sup>438</sup>. De son côté, Alain Dierkens a souligné l'influence des Robertiens, dont Gérard est proche tant par son père que son éducation, dans le choix de Gislebert en faveur de

---

<sup>432</sup> DIERKENS A., « Notger, Folcuin et Rathier. L'abbaye de Lobbes et les évêques de Liège à la fin du X<sup>e</sup> siècle », *op. cit.*, p. 280.

<sup>433</sup> VERDOOT J., *Pour les siècles des siècles. L'abbaye Saint-Pierre de Lobbes au Moyen Âge (VII<sup>e</sup>-XI<sup>e</sup> siècles)*, *op. cit.*, p. 56.

<sup>434</sup> DIERKENS A., « Notger, Folcuin et Rathier. L'abbaye de Lobbes et les évêques de Liège à la fin du X<sup>e</sup> siècle », *op. cit.*, p. 280-281.

<sup>435</sup> ID., *Abbayes et chapitres entre Sambre et Meuse (VII<sup>e</sup>-XI<sup>e</sup> siècles)*, *op. cit.*, p. 246-247.

<sup>436</sup> MISONNE D., « Gérard de Brogne. Moine et réformateur († 959) », *op. cit.*, p. 38-44.

<sup>437</sup> D'HAENENS A., « Gérard de Brogne à l'abbaye de Saint-Ghislain », in *Revue bénédictine*, vol. 70 (1960), p. 113 ; DIERKENS A., *Abbayes et chapitres entre Sambre et Meuse (VII<sup>e</sup>-XI<sup>e</sup> siècles)*, *op. cit.*, p. 230.

<sup>438</sup> D'HAENENS A., « Gérard de Brogne à l'abbaye de Saint-Ghislain », *op. cit.*, p. 108-109.

l'abbé. En effet, le duc se rapproche d'Hugues le Grand en 931, se retrouvant avec lui et Raoul I<sup>er</sup> au siège de Péronne en 932, et peut-être même au siège de Reims en 931<sup>439</sup>.

La première communauté à s'établir à Saint-Ghislain a abandonné les lieux suite aux raids normands, n'y laissant plus qu'une église isolée<sup>440</sup>. Cette dernière est passée sous le contrôle de Régnier I<sup>er</sup> puis de son fils, Gislebert, distribuant tous deux les biens de l'institution entre leurs fidèles<sup>441</sup>. En 930, les reliques de Ghislain, saint fondateur du monastère, ont été redécouvertes, encourageant le duc de Lotharingie à réintroduire des chanoines dans l'institution alors désertée<sup>442</sup>. Gérard de Brogne arrive dans le monastère en 931 et y est attesté comme abbé en 936/938<sup>443</sup>. Il introduit la Règle bénédictine dans le monastère et en rétablit le temporel avec l'aide du duc, potentiellement sollicitée par Étienne de Cambrai<sup>444</sup>. Albert d'Haenens propose d'expliquer l'action de Gislebert en faveur du monastère comme un levier pour récupérer de l'influence dans le comté de Hainaut dont a hérité son frère, Régnier II, en se plaçant comme abbé laïc de Saint-Ghislain<sup>445</sup>. En connaissant les aspects politiques et stratégiques de la réforme monastique, entre autres aux yeux de Gislebert, cette hypothèse paraît crédible et même séduisante<sup>446</sup>.

L'influence de Gérard de Brogne dépasse d'ailleurs les seules frontières du duché de Lotharingie. Entre 930 et 945, plus vraisemblablement en 930-931, Raoul I<sup>er</sup> et Hugues le Grand appellent l'abbé à intervenir à Saint-Rémi de Reims<sup>447</sup>. De cette action rémoise, nous ne connaissons que le rattachement de la petite abbaye de Thin-le-Moutier, dans l'actuel arrondissement de Charleville-Mézières, sis dans l'ancien diocèse de Reims, au domaine de l'abbaye qu'il réforme<sup>448</sup>.

En dehors de ces deux interventions, Gérard reste fort discret jusqu'en 941 où il réapparaît aux côtés du comte Arnoul I<sup>er</sup> de Flandre<sup>449</sup>. La rencontre des deux hommes est souvent expliquées

---

<sup>439</sup> DIERKENS A., *Abbayes et chapitres entre Sambre et Meuse (VII<sup>e</sup>-XI<sup>e</sup> siècles)*, *op. cit.*, p. 231-232.

<sup>440</sup> D'HAENENS A., « Gérard de Brogne à l'abbaye de Saint-Ghislain », *op. cit.*, p. 108-109.

<sup>441</sup> *Ibid.*, p. 112-113.

<sup>442</sup> *Ibid.*, p. 107-110 ; DIERKENS A., *Abbayes et chapitres entre Sambre et Meuse (VII<sup>e</sup>-XI<sup>e</sup> siècles)*, *op. cit.*, p. 232.

<sup>443</sup> DIERKENS A., *Abbayes et chapitres entre Sambre et Meuse (VII<sup>e</sup>-XI<sup>e</sup> siècles)*, *op. cit.*, p. 230.

<sup>444</sup> D'HAENENS A., « Gérard de Brogne à l'abbaye de Saint-Ghislain », *op. cit.*, p. 113-114.

<sup>445</sup> *Ibid.*, p. 117-118.

<sup>446</sup> MARGUE M., « Aspects politiques de la "réforme" monastique en Lotharingie », *op. cit.*, p. 34-42 ; PARISSE M., « Noblesse et monastère en Lotharingie du IX<sup>e</sup> au XI<sup>e</sup> siècle », *op. cit.*, p. 174-182.

<sup>447</sup> DIERKENS A., *Abbayes et chapitres entre Sambre et Meuse (VII<sup>e</sup>-XI<sup>e</sup> siècles)*, *op. cit.*, p. 241 ; MISONNE D., « La restauration monastique de Gérard de Brogne », in *Revue bénédictine*, vol. 111 (2001), p. 65.

<sup>448</sup> DIERKENS A., *Abbayes et chapitres entre Sambre et Meuse (VII<sup>e</sup>-XI<sup>e</sup> siècles)*, *op. cit.*, p. 241.

<sup>449</sup> Troisième comte de Flandre, il hérite de cette mission par son père Baudouin II après sa mort, en 918, et le conserve jusqu'à son propre décès, le 27 mars 964. Il entreprend d'importantes conquêtes, comme Boulogne ou

par la guérison d'une maladie du comte par l'abbé, entre 928 et 938<sup>450</sup>. Une autre hypothèse serait une rencontre lors de la translation des reliques de saint Gêrulphe à Tronchiennes en 925<sup>451</sup>. Bien qu'il ne soit pas possible de trancher la question, il paraît évident que cette rencontre a pris place dans l'entourage d'Hugues le Grand et, plus largement, à la cour des rois de Francie occidentale<sup>452</sup>. Du vivant de Richaire, il réforme avec Arnoul les abbayes de Saint-Pierre-du-Mont-Blandin en 941 et Saint-Bavon en 942, toutes deux à Gand, dans l'ancien diocèse de Tournai (pour Saint-Bavon, il ne s'agit que de préparatifs, la véritable réforme ne débutant qu'en 946), puis Saint-Bertin en 944, dans l'ancien diocèse de Théroouanne, actuellement dans l'arrondissement de Saint-Omer dans le Pas-de-Calais<sup>453</sup>.

Le réseau robertien semble bel et bien jouer un rôle déterminant dans l'action de Gérard de Brogne, depuis l'établissement de sa première communauté jusqu'à ses réformes auprès d'Arnoul I<sup>er</sup> de Flandre. C'est très probablement cette proximité avec les Robertiens, adversaires des Matfrids, qui explique pourquoi l'abbé de Brogne s'éloigne naturellement de Richaire, privilégiant le réseau d'Hugues, le reliant à Gislebert ou encore à Arnoul<sup>454</sup>. En Lotharingie, les seuls évêques à collaborer avec lui sont ceux de Cambrai : Étienne a vraisemblablement poussé Gislebert à agir à Saint-Ghislain, puis son successeur Fulbert, placé par Gislebert, a fréquenté Arnoul au même moment que Gérard<sup>455</sup>. Avec le rattachement de la Lotharingie à la Francie orientale en 925, l'abbé de Brogne semble donc préférer préserver son réseau ancré en Francie occidentale plutôt que de l'adapter davantage à la nouvelle configuration politique lotharingienne.

Si l'action de Gérard est remarquée par une partie importante de l'aristocratie qui fait appel à lui, il semble évident que Richaire, lui aussi, doit regarder d'un œil attentif les réformes du fondateur de Brogne. C'est ainsi que, dès 936, l'évêque de Tongres-Liège fait lui aussi appel à

---

l'Artois, et réussit à se placer à la tête des principales abbayes de Flandre. NELIS H., « Arnoul Ier », in *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastique*, Paris, Letouzey & Ané, 1930, vol.IV, col. 597-598.

<sup>450</sup> KOCH A.C.F., « Gérard de Brogne et la maladie du comte Arnoul I<sup>er</sup> de Flandre », in *Revue bénédictine*, vol. 70 (1960), p. 124-125.

<sup>451</sup> DIERKENS A., *Abbayes et chapitres entre Sambre et Meuse (VII<sup>e</sup>-XI<sup>e</sup> siècles)*, *op. cit.*, p. 234 ; VANDERPUTTEN S. et MEIJNS B., « Gérard de Brogne en Flandre. État de la question sur les réformes monastiques du X<sup>e</sup> siècle », in *Revue du Nord*, vol. 92 (2010), n° 385, p. 279.

<sup>452</sup> MISONNE D., « La restauration monastique de Gérard de Brogne », *op. cit.*, p. 64 ; DIERKENS A., *Abbayes et chapitres entre Sambre et Meuse (VII<sup>e</sup>-XI<sup>e</sup> siècles)*, *op. cit.*, p. 234.

<sup>453</sup> VANDERPUTTEN S. et MEIJNS B., « Gérard de Brogne en Flandre. État de la question sur les réformes monastiques du X<sup>e</sup> siècle », *op. cit.*, p. 280-281.

<sup>454</sup> Sur les relations entre les Matfrids et les Robertiens, voir **REVOIE INTERNE**

<sup>455</sup> VANDERPUTTEN S. et MEIJNS B., « Gérard de Brogne en Flandre. État de la question sur les réformes monastiques du X<sup>e</sup> siècle », *op. cit.*, p. 291 ; MÉRIAUX C., « Dans l'ombre de Notger : les évêques de Cambrai à la fin du X<sup>e</sup> siècle », in *Évêque et prince. Notger et la Basse-Lotharingie aux alentours de l'an mil*, Liège, Presses universitaires de Liège, 2013, p. 184-185.

un moine pour réformer une institution de son diocèse. C'est Frédéric, prévôt de l'abbaye de Gorze, un autre foyer de réforme dans le sud du duché, et ancien moine de Saint-Hubert, qui est envoyé dans cette même abbaye pour la réformer et en devenir l'abbé régulier<sup>456</sup>.

Mais comment l'abbaye de Gorze, aux abords de la cité épiscopale de Metz, est-elle devenue un foyer de réforme ? En 934, le comte de Metz Adalbert, fils de Matfrid et neveu de Richaire, accepte de renoncer à son abbatiat laïc sur l'abbaye messine que lui avait confié l'évêque de Metz Wigéric<sup>457</sup>. Récupérant ainsi l'abbaye, Adalbéron I<sup>er</sup> de Metz, successeur et probablement parent de Wigéric, y place comme abbé régulier Einold, archidiacre de l'Église de Toul<sup>458</sup>. Forte du soutien épiscopal, l'abbaye se voit restituer des biens jusque-là détenus par le comte Boson mais aussi, en 936 et en 937, d'Adalbéron lui-même, le patrimoine de l'institution ayant été dispersé pour s'attacher des fidèles par son prédécesseur Wigéric<sup>459</sup>. De telles logiques de réforme sont également initiées en 934 à Saint-Evre de Toul et à Saint-Maximin de Trèves<sup>460</sup>.

Au moment où Richaire fait appel à la communauté de Gorze pour réformer Saint-Hubert et Stavelot-Malmedy, cette dynamique n'est encore qu'embryonnaire dans le foyer réformateur messin. Tout comme pour Saint-Evre, la réforme de Gorze va s'appuyer sur le pouvoir royal, mais ce n'est pas encore le cas au moment où Richaire fait appel aux moines du diocèse de Metz<sup>461</sup>. En effet, outre ces deux cas isolés, il faut attendre la décennie suivante pour que la réforme de Gorze ne s'exporte réellement dans d'autres institutions, cette fois-ci avec le soutien du pouvoir royal ottonien<sup>462</sup>.

---

<sup>456</sup> DIERKENS A., « L'auteur de la Vita sancti Beregisi abbatis (BHL 1180) », *op. cit.*, p. 421.

<sup>457</sup> PARISSÉ M., « L'abbaye de Gorze dans le contexte politique et religieux lorrain à l'époque de Jean de Vandières (900-974) », *op. cit.*, p. 52 ; GAILLARD M., *D'une réforme à l'autre (816-934)*, *op. cit.*, p. 256.

<sup>458</sup> PARISSÉ M., « L'abbaye de Gorze dans le contexte politique et religieux lorrain à l'époque de Jean de Vandières (900-974) », *op. cit.*, p. 64-65.

<sup>459</sup> *Ibid.*, p. 62, 65.

<sup>460</sup> *Ibid.*, p. 66.

<sup>461</sup> GAILLARD M., « Entre contrôle des monastères et activité réformatrice. Étude comparée de l'action des évêques de Metz, Toul, Verdun et Reims (du début du IX<sup>e</sup> siècle au milieu du X<sup>e</sup> siècle) », in *Évêques et communautés religieuses dans la France médiévale*, Paris, Éditions de la Sorbonne, 2022, p. 292-293.

<sup>462</sup> PARISSÉ M., « L'abbaye de Gorze dans le contexte politique et religieux lorrain à l'époque de Jean de Vandières (900-974) », *op. cit.*, p. 73 ; GAILLARD M., « Entre contrôle des monastères et activité réformatrice », *op. cit.*, p. 293.

## b. La réforme de Saint-Hubert (936)

Selon la *Vita Iohannis abbatis Gorziensis*, Richaire fait appel au prévôt de Gorze, Frédéric, pour importer le jeune élan réformateur gorzien à Saint-Hubert<sup>463</sup>. Alain Dierkens a démontré que son avènement abbatial doit être placé dans la seconde moitié de l'année 936, entre le 2 juillet et le 16 décembre<sup>464</sup>. Son parcours avant cette ordination abbatiale nous est bien connu. Frère du comte palatin Wigéric et donc oncle d'Adalbéron I<sup>er</sup> de Metz, il est apparenté au puissant lignage des Wigérics. Encore jeune, il a été confié, à l'abbaye de Saint-Hubert par son père, probablement le comte Odacre, allié des comtes Gérard, Matfrid et Étienne contre Zwentibold en 900<sup>465</sup>. Plus intéressé par les questions séculières que régulières, il est ensuite devenu diacre de Metz, où il a pu conseiller l'évêque. Il a été finalement touché par l'installation d'un nouveau groupe monastique à Gorze et a décidé de rejoindre la communauté, en devenant le prévôt en 934. Ce n'est que deux années plus tard que Richaire le contacte pour prendre la tête de Saint-Hubert, ce qu'il fait jusqu'à son décès à Saint-Maximin de Trèves, le 22 octobre 942<sup>466</sup>.

Pour ce qui est de la situation de Saint-Hubert avant l'arrivée de Frédéric, nous devons constater la pauvreté des sources qui nous sont parvenues. La liste des abbés a été mêlée à celle de ceux de Prüm. En effet, cette liste se base sur un exemplaire des *Annales Prumienses* offert à l'abbaye par Richaire, ne prenant pas compte le fait que ledit volume a d'abord été complété à Prüm et non à Saint-Hubert<sup>467</sup>. La fréquentation du monastère par la très haute aristocratie lotharingienne nous laisse supposer que c'est encore une abbaye importante à la fin du IX<sup>e</sup> et au début du X<sup>e</sup> siècle<sup>468</sup>. Cette impression est renforcée par la richesse de la bibliothèque abbatiale, entretenue tout au long de l'époque carolingienne<sup>469</sup>. Nous connaissons le nom du

---

<sup>463</sup> « *Postea autem rogatu episcopi Leodicensis Richarii monasterio proprio sancti Humberti restitutus et regulari ordine abbas praefectus, usque in finem laudabili conversationis rigore rem divinam optime monastico tenore continuit* ». JEAN DE SAINT-ARNOUL DE METZ, *Vita Iohannis abbatis Gorziensis*, PERTZ G.H. (éd.), Hanovre, 1841, p. 352, lignes 43-46 (MGH SS, 4).

<sup>464</sup> DIERKENS A., « L'auteur de la *Vita sancti Beregisi abbatis* (BHL 1180) », *op. cit.*, p. 425.

<sup>465</sup> NONN U., *Pagus und Comitatus in Niederlothringen.*, *op. cit.*, p. 160-163 ; NIGHTINGALE J., *Monasteries and Patrons un the Gorze reform. Lotharingia c.850-1000*, Oxford, Clarendon press, 2001, p. 72 ; DIERKENS A., « L'auteur de la *Vita sancti Beregisi abbatis* (BHL 1180) », *op. cit.*, p. 438-439. Pour la suite de ce travail, nous considérons les indices de cette identification de parenté comme convaincants, raison pour laquelle nous la considérerons comme établie.

<sup>466</sup> DIERKENS A., « L'auteur de la *Vita sancti Beregisi abbatis* (BHL 1180) », *op. cit.*, p. 420-426.

<sup>467</sup> KURTH G., *Les premiers siècles de l'abbaye de Saint-Hubert*, Bruxelles, Hayez, 1898, p. 61-62, 65-66.

<sup>468</sup> C'est également par l'observation de cette continuité de la fréquentation aristocratique que Michel Margue démontre l'importance de l'abbaye de Gorze dans la jeunesse d'Adalbéron I<sup>er</sup> de Metz, membre du même lignage des Wigérics, qui y est instruit par son parent l'évêque Wigéric. MARGUE M., « Les Adalbéron - un "lignage épiscopal" ? », *op. cit.*, p. 43-44.

<sup>469</sup> Pour un premier aperçu de la richesse de la bibliothèque de Saint-Hubert au X<sup>e</sup> siècle, voir en premier lieu COCKSHAW P., « Les manuscrits anciens de la bibliothèque de Saint-Hubert », in DIERKENS A., DUVOSQUEL J.-M. et NYST N. (dir.), *L'ancienne église abbatiale de Saint-Hubert*, Namur, Direction générale de l'aménagement

prédécesseur de Frédéric mais nous n'en savons pas plus sur lui. Il s'agirait d'un certain Warmarius<sup>470</sup>.

Bien que située dans l'évêché de Tongres-Liège, l'Ardenne répond à des équilibres politiques différents du reste du diocèse. Les Wigérics, d'ailleurs parfois qualifiés de « Maison d'Ardenne », sont solidement établis autour du massif<sup>471</sup>. Leur influence est clairement établie, entre autres par l'exercice de la fonction comtale par Odacre, probable père du comte Wigéric et de Frédéric. Dans tous les cas et quelle que soit sa réelle identité, le père de Wigéric et Frédéric a profité d'une relation privilégiée avec la communauté, comme en a personnellement témoigné Frédéric dans sa *Vita Beregisi* en 937, décrivant une discussion entre son *genitor* et plusieurs moines illustres de la communauté<sup>472</sup>. Nous savons également que Wigéric a fondé l'abbaye d'Hastièrre entre la fin du IX<sup>e</sup> et le début du X<sup>e</sup> siècle, en marge du massif ardennais, le long de la Meuse, au sud de Dinant<sup>473</sup>.

Mais les Wigérics ne sont pas le seul lignage solidement établis dans le comté d'Ardenne. Les Régniers y ont eux-aussi développé leur influence. Claire Bernard a pu démontrer que Gislebert a profité d'une grande influence sur le massif, majoritairement grâce à l'abbaye de Stavelot-Malmedy qui le place à la tête d'un imposant domaine, mais aussi via quelques alleux situés le long de l'Ourthe<sup>474</sup>.

En réformant le monastère de Saint-Hubert, Richaire s'appuie donc sur les Wigérics avec lesquels les Matfrids ont par ailleurs déjà collaboré dans le passé, vraisemblablement proches de l'abbaye ardennaise mais surtout placés dorénavant à la tête de celle-ci par l'évêque<sup>475</sup>. Il ne

---

du territoire, du logement et du patrimoine, 1999, p. 214. Alain Dierkens revient brièvement sur la question de cette bibliothèque dans DIERKENS A., « L'auteur de la *Vita sancti Beregisi abbatis* (BHL 1180) », *op. cit.*, p. 429.

<sup>470</sup> KURTH G., *Les premiers siècles de l'abbaye de Saint-Hubert*, *op. cit.*, p. 54.

<sup>471</sup> Pour un premier aperçu, aujourd'hui daté, de la Maison d'Ardenne, voir PARISSÉ M., « Généalogie de la Maison d'Ardenne », in *La Maison d'Ardenne X<sup>e</sup>-XI<sup>e</sup> siècles. Actes des Journées Lotharingiennes 24-26 octobre 1980*, Luxembourg, Imprimerie Joseph Beffort, 1981, p. 9-15.

<sup>472</sup> « *Quae autem conscribenda aggredior, a quibus didicimus, quoniam multi sunt superstites, plurimi vera iam defuncti, praesertim cum subveniat in mente, in ipsis rudimentis pueritiae quaedam eorum agnovisse, cum de iis sermocinantibus senioribus monachis Otberto, Vulberto et Beregrinno cum genitore vel sibi invicem interfuerim, nominatim exprimere non necesse videtur* ». [FRÉDÉRIC DE SAINT-HUBERT], *Vita sancti Beregisi abbatis*, DE BYE C. (éd.), *Acta Sanctorum, octobris*, vol.1, Anvers, P. J. Vander Plassche, 1765, p. 520.

<sup>473</sup> BERLIÈRE U., *Monasticon belge*, Maredsous, Centre national de recherches d'histoire religieuse, vol.1, 1, 1890, p. 53 ; DIERKENS A., « L'auteur de la *Vita sancti Beregisi abbatis* (BHL 1180) », *op. cit.*, p. 437-438.

<sup>474</sup> BERNARD C., « Étude sur le domaine ardennais de la famille des Regnier », in *Le Moyen Âge*, vol. 63 (1957), p. 1-21.

<sup>475</sup> En 916, le comte palatin Wigéric est premier parmi les témoins de la restitution du monastère de Susteren à l'abbaye de Prüm, alors présidée par Richaire. WISPLINGHOFF E., « Untersuchungen zur Geschichte des Klosters Prüm an der Wende vom 9. zum 10. Jahrhundert », in *Deutsches Archiv für Erforschung des Mittelalters*, vol. 55 (1999), p. 464 ; DIERKENS A., « L'auteur de la *Vita sancti Beregisi abbatis* (BHL 1180) », *op. cit.*, p. 438 ; MCNAIR F., « Kingship and consent in the reign of Charles the Simple : the case of Sint-Servaas », in *The medieval*

faut d'ailleurs pas oublier que c'est déjà par la collaboration d'Adalbert, comte de Metz et fils du comte Matfrid, qu'Adalbéron peut récupérer l'abbaye de Gorze et y mettre en chantier sa réforme<sup>476</sup>. Néanmoins, si l'opération profite aux Wigérics qui peuvent renforcer leur influence sur le monastère, c'est bien le prélat de Tongres-Liège, présenté comme à l'initiative de la réforme, qui semble le plus profiter de la réforme. Alain Dierkens a bien démontré en quoi, comme abbé, Frédéric envisage sa propre mission en étroite collaboration avec celle de l'évêque. Ainsi, il met implicitement la relation entre Béréglise, fondateur d'Andage (future Saint-Hubert) et l'évêque Hubert en parallèle avec celle que lui, successeur de Béréglise, entretient avec Richaire, successeur d'Hubert<sup>477</sup>. L'évêque rapproche donc l'une des principales institutions monastiques ardennaises de sa zone d'influence, mais en profite sans doute aussi pour se rapprocher personnellement du lignage des Wigérics et, plus précisément, de son pair messin Adalbéron I<sup>er</sup>. En effet, nous savons que Frédéric a été l'un des plus proches conseillers de son neveu Adalbéron avant de devenir prévôt de Gorze, abbaye soumise à ce même pouvoir épiscopal messin<sup>478</sup>. En faisant le choix du foyer de réforme de Gorze pour la réforme de Saint-Hubert, Richaire a donc fait le choix d'un réseau résolument lotharingien centré sur le lignage des Wigérics et la personnalité d'Adalbéron I<sup>er</sup>. Ainsi, il se tient loin du foyer de réforme de Brogne, géographiquement plus proche mais largement intriqué avec les milieux robertiens et, *in fine*, centré sur la Francie occidentale.

Cette proximité entre Richaire et Frédéric peut s'apercevoir dans la bibliothèque de l'abbaye. Tout d'abord, nous avons déjà pu évoquer la *Vita Berregisi* où l'abbé présente la relation qui lie Saint-Hubert à l'épiscopat mosan<sup>479</sup>. Ensuite, c'est probablement sous l'abbatit de Frédéric qu'un exemplaire des *Annales Prumienses* se retrouve à Saint-Hubert, vraisemblablement offert par l'ancien abbé de Prüm à l'institution dont il a orchestré la réforme<sup>480</sup>. Suite à l'ordination épiscopale de Richaire et à l'élection de son successeur à Prüm, l'ouvrage prend une tournure

---

*journal*, vol. 7 (2017), n° 2, p. 15. Il faut ajouter à cette collaboration l'union du comte Adalbert, fils de Matfrid, et Liutgarde, fille de Wigéric, ainsi que de Oda, fille de Gérard, avec Gozlin., fils de Wigéric. PARISSÉ M., « Généalogie de la Maison d'Ardenne », *op. cit.*, p. 21 ; LE JAN R., *Famille et pouvoir dans le monde franc (VII<sup>e</sup>-X<sup>e</sup> siècle)*, *op. cit.*, p. 444, 456. Il faut enfin ajouter que, si Odacre est bien le père de Wigéric et de Frédéric, Wigérics et Matfrids sont donc alliés contre Zwentibold en 897 et 900. LE JAN R., « L'aristocratie lotharingienne : structure interne et conscience politique », *op. cit.*, p. 79 ; DIERKENS A., « L'auteur de la *Vita sancti Berregisi abbatis* (BHL 1180) », *op. cit.*, p. 438-439 ; SCHNEIDER J., *Auf der Suche nach dem verlorenen Reich : Lotharingien im 9. und 10. Jahrhundert*, *op. cit.*, p. 169.

<sup>476</sup> PARISSÉ M., « L'abbaye de Gorze dans le contexte politique et religieux lorrain à l'époque de Jean de Vandières (900-974) », *op. cit.*, p. 62.

<sup>477</sup> DIERKENS A., « L'auteur de la *Vita sancti Berregisi abbatis* (BHL 1180) », *op. cit.*, p. 433-437.

<sup>478</sup> *Ibid.*, p. 421.

<sup>479</sup> *Ibid.*, p. 434-437.

<sup>480</sup> KURTH G., *Les premiers siècles de l'abbaye de Saint-Hubert*, *op. cit.*, p. 61-62 ; DIERKENS A., « L'auteur de la *Vita sancti Berregisi abbatis* (BHL 1180) », *op. cit.*, p. 436.

résolument liégeoise, concordant ainsi avec une arrivée de l'ouvrage dans le diocèse du vivant de Richaire. Il sert ensuite de base à la liste des abbés de Saint-Hubert, exposant côte à côte des abbés de Prüm puis de Saint-Hubert<sup>481</sup>. Une dernière donation importante par les évêques de Tongres-Liège à l'abbaye ardennaise est aussi parfois attribuée au frère de Gérard et Matfrid : celle du Psautier de Lothaire. Dom Misonne décrit ce manuscrit aujourd'hui conservé au British Museum d'« œuvre d'art et de grand prix »<sup>482</sup>. Le moine de Maredsous a prouvé que les deux dernières prières comprises dans le Psautier ont a priori été rédigées par Étienne de Liège. Il démontre ainsi que l'ouvrage est une propriété des évêques de Tongres-Liège au moins jusqu'à l'épiscopat d'Étienne de Liège, avant d'être confié à Saint-Hubert durant le X<sup>e</sup> siècle<sup>483</sup>. Dès lors et au vu de l'étroite collaboration unissant Frédéric et Richaire, il a déjà pu être avancé que ce serait l'évêque réformateur qui aurait offert le riche Psautier à l'abbaye<sup>484</sup>. Alain Dierkens est même allé plus loin, envisageant la rédaction d'une prière à l'occasion d'une vacance abbatiale, non pas par Étienne tel que cela était établi auparavant, mais par Richaire, précédant ainsi son appel adressé à Frédéric suite au décès de l'abbé *Warmarius*<sup>485</sup>. Cette hypothèse, bien que très séduisante, ne peut réellement être prouvée faute de sources la corroborant.

Nous n'avons pas gardé plus de traces du passage de Frédéric à Saint-Hubert. L'absence de copies de la *Vita Bregisi* nous permet de supposer que la promotion du culte de Béréglise par

---

<sup>481</sup> « 922. Richarius Rome in sede Tungrensi episcopus ordinatur 2. Non. Novemb., et Hildradus eodem anno in Prumia abba efficitur 3. Non. Marc. ». *Annales Prumienses*, HOLDER-EGGER O. (éd.), *op. cit.*, p. 1292, lignes 10-11 (MGH SS, 15/2). Deux points sont particulièrement dignes d'intérêt dans cet extrait pour envisager les déplacements du volume. Tout d'abord, l'abbé de Prüm y est qualifié d'abbé *in Prumia* là où, dans le reste des *Annales*, il n'est qualifié que d'*abba*. Par exemple : « 892. Regino abba constituitur ». *Ibid.*, p. 1291, ligne 46. Ensuite, si Richaire est ici qualifié de *Tungrensis episcopus*, il faut remarquer que, à sa mort, il n'est plus qualifié que d'*episcopus*, sans indication géographique. « 945. Richarius episcopus obiit ». *Ibid.*, p. 1292, ligne 20. Jusque-là, l'autre évêque mentionné uniquement comme *episcopus* est Thietgaud, archevêque de Trèves (847-863), dont Prüm dépend au spirituel. « 847. Tietgaudus episcopus constituitur ». *Ibid.*, p. 1291, ligne 22. Sur Thietgaud, voir HERBERS K., « Thietgaud, Ebf. v. Trier », in *Lexikon des Mittelalters*, Munich, Artemis Verlag, 1996, vol. VIII, col. 694. Il paraît donc clair que les *Annales Prumienses* se retrouvent dans l'évêché de Liège au lendemain de la querelle épiscopale. Depuis la cité mosane, l'ouvrage est mobilisé par les lettrés liégeois pour la rédaction de plusieurs annales comme les *Annales Leodienses* ou encore les *Annales Stabulenses*. BOSCHEN L., *Die Annales Prumienses*, *op. cit.*, p. 227-235. Pour ce qui est de l'arrivée d'une copie des *Annales Prumienses* à Saint-Hubert, nous devons, depuis plus d'un siècle avec le travail de Godefroid Kurth, la considérer comme acquise. La présence de Frédéric dans les listes d'abbés rédigées à partir des *Annales* nous laisse penser que l'exemplaire est déjà dans l'abbaye au moment de son décès, en 942, ou peu de temps après. Il est donc très probable que ce soit l'évêque de Tongres-Liège et ancien abbé de Prüm qui ait offert l'exemplaire à l'abbaye ardennaise. KURTH G., *Les premiers siècles de l'abbaye de Saint-Hubert*, *op. cit.*, p. 53-58.

<sup>482</sup> MISONNE D., « Étienne de Liège, le Psautier de Lothaire et le Légendier de Saint-Lambert », in *Revue bénédictine*, vol. 111 (2001), p. 206.

<sup>483</sup> Cette attribution des deux dernières prières du Psautier de Lothaire à Étienne, précédant son don à l'abbaye de Saint-Hubert, est précisément l'objet du travail de Dom Misonne. *Ibid.*

<sup>484</sup> MISONNE D., « Le psautier de Lothaire », in DIERKENS A., DUVOSQUEL J.-M. et NYST N. (dir.), *L'ancienne église abbatiale de Saint-Hubert*, Namur, Direction générale de l'aménagement du territoire, du logement et du patrimoine, 1999, p. 216-217 ; DIERKENS A., « L'auteur de la Vita sancti Bregisi abbas (BHL 1180) », *op. cit.*, p. 436.

<sup>485</sup> *Ibid.*, p. 436-437.

l'abbé n'a trouvé qu'un écho réduit après sa mort<sup>486</sup>. La *Vita Iohannis abbatis Gorziensis* se contente, de son côté, de souligner la conformité de la vie monastique à Saint-Hubert sous son abbatiat<sup>487</sup>. Dans les Temps modernes, Frédéric a également été associé à la restauration des bâtiments claustraux ainsi qu'à l'édification d'une première enceinte autour du monastère<sup>488</sup>. Aucun découverte archéologique ne nous permet cependant de le confirmer.

En bref, la réforme de Saint-Hubert est initiée personnellement par Richaire qui s'en sert pour consolider l'influence épiscopale sur le massif ardennais. Il est soutenu dans son initiative par Adalbéron I<sup>er</sup> de Metz et par Frédéric, tous deux issus du lignage des Wigérics. En décidant d'ancrer la réforme de Saint-Hubert dans la mouvance de celle de Gorze, il privilégie donc un réseau lotharingien, contrairement à la réforme de Gérard de Brogne qui s'ancre plutôt dans les milieux robertiens. N'ayant pas accès à plus de sources de cette réforme, nous ne pouvons lui prêter davantage de mérites que la revendication d'une observance plus fine de la Règle bénédictine, selon la *Vita* de Jean de Vandières. Le lien entre l'abbé réformateur et son évêque semble fort et transparait à la fois dans le projet réformateur de Frédéric tel que décrit métaphoriquement dans la *Vita Berregisi* et dans les donations de livre (un exemplaire des *Annales Prumienses* et peut-être le Psautier de Lothaire) dont Richaire fait bénéficier Saint-Hubert.

### c. La réforme de Stavelot-Malmedy (938)

Si l'on en revient à la *Vita Iohannis abbatis Gorziensis*, on apprend qu'Odilon a été l'ancien conseiller le plus proche de l'évêque de Verdun avant de se convertir au monachisme et de rejoindre la communauté de Gorze. Il a ensuite été appelé à prendre la tête de l'abbaye de Stavelot pour la réformer, sans qu'il ne soit pourtant précisé de qui cet appel a émané<sup>489</sup>. Cette mission de *Viridunensis aeccliesiae primus ab episcopo curam* fait certainement référence à la mission d'archidiacre, alors au service de l'évêque et neveu de Richaire, Bernoin<sup>490</sup>. Si l'on

---

<sup>486</sup> *Ibid.*, p. 440.

<sup>487</sup> « [...] usque in finem laudabili conversationis rigore rem divinam optime monastico tenore continuit ». JEAN DE SAINT-ARNOUL DE METZ, *Vita Iohannis abbatis Gorziensis*, PERTZ G.H. (éd.), *op. cit.*, p. 352, lignes 45-46.

<sup>488</sup> BODARD P., DESPY-MEYER A. et DUPONT P.-P., *Monasticon belge*, Liège, Centre national de recherches d'histoire religieuse, vol.V, 1975, p. 29.

<sup>489</sup> « Simili modo Viridunensis aeccliesiae primus ab episcopo curam gerens Odilo, [...] cunctis illis mardacibus curis reiectis, huic sancte paupertati pauper spiritu factus se contulit, exiguumque ac vile stipendium cunctis seculi opibus gloriosius et sufficientius estimavit. Is quoque post bene adultum sanctae conversationis robur, petitus reformationi monasterii, quod dicitur Stabulacum, ibidemque promotus, ad rectitudinis lineas, quae prava forte invenerat, Christo auxiliante correxuit ; ubi etiam cursum naturae persolvit ». JEAN DE SAINT-ARNOUL DE METZ, *Vita Iohannis abbatis Gorziensis*, PERTZ G.H. (éd.), *op. cit.*, p. 352, ligne 50, p. 353, lignes 2-7.

<sup>490</sup> MARGUE M., « Aspects politiques de la "réforme" monastique en Lotharingie », *op. cit.*, p. 42.

prend en plus en compte la proximité de cette réforme stavelotaine avec celle de Saint-Hubert, deux ans plus tôt, l'ombre de l'évêque de Tongres-Liège semble clairement perceptible derrière ce choix de placer Odilon à Stavelot<sup>491</sup>. Cette impression est encore renforcée par la présence de Richaire dans les *Series abbatum Stabulensium*, deux listes d'abbés de Stavelot-Malmedy rédigées autour de l'an 1250<sup>492</sup>.

La séquence qui permet à Odilon de prendre la tête de l'abbaye reste néanmoins fort obscure. L'étude qui fait toujours référence aujourd'hui est celle de Michel Margue<sup>493</sup>. Il a isolé trois principaux acteurs à cette réforme : l'évêque Richaire, le duc Gislebert (jusqu'à là abbé-laïc de Stavelot) et le roi Otton I<sup>er</sup><sup>494</sup>. Le chercheur luxembourgeois a ensuite proposé un récit aboutissant en deux hypothèses concurrentes. Profitant du déclin de l'influence du duc de Lotharingie auprès du roi de Francie orientale, Richaire aurait essayé de récupérer l'abbaye de Stavelot, soit en la greffant simplement à sa sphère d'influence, soit en tentant d'y prendre directement le pouvoir en tant qu'abbé<sup>495</sup>. C'est alors que le roi de Francie orientale entre en jeu. Souhaitant se placer comme défenseur de l'abbaye royale, il lui a octroyé la libre élection de l'abbé, conformément à la Règle bénédictine<sup>496</sup>. Si Richaire a essayé de récupérer pour lui le siège abbatial, le roi, alors de passage en Lotharingie, serait intervenu pour contrer son projet et rétablir un abbatat régulier à Stavelot. Dans la seconde hypothèse, au contraire, Richaire est alors convaincu de la nécessité d'ôter l'abbaye des enjeux de contrôles aristocratiques, il aurait plutôt profité de la perte d'influence de Gislebert pour l'écarter avec la complicité du pouvoir royal ottonien<sup>497</sup>. Il suffirait donc de restituer le positionnement politique de Richaire en 938 pour savoir laquelle des deux hypothèses il convient de suivre.

---

<sup>491</sup> *Ibid.*, p. 43.

<sup>492</sup> « 30. *Richarus episcopus. Richarius episcopus et abbas* ». *Series abbatum Stabulensium*, HOLDER-EGGER O. (éd.), Hanovre, 1881, p. 293, l. 28 (MGH SS, 13). Sur ces listes comportant clairement plusieurs erreurs, voir « *Series abbatum Stabulensium* », in BAYERISCHE AKADEMIE DER WISSENSCHAFTEN, *Geschichtsquellen des deutschen Mittelalters*, [en ligne], <https://geschichtsquellen.de/werk/4351> (dernière consultation le 26/11/2025, dernière mise-à-jour le 02/12/2024).

<sup>493</sup> MARGUE M., « Aspects politiques de la "réforme" monastique en Lotharingie », *op. cit.*

<sup>494</sup> *Ibid.*, p. 44.

<sup>495</sup> *Ibid.*, p. 44-45.

<sup>496</sup> VON SICKEL Th. (éd.), *MGH DD O.I., op. cit.*, n°167, p. 248-249 ; « DiBe ID 1285 », in COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE, *Diplomata Belgica*, [en ligne], [https://www.diplomata-belgica.be/charter\\_details\\_en.php?dibe\\_id=1285](https://www.diplomata-belgica.be/charter_details_en.php?dibe_id=1285) (dernière consultation le 26/11/2025, dernière mise-à-jour le ?). Michel Margue a également démontré que, contrairement à la datation traditionnelle du document, le plaçant en 950 ou en 953, il aurait été obtenu par l'abbé bien plus tôt. MARGUE M., « Aspects politiques de la "réforme" monastique en Lotharingie », *op. cit.*, p. 44. Sur le privilège de l'immédiateté octroyé à l'abbé de Stavelot-Malmedy, voir GEORGE P. et KUPPER J.-L., « Hagiographie et politique autour de l'an Mil », *op. cit.*, p. 446.

<sup>497</sup> MARGUE M., « Aspects politiques de la "réforme" monastique en Lotharingie », *op. cit.*, p. 44-45.

Aucune de ces deux hypothèses ne nous semble pourtant convaincante. D'une part et contrairement à Michel Margue, nous ne pensons pas qu'il faille voir une relation d'antagonisme entre Richaire et Gislebert<sup>498</sup>. De plus, la première source qui suggère que Richaire ait réellement essayé de se placer directement à la tête de l'abbaye ardennaise comprend plusieurs erreurs en plus d'être postérieure aux faits de plus de trois siècles. Pourquoi ne pas simplement voir dans cette présence de Richaire dans les *Series abbatum Stabulensium* qu'une tentative postérieure de la communauté d'expliquer la transition d'un abbatiat laïc à un abbatiat régulier ? Comme nous l'avons soulevé, ce passage paraît particulièrement obscur, même dans les sources du X<sup>e</sup> siècle comme la *Vita* de Jean de Gorze. D'autre part, la seconde hypothèse de Michel Margue présume que Richaire soit rallié au parti royal contre l'essentiel de l'aristocratie lotharingienne ainsi que les évêques du sud du duché, ce qui n'est appuyé par aucune source, tout au contraire<sup>499</sup>. Nous pensons donc devoir éloigner les deux hypothèses jusqu'ici admises et allons essayer d'en proposer une nouvelle. Vu le faible volume de sources à notre disposition et la grande avarice en détails dans la documentation de l'époque, nous chercherons d'abord à esquisser les contours des informations crédibles que nous avons à notre disposition. À celles-ci, nous ajouterons ensuite les résultats de notre présente étude qui viennent, selon nous, éclairer quelques zones d'ombres de ce tableau que nous cherchons à dresser. Enfin, nous proposerons une interprétation qui aura pour objectif de relier les contours que nous aurons ainsi mis en lumière. Vu la maigreur des informations à notre disposition, notre proposition finale sera très probablement imparfaite.

Outre la mention de la *Vita* de Jean de Gorze, nous retrouvons une autre mention de l'installation d'Odilon à la tête de Stavelot dans les *Annales Stabulenses* en 938<sup>500</sup>. L'intervention royale que Michel Margue met en avant est quant à elle perceptible par un diplôme royal octroyé à l'abbaye

---

<sup>498</sup> Comme dit plus tôt, c'est justement car il a été un candidat acceptable pour Gislebert que Richaire a été présenté comme candidat au siège épiscopal de Tongres-Liège. Voir *supra*, p. 36-39.

<sup>499</sup> Le seul indice quant à l'alignement de Richaire et, plus largement, des évêques du nord de la Lotharingie dans le conflit est la récupération d'otages auprès des évêques lotharingiens par le pouvoir ottonien selon les *Annales* de Flodoard de Reims. « [...] *episcopi vero, quoniam rex Otho eorum secum detinebat obsidatum, Ludowico regi se committere deffierunt* ». FLODOARD DE REIMS, *Annales*, PERTZ G.H. (éd.), *op. cit.*, p. 386, lignes 2-3. Comme nous aurons l'occasion de l'aborder plus tard, nous pensons même que Richaire doit être considéré comme très proche des réseaux des Lotharingiens révoltés contre le pouvoir royal en 939.

<sup>500</sup> « *Anno 937. Odilo efficitur abba Stabulaus* ». *Annales Stabulenses*, Waitz G. (éd.), Hanovre, 1881, p. 42, ligne 43 (MGH SS, 13). Sur ces annales rédigées au XI<sup>e</sup> siècle à Stavelot allant jusqu'à l'année 1087, rédigées essentiellement à partir d'annales liégeoises aujourd'hui perdues et de l'exemplaire des *Annales Prumienses* arrivé à Liège au temps de Richaire, voir « *Annales Stabulenses* », in BAYERISCHE AKADEMIE DER WISSENSCHAFTEN, *Geschichtsquellen des deutschen Mittelalters*, [en ligne], <https://geschichtsquellen.de/werk/420> (dernière consultation le 17/11/2025, dernière mise-à-jour le 10/09/2019) ; BOSCHEN L., *Die Annales Prumienses*, *op. cit.*, p. 230-235. Les événements racontés dans cette section des *Annales Stabulenses* sont présentés un an trop tôt. MARGUE M., « *Aspects politiques de la "réforme" monastique en Lotharingie* », *op. cit.*, p. 42.

par Otton I<sup>er</sup><sup>501</sup>. L'acte n'est pas daté mais nous savons de lui qu'il a été obtenu sans le recours au moindre intercesseur<sup>502</sup>. Odilon profite donc visiblement, dès l'octroi de ce premier acte, du privilège de l'immédiateté qui permet à l'abbé d'invoquer le soutien du roi sans l'intervention de la haute aristocratie ou du pouvoir épiscopal. Ce privilège est particulièrement important pour l'histoire du monastère – c'est d'ailleurs celui-ci qui va contribuer à justifier la création de la principauté abbatiale au XII<sup>e</sup> siècle<sup>503</sup>. C'est, à notre connaissance, la première fois qu'un abbé de Stavelot-Malmedy bénéficie d'un tel privilège. Puisqu'Odilon est le premier abbé régulier après une période d'abbatiats séculiers longue de plusieurs décennies, les différents abbés laïques de Stavelot profitant déjà tous d'une place de choix dans l'entourage du souverain, il est donc tentant d'en conclure qu'Otton I<sup>er</sup> a octroyé le privilège d'immédiateté à Odilon après la réforme de la double abbaye ardennaise<sup>504</sup>.

Un autre passage du diplôme mérite notre attention. Le roi y condamne la séparation des deux monastères avec à leur tête deux prévôts ainsi que la mise en vente de charges au sein de la communauté, toujours selon le diplôme, durant la période des abbatiats séculiers<sup>505</sup>.

Dans ses pages sur les enjeux politiques de la réforme de Stavelot-Malmedy, Michel Margue a proposé de mettre en lien cette dénonciation d'une mise en vente des charges au sein de la communauté ardennaise avec la mise en vente de charges à Lobbes durant l'abbatit de Richaire ; selon l'historien luxembourgeois, cette clause du diplôme serait donc une attaque directe à l'encontre de l'évêque de Tongres-Liège qui aurait cherché à faire rentrer l'abbaye dans sa sphère d'influence, justifiant ainsi son absence du récit de la réforme<sup>506</sup>. Avant d'être une potentielle dénonciation de la politique épiscopale tongro-liégeoise, il semble surtout que cet acte royal soit une condamnation ferme de la politique des abbés séculiers de Stavelot-

---

<sup>501</sup> VON SICKEL Th. (éd.), *op. cit.*, n°167, p. 248-249.

<sup>502</sup> « *Idcirco comperiat omnium fidelium sanctae dei aecclesiae nostrorumque praesentium scilicet et futurorum industria, qualiter quidam abbas nomine Odilo ex monasteriis Stabelau videlicet et Malmundaria que sunt constructa in honore sancti Petri apostolum principis, in quo superiore sanctus requiescit Remaclus confessor et episcopus, adiens celsitudinem mansuetudinis nostrae postulavit nobis, quatinus concederemus suis monachis inibi deo militantibus electionem regularem ac confirmarem nostre praeceptionis auctoritate* ». *Ibid.*, n°167, p. 248, lignes 38-43, p. 249, lignes 1-2.

<sup>503</sup> Sur ce privilège et son importance dans l'histoire de l'abbaye, voir GEORGE P. et KUPPER J.-L., « Hagiographie et politique autour de l'an Mil », *op. cit.*, p. 446.

<sup>504</sup> Les deux derniers abbés attestés avant la réforme ne sont autres que Régnier ier et Gislebert, tous deux parmi les personnalités les plus influentes de l'aristocratie lotharingienne. SCHROEDER N., *Les hommes et la terre de saint Remacle*, *op. cit.*, p. 54-58.

<sup>505</sup> « [...] *quia olim, antequam praefatus abba ibi ordinatus fuisset, audivimus ea per pecunie amorem sub cura praepositorum ab invicem fuisse separata, quod nostro prorsus imperio fieri prohibemus, ut nullus per pecunie falsitatem aliquam introducere in eisdem audeat personam, sed iuxta antiquorum patrum instituta regulariter eligant sibi abbatem, quatenus in divinis cultibus indesinenter permanentes pro salute regni nostri misericordiam dei attentius implorare valeant* ». VON SICKEL Th. (éd.), *op. cit.*, n°167, p. 249, lignes 8-13.

<sup>506</sup> MARGUE M., « Aspects politiques de la "réforme" monastique en Lotharingie », *op. cit.*, p. 44.

Malmedy, à commencer par le dernier d'entre eux qui perd sa fonction d'abbé au profit d'Odilon juste avant de prendre les armes contre le pouvoir royal, au plus tard dès 939 : Gislebert<sup>507</sup>. Non seulement l'avarice des prédécesseurs d'Odilon les a conduit à séparer les deux monastères en confiant leur conduite aux prévôts, mais aussi à oser échanger l'introduction d'individus dans la communauté contre de l'argent<sup>508</sup>. Bien qu'il ne soit pas totalement impossible que le souverain n'en profite pour condamner les pratiques de l'un de ses évêques à Lobbes, nous souhaitons rappeler que, seulement deux ans plus tôt, Richaire a mis en place la réforme de Saint-Hubert avec Frédéric où, au contraire de son action à Lobbes, il s'est visiblement efforcé de se comporter généreusement avec la communauté. La situation de Stavelot se rapproche selon nous bien plus de celle de Saint-Hubert, où un abbé est envoyé de Gorze pour réformer l'abbaye dans le but de consolider la collaboration entre pouvoir abbatial et épiscopal, que de Lobbes, où le siège abbatial a été récupéré par les évêques de Tongres-Liège dont l'un d'entre eux a mis en vente annuellement les obédiences et les ministérialités, sans doute pour financer sa politique<sup>509</sup>. Dès lors, nous ne pouvons voir en cette clause la condamnation d'une tentative de Richaire de s'approprier le contrôle de l'abbaye de Stavelot.

La relecture attentive de cette chartre nous permet donc de réévaluer l'action de deux des trois acteurs identifiés par Michel Margue. Tout d'abord, Richaire semble encore plus discret dans sa réforme de Stavelot-Malmedy que ce que n'a laissé entendre le chercheur luxembourgeois.

---

<sup>507</sup> La révolte de l'aristocratie lotharingienne menée par Gislebert contre le pouvoir ottonien ne prend réellement place qu'en 939. SCHNEIDER J., *Auf der Suche nach dem verlorenen Reich : Lotharingien im 9. und 10. Jahrhundert*, *op. cit.*, p. 70. Néanmoins, s'appuyant sur l'œuvre de Widukind de Corvey, Michel Margue a souligné que la révolte armée n'a été que la dernière étape d'une longue montée des tensions entre le duc et le roi et que les contacts étaient déjà rompus entre les deux hommes dans le courant de l'année 938. MARGUE M., « Aspects politiques de la "réforme" monastique en Lotharingie », *op. cit.*, p. 45. Quant à la valeur du témoignage des *Res gestae Saxonicae* de Widukind à propos de Gislebert, l'historien luxembourgeois a plus tard ajouté qu'« il s'avère délicat voire trompeur de vouloir recopier Widukind pour dresser le portrait du duc [Gislebert] ou de sa politique [...]. Le chroniqueur de Corvey doit être lu pour comprendre l'utilisation de l'image de Gislebert pour la légitimation du pouvoir d'Otton I<sup>er</sup>, pas pour la 'réalité des faits' ». MARGUE M., « Zwentibold, roi (895-900) et Gislebert, duc (928-939) du royaume de Lothaire », *op. cit.*, p. 149. À la lumière de cette remarque, nous ne pouvons garantir que le duc de Lotharingie est déjà en disgrâce en 938.

<sup>508</sup> Dans la première partie plus institutionnelle de l'édition de sa thèse de doctorat, Nicolas Schroeder a dépeint autant que possible le rôle des prévôts durant la période des abbatiats séculiers. Il faut toutefois ajouter qu'il n'est pas fait mention d'intérêts économiques à la séparation des deux monastères. SCHROEDER N., *Les hommes et la terre de saint Remacle*, *op. cit.*, p. 54-58. Michel Margue a interprété cet extrait du diplôme comme traitant de la mise en vente du titre abbatial. MARGUE M., « Aspects politiques de la "réforme" monastique en Lotharingie », *op. cit.*, p. 44. Nous pensons que l'extrait laisse plutôt entendre que c'est bien les places au sein de la communauté qui étaient mises en vente. Nous ajouterons enfin que cette clause qui est, comme nous venons de la voir, une attaque directe menée contre la gestion abbatiale d'un vassal qui, si le diplôme a été rédigé en 938, a refusé de soutenir le roi face à une insurrection aristocratique, voire à cherché à le démettre de son titre si le diplôme est postérieur à 938. Ainsi, nous ne pouvons pas garantir l'existence du monnayage des entrées de nouveaux moines sur l'appui de cette seule source qui a peut-être exagéré une réalité pour soutenir ses reproches adressés à Gislebert et à la politique de la séparation des deux monastères sous leur prévôt respectif.

<sup>509</sup> VERDOOT J., *Pour les siècles des siècles. L'abbaye Saint-Pierre de Lobbes au Moyen Âge (VII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles)*, *op. cit.*, p. 63.

Au contraire, à la lumière des contributions de Jérôme Verdoot, Philippe George et Jean-Louis Kupper, ce sont bien les efforts du pouvoir royal pour se placer en parfaite opposition à la politique abbatiale de Gislebert qui retiennent notre attention. Par l’octroi – ou simplement le maintien – du privilège d’immédiateté, Otton 1<sup>er</sup> s’engage aussi très largement auprès de l’abbaye, lui assurant une certaine indépendance tant par rapport aux élites aristocratiques que par rapport au pouvoir épiscopal ; le soutien d’aucun de ces groupes ne lui est plus requis pour accéder à l’oreille du souverain<sup>510</sup>.

Outre l’absence totale de Richaire dans les sources, il convient également de souligner que l’évêque de Tongres-Liège n’a pas réellement d’intérêt à s’opposer au duc de Lotharingie. En effet, au-delà de la présence côte à côte du successeur de saint Lambert et du gendre d’Henri 1<sup>er</sup> dans l’acte de 930 destiné à Aix-la-Chapelle – qui ne prouve pas la moindre complicité entre les deux hommes s’il est pris seul –, nous pouvons remarquer que Richaire fréquente le même entourage que Gislebert. Pour le prouver, nous nous appuyerons surtout sur l’extrait du *Liber memorialis* de Remiremont que nous avons déjà eu l’occasion d’évoquer plus haut<sup>511</sup>. Le duc de Lotharingie apparaît aux côtés de deux personnages importants et qui ont déjà été présentés plus haut dans nos pages : le comte palatin Godefroid de Juliers, fils de Gérard et donc neveu de Richaire, et Adalbéron 1<sup>er</sup>, évêque de Metz et neveu de Frédéric de Saint-Hubert<sup>512</sup>. Comme l’ont proposés Alain Dierkens et Michel Margue, cet extrait du *Liber memorialis* commémore une restitution dont a bénéficiée l’abbaye, très probablement en 933, peut-être au plus tard en 936, alors que Gislebert en récupère le contrôle au détriment du comte Boson, en tant qu’avoué. Comme les deux chercheurs ont pu le montrer, c’est donc un groupe de dignitaires laïques et ecclésiastiques du sud de la Lotharingie, rassemblés autour de la personne du duc, qui assistent à la donation ducale qui célèbre la victoire de Gislebert sur Boson pour le contrôle de Remiremont. Il est donc important de souligner que plusieurs dignitaires présents à cette restitution jurent justement fidélité, avec Gislebert, à Louis IV d’Outremer en 939 lors de la révolte<sup>513</sup>.

---

<sup>510</sup> Il est tout à fait possible qu’Odilon ait bénéficié d’un diplôme antérieur à celui-ci, aujourd’hui perdu, concernant l’octroi du privilège d’immédiateté.

<sup>511</sup> « *Dumnus Gislibertus dux com omnibus fidelibus suis. Dumna Girberga. Ainricus. Haduidis. Gottefridus comes cum infantibus et omnibus fidelibus suis. Ermentridis comitissa. Arnulfus comes cum omnibus suis. Rodbertus. Dumnus Adhelbero cum omnibus suis. Dumnus Gauzlinus ep. Dumnus Ruodbertus archiep.* ». *Liber Memorialis Romaricensis*, HLAWITSCHKA E., SCHMID K. et TELLENBACH G. (éd.), *op. cit.*, p. 9.

<sup>512</sup> Nous aurons l’occasion d’analyser plus en détails le reste de cet extrait lorsque nous tenterons de dresser plus finement le réseau de Richaire.

<sup>513</sup> DIERKENS A. et MARGUE M., « Memoria ou damnatio memoriae ? », *op. cit.*, p. 877-878.

Nous connaissons peu la relation qu'a entretenue Richaire avec ses neveux, néanmoins, il faut souligner qu'un autre membre de la famille de l'évêque s'est retrouvé en guerre contre le frère du roi de Francie occidentale vu que Bernoin de Verdun et Boson saccagent mutuellement leurs terres en fin d'année 932<sup>514</sup>. Il semble donc que plusieurs membres des Matfrids – au moins Bernoin et Godefroid – soient liés aux guerres visant à faire reculer l'influence bosonide en Lotharingie. Si nous reprenons les différentes hypothèses que nous avons avancées autour de la destruction du *castellum* d'Arches, nous pouvons aussi rappeler qu'il n'est pas impossible que l'intervention armée de l'évêque de Tongres-Liège ait, elle aussi, pu être en lien avec les conflits entre l'aristocratie lotharingienne et le comte bosonide<sup>515</sup>.

Le membre le plus marquant de cette liste reste néanmoins Adalbéron I<sup>er</sup> de Metz. Ce dernier est, en effet, l'une des tête de file de l'aristocratie lotharingienne, reprenant même le commandement des forces révoltées suite au décès de Gislebert en 939<sup>516</sup>. Nous avons déjà pu expliquer plus haut comment la réforme de Saint-Hubert a eu pour objectif, en partie, de permettre un rapprochement entre l'évêque de Tongres-Liège et son confrère de Metz. Cette proximité entre les deux évêques ou, *a minima*, cette volonté de rapprochement dans le chef de Richaire se confirme dans le choix d'Odilon qui semble bien être du ressort de l'évêque mosan, l'abbé ayant été au service de son neveu et moine au sein de l'abbaye d'Adalbéron<sup>517</sup>. Nous avons une dernière traces de la relation entre les deux évêques en 945, tandis que Richaire autorise Adalbéron à consacrer lui-même les nouveaux bâtiments de l'abbaye de Saint-Trond, dans le diocèse de Tongres-Liège – la consécration devrait donc normalement être effectuée par Richaire –, dont il est abbé séculier<sup>518</sup>.

Maintenant que nous avons passé en revue l'apport de nos observations et de nos différentes hypothèses pour faire émerger les différents enjeux de la réforme de l'abbaye de Stavelot-Malmedy en 938, nous allons essayer de les relier entre eux afin d'en proposer un récit. À cause

---

<sup>514</sup> « *Boso, frater regis, et Bernuinus episcopus Verdunensis, incendiis inter se depraedationibusque bachantur* ». FLODOARD DE REIMS, *Annales*, PERTZ G.H. (éd.), *op. cit.*, p. 381, lignes 11-12.

<sup>515</sup> Voir *supra*, p. 96-98.

<sup>516</sup> « *Omnibus tamen Lothariensibus subactis aliquamdiu resistere conatus est episcopus Mittensis; unde Theodonis villa capellam domni Ludowici Pii imperatoris instar Aquensis inceptam, ne perficeretur aut pro munimine haberetur, destruxit* ». ADALBERT DE MAGDEBOURG, *Continuatio Reginonis*, KURZE F. (éd.), Hanovre, 1890, p. 161 (MGH SS rer. Germ., 50) ; DIERKENS A. et MARGUE M., « Memoria ou damnatio memoriae ? », *op. cit.*, p. 877-878.

<sup>517</sup> MARGUE M., « Aspects politiques de la "réforme" monastique en Lotharingie », *op. cit.*, p. 43 ; SCHROEDER N., *Les hommes et la terre de saint Remacle*, *op. cit.*, p. 60.

<sup>518</sup> DIERKENS A., « Quelques réflexions sur l'abbaye de Saint-Trond à la fin du IX<sup>e</sup> et au X<sup>e</sup> siècle », in DUVOSQUEL Je.-M. et THOEN E. (dir.), *Peasants & townsmen in medieval Europe. Studia in honorem Adriaan Verhulst*, Gand, Snoeck-Ducaju & zoon, 1995, p. 372.

de la faible documentation disponible, celui-ci sera probablement condamné à n'être qu'imparfait.

Nous l'avons vu, le pouvoir royal manifeste, dans l'acte non daté octroyé à Odilon par Otton I<sup>er</sup>, son grand souci de placer Stavelot-Malmedy le plus loin possible de l'influence de Gislebert et des différents dignitaires lotharingiens susceptibles de le soutenir. En effet, l'abbaye constitue un important réservoir de terre pour le duc de Lotharingie, le principal sur le massif ardennais, lui permettant de s'assurer du soutien de fidèles<sup>519</sup>. Or, le roi est probablement le seul individu en 938 à avoir le pouvoir et l'autorité nécessaire pour ôter cette abbaye royale des mains de Gislebert. C'est alors que Richaire, évêque possédant l'autorité spirituelle sur le monastère de Stavelot que le pouvoir ottonien entend bien replacer seul à la tête de la double abbaye, entre en jeu<sup>520</sup>. C'est peut-être en cette qualité qu'Otton I<sup>er</sup> lui aurait remis la mission de trouver le nouvel abbé régulier, le privilège d'immédiateté duquel il compte le faire bénéficier empêchant de toute manière l'institution monastique ardennaise d'échouer dans l'escarcelle de l'évêque de Tongres-Liège. C'est donc Odilon, formé à la fois à la gestion des églises en tant qu'ancien archidiacre qu'à la vie cénobite par son passage à Gorze, qui se voit confier la mission de rétablir un abbatat régulier à Stavelot. L'absence totale de détails dans le récit de l'appel adressé à Odilon dans la *Vita Iohannis abbatis Gorziensis* pourrait peut-être s'expliquer par la confusion des conditions de cet appel : celui-ci était-il royal ou épiscopal ? Otton, déjà occupé dans sa guerre contre son demi-frère Thankmar et le duc Evrard de Franconie, serait donc l'instigateur de cette réforme qui lui permet d'ôter à Gislebert son ancrage en Ardenne, tandis que Richaire n'interviendrait que dans un second temps pour choisir le successeur de saint Remacle.

L'action réformatrice d'Odilon a été bien étudiée et nous tâcherons d'en résumer les axes principaux. Comme nous avons pu l'évoquer, les Régniers ont différencié la gestion des deux monastères : là où le pouvoir abbatial – laïque – s'est retrouvé à gérer la mense abbatiale, les deux prévôts se sont partagés la supervision du spirituel et de la discipline ainsi que la gestion de la mense conventuelle propre à leur communauté respective<sup>521</sup>. Le principal axe de la politique d'Odilon est donc la mise en place d'une véritable réforme identitaire, débutant un travail de sélection au sein de l'histoire de l'institution afin de mobiliser le souvenir de saint

---

<sup>519</sup> L'importance primordiale de l'abbatit de Stavelot-Malmedy dans la structure du patrimoine ardennais de Régnier I<sup>er</sup> et Gislebert est démontré tout au long de l'étude de Claire Bernard. BERNARD C., « Étude sur le domaine ardennais de la famille des Regnier », *op. cit.*

<sup>520</sup> L'opposition à l'autonomie de la communauté de Malmedy devient l'un des principaux enjeux de la politique abbatiale stavelotaine depuis la réforme de 938 et au moins jusqu'au XI<sup>e</sup> siècle, voire au-delà. SCHROEDER N., *Les hommes et la terre de saint Remacle*, *op. cit.*, p. 61-64.

<sup>521</sup> *Ibid.*, p. 56-58.

Remacle pour justifier la primauté de Stavelot sur Malmedy dans la gestion de l'abbaye<sup>522</sup>. On prête également à Odilon la reconstruction de plusieurs bâtiments du complexe abbatial, à commencer par l'église abbatiale elle-même, une phase de construction correspondant vraisemblablement à son abbatiat, bien que son ampleur soit à relativiser<sup>523</sup>. Les derniers résultats des fouilles entreprises sur le site de l'abbaye révéleraient les traces d'un premier véritable cloître, d'un agrandissement de l'église abbatiale et d'un bâtiment funéraire derrière le chœur de l'abbatiale<sup>524</sup>.

Nous n'avons pas conservé le moindre témoignage des relations entre Richaire et Odilon qui nous paraît dès lors assez autonome<sup>525</sup>. Néanmoins, peut-être faut-il voir la trace d'une certaine proximité entre le siège des abbés de Stavelot-Malmedy et celui des évêques de Tongres-Liège dans la résolution de la querelle pour l'abbatiat de Lobbes opposant Folcuin et Rathier en 972. Tandis que Notger, fraîchement installé sur le siège de saint Lambert qui est pourtant si loin de sa Souabe natale, doit se trouver des conseillers issus du monde monastique pour l'assister dans son arbitrage de la querelle lobbaine, c'est tout naturellement qu'il s'est tourné vers les abbés de Saint-Hubert, Heribert, et de Stavelot-Malmedy, Wérinfrid<sup>526</sup>. Peut-être n'est-ce là qu'une coïncidence, mais pourquoi ne pas voir dans cette recherche du conseil des deux abbés ardennais l'expression d'une proximité entre ces sièges abbatiaux et le siège épiscopal liégeois remontant à l'épiscopat de Richaire et à l'installation de Frédéric et d'Odilon à la tête des deux institutions ?

---

<sup>522</sup> Au temps d'Odilon, ce travail de sélection dans les archives abbatiales se traduit par le début de la rédaction du *Codex Stabulenses*, un manuscrit comportant des copies de textes liturgiques, hagiographiques et diplomatiques. Ce manuscrit a été étudié par Nicolas Mazeure. MAZEURE N., « Le *Codex Stabulensis* et la recréation du passé à Stavelot-Malmedy à la fin du X<sup>e</sup> siècle. Une étude de la valorisation de sources diplomatiques dans l'hagiographie abbatiale », in *Revue d'Histoire ecclésiastique*, vol. 107 (2012), n° 3-4, p. 863-896. Ce travail de sélection qui se poursuit après l'abbatiat d'Odilon évolue également pour s'étendre, dès l'abbatiat de son successeur Wérinfrid, à la réécriture du passé de l'abbaye via la *Vita secunda sancti Remacli*. Les enjeux politiques de ce texte hagiographique ont été restitués par l'étude de Philippe George et de Jean-Louis Kupper. GEORGE P. et KUPPER J.-L., « Hagiographie et politique autour de l'an Mil », *op. cit.*

<sup>523</sup> SCHROEDER N., *Les hommes et la terre de saint Remacle*, *op. cit.*, p. 63-64.

<sup>524</sup> Nous tenons à remercier Brigitte Neuray, directrice des fouilles sur le site de l'abbaye, qui nous a donné de son temps pour nous présenter les résultats de ses recherches avant leur publication et qui s'est montrée disponible pour répondre à toutes nos questions. Qu'elle trouve ici l'expression de notre reconnaissance.

<sup>525</sup> Lors des contentieux qui l'opposent au comte Immon, proche du pouvoir ottonien, c'est directement auprès de la famille régnante qu'il va se plaindre à de multiples reprises. SCHROEDER N., *Les hommes et la terre de saint Remacle*, *op. cit.*, p. 64.

<sup>526</sup> DIERKENS A., « Notger, Folcuin et Rathier. L'abbaye de Lobbes et les évêques de Liège à la fin du X<sup>e</sup> siècle », *op. cit.*, p. 273-274.

## 2. Richaire, acteur au sein d'un réseau ecclésiastique d'envergure lotharingienne ?

L'étude des réformes monastiques auxquelles Richaire a participé a mis en évidence l'importance du réseau personnel de l'évêque de Tongres-Liège dans ces dynamiques de réforme. Maintenant que nous avons pu mener à bien l'enquête de l'implication du prélat dans celles-ci, il convient de mener à son terme celle relative à son réseau.

Commençons par énumérer les différentes apparitions du successeur de saint Lambert aux côtés d'autres dignitaires du monde franc<sup>527</sup> : dans le diplôme de 930 pour Aix-la-Chapelle, il intervient avec les ducs Gislebert et Evrard<sup>528</sup> ; en 936 et en 938, il place des moines de l'abbaye d'Adalbéron 1<sup>er</sup> de Metz à la tête de Saint-Hubert puis de Stavelot-Malmedy ; en 939, pour d'assurer que ses évêques ne prennent pas part à la révolte qui gronde en Lotharingie et ne jurent fidélité à Louis IV d'Outremer, Otton 1<sup>er</sup> prend plusieurs otages auprès d'eux<sup>529</sup> ; Richaire réapparaît le 30 mai 941 en tant qu'intercesseur auprès du roi ottonien pour un diplôme en faveur de l'évêque Fulbert de Cambrai<sup>530</sup> ; et enfin, l'évêque mosan et Ruotbert de Trèves sont accusés d'infidélité au roi au plaid tenu à Duisbourg du 12 au 14 mai 945 par le duc de Lotharingie Conrad le Rouge<sup>531</sup>, le roi décidant finalement de les acquitter<sup>532</sup>. Nous allons donc

---

<sup>527</sup> Pour plus de lisibilité, il ne sera pas ici question de la présence de Richaire auprès des autorités de son propre diocèse, d'autant que toutes ces présences documentées font déjà l'objet de développements tout au long de notre travail.

<sup>528</sup> Voir *supra*, p. 95.

<sup>529</sup> « [...] *episcopi vero, quoniam rex Otho eorum secum detinebat obsidatum, Ludowico regi se committere deffierunt* ». FLODOARD DE REIMS, *Annales*, PERTZ G.H. (éd.), *op. cit.*, p. 386, lignes 2-3. Si les évêques du sud de la Lotharingie se rallient finalement au roi carolingien de l'Ouest lorsque celui-ci avance ses troupes jusqu'au Rhin, les évêques du nord du duché restent visiblement en dehors du conflit. DIERKENS A. et MARGUE M., « Memoria ou damnatio memoriae ? », *op. cit.*, p. 877-878.

<sup>530</sup> « DiBe ID 3556 », in COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE, *Diplomata Belgica*, [en ligne], [https://www.diplomata-belgica.be/charter\\_details\\_fr.php?dibe\\_id=3556](https://www.diplomata-belgica.be/charter_details_fr.php?dibe_id=3556) (dernière consultation le 21/12/2025, dernière mise-à-jour le ?). Comme que Theodor von Sickel l'a montré avant son édition du diplôme, celui-ci a été interpolé afin d'y ajouter le droit de percevoir le tonlieu et de battre monnaie dans la cité de Cambrai. VON SICKEL Th. (éd.), *op. cit.*, n°39, p. 124-125. ; « *Per interventum dilecti episcopi nostri Rihharii* ». *Ibid.*, p. 125, lignes 20-21.

<sup>531</sup> Conrad le Rouge est fait duc par Otton 1<sup>er</sup> en 944, alors qu'il est toujours adolescent. Apparenté aux Conradians, sa sphère d'influence s'étend dans le bassin du Rhin moyen, autour de Worms et Spire. Il épouse Liutgarde, fille d'Otton 1<sup>er</sup>, en 947. En 953, il s'associe au fils du roi Liudolf, dans une révolte qui lui coûte temporairement son duché, avant de revenir en grâce en 954. Il décède finalement à la bataille de Lechfeld, contre les Hongrois, le 10 août 955. GERLICH A., « Konrad d. Rote, Hzg. in Lothringen », in *Lexikon des Mittelalters*, Munich, Verlag J.B. Metzler, 1993, vol.v, p. 1344.

<sup>532</sup> « *DCCCCXXXIII. rex apud Diusburgum in rogationibus placitum cum primoribus Lothariensium et Francorum habuit, ubi factione Chuonradi ducis Ruotbertus, archiepiscopus Trevirensis, et Richarius, Tungrensis episcopus, infidelitatis apud regem arguuntur, sed in brevi ad obiecto sibi crimine liberantur* ». ADALBERT DE MAGDEBOURG, *Continuatio Reginonis*, KURZE F. (éd.), *op. cit.*, p. 162. L'année mentionnée par la continuation de la chronique de Régino de Prüm est erronée ; le plaid de Duisbourg a bel et bien pris place du 12 au 14 mai 945. DÜMLER E., *Kaiser Otto der Grosse*, *op. cit.*, p. 143.

chercher à clarifier la nature de ces échanges entre Richaire et plusieurs haut dignitaires lotharingiens.

Nous avons déjà pu évoquer le diplôme octroyé par Henri 1<sup>er</sup> à la collégiale Notre-Dame d'Aix-la-Chapelle<sup>533</sup>. Dans celui-ci, le roi de Francie orientale confirme au chapitre canonial un neuvième des revenus dans quarante-sept localités. La présence de l'évêque auprès des deux ducs indique qu'ils sont prêts à collaborer ensemble – renforçant peut-être davantage nos précédentes hypothèse sur le fait que Richaire a été présenté comme candidat face à Hilduin justement car Gislebert était susceptible d'accepter son élection – mais ne traduit pas *de facto* une certaine proximité. Que Richaire agisse en faveur du chapitre d'Aix-la-Chapelle est assez logique vu que ce dernier relève au temporel de son diocèse. Ainsi, il agit en bon pasteur, représentant les intérêts de l'Église au sein de son diocèse. La présence des deux ducs est elle aussi assez peu surprenante ; les deux hommes sont particulièrement influents dans l'entourage du roi<sup>534</sup>. Nous remarquerons enfin que les deux hommes à côté desquels l'évêque de Tongres-Liège fait appel au roi sont les mêmes qui dirigeront, neuf ans plus tard, la révolte contre Otton 1<sup>er</sup><sup>535</sup>.

Ensuite, nous avons déjà pu présenter la consolidation des liens entre l'évêque de Tongres-Liège et celui de Metz que nous résumerons brièvement. En 936, alors qu'il cherche à réformer le monastère de Saint-Hubert, Richaire décide se tourner vers le monastère de Gorze, ancienne possession de son neveu Adalbert, elle-même réformée deux ans plus tôt par Adalbéron, appelant l'oncle paternel et ancien conseiller de l'évêque de Metz à prendre la tête de la

---

<sup>533</sup> Nous profitons de cette première véritable étude de l'acte dans notre travail pour souligner les différents problèmes de datation de l'acte. La datation absolue qui est indiquée dans le diplôme est accompagnée de deux datations relatives. « *Data non. iunii anno incarnationis domini DCCCCXXX, indictionum III, anno vero piissimi Henrico regis X* » in VON SICKEL Th. (éd.), *op. cit.*, n°23, p. 59, lignes 25-26. Ces deux datations relatives posent problèmes à bien des égards. Tout d'abord, l'année 930 est une deuxième année de l'indiction et non une troisième. STRUBBE E. et VOET L., *De chronologie van de middeleeuwen en de moderne tijden in de Nederlanden*, Anvers, Standaard-Boekhandel, 1960, p. 111. Ensuite, la datation du règne d'Henri ne coïncide en rien avec les années de son règne. Celui-ci débute en 919 en Francie orientale, correspondant ainsi à sa douzième année, mais ne s'étend à la Lotharingie qu'entre les années 923 et 925, faisant ainsi de l'année 930 la huitième ou la sixième, selon le *terminus* duquel la chancellerie royale fait ses calculs. Si nous prenons en compte que les chancelleries trévérienne et ducale initient leurs calculs à partir de l'année 923, nous pouvons supposer que la chancellerie royale a adopté les mêmes usages. Sur les datations des actes par les acteurs lotharingiens au temps d'Henri, voir CLOSE F., « La charte de Richer de Liège du 16 novembre 932 », *op. cit.*, p. 15. Aucune de ces possibilité ne semble correspondre à cet étrange décompte des années de règne du souverain. Théodore von Sickel, à l'occasion de son édition de l'acte, a proposé d'y voir une erreur dans la tradition manuscrite du document. En effet, les deux seules copies du document qui nous sont parvenues ont été produites aux XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles. VON SICKEL Th. (éd.), *op. cit.*, n°23, p. 58.

<sup>534</sup> SCHNEIDER J., *Auf der Suche nach dem verlorenen Reich : Lotharingien im 9. und 10. Jahrhundert*, *op. cit.*, p. 264.

<sup>535</sup> MARGUE M., « Zwentibold, roi (895-900) et Gislebert, duc (928-939) du royaume de Lothaire », *op. cit.*, p. 74.

communauté. Alors qu'il a la possibilité, dans le contexte toujours fort obscur de l'année 938, de nommer le prochain abbé de Stavelot-Malmedy, l'évêque de Tongres-Liège se tourne une fois encore vers l'abbaye messine, installant l'ancien archidiacre de son neveu Bernoin de Verdun sur le siège de saint Remacle. En 945, c'est Richaire qui fait un geste à Adalbéron, autorisant celui-ci à consacrer les nouveaux bâtiments de l'abbaye de Saint-Trond, dépendant au temporel de Metz mais au spirituel de Tongres-Liège. Adalbéron 1<sup>er</sup> de Metz semble donc être l'une des principales figures de l'entourage de Richaire, sans que l'on sache s'il s'agissait d'une simple alliance ou d'une véritable amitié entre les deux confrères<sup>536</sup>. Nous souhaitons en revanche insister ici sur les relations entre les Wigéricis et les Matfrids, et plus particulièrement entre Adalbéron et les Matfrids.

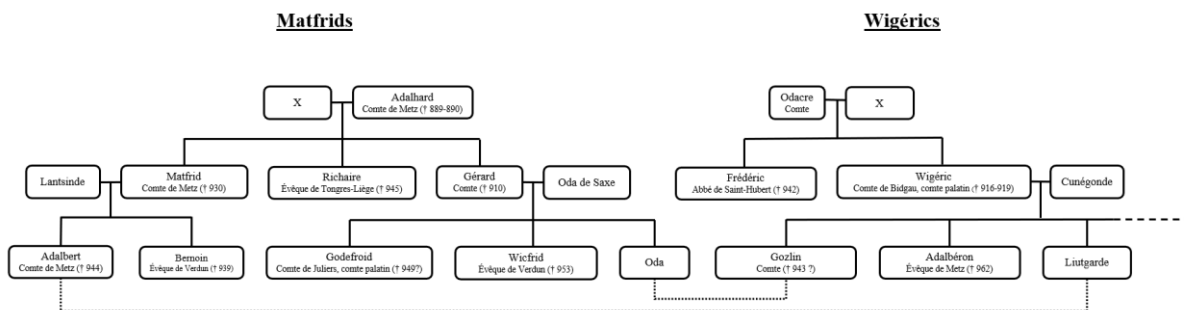


Fig. 4 : Liens familiaux entre les Matfrids et les Wigéricis. Les liens en pointillés entre deux individus indiquent que ces mêmes individus ont été unis par le mariage (les enfants nés de ces deux unions n'apparaissent pas dans cet arbre généalogique vu que leur présence n'a pas réellement d'importance dans notre démonstration). D'après LE JAN R., *Famille et pouvoir dans le monde franc (VII<sup>e</sup>-X<sup>e</sup> siècle). Essai d'anthropologie sociale*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1995, p. 184, 444, 456.

Deux mariages relient la famille d'Adalbéron à celle de Richaire : son frère aîné Gozlin a épousé Oda, fille de Gérard et d'Oda de Saxe, et sa sœur Liutgarde a épousé Adalbert, fils de Matfrid et de Lantsinde<sup>537</sup>. Ces mariages qui relient les deux branches des Matfrids aux enfants du comte Wigéric sont le marqueur d'une alliance et d'une réelle *amicitia* entre les deux familles dans leur globalité, bien au-delà de la seule famille nucléaire qui résulte d'une telle union<sup>538</sup>. Cette alliance se devine dans les actions de l'évêque de Metz. D'une part, il obtient le soutien de son beau-frère, comte de Metz et abbé de Gorze, pour récupérer ce monastère et en initier la réforme, témoignant ainsi de la proximité entre les deux hommes<sup>539</sup>. D'autre part, dans les donations de Gislebert en bénéfice de l'abbaye de Remiremont enregistrées dans le *Liber*

<sup>536</sup> Pour un rapide aperçu de ce qui caractérise l'idéal de l'amitié au haut Moyen Âge, voir LE JAN R., *Amis ou ennemis ? Émotions, relations, identités au Moyen Âge*, op. cit., particulièrement les p. 34-36.

<sup>537</sup> ID., *Famille et pouvoir dans le monde franc (VII<sup>e</sup>-X<sup>e</sup> siècle)*, op. cit., p. 444.

<sup>538</sup> *Ibid.*, p. 288-296.

<sup>539</sup> PARISSÉ M., « L'abbaye de Gorze dans le contexte politique et religieux lorrain à l'époque de Jean de Vandières (900-974) », op. cit., p. 52 ; GAILLARD M., *D'une réforme à l'autre (816-934)*, op. cit., p. 256.

*memorialis* de la communauté, quatre hommes se démarquent parmi les dignitaires présents : le duc Gislebert et le comte palatin Godefroid de Juliers (frère de sa belle-sœur Oda) sont présents avec *omnibus fidelibus suis*, tandis que le comte Arnoul<sup>540</sup> et Adalbéron I<sup>er</sup> de Metz sont présents *cum omnibus suis*<sup>541</sup>. L'alliance qui s'est opposée au comte Boson et a mis Gislebert à la tête de l'abbaye de Remiremont fait donc collaborer l'évêque de Metz avec au moins un membre des Matfrids – et même deux si l'on ajoute à cette liste le frère du comte palatin de Lotharingie, Bernoin de Verdun, qui a combattu le comte bosonide en 932<sup>542</sup>. On devine donc l'importance d'un axe tridimensionnel au sein de ce regroupement du sud de la Lotharingie, reliant Gislebert – également parent d'Adalbéron<sup>543</sup> –, les Matfrids – directement représentés par Godefroid, bien que nous pensons pouvoir rapprocher au moins Adalbert et Bernoin d'un tel réseau – et les Wigérics – représentés par Adalbéron et, d'une certaine manière, par le comte Arnoul. De plus, nous connaissons les similitudes entre ce regroupement de dignitaires célébrant la défaite du comte Boson et l'alliance qui jura allégeance à Louis IV en 939, se révoltant contre la couronne ottonienne de l'Est<sup>544</sup>. Il convient donc de remarquer que c'est bien Metz qui semble être le dernier bastion de la révolte après la mort des ducs Evrard et Gislebert à la bataille d'Andernach le 2 octobre 939 et la reddition d'Henri. Or, si c'est bien Adalbéron qui est pointé du doigt comme fauteur de troubles par Adalbert de Magdebourg dans la *Continuatio Reginonis*, il ne faut pas oublier que le comte de Metz est bien Adalbert et que, vu la proximité entre les deux hommes, nous ne pouvons éloigner la possibilité qu'il ait accompagné son beau-frère dans sa lutte jusqu'à la reddition finale<sup>545</sup>. Cette hypothèse est d'autant plus séduisante lorsque l'on sait l'importance que prend Metz dans la révolte vu qu'elle sert de point de ralliement aux opposants des Ottoniens<sup>546</sup>.

<sup>540</sup> Le comte Arnoul est originaire du Chaumontois et est apparenté à Adalbéron I<sup>er</sup> de Metz. ALTHOFF G., *Amicitiae und Pacta. Bündnis, Einung, Politik und Gebetsgedenken im beginnenden 10. Jahrhundert*, op. cit., p. 238.

<sup>541</sup> « *Dumnus Gislibertus dux com omnibus fidelibus suis. Dumna Girberga. Ainricus. Haduidis. Gottefridus comes cum infantibus et omnibus fidelibus suis. Ermentridis comitissa. Arnulfus comes cum omnibus suis. Rodbertus. Dumnus Adhelbero cum omnibus suis. Dumnus Gauzlinus ep. Dumnus Ruodbertus archiep.* ». *Liber Memorialis Romaricensis*, HLAWITSCHKA E., SCHMID K. et TELLENBACH G. (éd.), op. cit., p. 9.

<sup>542</sup> DIERKENS A. et MARGUE M., « Memoria ou damnatio memoriae ? », op. cit., p. 877 ; MARGUE M., « Zwentibold, roi (895-900) et Gislebert, duc (928-939) du royaume de Lothaire », op. cit., p. 97. Sur la participation de Bernoin aux conflits entre l'aristocratie lotharingienne et Boson, voir *supra*, p. 96-98.

<sup>543</sup> Cunégonde, la femme du comte Wigéric et mère d'Adalbéron est une fille d'Ermentrude (une homonyme de la femme de Godefroid, elle aussi d'ascendance carolingienne) et de Régnier I<sup>er</sup>, en faisant la sœur de Gislebert. LÖSSLEIN H., *Royal power in the late carolingian age : Charles III the Simple and his predecessors*, op. cit., p. 171.

<sup>544</sup> DIERKENS A. et MARGUE M., « Memoria ou damnatio memoriae ? », op. cit., p. 877-878.

<sup>545</sup> Sur la coopération entre Adalbert et Adalbéron, voir *supra*, p. 108-109.

<sup>546</sup> « *Unde Fridericus archiepiscopus Mogontiensis et Ruodhardus episcopus Strazburgensis fixis in obsidione tentoriis et relictis copiarum, quas detulerant, sarcinis nocte clam aufugerunt et Mittensem urbem adeuntes Gisalberto et Heinricho se occurrentes, ut coniuraverant, speraverunt.* ». ADALBERT DE MAGDEBOURG, *Continuatio Reginonis*, KURZE F. (éd.), op. cit., p. 161.

Au moment où Richaire appelle Frédéric pour prendre la tête de Saint-Hubert, en 936, l'alliance entre les deux lignages est donc déjà largement éprouvée. On notera tout de même que c'est la première fois que l'évêque de Tongres-Liège et oncle d'Adalbert et Oda collabore avec l'évêque de Metz. Il n'est pas impossible qu'Adalbert, neveu de Richaire, et sa femme Liutgarde, sœur d'Adalbéron, aient servis d'intermédiaires entre les deux hommes à cette occasion<sup>547</sup>. Dans tous les cas, deux ans plus tard, c'est encore auprès de l'évêque de Metz et de sa communauté de Gorze que Richaire appelle Odilon à réformer Stavelot-Malmedy. C'est finalement en 945 que nous retrouvons la trace de la collaboration des deux hommes pour la dernière fois vu que l'évêque de Tongres-Liège autorise Adalbéron à consacrer lui-même les nouveaux bâtiments de son monastère de Saint-Trond<sup>548</sup>. En sachant que c'est à la moitié de cette même année que Richaire décède, il n'est pas impossible que ce soit son état de santé qui ait encouragé le prélat mosan à laisser Adalbéron consacrer les nouveaux bâtiments de l'abbaye lui-même<sup>549</sup>.

Le 30 mai 941, Richaire intercède auprès d'Otton I<sup>er</sup> en faveur de l'évêque Fulbert de Cambrai dans un diplôme de confirmation de l'immunité et de la protection royale dont bénéficie son Église<sup>550</sup>. Élu évêque en 933 ou en 934 avec le soutien de Gislebert, Fulbert ne peut, contrairement au comte de sa cité, Isaac, suivre le duc de Lotharingie dans sa révolte en 939, probablement à cause des otages qu'il a été contraint de céder à Otton I<sup>er</sup><sup>551</sup>. Nous remarquerons surtout que cette apparition auprès du roi et de l'évêque de Cambrai prend place après la révolte et le décès du duc de Lotharingie. Richaire semble donc avoir un rôle déterminant dans ce qui marque le début du rapprochement entre l'Église de Cambrai et le pouvoir royal ottonien<sup>552</sup>. Nous n'avons aucun indice sur les liens entre Richaire et Otton I<sup>er</sup> à cette époque et ne pouvons donc pas savoir s'il fait bénéficier son confrère de Cambrai d'une position plus avantage que lui auprès du roi, ou s'il appuie simplement la demande de celui-ci afin de lui donner plus de

---

<sup>547</sup> L'intercession, même dans le cadre d'échanges avec des hauts dignitaires, est à la base des fonctionnements sociaux aristocratiques. Les femmes (dans ce cas-ci Liutgarde) et les amis (dans ce cas-ci Adalbert auprès d'Adalbéron) peuvent justement assurer cette fonction en bénéfice de Richaire. LE JAN R., *Amis ou ennemis ? Émotions, relations, identités au Moyen Âge*, op. cit., p. 150-151.

<sup>548</sup> Voir *supra*, p. 117.

<sup>549</sup> « 945. *Richarius episcopus obiit.* ». *Annales Prumienses*, HOLDER-EGGER O. (éd.), op. cit., p. 1292, ligne 20. « *X kalendas augusti. Commemoratio domini Richarii episcopi nostri qui dedit nobis Boin* ». MARCHANDISSE A. (éd.), *L'obituaire de la cathédrale Saint-Lambert de Liège (XI<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup>)*, op. cit., p. 100, lignes 1-3.

<sup>550</sup> VON SICKEL Th. (éd.), op. cit., n°39, p. 124-126. « *Per interventum dilecti episcopi nostri Rihharii* ». *Ibid.*, p. 125, lignes 20-21. Sur ce diplôme, voir « DiBe ID 3556 », in COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE, *Regesta Diplomata Belgica*, [en ligne], [https://www.diplomata-belgica.be/charter\\_details\\_fr.php?dibe\\_id=3556](https://www.diplomata-belgica.be/charter_details_fr.php?dibe_id=3556) (dernière consultation le 24/12/2025, dernière mise-à-jour le ?). Comme que Theodor von Sichel l'a montré dans sa présentation du diplôme, ce dernier a été interpolé afin d'y ajouter le droit de percevoir le tonlieu et de battre monnaie dans la cité de Cambrai. VON SICKEL Th. (éd.), op. cit., n°39, p. 124-125.

<sup>551</sup> MÉRIAUX C., « Dans l'ombre de Notger : les évêques de Cambrai à la fin du X<sup>e</sup> siècle », op. cit., p. 184-185.

<sup>552</sup> Fulbert devient, au plus tard en 948, l'un des très proches collaborateurs d'Otton I<sup>er</sup> en Lotharingie, bénéficiant en contrepartie des largesses du pouvoir royal qui enrichit significativement l'Église cambrésienne. *Ibid.*, p. 185.

poinds. Quelle que soit la réponse à cette hésitation, ce dont témoigne surtout cet acte, c'est la proximité entre l'évêque placé par Charles le Simple et celui placé par Gislebert.

La présence de Richaire est enfin attestée au plaid de Duisbourg, entre le 12 et le 14 mai 945, tandis que Conrad le Rouge, duc de Lotharingie depuis le décès d'Otton « de Verdun » en 944, l'accuse, lui et l'archevêque Ruotbert de Trèves, d'*infidelitas* envers le roi, ce dernier décidant finalement de les acquitter<sup>553</sup>. Tout d'abord, nous remarquerons que l'archevêque accusé aux côtés de l'évêque de Tongres-Liège est cité parmi les témoins de la fameuse donation du *Liber memorialis* de Remiremont, dernier dignitaire cité parmi les évêques<sup>554</sup>. Il a vraisemblablement prêté allégeance à Louis IV en 939, tout comme les autres évêques du sud de la Lotharingie avant de déposer les armes suite à la défaite des révoltés à Andernach<sup>555</sup>. Ensuite, nous devons mettre en évidence un événement placé quelques lignes après le plaid de Duisbourg dans la *Continuatio Reginonis* : l'assassinat d'Adalbert par le comte Udo en 944<sup>556</sup>. D'une part, nous avons vu qu'Adalbert doit être rapproché de l'alliance sud-lotharingienne menée par Gislebert, les Wigéric et les Matfrids, dans laquelle figure Ruotbert de Trèves et dont Richaire est proche de plusieurs membres – nous pensons surtout à Adalbéron I<sup>er</sup> de Metz et Godefroid de Juliers. D'autre part, nous savons que le duc Conrad le Rouge et le comte Udo sont tous deux apparentés au même lignage, les Conradiens, et qu'ils sont proches du pouvoir ottonien<sup>557</sup>.

Déjà durant les premières années du siècle, le lignage des Conradiens, dont le centre de pouvoir est en Franconie et en Souabe, ont su récupérer le titre ducal lotharingien durant le règne de Louis l'Enfant<sup>558</sup>. À cette période, en 906, les frères de Richaire, Gérard et Matfrid, ont pris les armes contre ce lignage concurrent dans l'espoir de récupérer les abbayes Saint-Maximin de Trèves, Sainte-Marie-as-Horreum de Trèves et Saint-Pierre-aux-Nonnains de Metz, mais leur échec les a conduit à la disgrâce, peut-être jusqu'à l'arrivée de Charles le Simple en

---

<sup>553</sup> Voir *supra*, p. 120.

<sup>554</sup> « *Ruodbertus archiep.* ». *Liber Memorialis Romaricensis*, HLAWITSCHKA E., SCHMID K. et TELLENBACH G. (éd.), *op. cit.*, p. 9. En étudiant les enjeux politiques de la réforme de Saint-Maximin de Trèves, Michel Margue mentionne les prétentions de Ruotbert sur l'abbaye royale, jadis abbaye épiscopale relevant de son archevêché, attestées après la révolte, pour dépeindre une rivalité entre le duc et l'archevêque. Si l'on admet que Ruotbert de Trèves fait partie du même réseau d'alliance que Gislebert, au moins partiellement rassemblé à Remiremont vers le milieu des années 930, il est aussi possible qu'il ait attendu que son allié perde le contrôle de l'abbaye avant d'essayer de la récupérer à son tour. MARGUE M., « Aspects politiques de la "réforme" monastique en Lotharingie », *op. cit.*, p. 38-39.

<sup>555</sup> DIERKENS A. et MARGUE M., « Memoria ou damnatio memoriae ? », *op. cit.*, p. 877.

<sup>556</sup> « *Adalbertus comes filius Mahtfridi ab Uodone occiditur* ». ADALBERT DE MAGDEBOURG, *Continuatio Reginonis*, KURZE F. (éd.), *op. cit.*, p. 163.

<sup>557</sup> Contrairement à Gislebert avant lui, Conrad le Rouge doit surtout son pouvoir du soutien royal et non de sa puissance personnelle. SCHNEIDER J., *Auf der Suche nach dem verlorenen Reich : Lotharingien im 9. und 10. Jahrhundert*, *op. cit.*, p. 146-147.

<sup>558</sup> MARGUE M., « Zwentibold, roi (895-900) et Gislebert, duc (928-939) du royaume de Lothaire », *op. cit.*, p. 68.

Lotharingie<sup>559</sup>. C'est d'ailleurs le rattachement de la Lotharingie à la Francie occidentale sous le règne de ce dernier, à partir de l'été 911, que les Conradiens ont perdu pied en Lotharingie<sup>560</sup>. Après une trentaine d'année d'absence du *regnum Lotharii* – durant laquelle le lignage a tout de même réussi à placer l'un des siens, Conrad I<sup>er</sup>, à la tête du royaume de Francie orientale –, Conrad le Rouge, apparenté aux Conradiens, récupère le titre ducal en 944, en remerciement pour sa fidélité<sup>561</sup>. Il faut bien dire que ce sont des Conradiens, parmi lesquels le comte Udo, qui ont triomphé d'Evrard et de Gislebert à Andernach<sup>562</sup>.

Il paraît donc dur de ne pas voir ces deux événements comme étant les témoins d'une lutte d'influence en Lotharingie au lendemain du décès du duc Otton dit « de Verdun ». Simon McLean, qui a lui aussi relevé les similitudes entre les deux événements à l'occasion de sa traduction de la chronique de Reginon de Prüm et de sa continuation, a proposé d'y voir une lutte pour le titre ducal<sup>563</sup>. Nous ne pouvons totalement l'affirmer, surtout lorsque l'on sait à quel point ce titre ducal est surtout honorifique, son bénéficiaire tirant l'essentiel de son pouvoir par sa richesse personnelle et par son réseau familial et amical<sup>564</sup>. D'une part, nous retrouvons plusieurs dignitaires de la haute aristocratie lotharingienne, parmi lesquels se trouvent au moins deux membres du lignage des Matfrids – Richaire et Adalbert – ainsi que l'archevêque de Trèves. De l'autre, nous retrouvons le lignage des Conradiens qui cherche à ancrer à nouveau son pouvoir en Lotharingie, appuyé par Otton I<sup>er</sup> qui souhaite probablement s'appuyer sur ses alliés pour soumettre le *regnum Lotharii* et le sécuriser dans l'escarcelle de la couronne de l'Est<sup>565</sup>. Cette lutte d'influence déborde rapidement vu qu'Adalbert se fait assassiner par Udo la même année que la récupération du titre ducal par Conrad. En dénonçant l'oncle du défunt comte de Metz ainsi que l'archevêque de Trèves pour infidélité, que ces accusations soient fondées ou non, le nouveau duc de Lotharingie espère probablement obtenir des sanctions à l'encontre de ses opposants. Néanmoins, pour Otton I<sup>er</sup>, s'attaquer à l'équilibre lotharingien en

---

<sup>559</sup> LE JAN R., *Famille et pouvoir dans le monde franc (VII<sup>e</sup>-X<sup>e</sup> siècle)*, op. cit., p. 417 ; MCLEAN S., « Insinuation, censorship and the struggle for late Carolingian Lotharingia in Regino of Prüm's chronicle », op. cit., p. 25.

<sup>560</sup> MARGUE M., « Zwentibold, roi (895-900) et Gislebert, duc (928-939) du royaume de Lothaire », op. cit., p. 69.

<sup>561</sup> SCHNEIDER J., *Auf der Suche nach dem verlorenen Reich : Lotharingien im 9. und 10. Jahrhundert*, op. cit., p. 133-134.

<sup>562</sup> « *Nam Gisalbertus et Eberhardus iuxta Anternacum castellum cum suis Rhenum transituri ab Udone et Cuonrado comitibus caeterisque regis fidelibus, ne transeant, bellica sunt congressione citoque mortis compendio preventi* ». ADALBERT DE MAGDEBOURG, *Continuatio Reginonis*, KURZE F. (éd.), op. cit., p. 161.

<sup>563</sup> MCLEAN S., *History and politics in late carolingian and ottonian Europe : the Chronicle of Regino of Prüm and Adalbert of Magdeburg*, Manchester, Manchester University Press, 2009, p. 247.

<sup>564</sup> SCHNEIDER J., *Auf der Suche nach dem verlorenen Reich : Lotharingien im 9. und 10. Jahrhundert*, op. cit., p. 146-147.

<sup>565</sup> C'est sans doute la raison pour laquelle la grande majorité des références au titre ducal de Conrad le Rouge dans la production diplomatique émane d'actes ottoniens, le pouvoir royal étant le principal soutien au duc apparenté aux Conradiens. *Ibid.*, p. 134.

s'en prenant directement à des hauts dignitaires locaux revient sûrement à risquer une nouvelle révolte semblable à celle de 939. C'est probablement pour cette raison que le duc n'obtient pas gain de cause et que les deux prélats sont rapidement acquittés.

Maintenant que nous avons individuellement passé en revue les différents liens entre Richaire et plusieurs hauts dignitaires du royaume, nous allons pouvoir essayer d'en tirer quelques observations. Tout d'abord, il paraît clair que l'évêque de Tongres-Liège collabore surtout avec ses confrères ; ses échanges avec Adalbéron I<sup>er</sup> de Metz, Fulbert et, dans une moindre mesure, les accusations adressées en même temps à lui et à Ruotbert de Trèves nous laissent apercevoir un réseau avant tout ecclésiastique et même épiscopal. Cette impression est renforcée quand l'on sait qu'il s'appuie sur ce réseau pour initier la réforme monastique au sein de son évêché par l'intermédiaire de l'évêque de Metz et, dans un second temps, de Bernoin de Verdun – rappelons-nous qu'Odilon est un ancien conseiller du neveu de l'évêque. Nous pouvons aussi retrouver quelques laïcs dans l'entourage du prélat, et même en deviner parfois l'influence. Nous pensons d'abord aux ducs Gislebert et Evrard, mais il paraît aussi tentant de voir la présence d'Oda ou, peut-être plus probablement, d'Adalbert, tous deux apparentés aux Matfrids et mariés à des enfants du comte Wigéric, derrière le rapprochement des évêques mosan et messin. Cependant, les acteurs laïques ne semblent clairement pas être les interlocuteurs privilégiés par l'évêque de Tongres-Liège.

Ce qui est le plus remarquable dans ce qui ressort du réseau de Richaire à partir de la documentation fragmentaire qui nous est parvenue, c'est sa grande consistance. En effet, absolument tous les acteurs avec qui il apparaît à partir de 930 sont soit attestés au sein du réseau d'alliance qui se rassemble à Remiremont – Adalbéron, Gislebert et Ruotbert –, où sa propre famille est d'ailleurs représentée par son neveu Godefroid, soit sont étroitement reliés à au moins un membre de ce même réseau d'alliance – c'est le cas de Fulbert, élu avec le soutien de Gislebert et, si son intercession est avérée, d'Adalbert, cousin de Godefroid et beau-frère d'Adalbéron.

En revanche, nous ne pouvons pas clairement affirmer à quelle période l'évêque mosan vient se greffer à ce réseau ; si l'assemblée présente à Remiremont est avant tout issue du sud de la Lotharingie, il est peu probable qu'aucun dignitaire du nord du duché ne soit rattaché à

l'alliance, d'autant que le comté de Juliers, à la tête duquel se tient Godefroid, est situé à côté de Cologne et donc déjà de l'autre côté du massif ardennais<sup>566</sup>.

Comme nous avons déjà eu l'occasion de le souligner, la présence de Richaire auprès des ducs de Lotharingie et de Franconie en 930 dans le diplôme royal octroyé à la collégiale d'Aix-la-Chapelle n'est pas suffisante pour attester d'une réelle proximité entre le prélat et les futurs leaders de la révolte de 939 à cette période<sup>567</sup>. Si les réformes de Saint-Hubert et de Stavelot-Malmedy traduisent un lien évident entre les évêque de Tongres-Liège et de Metz, il nous est en revanche difficile de trancher s'il s'agisse d'un simple rapprochement ou de l'expression d'une *amicitia* déjà bien établie. Dans tous les cas, hormis cette association entre Richaire et Adalbéron dans le cadre de la réforme monastique, il faut attendre la fin de la révolte de 939 pour voir apparaître le prélat mosan auprès d'autres membres lié de plus ou moins près à cette vaste alliance lotharingienne, à commencer par Fulbert, le 30 mai 941. Ainsi, nous ne savons pas si cette révolte de 939 marque une rupture dans les relations de l'évêque, après laquelle il s'ouvre davantage au réseau de dignitaires ayant soutenu la révolte, ou si une telle interprétation ne reposerait en fait que sur un effet de source. Nous ne trancherons donc pas la question ici.

Une dernière zone d'ombre persiste sur le tableau du réseau de Richaire que nous tentons de dresser, le rôle tenu par l'évêque dans la révolte ; Richaire est-il resté favorable au pouvoir royal ou, au contraire, a-t-il été un sympathisant des révoltés et de Louis IV d'Outremer ? Comme Michel Margue a pu le remarquer, qu'Otton I<sup>er</sup> prélève des otages auprès de ses évêques en Lotharingie s'explique par le doute qui l'anime visiblement déjà, à l'aube de la révolte, quant à leur fidélité<sup>568</sup>. Ainsi, seuls les évêques du sud du duché sautent le pas en jurant fidélité au roi de Francie occidentale, uniquement au moment où celui-ci avance ses armées jusqu'au Rhin<sup>569</sup>. Si les évêques du nord de la Lotharingie sont contraints à rester fidèles au roi, il est donc probable que Richaire, peut-être même présent auprès d'Otton I<sup>er</sup> pendant sa campagne, ait envoyé des troupes pour soutenir l'armée royale<sup>570</sup>.

---

<sup>566</sup> Sur le titre comtal de Godefroid, voir DEPREUX P., « Le comte Haganon, favori de Charles le Simple, et l'aristocratie d'entre Loire et Rhin », *op. cit.*, p. 387. Le Juliers est un massif mineur de la vallée du Rhin, dans les alentours de Cologne. SCHNEIDER J., *Auf der Suche nach dem verlorenen Reich : Lotharingien im 9. und 10. Jahrhundert*, *op. cit.*, p. 152.

<sup>567</sup> Voir *supra*, p. 95.

<sup>568</sup> « [...] *episcopi vero, quoniam rex Otho eorum secum detinebat obsidatum, Ludowico regi se committere deffierunt* ». FLODOARD DE REIMS, *Annales*, PERTZ G.H. (éd.), *op. cit.*, p. 386, lignes 2-3 ; DIERKENS A. et MARGUE M., « Memoria ou damnatio memoriae ? », *op. cit.*, p. 877-878.

<sup>569</sup> *Ibid.*

<sup>570</sup> Les évêques Frédéric de Mayence (937-954) et Ruthard de Strasbourg (930-950) accompagnent le roi, avec leurs troupes, à l'occasion du siège de Xanten, à 35 kilomètres au nord-ouest de Duisbourg, le long du Rhin, avant de changer de camp en l'abandonnant de nuit pour rejoindre Metz et retrouver Gislebert et Henri pour planifier la

### 3. Hubert, Richaire et son sarcophage à Saint-Pierre de Liège : construire la mémoire d'un évêque (23 juin 945)

Deux mois après le plaid de Duisbourg, le 23 juillet 945, Richaire décède, mettant fin à un évêché long de presque vingt-quatre ans (921-945), faisant lui-même suite à un abbatiat à Prüm de presque vingt-trois ans (899-922)<sup>571</sup>. Le choix de sa sépulture – un ancien sarcophage gallo-romain – et de son emplacement – la crypte de Saint-Pierre de Liège – nous laissent clairement deviner que l'évêque de Tongres-Liège a finement planifié les conditions de son inhumation<sup>572</sup>.

---

suite de la révolte. « *Quo expulso Brisacam castellum munitissimum obsedit, ubi quam plura utrimque fortia et bellica gesta sint, futura posterorum successio non ignorabit. Unde Fridericus archiepiscopus Mogontiensis et Ruodhardus episcopus Strazburgensis fixis in obsidione tentoriis et relictis copiarum, quas detulerant, sarcinis nocte clam aufugerunt et Mittensem urbem adeuntes Gisalberto et Heinrico se occursuros, ut soniuraverant, speraverunt* ». ADALBERT DE MAGDEBOURG, *Continuatio Reginonis*, KURZE F. (éd.), *op. cit.*, p. 160-161. Il semble donc que plusieurs évêques soient présents auprès de l'armée royale. Il n'est donc pas inconcevable d'imaginer que Richaire soit lui aussi présent, d'autant que l'itinéraire de l'armée ottonienne est passé, un peu plus tôt dans l'année, tout près de Liège, à Chèvremont, afin d'y assiéger Gislebert et Evrard. « *Tunc rege Lotharienses, ubi tunc rebellionis summa gerebatur, adeunte, Gisalbertus cum fratre regis transitum Rheni regi prohibere volens nec valens iuxta Biertanam socii regis congregitur Deoque victoriam prestante pluribus suorum iccisis aliisque fugatis ipse et frater regis fugae subsidia petunt. Quos rex insequens usque ad Caprimontem pervenit castellumque in eo situm firma undique obsidione circumdedit* ». *Ibid.*, p. 160. Chèvremont est encore le centre d'un autre épisode de conflit, postérieur à la bataille d'Andernach, tandis que le comte Immon, partisan du roi de Francie orientale, récupère par la ruse la forteresse alors aux mains des comtes Ansfrid – il s'agit chronologiquement de la première apparition de ce comte dit « aux quinze comtés », attesté en Teisterbant ou encore en Toxandrie, et qui meurt probablement autour de l'année 969 (DIERKENS A., « Les Ansfrid et le comté de Huy au X<sup>e</sup> siècle », in *Annales du Cercle hutois des Sciences et des Beaux-Arts*, (1987), n° 41, p. 63-67.) – et Arnoul – le même que dans la notice du *Liber memorialis* de Remiremont, parent d'Adalbéron I<sup>er</sup> de Metz. ID., « Un membre de l'aristocratie lotharingienne au X<sup>e</sup> siècle : le comte Immon », *op. cit.*, p. 26-27. Malgré sa grande proximité géographique avec cet autre épisode, l'évêque de Tongres-Liège ne laisse, une fois de plus, aucune trace d'une quelconque participation dans les sources.

<sup>571</sup> La date de la mort de Richaire nous est connue par l'inscription de son sarcophage ainsi que par l'obituaire de Saint-Lambert. « *Obitus Richeri dinoscitur X kalendas augusti esse* ». *Fragment du sarcophage d'origine gallo-romaine de Richaire de Tongres-Liège*, Gaule, IV<sup>e</sup> siècle (inscription à Liège, ca 945), marbre sculpté et gravé, 32,5/37cm (Liège, Musée Curtius) ; « *X kalendas augusti. Commemoratio domini Richarii episcopi nostri qui dedit nobis Boin* ». MARCHANDISSE A. (éd.), *L'obituaire de la cathédrale Saint-Lambert de Liège (XI<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup>)*, *op. cit.*, p. 100, lignes 1-3. L'année nous est donnée par les *Annales Prumienses*, les *Annales Leodienses* et les *Annales Laubienses* (ces deux dernières étant basées sur celles de Prüm, voir BOSCHEN L., *Die Annales Prumienses*, *op. cit.*, p. 227-235.). « *945. Richarius episcopus obiit* ». *Annales Prumienses*, HOLDER-EGGER O. (éd.), *op. cit.*, p. 1292, ligne 20 ; « *945. Obiit Richarius episcopus. Succedit Uhogo* ». *Annales Leodienses*, PERTZ G.H. (éd.), Hanovre, 1841, p. 16, lignes 35-36 (MGH SS, 4) ; « *945. Obiit Richerus episcopus. Succedit Huogo* ». *Annales Laubienses*, PERTZ G.H. (éd.), Hanovre, 1841, p. 16, lignes 23-24 (MGH SS, 4). Sur les *Annales Leodienses*, rassemblant de façon concise des informations sur des rois, papes et évêques de Tongres-Maastricht-Liège et dont la rédaction a débuté en 1058, voir « *Annales Leodienses* », in BAYERISCHE AKADEMIE DER WISSENSCHAFTEN, *Geschichtsquellen des deutschen Mittelalters*, [en ligne], <https://geschichtsquellen.de/werk/310> (dernière consultation le 27/12/2025, dernière mise-à-jour le 19/06/2020). Sur les *Annales Laubienses*, dont la rédaction débute autour de l'an 1000 à Lobbes, voir « *Annales Laubienses* », in BAYERISCHE AKADEMIE DER WISSENSCHAFTEN, *Geschichtsquellen des deutschen Mittelalters*, [en ligne], <https://geschichtsquellen.de/werk/307> (dernière consultation le 27/12/2025, dernière mise-à-jour le 19/12/2025).

<sup>572</sup> BRASSINNE J., « Monuments d'art mosan disparus », in *Bulletin de la société d'art et d'histoire du diocèse de Liège*, vol. 39 (1938), p. 175. La planification des conditions d'inhumation d'un évêque de son vivant n'est pas exceptionnelle et même assez courante. DRESKEN-WEILAND J., « Sarcophages épiscopaux dans l'antiquité tardive

Tout d’abord, le contenant de sa dépouille, un sarcophage gallo-romain du IV<sup>e</sup> siècle réemployé pour l’occasion, place l’évêque de Tongres-Liège dans la continuité d’une tradition funéraire carolingienne, remontant jusqu’à l’inhumation de Charlemagne lui-même<sup>573</sup>. Une telle référence seulement six ans après une révolte durant laquelle une frange importante de l’aristocratie lotharingienne a ployé le genou face à un roi carolingien, Louis IV d’Outremer, n’est pas anodine. En effet, Otton 1<sup>er</sup> avait lui-même des soupçons envers ses évêques – vraisemblablement en ce compris Richaire –, redoutant un passage à l’Ouest de ceux-ci, raison pour laquelle il leur a pris des otages, s’assurant ainsi de leur fidélité<sup>574</sup>. Cette référence carolingienne est peut-être aussi une allusion au roi carolingien qui a porté l’évêque de Tongres-Liège sur le siège de saint Lambert en 921, Charles le Simple, qui a été un très proche allié des Matfrids. En choisissant son sarcophage, Richaire cherche donc à ce que son souvenir soit associé à celui de la dynastie carolingienne. Cependant, cette référence carolingienne ne sembla pas avoir marqué la postérité.

En revanche, un lien apparaît beaucoup plus clairement dans les sources, unissant Richaire, Saint-Pierre de Liège et saint Hubert. Tout d’abord, l’embellissement de Saint-Pierre de Liège par l’évêque est souligné par les *Gesta* des X<sup>e</sup> et XI<sup>e</sup> siècles<sup>575</sup>. À leur lecture, nous pouvons même avoir l’impression qu’il s’agit du fait le plus marquant de cet épiscopat, à côté de la querelle épiscopale qui en a marqué le commencement. Mais, sur ce point, les *Gesta episcoporum* d’Anselme, d’origines liégeoises et non lobbaines, nous ajoutent un élément-clé pour notre démonstration : Saint-Pierre n’est pas qualifiée par son nom mais est plutôt associée au premier évêque qui y a été inhumé : Hubert<sup>576</sup>. Si nous remontons plus haut dans son récit, au moment où le chanoine de Liège envisage l’épiscopat d’Hubert, il ne mentionne d’ailleurs pas la construction de cette Église par cet évêque mais seulement l’installation de sa sépulture dans l’édifice<sup>577</sup>. Ainsi, non seulement Richaire a reconstruit l’église de saint Hubert, mais,

---

et le haut Moyen Âge », in BOCK N., FOLETTI I. et TOMASI M. (dir.), *L’évêque, l’image et la mort : identité et mémoire au Moyen Âge*, Rome, Viella, 2014, p. 37-39.

<sup>573</sup> DIERKENS A., « Autour de la tombe de Charlemagne : considérations sur les sépultures et les funérailles des souverains carolingiens et des membres de leur famille », in *Byzantion. Revue internationale des Études byzantines*, vol. 61 (1991), n° 1, p. 166-168.

<sup>574</sup> ID. et MARGUE M., « Memoria ou damnatio memoriae ? », *op. cit.*, p. 877-878.

<sup>575</sup> « *Qui postquam in episcopatu 22 annos peregrisset, in ecclesia sancti Leodiensis, quam ipse construxit, tumultatus quiescit* ». FOLCUIN DE LOBBES, *Gesta abbatum Lobbiensium*, PERTZ G.H. (éd.), *op. cit.*, p. 63, lignes 32-34 ; « *Hic aecclesiam, in qua sanctus Hupertus primum requievit, ampliavit, et in honore apostolorum principis consecravit* ». ANSELME DE LIÈGE, *Gesta episcoporum Tungrensium, Traiectensium et Leodiensium*, KÖPKE R. (éd.), *op. cit.*, p. 201, lignes 11-12.

<sup>576</sup> Voir *supra*.

<sup>577</sup> « *Tandem multis virtutibus plenus, in senectute bona migrans ad Dominum, a semet dictatam in aecclesia, quae nunc est apostolorum principis, apud nos accepit sepulturam* ». *Ibid.*, p. 198, lignes 20-22.

visiblement plus important encore aux yeux des médiévaux du X<sup>e</sup> siècle et d'après, il s'y fait enterrer, comme le successeur direct de Lambert avant lui. Si l'enterrement d'un évêque dans un édifice qu'il a fondé est un phénomène courant, on notera cependant une particularité dans ce cas-ci : comme nous l'avons vu, Richaire n'a vraisemblablement pas été à l'initiative du chantier, profitant uniquement de la fin de celui-ci pour y installer trente chanoines<sup>578</sup>. Il semble donc que l'évêque de Tongres-Liège, voyant son décès approcher, ait cherché à se représenter à la postérité comme étant un second Hubert<sup>579</sup>.

Cette volonté est d'autant plus manifeste quand l'on s'intéresse au propos de la *Vita Beregisi abbatis* de l'abbé de Saint-Hubert et proche collaborateur de Richaire, Frédéric. Alain Dierkens a démontré, tout d'abord, la multiplicité des parallèles entre Bérégise et l'abbé réformateur et auteur de ladite *Vita* : tous deux ont été confiés dès l'enfance à une abbaye du diocèse de Tongres-Maastricht-Liège avant d'en retourner aux affaires du siècle au sein des ordres pour, finalement, embrasser pleinement la vie monastique en prenant la tête de l'abbaye d'Andage, ensuite connue sous le nom de Saint-Hubert<sup>580</sup>. En repartant du constat que la *Vita Beregisi* invite à voir le culte du saint fondateur comme complémentaire à celui du saint évêque, l'historien bruxellois a proposé d'autant voir dans ce texte hagiographique une proposition de gouvernement d'un monastère réformé qu'une représentation de la relation de l'abbé avec son évêque<sup>581</sup>. Il faut ajouter aux parallèles réalisables le cas de Saint-Pierre, fondation et première sépulture d'Hubert avant que l'évêque Walcaud (810/811-831) ne procède à la translation des reliques vers Andage – Alain Dierkens dresse d'ailleurs un bref parallèle entre la translation des reliques par Walcaud, prenant place à la suite du Concile d'Aix-la-Chapelle de 816-817, et l'appel de Richaire visant à réformer l'abbaye<sup>582</sup> – puis que Richaire n'y installe un chapitre canonial<sup>583</sup>. Il semble donc que Frédéric, dans sa *Vita* de l'abbé fondateur d'Andage, ait cherché à établir un parallèle entre Richaire et son prestigieux prédécesseur ayant donné son nom à l'abbaye ardennaise. Il n'est d'ailleurs pas impossible que ce soit cette volonté de bénéficier de la fin du chantier de Saint-Pierre et de l'image qu'elle a pu lui conférer qui ait guidée l'évêque à chercher à réformer Saint-Hubert plutôt qu'une autre abbaye de son diocèse. Que ces

---

<sup>578</sup> Par exemple, Notger se fait ensevelir à Saint-Jean qu'il a lui-même fait construire à l'image de la chapelle palatine d'Aix-la-Chapelle. KUPPER J.-L., *Notger de Liège (972-1008)*, *op. cit.*, p. 125-126.

<sup>579</sup>

<sup>580</sup> Alain Dierkens dresse une liste de similitudes bien plus conséquente mais nous pensons avoir abordé les plus flagrantes. DIERKENS A., « L'auteur de la *Vita sancti Beregisi abbatis* (BHL 1180) », *op. cit.*, p. 431-433.

<sup>581</sup> *Ibid.*, p. 428-434.

<sup>582</sup> *Ibid.*, p. 433-434. Pour un aperçu des relations entre Walcaud et Saint-Hubert, voir KUPPER J.-L., « Un sage et pieux liturgiste et musicien ? », *op. cit.*, p. 43-57.

<sup>583</sup> DIERKENS A., « L'auteur de la *Vita sancti Beregisi abbatis* (BHL 1180) », *op. cit.*, p. 435-436.

références à Hubert se retrouvent sous la plume de l'un des plus proches collaborateurs, mis à côté de la générosité de Richaire pour Saint-Pierre, de sa participation à la réforme de Saint-Hubert et de son enterrement dans sa collégiale aux pieds du Publémont, n'est pas un hasard. Au contraire, tout cela converge clairement dans le sens d'une tentative de l'évêque de se constituer une image de son vivant, mais aussi (et surtout ?) dans sa mort. Néanmoins, au XIII<sup>e</sup> siècle, bien que l'emplacement de son sarcophage dans la crypte de Saint-Pierre soit toujours connu, l'association de la *memoria* de Richaire à celle d'Hubert ne semble plus admise, à tout le moins plus dans les *Gesta* de Gilles d'Orval<sup>584</sup>.

---

<sup>584</sup> « *Obiit decimo Kal. Augusti sputusque est in ecclesia sancti Petri, quam reedificaverat, in cripta ecclesie ante sepulcra monachorum, sed processus temporis per revelationem cuiusdam venerabilis sacerdotis se transferri iussit ante altare beati Petri apostoli in sinistra parte cancelli. Anno Domini 945 a seculo migravit* ». GILLES D'ORVAL, *Gesta episcoporum Leodiensium*, HELLER J. (éd.), Hanovre, 1880, p. 52, l. 49-53 (MGH SS, 25). Sur cette source rédigée vers la moitié du XIII<sup>e</sup> siècle par Gilles d'Orval, proche collaborateur du siège épiscopal liégeois, voir « *Gesta episcoporum Leodiensium* », in BAYERISCHE AKADEMIE DER WISSENSCHAFTEN, *Geschichtsquellen des deutschen Mittelalters*, [en ligne], <https://geschichtsquellen.de/werk/35> (dernière consultation le 27/12/2025, dernière mise-à-jour le 23/10/2025). La datation du décès de Richaire proposée par le moine d'Orval coïncide avec les sources antérieures évoquées plus haut.

#### **4. Exercer le pouvoir épiscopal : conclusion intermédiaires**

Il paraît clair que Richaire a pu profiter d'une proximité particulière avec son confrère Adalbéron 1<sup>er</sup> de Metz. Cette proximité est évidente à partir de la réforme de Saint-Hubert de 936, plaçant l'oncle et ancien conseiller de l'évêque messin à la tête de l'abbaye, d'où il exerce le pouvoir abbatial en étroite collaboration avec le prélat mosan. Cette proximité entre les deux évêques doit être mise en lien avec la proximité déjà bien connue qui unit les lignages des Matfrids et des Wigérics, entre autres par les mariages entre Oda et Gozlin d'une part, et Adalbert et Liutgarde d'autre part.

Outre ces affinités que l'on a peu de peine à deviner, Richaire se retrouve aussi, au plus tard au lendemain de la révolte de 939, auprès des dignitaires lotharingiens qui ont pris part à la révolte, ou alors de dignitaires dont la proximité avec les révoltés est attestée, comme Fulbert de Cambrai. Entre les 12 et 14 mai 945, il est d'ailleurs mis en cause, aux côtés de l'archevêque Ruotbert de Trèves, par le nouveau duc de Lotharingie, Conrad le Rouge. Cette accusation, peu de temps après l'assassinat du neveu de l'évêque de Tongres-Liège, le comte Adalbert de Metz, par le comte Udo, un parent de Conrad, laisse transparaître une lutte d'influence entre le lignage des Conradiens et un vaste réseau de dignitaires lotharingiens en 944-945.

À son retour, Richaire a encore le temps d'achever les derniers préparatifs de son inhumation ; il décède le 23 juillet dans un cercueil gallo-romain, pratique funéraire des souverains carolingiens, qu'il place dans la collégiale Saint-Pierre de Liège, ultime tentative du prélat pour relier son souvenir à celui de saint Hubert, premier fondateur de cette église.

## Conclusions

Bénéficiant d'un renouvellement historiographique sur l'histoire de l'évêché de Tongres-Liège à l'époque carolingienne et s'appuyant sur des contributions toujours plus nombreuses sur les pratiques de l'aristocratie franque – et même lotharingienne –, nous avons entamé notre étude de l'action politique de Richaire, évêque de 921 à 945. Il convient maintenant de livrer les principaux résultats qui ont émergé de nos recherches.

Nous sommes d'abord retournés à la veille de la querelle de l'évêché de Tongres-Liège afin d'identifier les différentes influences s'exerçant sur le diocèse. Nous avons pu y démontrer l'importance des Régniers, dont l'évêché est l'épicentre de l'assise territoriale, ainsi que la présence d'intérêts et de possessions des Matfrids dans les frontières de l'Église de Tongres-Liège. Le siège mosan représente aussi un intérêt stratégique presque vital pour les Carolingiens vu que la cité épiscopale est située à proximité des palais d'Herstal et d'Aix-la-Chapelle. Enfin et peut-être plus important encore, nous pensons avoir mis en lumière la rapide croissance de l'influence des Robertiens sur l'évêché de Tongres-Liège durant les dernières années de l'épiscopat d'Étienne. C'est donc au croisement de toutes ces influences et dans le contexte des révoltes de Gislebert en Lotharingie et de Robert en Francie occidentale que Charles le Simple décide de destituer par tous les moyens Hilduin, dont la régularité de l'élection ne fait aujourd'hui plus aucun doute.

Le roi carolingien cherche donc à substituer Richaire, abbé de Prüm et membre du lignage des Matfrids, au nouvel évêque de Tongres-Liège. Son profil rencontre parfaitement les attendus du pouvoir carolingien. En plaçant Richaire à la tête de l'Église mosane, le roi carolingien s'assure de sécuriser le siège épiscopal entre les mains d'un fidèle qui ne rejoindrait pas le mouvement de révolte. De plus, l'expérience du candidat royal à Prüm le rend qualifié pour l'exercice de la mission épiscopale. Enfin, sur un plan davantage politique, Richaire est ici d'un groupement familial clairement antagoniste aux Robertiens durant cette séquence, les Matfrids et leurs alliés bénéficiant largement des largesses de la couronne au détriment du marquis de Neustrie qui voit sa place de premier dans l'entourage du roi remise en question. À un niveau lotharingien, le choix de Richaire par Charles permet aussi de tendre une main vers Gislebert, dans la lignée de celle qu'il lui tend dans la « lettre-capitulaire », dans l'espoir de ramener le comte révolté et ses alliés dans le giron royal. En effet, tout porte à croire que les Matfrids et les Régniers sont, à cette période, plus des rivaux que de véritables ennemis. Ainsi, substituer Richaire à Hilduin ne

porte qu'une attaque mineure à l'influence du comte sur le bassin de la Meuse moyenne. Cet effort de pacification des relations entre la couronne et le fils de Régnier I<sup>er</sup> poursuit vraisemblablement l'objectif d'empêcher une convergence entre les mouvements d'opposition en Francie occidentale et en Lotharingie.

La querelle épiscopale débute alors entre fin 920 et début 921. On y retrouve trois groupes : le parti royal qui porte la candidature de Richaire, le parti de Gislebert, auquel la couronne assimile Hilduin, et le collège épiscopal du royaume qui s'oppose en majorité à la destitution d'un pair légitimement élu, confirmé et ordonné. Après une campagne dirigée contre le comte Ricuin, un des alliés de Gislebert, Charles obtient, pour un temps seulement, la soumission du parti révolté ainsi que l'acceptation des aristocrates qui le composent de renoncer à leur soutien à Hilduin, dans le courant de l'été 921.

Dès lors, au moment où Richaire se met en route pour Rome, probablement dans le courant du mois de septembre 921, seul le collège épiscopal s'oppose encore à la destitution de l'évêque de Tongres-Liège. L'affaire est donc finalement portée devant le pape Jean X, à la demande du parti royal, qui excommunie Hilduin, ordonne l'abbé de Prüm comme évêque mosan le 4 novembre 921 et lui confie les très précieux privilèges de porter le pallium et, plus rare encore, de chevaucher avec une monture arborant un *naccus* durant les processions. Ces puissants privilèges sont probablement des moyens pour le pape d'affirmer son autorité face au métropolitain de Cologne tout en soulignant la légitimité de l'ordination de Richaire et de l'éviction d'Hilduin.

Au moment où il revient en Lotharingie et prend possession de son nouveau diocèse, dans les premières semaines de l'année 922, Richaire se retrouve donc à la tête d'une Église qui s'est opposée à son élection et qui est fragmentée entre une multitude d'intérêts aristocratiques souvent hostiles avec le pouvoir royal qu'il est sensé défendre. Nous sommes donc forcés de constater que le nouvel évêque de Tongres-Liège n'a pas réellement de marge de manœuvre pour affirmer ses positions sur la scène politique lotharingienne.

Les premières années de l'épiscopat de Richaire sont donc marquées par une véritable souci d'exercer convenablement sa mission pastorale d'évêque, n'hésitant pas à s'effacer des enjeux de pouvoir des années 922-925 en Lotharingie, probablement faute de capacité réelle à y jouer un quelconque rôle. C'est ainsi que Richaire consacre très tôt les bâtiments de l'abbaye de Brogne, le 22 février 922 ou 923, malgré le rattachement de Gérard de Brogne aux milieux

robertiens, et l'autel de la – nouvellement – collégiale Saint-Pierre de Liège, le 29 mai 922, dotant ce chapitre avec une générosité qui a visiblement retenu l'attention des chroniqueurs des siècles suivant. Ces deux cas sont intéressants car sont tous deux l'aboutissement de projets – vraisemblablement – initiés par Étienne. Dans la charte du 16 novembre 932, alors qu'il constate la consécration d'un autel dédié à la sainte Trinité dans sa cathédrale, Richaire ne cesse de justifier sa fondation par l'action liturgique d'Étienne en faveur du culte trinitaire. Il peut s'avérer tentant de voir ces mobilisations du souvenir d'Étienne comme un moyen pour l'évêque de renforcer la légitimité de sa politique, insistant sur la continuité entre les deux évêchés comme pour suggérer que celui qui les sépare, exercé par Hilduin, n'a pas réellement existé.

Après plus de dix ans d'épiscopat, les effets des efforts du prélat pour rétablir sa marge de manœuvre semblent enfin porter leurs fruits puisqu'il a désormais, en 933, la capacité de rassembler une force suffisante pour aller détruire le *castellum* d'Arches, construit illégalement sur une terre de l'Église mosane en Francie occidentale par le comte Bernard de Senlis, cousin d'Herbert II de Vermandois.

Nous savons que Richaire appelle Frédéric, alors moine à Gorze, à prendre la tête de Saint-Hubert en 936, permettant à la fois de renforcer ses liens avec les Wigérics – et surtout avec Adalbéron I<sup>er</sup> de Metz – et d'affirmer son contrôle sur l'abbaye. En 938, suite à la confiscation de Stavelot-Malmedy qu'Otton I<sup>er</sup> semble imposer à Gislebert, Richaire appelle vraisemblablement Odilon, lui aussi moine de Gorze, à prendre la tête de la double abbaye ardennaise. Néanmoins, les efforts de la couronne pour maintenir le nouvel abbé dans sa propre zone d'influence semblent limiter les liens entre l'abbé et l'évêque.

Suite à la révolte de 939, à laquelle Richaire ne peut prendre part en raison des otages que le roi a pris auprès des évêques lotharingiens, le prélat de Tongres-Liège semble encore multiplier ses contacts avec des autres dignitaires du *regnum Lotharii*. Nous ne pouvons cependant pas certifier qu'il ne s'agisse pas là d'un simple effet de source. Il est important de préciser que tous les dignitaires avec lesquels Richaire apparaît font partie d'un important réseau d'envergure lotharingienne, *a priori* mené par Gislebert, les Matfrids et les Wigérics, ou sont particulièrement proches de membres avérés de ce réseau. C'est ce même réseau, en 939, qui semble rassembler les aristocrates révoltés contre le pouvoir royal.

Nous retiendrons tout d'abord la grande proximité qui semble exister entre les évêques de Tongres-Liège et de Metz qui coopèrent dans l'implantation de la réforme monastique dans les deux abbayes ardennaises et qui sont assez proches pour que Richaire concède à Adalbéron de consacrer lui-même les nouveaux bâtiments de l'abbaye de Saint-Trond en 945. Ensuite, nous avons pu mettre en évidence la lutte d'influence qui semble opposer *a minima* les Matfrids et Ruotbert de Trèves d'un côté, et les Conradiens de l'autre, au moins entre les années 944 et 945. Durant cette lutte, le comte Udo, l'un des vainqueurs d'Andernach, assassine le comte de Metz Adalbert qui est aussi le neveu de Richaire et le beau-frère d'Adalbéron, en 944. L'année suivante, au plaid de Duisbourg (12-14 mai 945), Conrad le Rouge, parent d'Udo, essaie en vain d'attirer l'ire du roi envers Richaire et Ruotbert sous couvert d'infidélité à la couronne. Que ces accusations soient fondées ou non, le roi disculpe les deux prélats, sans doute aussi pour éviter une nouvelle révolte d'envergure comparable à celle de 939.

À son retour dans sa cité, Richaire, qui doit sentir lentement son heure approcher, prépare les conditions de son inhumation. D'une part, le choix de son cercueil, d'origine gallo-romaine, l'inscrit dans la tradition funéraire des rois carolingiens, Charlemagne lui-même ayant opté le premier pour un tel tombeau. D'autre part, l'emplacement de sa dépouille, dans la collégiale Saint-Pierre de Liège, vise probablement à placer le souvenir de son épiscopat en parallèle de celui d'Hubert, premier fondateur de Saint-Pierre et bienfaiteur de l'abbaye d'Andage.

À l'issue de ce travail, nous pensons avoir réussi à mettre en lumière le positionnement politique d'un évêque malgré le peu d'attention que lui ont accordée les chroniqueurs de l'époque et la quasi-disparition des sources diplomatiques liées à son épiscopat. En dehors des acteurs principaux de la vie politique lotharingienne, d'autres dignitaires, à l'instar de Richaire, n'occupent qu'une place marginale dans l'historiographie. Sans doute une étude de la carrière politique de ces différents dignitaires, tant laïques qu'ecclesiastiques, renforcerait-elle notre compréhension de l'équilibre changeant de l'échiquier politique lotharingien.

## Bibliographie

### SOURCE ÉPIGRAPHIQUE INÉDITE :

*Fragment du sarcophage d'origine gallo-romaine de Richaire de Tongres-Liège, Gaule, IV<sup>e</sup> siècle (inscription à Liège, ca 945), marbre sculpté et gravé, 32,5/37cm (Liège, Musée Curtius).*

### SOURCES DIPLOMATIQUES ÉDITÉES :

CLOSE F. (éd.), « La charte de Richer de Liège du 16 novembre 932. Une copie historique à réhabiliter », in *Bulletin de la Commission Royale d'Histoire*, vol. 177 (2011), p. 17-19.

LAUER Ph. (éd.), *Recueil des actes de Charles III le Simple, roi de France*, Paris, Imprimerie Nationale, 1940.

SCHIEFFER T. (éd.), *MGH DD. Zwent/LdK*, Berlin, 1960.

VON SICKEL Th. (éd.), *MGH DD. Ko.I/H.I/O.I*, Hanovre, 1879-1884.

WEILAND L. (éd.), *MGH Const.*, Hanovre, 1893.

### SOURCES ÉPISTOLAIRES ÉDITÉES :

BORETIUS A., KRAUSE V. (éd.), *MGH Capit. 2*, Hanovre, 1897.

ZIMMERMANN H., *Papsturkunden 896-1046*, Vienne, Österreichischen Akademie der Wissenschaften, vol.1-2, 1984-1985.

### SOURCE LITURGIQUE ÉDITÉE :

*Adventus sancti Eugenii Martyris*, MISONNE D. (éd.), « La légende liturgique de la translation de saint Eugène de Saint-Denis à Brogne », in *Revue bénédictine*, vol. 74 (1964), n° 1-2, p. 99-101.

### SOURCES NARRATIVES ÉDITÉES :

ADALBERT DE MAGDEBOURG, *Continuatio Reginonis*, KURZE F. (éd.), Hanovre, 1890, p. 154-179 (MGH SS rer. Germ., 50).

*Annales Laubienses*, PERTZ G.H. (éd.), Hanovre, 1841, p. 9-28 (MGH SS, 4).

*Annales Leodienses*, PERTZ G.H. (éd.), Hanovre, 1841, p. 9-20 (MGH SS, 4).

*Annales Lobienses*, WAITZ G. (éd.), Hanovre, 1881, p. 226-235 (MGH SS, 13).

*Annales Prumienses*, HOLDER-EGGER O. (éd.), Hanovre, 1888, p. 1290-1292 (MGH SS, 15/2).

ANSELME DE LIÈGE, *Gesta episcoporum Tungrensium, Traiectensium et Leodiensium*, KÖPKE R. (éd.), Hanovre, 1846, p. 189-234 (MGH SS, 7).

FLODOARD DE REIMS, *Annales*, PERTZ G.H. (éd.), Hanovre, 1839, 368-408 (MGH SS, 3).

FOLCUIN DE LOBBES, *Gesta abbatum Lobbiensium*, PERTZ G.H. (éd.), Hanovre, 1841, p. 54-74 (MGH SS, 4).

GILLES D'ORVAL, *Gesta episcoporum Leodiensium*, HELLER J. (éd.), Hanovre, 1880, p. 14-125 (MGH SS, 25).

[GILLES D'ORVAL ?], *Gesta pontificum Tungrensium, Traiectensium et Leodiensium abbreviata*, HELLER J. (éd.), Hanovre, 1880, p. 125-139 (MGH SS, 25).

JEAN DE SAINT-ARNOUL DE METZ, *Vita Iohannis abbatis Gorziensis*, PERTZ G.H. (éd.), Hanovre, 1841, p. 150-466 (MGH SS, 4).

RICHER DE REIMS, *Historiae*, HOFFMANN H. (éd.), Hanovre, 2000 (MGH SS, 38).

*Series abbatum Stabulensium*, HOLDER-EGGER O. (éd.), Hanovre, 1881, p. 292-293 (MGH SS, 13).

#### SOURCES NÉCROLOGIQUES ÉDITÉES :

*Liber Memorialis Romaricensis*, HLAWITSCHKA E., SCHMID K. et TELLENBACH G. (éd.), Hanovre, 1970, p. 1-155 (MGH Libri mem., 1/1).

MARCHANDISSE A. (éd.), *L'obituaire de la cathédrale Saint-Lambert de Liège (XI<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup>)*, Bruxelles, Commission royale d'Histoire, 1991.

#### INSTRUMENTS DE RECHERCHE :

*Biographie nationale*, Bruxelles, Académie royale des Sciences, les Lettres et des Beaux-arts de Belgique, 44 vol., 1866-1986.

BERLIÈRE U. (dir.), *Monasticon belge*, Maredsous-Liège, Centre national de recherches d'histoire religieuse, VIII vol., 1890-1991.

BAYERISCHE AKADEMIE DER WISSENSCHAFTEN, *Geschichtsquellen des deutschen Mittelalters*, [en ligne], <https://geschichtsquellen.de>.

COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE, *Narrative sources*, [en ligne], <https://www.narrative-sources.be>.

COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE, *Diplomata Belgica*, [en ligne] <https://www.diplomata-belgica.be>.

*Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques*, Turnhout, Brepols, 33 vol., 1912-...

GOBERT T., *Liège à travers les âges. Les rues de Liège*, Bruxelles, Éditions culture et civilisation, XII vol., 1975-1978.

*Lexikon des Mittelalters*, Munich, Artemis-LexMA Verlag, IX vol., 1980-1991.

*Neue deutsche Biographie*, Berlin, Duncker & Humblot, 26 vol. 1971-...

NIERMEYER J.F., *Mediae latinitatis lexicon minus*, Leyde, Brill, 1976.

STRUBBE E. et VOET L., *De chronologie van de middeleeuwen en de moderne tijden in de Nederlanden*, Anvers, Standaard-Boekhandel, 1960.

WEINFURTER S. et ENGELS O. (dir.), *Series episcoporum ecclesiae catholicae occidentalis ab initio usque ad annum MCXCVIII. Series V: Germania*, Stuttgart, Anton Hiersemann, 1982, vol.I, Archiepiscoporum Coloniensis.

#### TRAVAUX :

ADAM R., « L'anglaise Saint-Bertreimer en Liege, que Godescals avoit fondeit... » Aperçu historiographique sur les origines de la collégiale Saint-Barthélemy à Liège », in *Bulletin de l'institut archéologique liégeois*, vol. 113 (2006), p. 31-62.

ALTHOFF G., *Amicitiae und Pacta. Bündnis, Einung, Politik und Gebetsgedenken im beginnenden 10. Jahrhundert*, Hanovre, Hahnsche Buchhandlung, 1992.

BARTHÉLEMY D., *La chevalerie : de la Germanie antique à la France du XII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Fayard, 2007.

BAUDRY A., *L'église Notre-Dame à Dinant*, Namur, Institut du Patrimoine wallon, 2017.

BAUER T., *Lotharingien als historischer Raum : Raumbildung und Raumbewusstsein im Mittelalter*, Cologne-Weimar-Vienne, Böhlau, 1997.

BERNARD C., « Étude sur le domaine ardennais de la famille des Regnier », in *Le Moyen Âge*, vol. 63 (1957), p. 1-21.

BOSCHEN L., *Die Annales Prumienses*, Düsseldorf, Schwann, 1972.

BOUCHERON P., *La trace et l'aura. Vies posthumes d'Ambroise de Milan (IV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècle)*, Paris, Éditions du seuil, 2019.

BRASSINNE J., « Monuments d'art mosan disparus », in *Bulletin de la société d'art et d'histoire du diocèse de Liège*, vol. 39 (1938), p. 134-195.

BRÜHL C., *Naissance de deux peuples : Français et Allemands (IX<sup>e</sup>-XI<sup>e</sup> siècle)*, Paris, Fayard, 1994.

BÜHRER-THIERRY G., *Aux marges du monde germanique : l'évêque, le prince, les païens (VIII<sup>e</sup>-XI<sup>e</sup> siècles)*, Turnhout, Brepols, 2014.

BÜHRER-THIERRY G., « Épiscopat et royauté dans le monde carolingien », in FAKOWSKI W. et SASSIER Y. (dir.), *Le monde carolingien : Bilan, perspectives, champs de recherches. Actes du colloque international de Poitiers, Centre d'Études supérieures de Civilisation médiévale, 18-20 novembre 2004*, Turnhout, Brepols, 2009, p. 143-155.

BÜHRER-THIERRY G., *Évêques et pouvoir dans le royaume de Germanie : les Églises de Bavière et de Souabe 876-973*, Paris, Picard, 1997.

BUR M., *Le château*, Turnhout, Brepols, 1999.

CHANTINNE F., DEMETER S. et MIGNOT P., « Abbayes “belges” du traité de Meerssen, autour des IX<sup>e</sup>-X<sup>e</sup> siècles. Réflexions archéologiques », in *Revue belge de Philologie et d'Histoire*, vol. 96 (2018), n° 1, p. 237-272.

CLOSE F., « Un sage et pieux liturgiste et musicien ? Premières (re)touches à l'épiscopat d'Étienne de Liège (901-920) », in CLOSE F., DUBOIS S., LANNEAU C. et RAXHON P. (dir.), *Passions liégeoises. Mélanges en l'honneur de Bruno Demoulin*, Bruxelles, Archives générales du Royaume, 2022, p. 63-73.

CLOSE F., « La succession d'Étienne de Liège († 920) : une vacance épiscopale dans l'attente d'un arbitrage pontifical ? », in *Revue belge de philologie et d'histoire*, vol. 97 (2019), n° 2, p. 261-278.

CLOSE F., « De l'office de la Trinité pour le diocèse de Liège au X<sup>e</sup> siècle. Liège, Metz, Mayence, Saint-Gall. », in WILKIN A. et KUPPER J.-L. (dir.), *Évêque et prince. Notger et la Basse-Lotharingie aux alentours de l'an mil*, Liège, Presses universitaires de Liège, 2013, p. 355-368.

CLOSE F., « La charte de Richer de Liège du 16 novembre 932. Une copie historique à réhabiliter », in *Bulletin de la Commission Royale d'Histoire*, vol. 177 (2011), p. 1-20.

CLOSE F., « L'Office de la Trinité d'Étienne de Liège (901-920) : Un Témoin de l'héritage liturgique et théologique de la première réforme carolingienne à l'aube du X<sup>e</sup> siècle », in *Revue belge de philologie et d'histoire*, vol. 86 (2008), n° 3-4, p. 623-643.

COCKSHAW P., « Les manuscrits anciens de la bibliothèque de Saint-Hubert », in DIERKENS A., DUVOSQUEL J.-M. et NYST N. (dir.), *L'ancienne église abbatiale de Saint-Hubert*, Namur, Direction générale de l'aménagement du territoire, du logement et du patrimoine, 1999, p. 213-215.

DALEWSKI T., « Les Robertiens furent-ils une famille royale ? Quelques réflexions sur l'avènement de Robert Ier en 922 », in *Cahiers de civilisation médiévale*, vol. 65 (2022), p. 333-348.

DARIS J., *Histoire du diocèse et de la principauté de Liège. Depuis leur origine jusqu'au XIII<sup>e</sup> siècle*, Liège, Librairie catholique Louis Demarteau, 1890.

DEPREUX P., « Le comte Haganon, favori de Charles le Simple, et l'aristocratie d'entre Loire et Rhin », in GAILLARD M., MARGUE M., DIERKENS A. et PETTIAU H. (dir.), *De la mer du Nord à la Méditerranée. Francia Media. Une région au coeur de l'Europe (c.840-c.1050)*, Luxembourg, Publications du CLUDEM, 2011, p. 381-394.

DESPY G., « Abbatiait laïc et manipulations foncières en Lotharingie vers 900 : la “charte de précaire” du duc Gislebert de 928. », in DELATTRE J.-L., DESPY G., DEVROEY J.-P., DIERKENS

A., DUVOSQUEL J.-M. et UYTTEBROUCK A. (dir.), *La Belgique rurale du Moyen Âge à nos jours. Mélanges offerts à Jean-Jacques Hoebanx*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, 1985, p. 19-28.

DE WAHA M., « Oppida quaedam ipsorum novitia : des fortifications lotharingiennes », in *De la mer du Nord à la Méditerranée. Francia Media. Une région au coeur de l'Europe (c.840-c.1050)*, Luxembourg, Publications du CLUDEM, 2011, p. 207-237.

D'HAENENS A., « Aller à Rome au Moyen Âge », in *Bulletin de l'Institut historique belge de Rome*, vol. 50 (1980), p. 93-129.

D'HAENENS A., « Gérard de Brogne à l'abbaye de Saint-Ghislain », in *Revue bénédictine*, vol. 70 (1960), p. 101-118.

DIERKENS A., « Le cheval de l'évêque Folcuin de Thérouanne († 855) », in JÉGOU L., LIENHARD T. et SCHNEIDER J. (dir.), *Faire lien. Aristocratie, réseaux et échanges compétitifs. Mélanges en l'honneur de Régine Le Jan*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2015, p. 279-288.

DIERKENS A., « Im Zentrum der karolingischen Macht im 8. Jahrhundert : Herstal, Jupille und Chèvremont », in POHLE F. (dir.), *Karl der Grosse : Orte der Macht*, Dresde, Standstein Verlag, 2014, p. 210-217.

DIERKENS A., « Notger, Folcuin et Rathier. L'abbaye de Lobbes et les évêques de Liège à la fin du Xe siècle », in WILKIN A. et KUPPER J.-L. (dir.), *Évêque et prince. Notger et la Basse-Lotharingie aux alentours de l'an mil*, Liège, Presses universitaires de Liège, 2013, p. 271-294.

DIERKENS A., « L'auteur de la Vita sancti Berregisi abbatis (BHL 1180) : Frédéric, prévôt de Gorze puis abbé de Saint-Hubert († 942) », in RENARD É., TRIGALET M., HERMAND X. et BERTRAND P. (dir.), « *Scribere sanctorum gesta* ». *Recueil d'études d'hagiographie médiévale offert à Guy Philippart*, Turnhout, Brepols, 2005, p. 417-440.

DIERKENS A., « Quelques réflexions sur l'abbaye de Saint-Trond à la fin du IX<sup>e</sup> et au X<sup>e</sup> siècle », in DUVOSQUEL Je.-M. et THOEN E. (dir.), *Peasants & townsmen in medieval Europe. Studia in honorem Adriaan Verhulst*, Gand, Snoeck-Ducaju & zoon, 1995, p. 363-377.

DIERKENS A., « Autour de la tombe de Charlemagne : considérations sur les sépultures et les funérailles des souverains carolingiens et des membres de leur famille », in *Byzantion. Revue internationale des études byzantines*, vol. 61 (1991), n° 1, p. 156-180.

DIERKENS A., « Un membre de l'aristocratie lotharingienne au X<sup>e</sup> siècle : le comte Immon », in *Bulletin de l'institut archéologique liégeois*, vol. 100 (1988), p. 21-32.

DIERKENS A., « Les Ansfrid et le comté de Huy au Xe siècle », in *Annales du Cercle Hutois des Sciences et des Beaux-Arts*, n° 41 (1987), p. 55-77.

DIERKENS A., *Abbayes et chapitres entre Sambre et Meuse (VII<sup>e</sup>-XI<sup>e</sup> siècles). Contribution à l'histoire religieuse des campagnes du Haut Moyen Âge.*, Sigmaringen, Jan Thorbecke Verlag, 1985.

DIERKENS A. et MARGUE M., « Memoria ou damnatio memoriae ? L'image de Gislebert, duc de Lotharingie († 939) », in GOUGUENHEIM S., GOULLET M., KAMMERER O., MONNET P., MORELLE L. et PAULMIER-FOUCART M. (dir.), *Retour aux sources. Textes, études et documents d'histoire médiévale offerts à Michel Parisse*, Paris, A. et J. Picard, 2004, p. 869-890.

DIERKENS A. et WYMMERSCH G., « Avant les fondations des collégiales : les communautés cléricales et proto-canoniales en pays mosan des origines au début du IX<sup>e</sup> siècle », in *Les collégiales dans la cité de Liège au Moyen Âge. Des bâtiments et des hommes. Actes du colloque tenu à Liège (15-17 novembre 2021)*, [à paraître], p. 15-27.

DRESKEN-WEILAND J., « Sarcophages épiscopaux dans l'antiquité tardive et le haut Moyen Âge », in BOCK N., FOLETTI I. et TOMASI M. (dir.), *L'évêque, l'image et la mort : identité et mémoire au Moyen Âge*, Rome, Viella, 2014, p. 37-51.

DÜMMLER E., *Kaiser Otto der Grosse*, Leipzig, Verlag von Duncker & Humblot, 1876.

ECKEL A., *Charles le Simple*, Paris, Librairie Émile Bouillon, 1899.

FALKENSTEIN L., « Notger et Aix-la-Chapelle », in *Évêque et prince. Notger et la Basse-Lotharingie aux alentours de l'an mil*, Liège, Presses universitaires de Liège, 2013, p. 317-341.

FALKENSTEIN L., « La cession de l'abbaye de Chèvremont à l'église Notre-Dame d'Aix-la-Chapelle en 972 et ses conséquences immédiates », in *Bulletin de l'institut archéologique liégeois*, vol. 100 (1988), p. 41-60.

FERRAGU G., *Otages, une histoire. De l'Antiquité à nos jours*, Paris, Gallimard, 2020.

FRANCE J., *Medieval France at war. A military history of the french monarchy, 885-1305*, Leeds, Arc Humanities Press, 2022.

FRAY J.-L., « Du "principal siège" à la concurrence. Cathédrales, villes épiscopales et structuration du réseau urbain au cours du Moyen Âge », in *Histoire urbaine*, vol. 7 (2003), p. 55-66.

GAIER C., « Les moyens d'attaque et de défense des fortifications aux environs de l'an mil », in *Bulletin de l'institut archéologique liégeois*, vol. 100 (1988), p. 61-70.

GAIER C., *Grandes batailles de l'histoire liégeoise au Moyen Âge*, Liège, Eugène Wahle, 1980.

GAILLARD M., « Entre contrôle des monastères et activité réformatrice. Étude comparée de l'action des évêques de Metz, Toul, Verdun et Reims (du début du IX<sup>e</sup> siècle au milieu du X<sup>e</sup> siècle) », in *Évêques et communautés religieuses dans la France médiévale*, Paris, Éditions de la Sorbonne, 2022, p. 279-295.

GAILLARD M., *D'une réforme à l'autre (816-934) : les communautés religieuses en Lorraine à l'époque carolingienne*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2006.

GAILLARD M., « La présence épiscopale dans la ville du haut Moyen Âge : sanctuaires et processions », in *Histoire urbaine*, vol. 10 (2004), p. 123-140.

GAUDEMET J., *Les élections dans l'Église latine des origines au XVI<sup>e</sup> siècle*, Paris, Fernand Lanore, 1979.

GEORGE P., *Toucher l'invisible. Pour une histoire des reliques de l'Antiquité tardive à nos jours*, Rome, Viella, 2024.

GEORGE P., *La clé-reliquaire de saint Hubert*, Namur, La traversée d'une œuvre, 2019.

GEORGE P. et KUPPER J.-L., « Hagiographie et politique autour de l'an Mil : Notger et l'abbaye de Stavelot », in RENARD É., TRIGALET M., HERMAND X. et BERTRAND P. (dir.), « *Scribere sanctorum gesta* ». *Recueil d'études d'hagiographie médiévale offert à Guy Philippart*, Turnhout, Brepols, 2005, p. 441-450.

GIESE W., *Heinrich I. Begründer der ottonischen Herrschaft*, Darmstadt, Wissenschaftliche Buchgesellschaft, 2008.

HIRSCHMANN F., *Die Anfänge des Städtewesens in Mitteleuropa. Die Bischofssitze des Reiches bis ins 12. Jahrhundert*, Stuttgart, Anton Hiersemann, vol.2, 2012.

HLAWITSCHKA E., *Die Anfänge des Hauses Habsburg-Lothringen. Genealogische Untersuchungen zur Geschichte Lothringens und des Reichs im 9., 10. und 11. Jahrhundert*, Sarrebruck, Minerva, 1969.

HLAWITSCHKA E., *Lotharingen und das Reich an der Schwelle der deutschen Geschichte*, Stuttgart, Anton Hiersemann, 1968.

HOFFSUMMER-BOSSON A., « Chèvremont : l'apport des sources archéologiques », in *Bulletin de l'institut archéologique liégeois*, vol. 100 (1988), p. 71-87.

IEZZI S., *Francon évêque de Tongres, Maastricht et Liège (855-901) : Un évêque lotharingien lors de la désagrégation de l'empire carolingien*, mémoire de licence en histoire, inédit, ULiège, année académique 2019-2020.

JOSSE M., « Les sources historiques », in *Bulletin de l'institut archéologique liégeois*, vol. 100 (1988), p. 13-20.

JOSSE M., *Le domaine de Jupille des origines à 1297*, [s.l.], Pro Civitate, 1966.

KOCH A.C.F., « Gérard de Brogne et la maladie du comte Arnoul Ier de Flandre », in *Revue bénédictine*, vol. 70 (1960), p. 119-125.

KOSTO A.J., *Hostages in the Middle Ages*, Oxford, Oxford University Press, 2012.

KUPPER J.-L., « Walcaud : portrait d'un évêque de Tongres-Liège au temps de Charlemagne et de Louis le Pieux », in CLOSE F., DUBOIS S., LANNEAU C. et RAXHON P. (dir.), *Passions liégeoises. Mélanges en l'honneur de Bruno Demoulin*, Bruxelles, Archives générales du Royaume, 2022, p. 43-61.

KUPPER J.-L., *Notger de Liège (972-1008)*, Bruxelles, Académie royale de Belgique, 2015.

KUPPER J.-L., « Sur les incursions normandes dans le pays mosan : le roi Arnoul, l'évêque Francon, le duc Henri, Franchimont, Limbourg et la porte Hasseline de Liège », in *Bulletin de l'institut archéologique liégeois*, vol. 116 (2012), p. 5-24.

KUPPER J.-L., « Sur les émeutes ou “émotions” populaires dans la cité de Liège, du X<sup>e</sup> au XII<sup>e</sup> siècle », in *Bulletin de la société d'art et d'histoire du diocèse de Liège*, vol. 70 [2012 2011], p. 15-22.

KUPPER J.-L., « Aux origines de la cité de Liège. Sur deux chartes inédites de 1171 et 1266 », in *Bulletin de la Commission Royale d'Histoire*, vol. 175 (2009), p. 321-342.

KUPPER J.-L., « Liège au VIII<sup>e</sup> siècle. Naissance d'une ville sanctuaire », in *L'évangélisation des régions entre Meuse et Moselle et la fondation de l'abbaye d'Echternach (V<sup>e</sup>-IX<sup>e</sup> siècle). Actes des X<sup>es</sup> Journées lotharingiennes, 28-30 octobre 1998*, Luxembourg, Publications du CLUDEM, 2000, p. 357-364.

KUPPER J.-L., « La chute de Chèvremont dans le contexte politique de la seconde moitié du X<sup>e</sup> siècle », in *Bulletin de l'institut archéologique liégeois*, vol. 100 (1988), p. 33-39.

KUPPER J.-L., *Liège et l'église impériale, XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles*, Paris, Les Belles Lettres, 1981.

KURTH G., *Les premiers siècles de l'abbaye de Saint-Hubert*, Bruxelles, Hayez, 1898.

LE JAN R., *Amis ou ennemis ? Émotions, relations, identités au Moyen Âge*, Paris, Éditions du seuil, 2024.

LE JAN R., « Élités et révoltes à l'époque carolingienne. Crise des élites ou crise des modèles ? », in BOURGARD F., FELLER L. et LE JAN R. (dir.), *Les élites au haut Moyen Âge. Crises et renouvellements*, Turnhout, Brepols, 2006, p. 403-423.

LE JAN R., « Dénomination, parenté et pouvoir dans la société du haut Moyen âge (VI<sup>e</sup>-X<sup>e</sup> siècle) », in *Femmes, pouvoir et société dans le haut Moyen Âge*, Paris, Picard, 2001, p. 224-238.

LE JAN R., *Famille et pouvoir dans le monde franc (VII<sup>e</sup>-X<sup>e</sup> siècle). Essai d'anthropologie sociale*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1995.

LE JAN R., « L'aristocratie lotharingienne : structure interne et conscience politique », in HERRMANN H.-W. et SCHNEIDER R. (dir.), *Lotharingia : um das jahr 1000 / autour de l'an mil*, Sarrebruck, Saarbrücker Druckerei und Verlag, 1995, p. 71-88.

LECOUTEUX S., « Le contexte de rédaction des Annales de Flodoard de Reims (919-966). Partie 2 : présentation des résultats de la relecture critique du début des Annales », in *Le Moyen Âge*, vol. 116 (2010), n° 2, p. 283-318.

LECOUTEUX S., « Le contexte de rédaction des Annales de Flodoard de Reims (919-966). Partie 1 : une relecture critique du début des Annales à la lumière de travaux récents », in *Le Moyen Âge*, vol. 116 (2010), n° 1, p. 51-121.

- LEJEUNE T., *L'ancienne abbaye de Lobbes*, Mons, Imprimerie de Masquillier et Lamir, 1859.
- LÖSSLEIN H., *Royal power in the late carolingian age: Charles III the Simple and his predecessors*, Cologne, Modern Academic Publishing, 2019.
- MAQUET J., *La collégiale de Saint-Pierre de Liège : origines, domaine et revenus (début du VIII<sup>e</sup> siècle-1467)*, mémoire de licence en histoire, inédit, ULiège, année académique 1994-1995.
- MAQUET J., « L'importance des revenus d'églises au XIII<sup>e</sup> siècle. Le cas de Saint-Pierre à Liège et de Saint-Vanne à Verdun », in *Bulletin de la Commission Royale d'Histoire*, vol. 165 (1999), p. 1-32.
- MAQUET J., « Les origines de la collégiale Saint-Pierre à Liège », in *Bulletin de la Société Royale le Vieux Lièges*, [1997], n° 279, p. 701-796.
- MAQUET J., « Les premiers siècles de l'église Saint-Pierre à Liège (VIII<sup>e</sup>-X<sup>e</sup> siècles) : relecture des sources », in *Les collégiales dans la cité de Liège au Moyen Âge. Des bâtiments et des hommes. Actes du colloque tenu à Liège (15-17 novembre 2021)*, [à paraître].
- MARGUE M., « Les Adalbéron - un "lignage épiscopal" ? Fonction épiscopale et structuration parentale en Lotharingie (X<sup>e</sup>-XI<sup>e</sup> siècle) », in *The medieval low countries : an annual review*, vol. 6 (2019), p. 27-53.
- MARGUE M., « Zwentibold, roi (895-900) et Gislebert, duc (928-939) du royaume de Lothaire. Pouvoir et légitimation, histoire et mémoire », in MARGUE M. et PETTIAU H. (dir.), *La Lotharingie en question. Identités, oppositions, intégration. Actes des 14<sup>es</sup> Journées Lotharingiennes*, Luxembourg, Section Historique de l'Institut Grand-Ducal, 2018, p. 55-151.
- MARGUE M., « Face à l'évêque, le comte. Politique ottonienne et pouvoir comtal en Lotharingie à l'époque de Notger », in *Évêque et prince. Notger et la Basse-Lotharingie aux alentours de l'an mil*, Liège, Presses universitaires de Liège, 2013, p. 237-270.
- MARGUE M., « Aspects politiques de la "réforme" monastique en Lotharingie. Le cas des abbayes de Saint-Maximin de Trèves, de Stavelot-Malmédy et d'Echternach (934-973) », in *Revue bénédictine*, vol. 98 (1988), n° 1-2, p. 31-61.
- MARGUE M. et PETTIAU H., « Préface », in MARGUE M. et PETTIAU H. (dir.), *La Lotharingie en question. Identités, oppositions, intégration. Actes des 14<sup>es</sup> Journées Lotharingiennes*, Luxembourg, Section Historique de l'Institut Grand-Ducal, 2018, p. 11-12.
- MARTINE T., NOWAK J. et SCHUMACHER D. (dir.), *D'un regnum à l'autre : la Lotharingie, un espace de l'entre-deux ?*, Nancy, Presses Universitaires de Nancy, 2020.
- MAZEL F., *L'évêque et le territoire. L'invention médiévale de l'espace (V<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècle)*, Paris, Éditions du seuil, 2016.

MAZEURE N., « Le Codex Stabulensis et la recreation du passé à Stavelot-Malmedy à la fin du Xe siècle. Une étude de la valorisation de sources diplomatiques dans l'hagiographie abbatiale », in *Revue d'Histoire Ecclésiastique*, vol. 107 (2012), n° 3-4, p. 863-896.

MCCORMICK M., *Origins of the european economy. Communications and commerce, A.D. 300-900*, Cambridge, Cambridge university press, 2001.

MCLEAN S., « Insinuation, censorship and the struggle for late Carolingian Lotharingia in Regino of Prüm's chronicle », in *English historical Review*, vol. 124 (2009), n° 506, p. 1-28.

MCLEAN S., *History and politics in late carolingian and ottonian Europe : the Chronicle of Regino of Prüm and Adalbert of Magdeburg*, Manchester, Manchester University Press, 2009.

MCNAIR F., « Kingship and consent in the reign of Charles the Simple : the case of Sint-Servaas », in *The medieval journal*, vol. 7 (2017), n° 2, p. 1-22.

MCNAIR F., « After Soissons : the last years of Charles the Simple (923-929) », in *Reti Medievali Rivista*, vol. 18 (2017), n° 2, p. 29-48.

MÉRIAUX C., « Dans l'ombre de Notger : les évêques de Cambrai à la fin du Xe siècle », in *Évêque et prince. Notger et la Basse-Lotharingie aux alentours de l'an mil*, Liège, Presses universitaires de Liège, 2013, p. 181-206.

MÉRIAUX C., *Gallia irradiata. Saint et sanctuaires dans le nord de la Gaule du haut Moyen Âge*, Stuttgart, Franz Steiner Verlag, 2006.

MISONNE D., « Gérard de Brogne. Moine et réformateur († 959) », in *Revue bénédictine*, vol. 111 (2001), p. 25-49.

MISONNE D., « La restauration monastique de Gérard de Brogne », in *Revue bénédictine*, vol. 111 (2001), p. 62-67.

MISONNE D., « Étienne de Liège, le Psautier de Lothaire et le Légendier de Saint-Lambert », in *Revue bénédictine*, vol. 111 (2001), p. 198-211.

MISONNE D., « Le psautier de Lothaire », in DIERKENS A., DUVOSQUEL J.-M. et NYST N. (dir.), *L'ancienne église abbatiale de Saint-Hubert*, Namur, Direction générale de l'aménagement du territoire, du logement et du patrimoine, 1999, p. 216-217.

MISONNE D., « La légende liturgique de la translation de saint Eugène de Saint-Denis à Brogne », in *Revue bénédictine*, vol. 74 (1964), n° 1-2, p. 98-110.

MORA-DIEU G., « Questionnements autour de l'an mil : essai sur les fortifications "notgériennes" », in *Bulletin de l'institut archéologique liégeois*, vol. 119 (2015), p. 5-70.

NELSON J.L., « Le partage de Verdun », in GAILLARD M., MARGUE M., DIERKENS A. et PETTIAU H. (dir.), *De la mer du Nord à la Méditerranée. Francia Media. Une région au coeur de l'Europe (c.840-c.1050)*, Luxembourg, Publications du CLUDEM, 2011, p. 241-254.

NIGHTINGALE J., *Monasteries and Patrons un the Gorze reform. Lotharingia c.850-1000*, Oxford, Clarendon press, 2001.

NONN U., *Pagus und Comitatus in Niederlothringen. Untersuchungen zur politischen Raumgliederung im früheren Mittelalter*, Bonn, Ludwig Röhrscheid Verlag, 1983.

PARAVICINI BAGLIANI A., « Le cheval blanc du pape. Symbolique et autoreprésentation (XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècle) », in ANDENMATTEN B., PARAVICINI BAGLIANI A. et PIBIRI E. (dir.), *Le cheval dans la culture médiévale*, Florence, SISMELE, Edizioni del galluzzo, 2015, p. 243-265.

PARISOT R., *Le royaume de Lorraine sous les Carolingiens (843-923)*, Paris, Picard, 1899.

PARISSE M., « Réflexions à propos de la terminologie et de la géographie », in GAILLARD M., MARGUE M., DIERKENS A. et PETTIAU H. (dir.), *De la mer du Nord à la Méditerranée. Francia Media. Une région au coeur de l'Europe (c.840-c.1050)*, Luxembourg, Publications du CLUDEM, 2011, p. 1-7.

PARISSE M., « La Lotharingie : naissance d'un espace politique », in HERRMANN H.-W. et SCHNEIDER R. (dir.), *Lotharingia : um das jahr 1000 / autour de l'an mil*, Sarrebruck, Saarbrücker Druckerei und Verlag, 1995, p. 31-48.

PARISSE M., « L'abbaye de Gorze dans le contexte politique et religieux lorrain à l'époque de Jean de Vandières (900-974) », in PARISSE M. et OEXLE O.G. (dir.), *L'abbaye de Gorze au X<sup>e</sup> siècle*, Nancy, Presses Universitaires de Nancy, 1993, p. 51-90.

PARISSE M., « Princes laïques et/ou moines, les évêques du X<sup>e</sup> siècle », in *Il secolo di ferro : Mito e realtà del seculo X*, Spolète, Centro italiano di studi sull'alto medioevo, 1991, vol.1, p. 449-513.

PARISSE M., *Austrasie, Lotharingie, Lorraine, Metz*, Éditions Serpenoise, 1990.

PARISSE M., « Noblesse et monastère en Lotharingie du IX<sup>e</sup> au XI<sup>e</sup> siècle », in KOTTJE R. et MAURER H. (dir.), *Monastische Reformen im 9. und 10. Jahrhundert*, Sigmaringen, Jan Thorbecke Verlag, 1989, p. 167-196.

PARISSE M., « In Media Francia : Saint-Mihiel, Salornnes et Saint-Denis (VII<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles) », in DUBY G. (dir.), *Media in Francia... Recueil de mélanges offert à Karl Ferdinand Werner à l'occasion de son 65<sup>e</sup> anniversaire par ses amis et collègues français*, Maulévrier, Hérault éditions, 1989, p. 319-343.

PARISSE M., « Généalogie de la Maison d'Ardenne », in *La Maison d'Ardenne X<sup>e</sup>-XI<sup>e</sup> siècles. Actes des Journées Lotharingiennes 24-26 octobre 1980*, Luxembourg, Imprimerie Joseph Beffort, 1981, p. 9-41.

PETTIAU H., « Présences de souverains dans l'espace du regnum Lotharii : Itinéraires, lieux de pouvoir et fidélités "lotharingiennes" (869-936) », in MARGUE M. et PETTIAU H. (dir.), *La Lotharingie en question. Identités, oppositions, intégration. Actes des 14<sup>es</sup> Journées Lotharingiennes*, Luxembourg, Section Historique de l'Institut Grand-Ducal, 2018, p. 153-197.

ROBERTS E., *Flodoard of Rheims and the Writing of History in the Tenth Century*, Cambridge, Cambridge university press, 2019.

ROZEIN M., « La querelle de l'évêché de Liège (920-921). Les enjeux lotharingiens de la destitution de l'évêque Hilduin », in *Revue belge de philologie et d'histoire*, vol. 99 (2021), n° 3-4, p. 647-670.

SABBE É., « Étude critique sur la biographie et la réforme de Gérard de Brogne », in *Études sur l'histoire du pays mosan au Moyen Âge*, Bruxelles, La renaissance du livre, 1958, p. 497-524.

SAUCIER C., *A paradise of priests : singing the civic and episcopal hagiography of medieval Liège*, Rochester, University of Rochester press, 2014.

SCHMIDT K., « Alexandre Ier de Liège et Raoul de Saint-Trond : une alliance de circonstance ? », in *Revue belge de philologie et d'histoire*, vol. 93 (2015), n° 3, p. 647-667.

SCHNEIDER J., *Auf der Suche nach dem verlorenen Reich : Lotharingien im 9. und 10. Jahrhundert*, Cologne-Weimar-Vienne, Böhlau, 2010.

SCHOENIG S., *Bonds of wool. The pallium & papal power in the Middle Ages*, Washington D.C., The Catholic University of America Press, 2016.

SCHROEDER N., *Les hommes et la terre de saint Remacle. Histoire sociale et économique de l'abbaye de Stavelot-Malmedy, VII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècle*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, 2015.

SILVESTRE H., « Sur une des causes de la grande expansion de l'ordre canonial dans le diocèse de Liège aux X<sup>e</sup> et XI<sup>e</sup> siècles », in *Revue belge de philologie et d'histoire*, vol. 31 (1953), n° 1, p. 65-74.

SOT M., *Un historien et son Église : Flodoard de Reims*, Paris, Fayard, 1993.

SUTOR M., « Les infrastructures fluviales et l'essor des villes de la Meuse moyenne. Des origines au XVII<sup>e</sup> siècle », in *Histoire urbaine*, vol. 45 (2016), p. 28-65.

VANDERPUTTEN S., « À quoi sert la renovatio ? Réforme carolingienne et changements institutionnel dans la vie religieuse des IX<sup>e</sup> et X<sup>e</sup> siècles », in *Cahiers de civilisation médiévale*, vol. 265 (2024), p. 263-271.

VANDERPUTTEN S., « Deconstructing/Reconstructing Monastic Reform », in VANDERPUTTEN S. (dir.), *Rethinking reform in the latin west, 10th to early 12th century*, Leyde, Brill, 2023, p. 45-68.

VANDERPUTTEN S., *Monastic reform as process. Realities and representations in Medieval Flanders 900-1100*, Londres, Cornell University press, 2013.

VANDERPUTTEN S. et MEIJNS B., « Gérard de Brogne en Flandre. État de la question sur les réformes monastiques du X<sup>e</sup> siècle », in *Revue du Nord*, vol. 92 (2010), n° 385, p. 271-295.

VERDOOT J., *Une clôture hermétique ? Isolement régulier et intérêts séculiers au monastère Saint-Pierre de Lobbes VII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècle*, Heidelberg, Heidelberg University publishing, 2021.

VERDOOT J., *Pour les siècles des siècles. L'abbaye Saint-Pierre de Lobbes au Moyen Âge (VII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles)*, Bruxelles, Archives Générales du Royaume, 2018.

VERONESE F., « Foreign bishops using local saints. The Passio et translatio sanctorum Firmi et Rustici (BHL 3020-3021) and Carolingian Verona », in FERRARI M.C. (dir.), *Saints and the City. Beiträge zum Verständnis urbaner Sakralität in christlichen Gemeinschaften (5.-17. Jh.)*, Erlangen, FAU University Press, 2015, p. 85-114.

VON BÜTTNER H., *Heinrichs I. Südwest- und Westpolitik*, Constance, Konstanzer Arbeitskreis für mittelalterliche Geschichte, 1964.

WERNER K.F., « Les premiers Robertiens et les premiers Anjous (IX<sup>e</sup> siècle-début X<sup>e</sup> siècle) », in GUILLOT O. et FAVREAU R. (dir.), *Pays de Loire et Aquitaine de Robert le Fort aux premiers Capétiens, actes du colloque scientifique international (Angers, septembre 1987)*, Poitiers, Société des antiquaires de l'Ouest, 1997, p. 9-67.

WERNER K.F., « Les Robertiens », in *Le roi de France et son royaume autour de l'an mil*, Paris, Picard, 1992, p. 15-26.

WEST C., *The fall of a Carolingian kingdom : Lotharingia, 855-869*, Toronto, University of Toronto Press, 2023.

WILKIN A., « Enquête sur l'impact de l'incendie de 1185 sur les archives de la cathédrale Saint-Lambert de Liège et sur la rédaction d'un premier cartulaire », in *Bulletin de la Commission Royale d'Histoire*, vol. 176 (2010), n° 2, p. 381-413.

WILKIN A., *La gestion des avoirs de la cathédrale Saint-Lambert de Liège des origines à 1300. Contribution à l'histoire économique et institutionnelle du pays mosan*, Bruxelles, Académie royale de Belgique, 2008.

WISPLINGHOFF E., « Untersuchungen zur Geschichte des Klosters Prüm an der Wende vom 9. zum 10. Jahrhundert », in *Deutsches Archiv für Erforschung des Mittelalters*, vol. 55 (1999), p. 439-475.

WOLLASCH J., « Gerard von Brogne und seine Klostergründung », in *Revue bénédictine*, vol. 70 (1960), p. 62-82.

WYMMERSCH G., « La christianisation et les origines de la paroisse et du chapitre (des origines au X<sup>e</sup> siècle) », in LAFFINEUR-CRÉPIN M., LECOQ I., JORIS J.L. et TOURNEUR F. (dir.), *La collégiale de Huy Notre-Dame et Saint-Domitien*, Liège, Société des bibliophiles liégeois, 2023, p. 27-37.

ZIMMERMANN H., « Der Streit um das Lütticher Bistum vom Jahre 920/921 », in *Mitteilungen des Instituts für Österreichische Geschichtsforschung*, vol. 65 (1957), p. 15-52.